

# **Guide des engins de pêche fluviale et lacustre**

## en France Métropolitaine

2e de couverture

Rédaction : Sylvie Luneau  
Dessins : Dominique Mertens  
Coordination : Thomas Changeux

#### Comité de pilotage :

Jean Allardi, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Direction de l'Eau.  
Vincent Binet, Conseil Supérieur de la Pêche, Centre du Paraclet.  
Philippe Boisneau, CNAPPED (Pêcheurs professionnels).  
Gérard Castenaud, Cemagref Bordeaux.  
Jean-François Charnier, Musée National des Arts et Traditions Populaires.  
Michel Colardelle, Musée National des Arts et Traditions Populaires.  
Nicole Déambrosio, Conseil Supérieur de la Pêche, Mission communication.  
Pierre Elie, Cemagref Bordeaux.  
Daniel Gerdeaux, INRA Thonon.  
Edouard de Laubrie, Musée National des Arts et Traditions Populaires.  
Caroline Pénil, Conseil Supérieur de la Pêche, Mission communication.  
Raymond Pérard, ADAPAEF (Pêcheurs amateurs aux engins) du Maine-et-Loire.  
Francis Poul, Fédération nationale des ADAPAEF (Pêcheurs amateurs aux engins).

#### Remerciements

Au Musée National des Arts et Traditions Populaires (MNATP) qui a mis à notre disposition les photos réalisées pendant la campagne d'acquisition « pêche en eau douce », 1999.  
A mesdames et messieurs les présidents d'associations de Pêcheurs Professionnels (PP)  
A mesdames et messieurs les présidents d'associations de Pêcheurs Amateurs aux engins (PA)  
Plus particulièrement à :  
Alain Albert - PP; Luce Arnold - APERA *Lacs alpins*; Alain Baillet - PP; Georges Bailly ;  
Jean-Marc Benoît - PP; Gaston Berguit - PA; Jean Camus - PA; M. Deschamps - *Itremer* ;  
M. Dinati - PA; Emile Durand - PA; Claude Facquet - PP; Robert Faure PP; Jean Grimault - PA; M. Guibot - PA; Robert Huysecom - *Photographe*; Marcel Lacombe - PP; Marcel Laumont ;  
Jean-Yves Le Gall - *ENSAR*; M. Messelot - PA; M. Méthéraud - PP; Jean-Joseph Padioleau - PA;  
Guillaume Paquignon - *AADPPED de la Gironde*; Yannick Perraud - PP;  
M. Perraud - PA; Roger Petit - PP; Dominique Robion - PP; Sylvie Scot - PP; Gilbert Simon - PP; M. Szetamiak - *Eclusier*; Louis Vilaine - PP; Adrien Vonarb - PP.

#### Crédits photos :

MNATP, Joffrey Pleignet : photos 1, 2, 5, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 20  
© Robert Huysecom : photos 4, 11, 12  
CSP, BMI Allier : photo 6  
CSP, Henri Carmié : photos 7, 17  
AADEPPED de Loire-Atlantique : photo 3

Cet ouvrage doit être référencé comme suit : S. Luneau, D. Mertens et T. Changeux.  
2003. Guide des engins de pêche fluviale et lacustre en France métropolitaine. Collection mise au point, Conseil Supérieur de la Pêche, 198 pages

ISSN 1262-604X ISBN 2-9516393-1-7  
Directeur de publication : Nicole Blanc  
Impression : Caractères; Réalisation : CBC Communication  
© Conseil Supérieur de la Pêche - 2003

# Sommaire

|  |    |
|--|----|
| <b>Préface</b> .....                       | 3  |
| <b>Introduction</b> .....                  | 5  |
| <i>Des techniques très anciennes</i> ..... | 6  |
| <i>Une organisation complexe</i> .....     | 9  |
| <i>La pêche amateur</i> .....              | 11 |
| <i>La pêche professionnelle</i> .....      | 13 |

|                                 |    |
|---------------------------------|----|
| <b>Contenu des fiches</b> ..... | 17 |
|---------------------------------|----|

## Fiches engins

| <b>Senne</b>                 | <b>Épervier</b>                         |
|------------------------------|---|
| <i>Senne</i> .....           | <i>Épervier</i> .....                   |
| <i>Monte</i> .....           |   |
| <i>Carrelet à main</i> ..... |   |
|                              | <b>Filet maillant et emmêlant</b> ..... |
|                              | <i>Araignée</i> .....                   |
|                              | <i>Filet à friture</i> .....            |
|                              | <i>Filet de lève</i> .....              |
|                              | <i>Filet à ombles</i> .....             |
|                              | <i>Filet à perches</i> .....            |
|                              | <i>Araignée dérivante</i> .....         |
|                              | <i>Pic</i> .....                        |
|                              | <i>Tramail fixe</i> .....               |
|                              | <i>Tramail dérivant</i> .....           |
|                              | <b>Piège</b> .....                      |
|                              | <i>Nasse</i> .....                      |
|                              | <i>Nasse à anguilles</i> .....          |
|                              | <i>Nasse à poissons</i> .....           |
|                              | <i>Tambour</i> .....                    |
|                              | <i>Nasse à lamproies</i> .....          |
|                              | <i>Nasse à perches</i> .....            |
|                              | <i>Nasse à écrevisses</i> .....         |
|                              | <i>Nasse à crevettes</i> .....          |

|                                   |    |
|-----------------------------------|----|
| <b>Filet soulevé</b>              |    |
| <i>Tioup</i> .....                | 30 |
| <i>Balance à crevettes</i> .....  | 32 |
| <i>Balance à écrevisses</i> ..... | 34 |
| <i>Tamis à civelles</i>           |    |
| <i>à main</i> .....               | 36 |
| <i>Coul</i> .....                 | 38 |
| <i>Haveneau</i> .....             | 40 |
| <i>Carrelet embarqué</i> .....    | 42 |
| <i>Coulette</i> .....             | 44 |
| <i>Épaulé de mouton</i> .....     | 46 |
| <i>Filet barrage</i> .....        | 48 |
| <i>Tamis à civelles</i>           |    |
| <i>embarqué</i> .....             | 52 |
| <i>Tamis à civelles</i>           |    |
| <i>drossé</i> .....               | 54 |
| <i>Carrelet fixe</i> .....        | 56 |

# Préface du guide des engins

|  |     |     |
|--|-----|-----|
| <i>Carafé</i> .....                                  | 114 |     |
| <i>Nasse à petits poissons</i> .....                 | 116 |     |
| <i>Nasse à lottes</i> .....                          | 116 |     |
| <i>Nasse à goujons</i> .....                         | 118 |     |
| <i>Ramée</i> .....                                   | 120 |     |
| <i>Caisse à civelles</i> .....                       | 122 |     |
| <i>Nasse à civelles</i> .....                        | 124 |     |
| <i>Pièges en filers souples</i> .....                | 126 |     |
| <i>Verveux</i> .....                                 | 128 |     |
| <i>Verveux à carpes</i> .....                        | 130 |     |
| <i>Verveux à aile(s)</i> .....                       | 132 |     |
| <i>Verveux barrière à deux poches</i> .....          | 136 |     |
| <i>Verveux à ailes et à trois poches</i> .....       | 138 |     |
| <i>Ancrau</i> .....                                  | 140 |     |
| <i>Nasse à vairons</i> .....                         | 142 |     |
| <i>Dideau</i> .....                                  | 144 |     |
| <i>Guideau de surface</i> .....                      | 146 |     |
| <i>Tézelle</i> .....                                 | 148 |     |
| <i>Manche</i> .....                                  | 150 |     |
| <i>Chaussette</i> .....                              | 152 |     |
| <i>Anguillère</i> .....                              | 154 |     |
| <i>Pêcherie d'anguilles</i> .....                    | 156 |     |
| <b>Ligne et hameçon</b>                              |     |     |
| <i>Vermée</i> .....                                  | 158 |     |
| <i>Gambe</i> .....                                   | 160 |     |
| <i>Turlutte</i> .....                                | 162 |     |
| <i>Ligne de fond</i> .....                           | 164 |     |
| <i>Trimmer</i> .....                                 | 166 |     |
| <i>Moulinet à ombles</i> .....                       | 168 |     |
| <i>Pêche à l'écarteur</i> .....                      | 172 |     |
| <i>Plombier</i> .....                                | 174 |     |
| <i>Grande traîne</i> .....                           | 176 |     |
| <b>Engin de pêche par accrochage ou par blessure</b> |     |     |
| <i>Fouène</i> .....                                  | 178 |     |
| <b>Engin de récolte</b>                              |     |     |
| <i>Baro</i> .....                                    | 180 |     |
| <b>Divers</b>  |     |     |
| <i>Pêche électrique</i> .....                        | 182 |     |
| <i>Cage</i> .....                                    | 184 |     |
| <i>Chaîne à goujons</i> .....                        | 184 |     |
| <i>Fagot</i> .....                                   | 186 |     |
| <b>Glossaire</b> .....                               |     | 189 |
| <b>Index espèces</b> .....                           |     | 193 |
| <b>Index engins</b> .....                            |     | 196 |

C'était il y a cent ans. La pêche fluviale était la principale source de poissons frais pour le marché alimentaire dans l'intérieur du pays. Aussi, en préparation à l'exposition universelle internationale de Paris, tous les agents forestiers de France ont-ils été mis à contribution pour mener une enquête à travers le pays. Le résultat fut d'envergure : en 1900, sous la direction de Louis Daubrée et Raoul Drouin de Bouville, l'Imprimerie nationale publiait un dictionnaire des « principaux engins et modes de pêche » riche de 894 notices avec dessins et, chose rare à l'époque, illustré de 171 photographies reproduites par héliogravure. Cet ouvrage est le principal témoignage concret de l'âge d'or de la pêche fluviale car les notes et la collection d'engins et filets rassemblées à cette occasion disparaîtront lors du conflit de 14-18.

Un siècle plus tard, les enjeux économiques ne sont plus les mêmes. Les procédés de conservation et de transport ne limitent plus la distribution des produits de la pêche et de l'aquaculture. La pêche en eau douce n'a plus de rôle significatif dans l'alimentation humaine, mais tient une place importante dans les loisirs, avec environ deux millions d'adeptes de la pêche à la ligne.

Mais, il subsiste encore sur les rivières, les estuaires et les grands lacs de France un usage des engins et filets très mal connu du grand public. Cette pratique repose sur une connaissance empirique du milieu et de ses ressources. Une connaissance acquise par les pêcheurs aux engins et filets, le plus souvent riverains, au

cours de leur fréquentation quotidienne de « leur » portion de rivière ou de lac, et qui fait d'eux des témoins privilégiés, d'authentiques sentinelles du milieu naturel aquatique.

En ce début de troisième millénaire, à l'heure où la ressource en eau occupe le devant de la scène de l'Environnement, il est bon de rappeler que les milieux aquatiques doivent être également protégés. Si certains les considèrent comme une gêne pour le développement de l'agriculture, voire comme un danger pour les villes qu'ils menacent d'inondation, il ne faut pas oublier qu'ils abritent également une faune riche et diversifiée capable de soutenir une activité traditionnelle de pêche qui a sa place dans un monde rural soucieux de préserver ses racines.

Dans ce contexte, rien d'étonnant à ce qu'aucun nouvel ouvrage ne vienne actualiser le dictionnaire des engins de 1900, malgré les progrès techniques considérables apportés par les fibres synthétiques, le plastique et la motorisation.

Le Conseil supérieur de la pêche (CSP) a proposé que, cent ans plus tard, le dictionnaire des engins soit réactualisé. Le ministère chargé de l'Environnement a approuvé cette démarche et il a constitué, avec le CSP, une équipe rédactionnelle qui a parcouru la France de mai à octobre 1999. Le présent guide des engins de pêche fluviaux et lacustres, coordonné par un comité de pilotage associant les représentants des pêcheurs, les techniciens de la pêche en eaux douces et son administration, rend compte des

informations recueillies à cette occasion. Sans vocation réglementaire, ce guide a pour objectif de mettre à jour les aspects techniques de la pêche aux engins qui ont considérablement progressé depuis un siècle. Dans le même temps, le Musée national des arts et traditions populaires a lancé une campagne de photographie

et d'acquisition qui a permis d'enrichir l'ouvrage avec des photos noir et blanc qui s'inscrivent dans la continuité de son illustre aîné de 1900.

Souhaitons qu'en 2100 l'état des milieux aquatiques et leur exploitation permette de mener une initiative semblable.



Photo 1

## Introduction

La pêche aux engins (filets, nasses, carrelets, etc.) est une pratique mal connue. L'illustration la plus criante de ce défaut d'information est la date de l'actuel document technique de référence : 1900. Pourtant, elle fait partie des usages traditionnels des fleuves et rivières. C'est pourquoi le Conseil supérieur de la pêche, établissement public sous tutelle du ministère chargé de l'Environnement, a décidé d'engager la rédaction d'un nouvel ouvrage présentant ces engins.

Une journaliste spécialisée, accompagnée d'un dessinateur du ministère chargé de l'Environnement, sont allés à la rencontre des pêcheurs sur les fleuves, rivières et lacs de France. Cette démarche, qui a duré huit mois, a permis de rencontrer près de quarante pêcheurs en situation de pêche, dans vingt-quatre départements différents. Près de 15 000 km ont été parcourus de mai à octobre 1999. Une vingtaine de représentants d'associations ont été également interviewés par téléphone. Ce travail était guidé par un comité de pilotage, associant notamment les pêcheurs professionnels fluviaux et les amateurs aux engins. Le Musée national des arts et traditions populaires en était également membre.

Le but de cet ouvrage étant de faire

connaître une activité et une technique, l'accent a été mis sur la description de la situation actuellement existante, en dehors de l'aspect réglementaire ou législatif. C'est pourquoi certains engins, prohibés aujourd'hui et peut-être autorisés demain, ont été pris en compte. Par ailleurs, la réglementation étant départementale, l'utilisation d'un engin peut être interdite dans un département et autorisée dans l'autre. Ce guide n'a donc aucune vocation ni juridique, ni réglementaire.

L'ouvrage se scinde en deux parties. Une première partie expose rapidement le contexte historique et l'organisation actuelle de la pêche aux engins en détaillant la situation de la pêche amateur, de loisir, et de la pêche professionnelle, commerciale. Une seconde partie présente, pour chaque engin, une fiche illustrée de dessins et de photos. Les fiches sont classées par famille d'engin selon la nomenclature couramment utilisée : Senne, Filet soulevé, Epervier, Filet maillant, Piège et nasse, Ligne et hameçon, Engin de récolte, Divers. La famille est accessible par l'onglet en bord de page, qui permet de se déplacer rapidement d'une fiche à l'autre. Enfin, un glossaire liste le vocabulaire technique. Il est suivi d'un index des espèces et d'un index des engins qui reprend les synonymes.

## Des techniques très anciennes

La grande variété des milieux naturels de France a permis aux habitants de développer, à travers les siècles, de multiples techniques de pêche, plus inventives les unes que les autres. Des filets rudimentaires sont employés dès la fin du Néolithique. Les filets maillants, appelés « rets coulants » dans l'estuaire de la Loire, sont en usage au moins depuis le XIV<sup>e</sup> siècle. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les pêcheurs utilisent aussi des rets dérivants trémaillés. Avec les filets de chanvre, utilisés jusque dans les années soixante, la pêche se pratique obligatoirement de nuit, pour rendre le filet invisible.

Sous les Carolingiens, la pêche était considérée comme un plaisir royal. Au Moyen-Age, le droit de pêche appartient encore exclusivement aux seigneurs. Le premier règlement national relatif à la pêche est édicté en 1280 par Philippe-le-Hardi. En 1292, Philippe le Bel instaure la première Ordonnance royale sur la pêche. Son but est de reprendre aux seigneurs le droit de propriété sur les fleuves et rivières navigables. C'est la première loi de protection des ressources piscicoles dans l'intérêt public. Cependant, les seigneurs sont toujours considérés comme propriétaires des rivières non navigables et jouissent du droit exclusif d'y pêcher.

Les règlements fixés par François 1<sup>er</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle créent des baux à ferme partout où le roi a un droit de pêche. Le « Fermier du Domaine du Roi » exploite la pêcherie dans des conditions fixées par

contrat avec les Eaux et Forêts. Les pêcheries sont surveillées par des sergents qui perçoivent pour tous gages la moitié des amendes. Des tribunaux dits des « Tables de Marbre » sont établis pour juger spécialement ces délits.

Les pouvoirs des Eaux et Forêts sont renforcés par l'Ordonnance de Colbert en 1669. La pêche n'est permise qu'à un nombre limité de « maîtres-pêcheurs », reconnus de « bonne vie et mœurs » et qui paient une redevance annuelle en argent et parfois en poissons. La pêche est interdite pendant le frai, du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> juin, sauf pour les poissons migrants.

Dans les cahiers de doléances de 1789, les riverains dénoncent le monopole seigneurial de la pêche : « Que les droits de pêche exclusifs soient supprimés. » La Révolution abolit ce privilège et accorde ce droit à tout le monde. Mais ce droit sert de prétexte pour pénétrer dans les propriétés privées. L'Ordonnance de 1669 pour la conservation des poissons est rétablie. Puis, le droit exclusif de pêche est réservé à l'Etat sur les fleuves et rivières navigables. La pêche est affermée.

Napoléon institue les adjudications de baux. Mais, c'est la loi du 15 avril 1829 qui va réellement réglementer la pêche fluviale. De son côté, la pêche à la ligne se développe auprès des citadins, ouvriers et employés, issus de l'exode rural durant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Elle est organisée plus tard par une loi de

1941, qui fonde également le Conseil Supérieur de la Pêche. La pêche aux engins et aux filets reste pour sa part limitée au milieu rural et concerne surtout les riverains.

Désormais, le code rural constitue la base de la réglementation. Les rivières sont découpées en lots de pêche. Toute cession du droit de pêche de l'Etat s'accompagne d'un cahier des charges. La durée des baux est de cinq ans. Le pêcheur doit donc acquitter un droit de pêche et une licence annuelle. Beaucoup d'entre eux sont alors à mi-chemin entre la pêche professionnelle et l'amateurisme strict. La pêche apporte souvent un complément de revenu intéressant.

### *Des statuts changeants, des effectifs en baisse*

Avant 1984, les pêcheurs aux engins avaient plusieurs statuts : permissionnaires

de grande pêche, petits adjudicataires, adjudicataires, co-fermiers, compagnons et permissionnaires de petite pêche. Ces derniers rassemblent les actuels pêcheurs amateurs. De 1952 à 1976, leur nombre avoisine les 15 000 (Figure 1). Depuis 1977, les effectifs de pêcheurs amateurs ont décliné jusqu'à 8 000 aujourd'hui. Une licence civelle (petit tamis) a été créée en 1984 et regroupe environ 500 pêcheurs. Elle reste peu significative par rapport à l'ensemble de l'activité.

Pour les pêcheurs professionnels (Figure 2), il est possible de raccorder l'évolution de leurs effectifs avec ceux des permissionnaires de grande pêche et petits adjudicataires jusqu'en 1981, puis avec les adjudicataires et co-fermiers de 1981 à 1986. De 1950 à 1976, ils sont environ 4 000, puis leur nombre décroît rapidement et tombe à environ 1 000 pêcheurs dès 1986. A ce nombre, il faut



Figure 1 : Taxes acquittées par les pêcheurs amateurs aux engins en France. Source : CSP

## Une organisation complexe

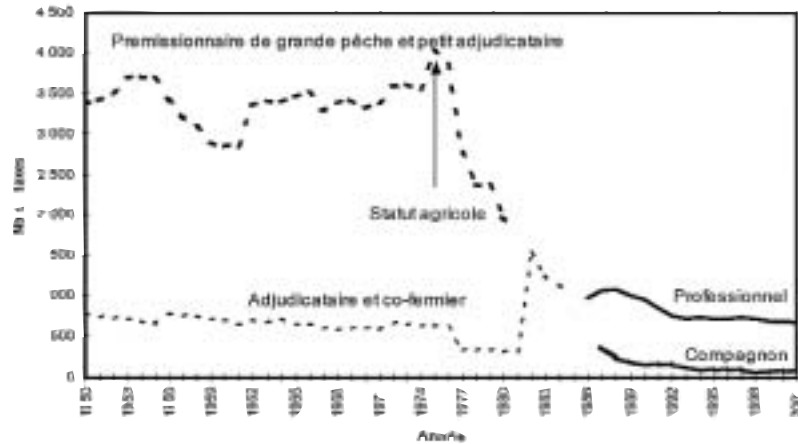


Figure 2 : Taxes acquittées par les pêcheurs professionnels en France.  
Source : CSP

ajouter environ 200 compagnons. La rupture dans les effectifs se situe en 1976, date à laquelle il est demandé aux pêcheurs professionnels de cotiser à la Mutualité sociale agricole (MSA). Avant 1977, pour être candidat à l'adjudication d'un lot, il fallait faire acte de candidature à la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF). Une carte était alors délivrée par la Fédération nationale des adjudications et permis-sionnaires de pêche aux filets et aux engins (FNAPPFE). Le preneur avait la possibilité de s'adjoindre un co-fermier. L'adjudicataire avait également le droit de délivrer des petites licences en faisant payer des cotisations. Après 1977, la loi précisait que l'adjudicataire et le

co-fermier ne pouvaient se faire aider que par un seul compagnon. Par ailleurs, le nombre de licences de grande pêche est alors limité. De plus, un nombre maximum de licences et leur nature sont fixés par le service gestionnaire, après avis de la commission technique départementale.

Un autre changement important intervient avec la loi Pêche du 29 juin 1984, qui crée le statut de pêcheur professionnel. Avant 1984, les pêcheurs amateurs aux engins et les pêcheurs professionnels fluviaux étaient gérés conjointement. La loi Pêche marque une distinction nette entre ces deux catégories. Mais elle n'a pas d'effet important sur les effectifs.

### Une administration multiple

La pêche en eau douce relève aujourd'hui des attributions du ministère de l'Écologie et du Développement durable (MEDD), et plus particulièrement de la direction de l'Eau. Le ministère définit la politique nationale en matière de protection et de gestion des milieux naturels et des espèces et organise la police de l'eau et de la pêche. Il a la tutelle du Conseil Supérieur de la Pêche (CSP), établissement public administratif, dont l'objectif est de développer des programmes en faveur de la pêche et de la protection du patrimoine piscicole. Le CSP est organisé en neuf délégations régionales regroupant des ingénieurs, des techniciens et des gardes-pêche. Il dispose également de 93 brigades départementales auxquelles sont affectées 630 techniciens et gardes-pêche. Ces brigades sont mises à disposition des fédérations départementales des associations agréées de pêche et de pisci-

culture qui gèrent uniquement la pêche aux lignes. Cette organisation pose parfois problème face aux conflits d'usage qui peuvent apparaître entre les trois catégories de pêcheurs : professionnels, amateurs aux engins, amateurs aux lignes.

Au niveau local, ce sont les préfetures qui sont chargées de prendre des arrêtés pour appliquer les textes nationaux. Elles disposent à cet effet de l'appui des directions régionales de l'Environnement (DIREN), des directions départementales de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF), directions départementales de l'Équipement (DDE) et des services de la navigation.

Pour les pêcheurs professionnels, le bureau de l'aquaculture et de la pêche et les directions régionales du ministère chargé de l'Agriculture interviennent sur les aspects socio-professionnels de l'activité : MSA, formation, commercialisation, modernisation et développement.

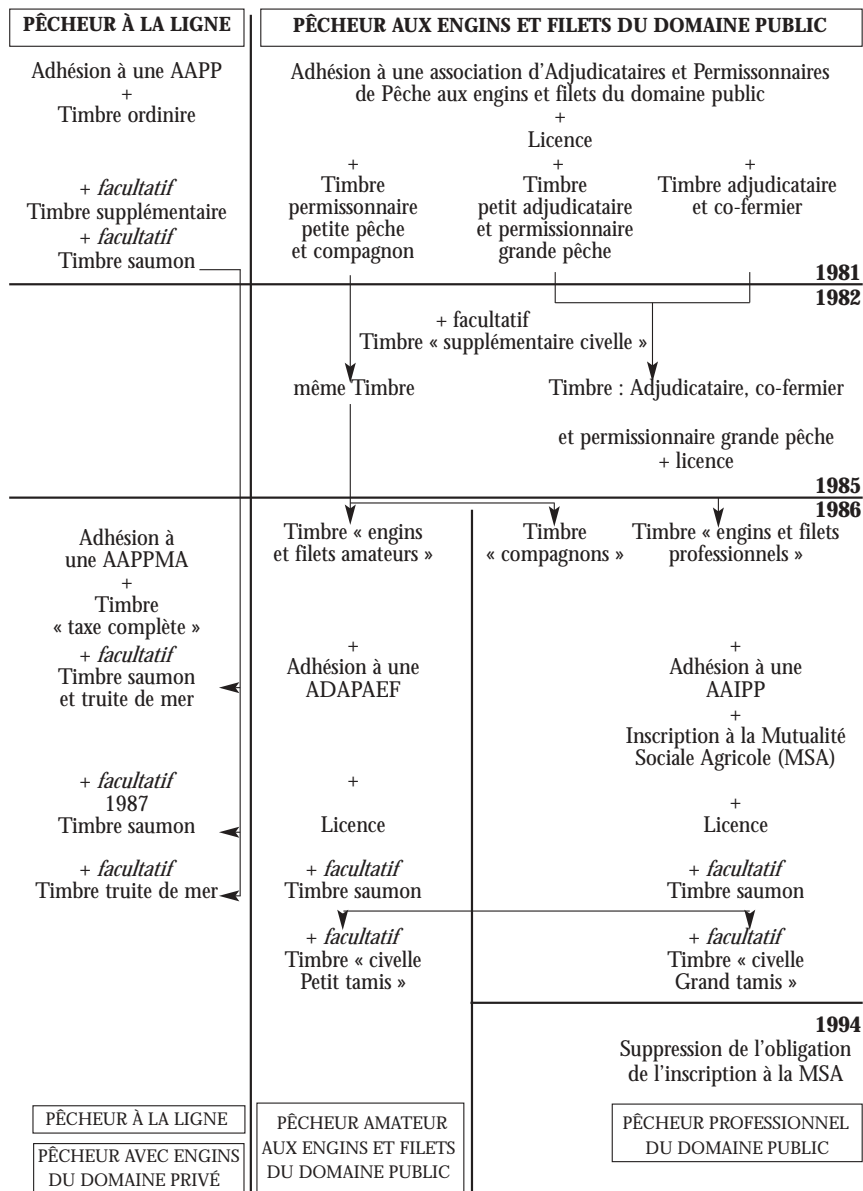


Figure 3 : Cadre statutaire des pêcheurs professionnels en eau douce. Source : Champion L. et Perraudau Y.

AAPP : Association Agréée de Pêche et de Pisciculture  
 ADAPAEF : Association Départementale Agréée de Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets  
 AAIPP : Association Agréée Interdépartementale de Pêcheurs Professionnels  
 AAPPMA : Association Agréée pour la Pêche et la Protection des milieux aquatiques

## La pêche amateur

### Une organisation associative

La pêche amateur de loisir concerne toutes les pratiques qui ne donnent lieu à aucune commercialisation des poissons. Actuellement, elle rassemble les adhérents des Associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (AAPPMA), estimés à deux millions, et les adhérents des Associations départementales agréées de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets du Domaine public fluvial (ADAPAEF). Ces derniers, qui acquittent une taxe piscicole particulière, sont seulement 7 000, localisés pour majorité en Gironde, dans la Loire aval ou en Saône-et-Loire (Figure 4).

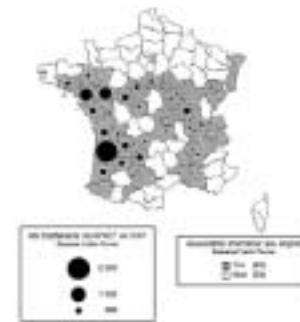


Figure 4 : Répartition 2001 des pêcheurs amateurs aux engins du domaine public fluvial. Source : CSP

Les adhérents d'AAPPMA sont également autorisés à utiliser des engins dans

37 départements sur tout ou partie du domaine privé. Mais ces pêcheurs ne sont recensés par aucune taxe particulière. En 2000, une enquête sur la pêche de l'anguille a permis d'en estimer l'effectif total à plus de 15 000 répartis dans les départements de la partie aval du bassin de la Loire, en Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime et dans les Landes (Figure 5).

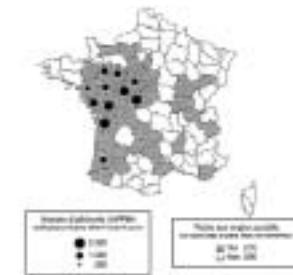


Figure 5 : Répartition 2000 des pêcheurs amateurs adhérent d'AAPPMA ciblant l'anguille jaune. Source : CSP

### Le coût du loisir

La dépense annuelle d'un pêcheur amateur aux engins du domaine public fluvial est estimée à 580 € (3 800 F), soit trois fois plus qu'un pêcheur aux lignes. L'essentiel de la différence réside dans l'entretien de l'embarcation et de son moteur et dans la consommation de carburant. La dépense annuelle des 7 000 pêcheurs du domaine public fluvial

## La pêche professionnelle

est donc évaluée à 4 millions d'euros (26,6 millions de francs). Ce coût inclut les réparations et le montage des engins, généralement assuré par le pêcheur lui-même. Le coût représenté par les adhérents d'AAPPMA utilisant des engins sur le domaine privé est au moins équivalent, mais ne peut pas encore être évalué correctement.

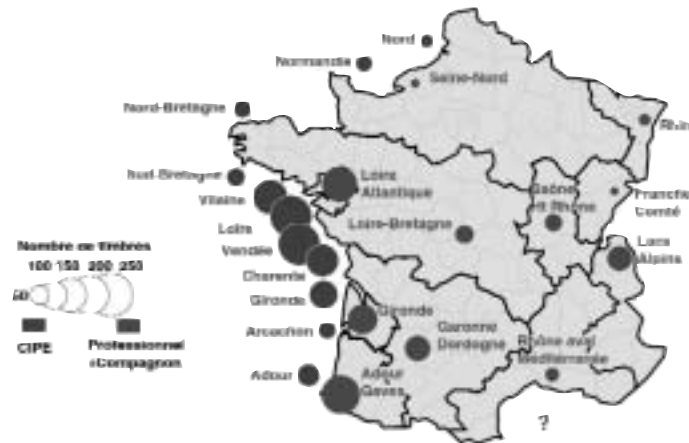
### L'évaluation des captures

La déclaration des captures est obligatoire depuis 1988 pour tous les pêcheurs aux engins du domaine public fluvial, les amateurs comme les professionnels. Mais ces déclarations, lorsqu'elles étaient remplies, ont été exploitées uniquement à la suite de quelques initiatives locales. Dans les cours d'eau du bassin du Rhône

par exemple, on a estimé à 80 tonnes les captures annuelles des amateurs, soit environ 100 kg par pêcheur et par an. En extrapolant aux 7 000 pêcheurs, on obtient donc une évaluation annuelle de 700 tonnes de poissons pêchés.

En 1998, une nouvelle fiche mensuelle a été proposée. Elle est entrée en vigueur en 1999.

Les amateurs utilisent encore des engins délaissés par la pêche professionnelle, comme le carrelet à main. Ils ont bien sûr moins de matériel que les professionnels. Le nombre de nasses est souvent limité à trois, parfois porté à six. Les pêcheurs amateurs sont rarement autorisés à utiliser le filet, et de toute façon pour une longueur maximum cumulée de 60 m. Leur tamis à civelle doit avoir un diamètre maximum de 50 cm.



**Figure 6** : Taxes acquittées par les pêcheurs professionnels fluviaux et cotisations versées par les marins pêcheurs des estuaires (Licences CIPE) en 1999.  
Source CSP et CIPE

La loi pêche du 29 juin 1984 marque la véritable naissance de la pêche professionnelle fluviale, telle que nous la connaissons aujourd'hui : « La qualité de pêcheur professionnel en eau douce est reconnue à toute personne qui exerce la pêche à temps plein ou partiel » en vue de commercialiser ses prises.

### Une organisation récente

Il existe onze associations de pêche professionnelle, regroupées au sein de la coordination nationale de associations de pêcheurs professionnels en eau douce (CNAPPED). Elles ont toutes été créées entre 1986 et 1997.

Les critères de professionnalisme sont les suivants : acquitter la taxe piscicole ; détenir un droit de pêche ; adhérer à une association agréée départementale ou interdépartementale de pêcheurs professionnels. La loi précise que « ces associations contribuent à la surveillance de la pêche et participent à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques. » L'adhésion à l'association est subordonnée à l'engagement de déclarer ses captures et de participer à la gestion piscicole.

Les droits de pêche sont loués à l'Etat, sous contrôle du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

De 1984 à 1994, il était demandé aux pêcheurs professionnels de s'inscrire à la mutualité sociale agricole (MSA). A partir de 1994, cette obligation a disparu. Désormais, le pêcheur doit consacrer au

moins 600 h par an à la pêche professionnelle. Les marins-pêcheurs qui pratiquent en eau douce doivent également être adhérents. Le pêcheur professionnel peut s'associer les services d'un compagnon. Leur effectif est de 750 en 2001 ; ce nombre inclut les marins-pêcheurs et les compagnons qui pratiquent en eau douce. On les trouve surtout sur l'Adour, en Gironde, en Loire-Atlantique et sur le bassin Garonne-Dordogne ainsi que dans les lacs alpins (Figure 6). Dans les parties maritimes des estuaires, les marins du Comité Interprofessionnel des Pêcheurs d'Estuaire (CIPE) sont plus de 1 000. L'âge moyen des pêcheurs fluviaux est de 45 ans. Plus de la moitié d'entre eux ont des parents qui pratiquaient la pêche de loisir ou professionnelle. Quarante cinq pour cent de ces parents étaient soit marin-pêcheur, soit professionnel fluvial. Cet héritage familial n'est plus une évidence aujourd'hui, puisque seuls 30 % d'entre eux envisagent leur succession.

### Une économie locale non négligeable

Le chiffre d'affaires de la pêche professionnelle se situe actuellement entre 100 et 105 millions de francs. Il est dominé à 42,7 % par la civelle. Achetée à moins de 15 €/kg (100 F/kg) pour la consommation locale dans les années 70, elle s'exportait vers l'Espagne à 60 €/kg (400 F/kg) à la fin des années 80. Avec l'ouverture vers le marché asiatique, son

prix a culminé à près de 460 € (3 000 F) en 1997. L'ensemble des poissons migrateurs (anguille, lamproie, alose et mulot) représente 74 % des revenus.

Le chiffre d'affaires moyen d'une entreprise professionnelle est de 23 800 € (156 000 F) par an, soit un excédent brut d'exploitation de 915 € (6 000 F) par mois. Mais il existe une grande diversité de revenus suivant la situation géographique de l'entreprise. Le bassin de l'Adour, la Loire-Atlantique et la Gironde regroupent 60 % des effectifs. En dehors des estuaires atlantiques, l'autre grand secteur de pêche se situe dans les Alpes, en particulier au lac Léman.

La dépense moyenne pour les engins et filets est de 1 530 € (10 000 F) par an. Il faut noter que les conflits d'usage entraînent des actes de vandalisme, des dégradations et des vols de matériels. Ceux-ci ont un coût important, pour les professionnels comme pour les amateurs.

La pêche professionnelle malgré des effectifs très réduits (1 professionnel pour plus de 3 000 pêcheurs aux lignes) contribue aux captures et à l'économie de manière non négligeable. Les pêcheurs professionnels sont les seuls autorisés à vendre leurs poissons. Ils ont souvent l'habitude de travailler avec les restaurants proches de leurs lieux de pêche. L'image du poisson est liée à la gastronomie des terroirs, composante essentielle du développement touristique et de l'identité culturelle des régions.

### Des pêcheries différentes et inégales

Les espèces capturées, leur nombre et leur valeur commerciale sont très différentes selon l'endroit où le pêcheur se situe sur le continent. On peut classer ces pêcheries en trois zones géographiques : les estuaires, les lacs alpins et les grands fleuves et annexes fluviales.

**(1) Les pêcheries professionnelles d'estuaire** ciblent essentiellement les poissons migrateurs. La saison débute en novembre avec l'arrivée des civelles pêchées au tamis. La saison est plus précoce à mesure que l'on descend vers le sud, car la civelle colonise le continent européen du sud au nord. Cette pêche est interdite en Méditerranée.

Le début de l'année est marqué par l'arrivée des lamproies et des mulots pour lesquels la pêche se prolonge jusqu'au printemps. Très rapidement, les aloses prennent la relève, ainsi que le saumon dont la pêche est autorisée uniquement sur l'Adour. L'anguille sédentaire est pêchée à peu près toute l'année. Toutefois, la fin de l'été est une saison creuse, sauf en Gironde où l'on pêche la crevette blanche. L'avalaison des anguilles argentées débute à l'automne, suivant le niveau d'eau ; elles sont pêchées essentiellement aux verveux.

**(2) Les lacs alpins** sont exploités pour leurs salmonidés (ombles, corégones et truites) de fin février à début octobre suivant les lacs. En été et en automne, les perches sont pêchées avec des grandes nasses.

**(3)** Depuis que l'anguille se raréfie, les

**pêcheries des grands fleuves et annexes fluviales** sont orientées essentiellement vers des poissons résidents. La saison débute au mois de juin avec les carnassiers et les poissons blancs. A partir de juillet, les petits cyprinidés (ablette, goujon, gardon) sont particulièrement ciblés pour la friture et cela jusqu'à l'automne. En hiver, ce sont à nouveau les carnassiers et les poissons blancs qui sont recherchés. Le printemps est une saison creuse.

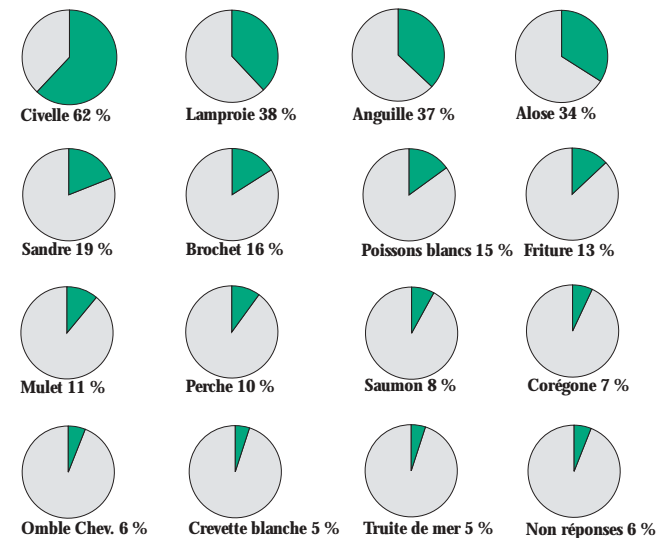
Les déclarations de captures effectuées par les professionnels sont régulièrement exploitées. A la fin des années 80, les prélèvements se situaient entre 1 200 et 1 700 tonnes. Les tendances de ces dernières années sont à la diminution des tonnages pour l'anguille. Par contre, ceux de l'omble chevalier, qui fait l'objet

de soutien d'effectifs par pacage lacustre, sont en augmentation. L'interdiction de pêche du saumon atlantique depuis 1994 et la raréfaction de l'anguille ont poussé les pêcheurs des parties amont des fleuves à cibler des espèces servant à la friture (ablette, goujon, gardon) ou à valoriser leurs produits par la transformation (fumage, plats cuisinés, etc.).

La civelle apparaît comme la capture la plus recherchée. Elle est suivie de loin par la lamproie, l'anguille et l'aloise (Figure 7).

#### Pour en savoir plus :

- Champion L. et Perraudeau Y. *Etude socio-économique des pêches professionnelles continentales*. CSP-CNAPPED Ministère de l'Agriculture.
- Holl M. et Auxière J.-P. *Pêche professionnelle fluviale, évaluation du projet d'entreprise*. Collection mise au point, CSP.



**Figure 7 :** Captures recherchées par la pêche professionnelle fluviale et lacustre (% de réponse à l'enquête nationale 1998 ; somme supérieure à cent car un même pêcheur recherche plusieurs captures). Source : Champion L. et Perraudeau Y.



Photo 2

## Contenu des fiches

Ce guide contient 72 fiches qui reprennent généralement 15 rubriques dont le contenu est précisé ci dessous :

◆ **Nom** : c'est le nom le plus couramment employé sur l'ensemble du territoire métropolitain, le terme de référence. Chaque nom correspond à un engin différent.

◆ **Synonyme(s)** : suivant les régions, le nom donné à un même engin peut varier. Lorsqu'il est utilisé dans un endroit précis, le nom local a été mentionné suivi du nom du cours d'eau ou du plan d'eau et/ou du numéro du département entre parenthèses. Il peut y avoir plusieurs synonymes pour un même engin.

◆ **Famille** : reprise dans l'onglet, la famille rassemble plusieurs type d'engins dans la Classification Statistique Internationale Type des Engins de Pêche (CSITEP établie en 1980 par la FAO) qui s'articule autour de quatorze catégories d'engins, divisées en sous-catégories. Le guide a retenu neuf familles pour classer les engins fluviaux et lacustres : les sennes (seine net), les filets soulevés (lift net), les engins retombants ou éperviers (falling gear), les filets maillants et emmêlants (gillnet and entangling net), les pièges (trap), les lignes et hameçons (line and fish hook), les engins de pêche par accrochage ou par blessure (harpoon), les engins de récolte, et les divers. Les trois quart des engins cités sont en fait classés dans trois catégories seulement : les filets soulevés (type carrelet), les filets maillants et emmêlants et les pièges. Cette dernière catégorie à elle seule rassemble 28 engins. Elle les classe en cinq sous-familles : les nasses, les verveux, les filets à l'étalage, les barrages et les pièges non spécifiés.

◆ **Type** : cette rubrique indique la sous-famille dans laquelle se classe l'engin. Elle s'éloigne de la nomenclature pour l'adapter au cas des engins fluviaux et lacustres.

◆ **Code CSITEP** : à chaque type d'engins la FAO a associé un code hiérarchique à quatre chiffres et une abréviation standard à deux ou trois lettres. Ainsi, la senne est codée 02.0.0, les filets soulevés 05.0.0, les pièges 08.0.0. Le second chiffre sert à coder les sous-groupes (types). Ainsi, les nasses, qui sont dans la catégorie des pièges, ont le numéro 08.2.0, les filets soulevés portatifs, 05.1.0. Il est fait des propositions alternatives pour le classement de certains engins.

◆ **Code SNPE** : c'est le code, généralement conforme à la norme internationale, repris par le suivi national de la pêche aux engins (SNPE).

◆ **Répartition géographique** : cette rubrique indique le nom du fleuve, de la rivière ou du plan d'eau d'importance sur lequel l'engin est utilisé. Ce nom est suivi du ou des numéros de département sur lequel ou sur lesquels s'étend cette zone. A l'exception du lac de Grand-Lieu, de la Brière et de l'étang de Vaccarès, le guide se limite au domaine public fluvial de métropole. Celui-ci s'étend sur 11 000 km jusqu'à la limite transversale de la mer. Mais la réglementation fluviale s'arrête à la limite de salure des eaux (Figure 8). Entre les deux, le domaine est fluvial, mais la réglementation est maritime ; les pêcheurs professionnels fluviaux ne peuvent donc pas y pêcher. Par contre, dans la partie dite « mixte », où la réglementation et le

domaine sont fluviaux, les marins pêcheurs exercent conjointement avec les professionnels fluviaux, jusqu'à la limite de compétence des Affaires Maritimes. Le domaine public fluvial inclut également 50 000 ha, soit 500 km<sup>2</sup>, de lacs et retenues.

◆ **Capture(s) recherchée(s)** : c'est la (ou les) capture(s) que le pêcheur recherche en priorité, même s'il en attrape rarement. Le nom d'espèce ou de groupe d'espèces est indiqué suivant la dénomination employée par les pêcheurs. Ainsi, le vocable « poissons blancs » correspond aux espèces de grands cyprinidés : brème commune, brème bordelière, carpe, vannoise, tanche, barbeau, chevaine, etc. La « friture » fait référence aux espèces de petits cyprinidés : alette, goujon, vairon, etc. Lorsqu'une espèce n'est recherchée que dans un endroit en particulier, le nom du cours d'eau ou plan d'eau est précisé.

◆ **Capture(s) accessoire(s)** : la capture accessoire est celle que le pêcheur ne recherche pas. Le terme accessoire ne fait pas référence à la fréquence de la capture, mais à l'intérêt que le pêcheur porte au poisson. Ce n'est pas celle qu'il attrape occasionnellement. Lorsqu'il l'attrape, il peut la garder, la rejeter ou la tuer. Le nombre de captures accessoires peut être supérieur à celui des captures recherchées. Mais on ne peut pas trouver une même espèce à la fois dans les deux catégories, accessoires et recherchées.

◆ **Fabrication** : le terme « en série » est employé si l'engin est disponible dans les manufactures de filets ou dans le commerce. Le terme « artisanal » est employé si le pêcheur intervient dans le montage de l'engin, même à partir de matériaux commerciaux.

◆ **Caractéristiques** : cette rubrique décrit la forme générale de l'engin. Elle

peut faire référence à un engin décrit dans l'ouvrage. Ex : le carrelet à main pour le tioup. Ex2 : Le verveux pour le verveux à ailes. Elle présente généralement des fourchettes de dimensions pour les mailles, la longueur et la hauteur des différentes parties composant l'engin. Elle définit les matériaux principaux utilisés pour la conception et leur montage.

◆ **Principe de fonctionnement** : c'est la manière dont le poisson est capturé par l'engin.

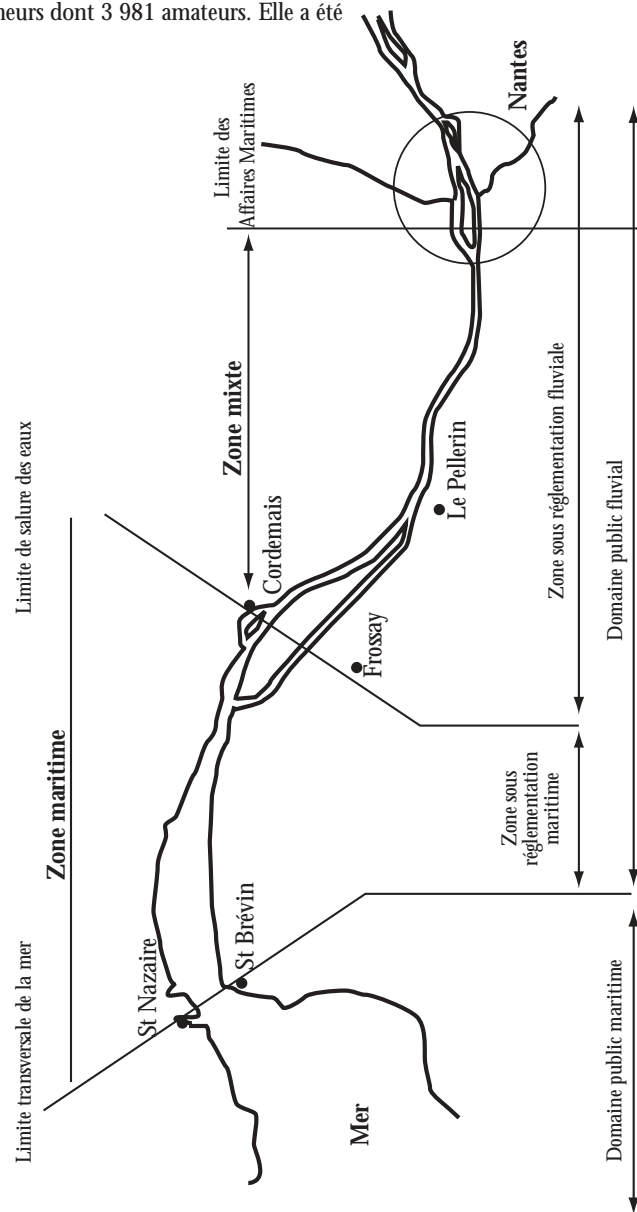
◆ **Utilisation** : cette partie précise la manière dont le pêcheur utilise l'engin en pêche. Les engins sont actifs lorsqu'ils sont en mouvement et nécessitent la participation du pêcheur. Les filets et les lignes selon leur utilisation sont soit actifs, soit passifs. Le filet fixe est passif, alors que le filet dérivant est actif. La ligne de fond est passive, la traîne est active. La catégorie d'engins passifs par définition est celle des pièges. Ils sont posés et fonctionnent seuls, sans l'intervention du pêcheur. Cette rubrique précise où l'engin est généralement posé. A quelle profondeur ? Dans quel sens par rapport au courant ? Comment est-il amarré ? A quel moment de la marée, lorsqu'elle se fait sentir ? A quel moment de la journée, le pose-t-il, le relève-t-il ? Utilise-t-il un appât ? Quelle est l'importance de ces facteurs sur l'efficacité de la pêche ? En un mot, pourquoi le met-il comme ça et pas autrement ?

◆ **Période de pêche** : ce sont les mois où la pêche est pratiquée, c'est-à-dire où l'engin capture effectivement du poisson, indépendamment des dates réglementaires.

◆ **Nombre de pêcheurs** : ce sont les effectifs des pêcheurs ayant déclaré l'engin dans leur équipement au 1<sup>er</sup> juillet 2001. Cette rubrique a été réalisée à

partir des fiches mensuelles de pêche, remplies par les pêcheurs dans le cadre du suivi national de la pêche aux engins (SNPE) qui référence à cette date 4 388 pêcheurs dont 3 981 amateurs. Elle a été

complétée par les indications fournies par la brigade mobile d'intervention du Conseil supérieur de la pêche des lacs alpins.



**Figure 8** : Limites administratives en estuaire (exemple de la Loire).  
Source : Champion L. et Ferraudéau Y.

## Senne

**Synonyme** ◆ Garnille (Loire aval), ganille, goujonnier

**Famille** : Senne

**Type** : Senne de plage

**Code CSITEP** : 02.1.0

**Code SNPE** : 02.1.1

**Répartition géographique** : Plans d'eau et Loire (03, 41, 45, 49, 37, 58, 18), Erdre (44), Saône (71), Adour (40, hors zone mixte), Garonne (47, 82).

**Capture recherchée** : Toutes.

**Capture accessoire** : Aucune signalée.

**Fabrication** : Artisanale et en série.

**Caractéristiques** : Filet non maillant constitué d'une seule nappe de 25 à 400 m de long et de 2,5 à 7 m de chute. Le haut du filet est plus long que le bas. La maille est de 10 ou de 40 mm. Le fil est en Nylon de 50/100 mm. La senne porte une ralingue de plomb en bas et une ralingue de liège en haut. Elle n'est pas trop plombée pour ne pas s'accrocher au fond : un plomb de 30 g tous les 20 cm. Les deux ralingues sont réunies de chaque côté à une corde de 7 à 100 m enroulée autour d'une bobine. La senne peut être droite, en forme de poche ou à poche. Sa hauteur doit être égale à deux ou trois fois la hauteur d'eau.

**Principe de fonctionnement** : Les poissons sont encerclés par le filet et ramenés à terre.

**Utilisation** : Cette pêche est souvent pratiquée depuis une berge en pente douce, ou plage. Un pêcheur maintient à terre une extrémité du filet par la corde entourée sur la bobine (Figure 9). Pendant ce temps, la barque où est chargée la senne s'éloigne à

l'aviron perpendiculairement à la berge. Le pêcheur file le filet et la barque décrit une courbe avant de rejoindre la rive un peu plus loin. La senne encercle ainsi une partie de la masse d'eau. Arrivés à terre les pêcheurs rétrécissent cette poche en ramenant l'un après l'autre chaque côté du filet et en les réunissant au milieu. Cette manœuvre demande des berges en pente douce et nécessite plusieurs pêcheurs selon la grandeur du filet. Lorsque les bras ne suffisent pas, un treuil peut être employé. La senne peut aussi être fixée à terre à une extrémité et tirée de l'autre avec un tracteur.

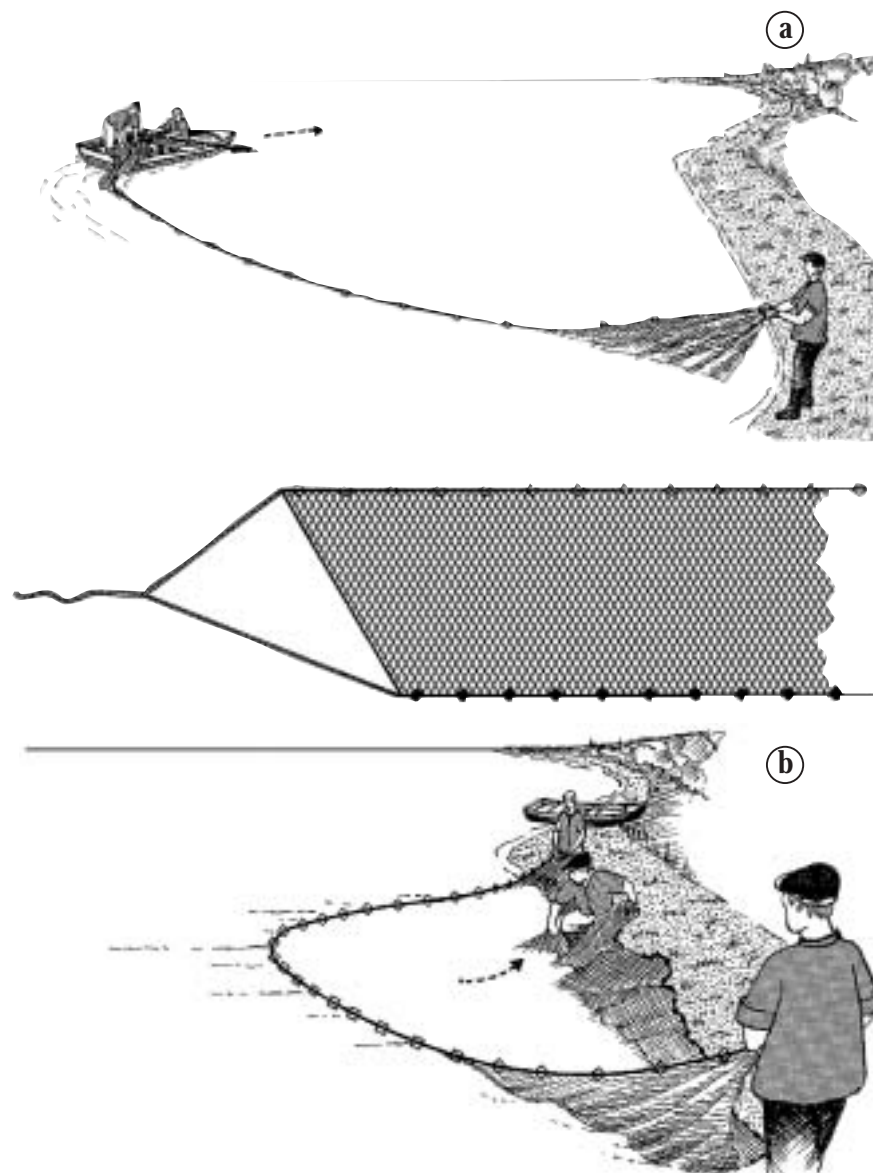
Le pêcheur peut également être à pied, lorsqu'il n'y a pas beaucoup de fond. Dans ce cas, la senne est amarrée de chaque bout à un bâton en bois de la hauteur de la chute.

Lorsque la senne est utilisée sur un fond de vase, des morceaux de pierres plates ou des patins en caoutchouc peuvent être fixés à la ralingue de plomb pour éviter qu'elle ne s'enfonce.

– En Loire moyenne, le goujonnier, araignée à mailles de 10 mm, peut être utilisée comme une senne sans poche. Il mesure 10 m et est constitué de gros fil de coton, pour une hauteur d'1,10 m. Le pêcheur repère un trou d'eau, plante un piquet à un bout et l'entoure.

**Période de pêche** : Toute l'année mais surtout du 15 juin au 15 octobre.

**Nombre de pêcheurs** : 14 professionnels.



**Figure 9 : Senne de plage.** Le poisson est d'abord encerclé depuis la berge par le filet qui s'enfonce jusqu'au fond (a). Puis il est ramené à terre avec le filet trainant sur le fond (b). Cette pêche nécessite des berges en pente douce ou plages.



Photo 3

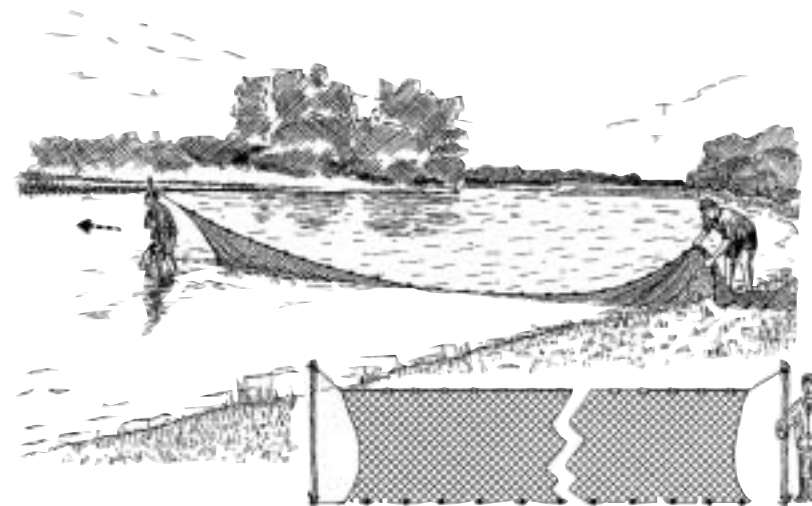


Figure 10 : Senne à pied. Même principe que précédemment avec un filet tenu à la main et tendu par une perche. Cette pêche nécessite des hauts fonds.

## Monte

Synonyme ♦ Aucun signalé

**Famille :** Senne

**Type :** Senne halée à bord d'un bateau

**Code CSITEP :** 02.2.0

**Code SNPE :** 02.2.1

**Répartition géographique :** Lac Léman (74).

**Capture recherchée :** Perche.

**Capture accessoire :** Brochet, truite.

**Fabrication :** Les filets sont montés par les pêcheurs.

**Caractéristiques :** Filet non maillant constitué d'une nappe formée de deux bras de 80 m de long et 20 m de haut et d'une poche de 17 m de profondeur. Le filet comporte une ralingue de lièges et une ralingue de plomb, qui pèse 12 kg au 100 m. Les bras sont reliés chacun à une corde de 60 m. La monte est constituée de plusieurs dizaines de pièces cousues entre elles. La taille, les mailles et le diamètre du fil utilisé sont différents selon la pièce considérée. Plus on avance vers le fond de la monte, plus le maillage est petit et plus le fil, en Nylon tressé, est gros.

Le plan de montage est donné (Figure 11).

Les « grandes pièces » entourent la poche de part et d'autres sont en mailles de 50 mm avec du fil de 6 660 m au kilo. En premier viennent les « manchettes » puis les « bras ». Les « courres » en mailles de 25 mm, entourent la poche qui est constituée du « cul » et des « penne », sa maille est de 25 mm et 23 mm au fond. La partie de la poche qui traîne au fond du lac, la penne de dessous,

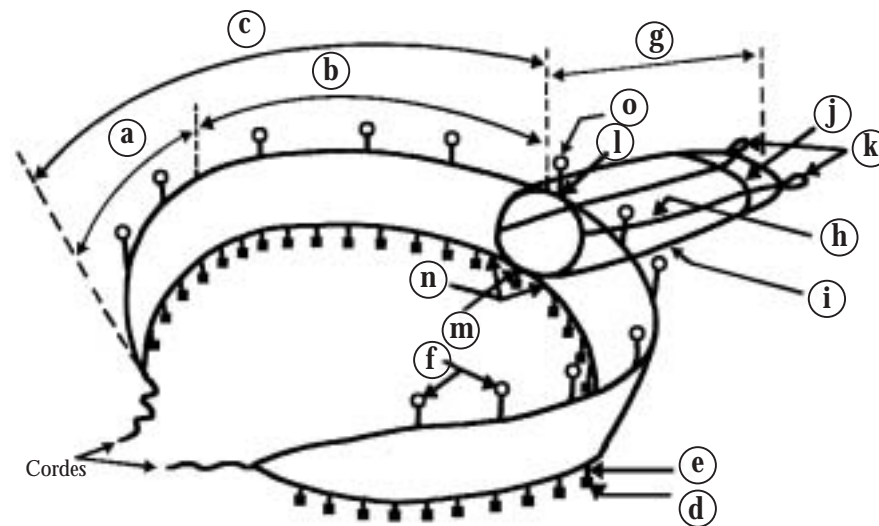
est en gros fil de Nylon résistant de 4 440 m par kilo. La poche est fermée par des nœuds.

**Principe de fonctionnement :** Les poissons sont encerclés par le filet et ramenés dans le bateau, sans être maillés.

**Utilisation :** Cet engin tient son nom de son usage qui se fait à partir d'un bateau en bordure du « mont », sur le plateau lacustre, ou près du bord. Le pêcheur mouille une ancre reliée par plusieurs mètres de cordes à un flotteur. Le filet repose sur la « latte », grand tube en aluminium ou en bois disposé le long du bateau à tribord sur le trois quarts arrière. Avec le moteur, le pêcheur le file en décrivant un cercle (Figure 11 bis). Le filet se déploie sur toute la hauteur d'eau. Il revient à son point de départ, le bidon, dont il amarre la corde au « roué » planche de bois de 50 cm de haut fixée dans le côté tribord du bateau. Ainsi ancré, le pêcheur peut ramener le filet. S'il est seul, il utilise deux treuils, l'un après l'autre, un pour chaque bras. Pour remonter la poche, il largue l'amarre du roué. A quelques mètres du « cul », il rapproche les deux bras, puis les tire ensemble. Quand la poche est remontée, il défait les deux nœuds qui la ferment pour récolter le poisson.

**Période de pêche :** Du 1<sup>er</sup> au 30 avril dans les fonds en pente, du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre sur les fonds de 25 m maximum.

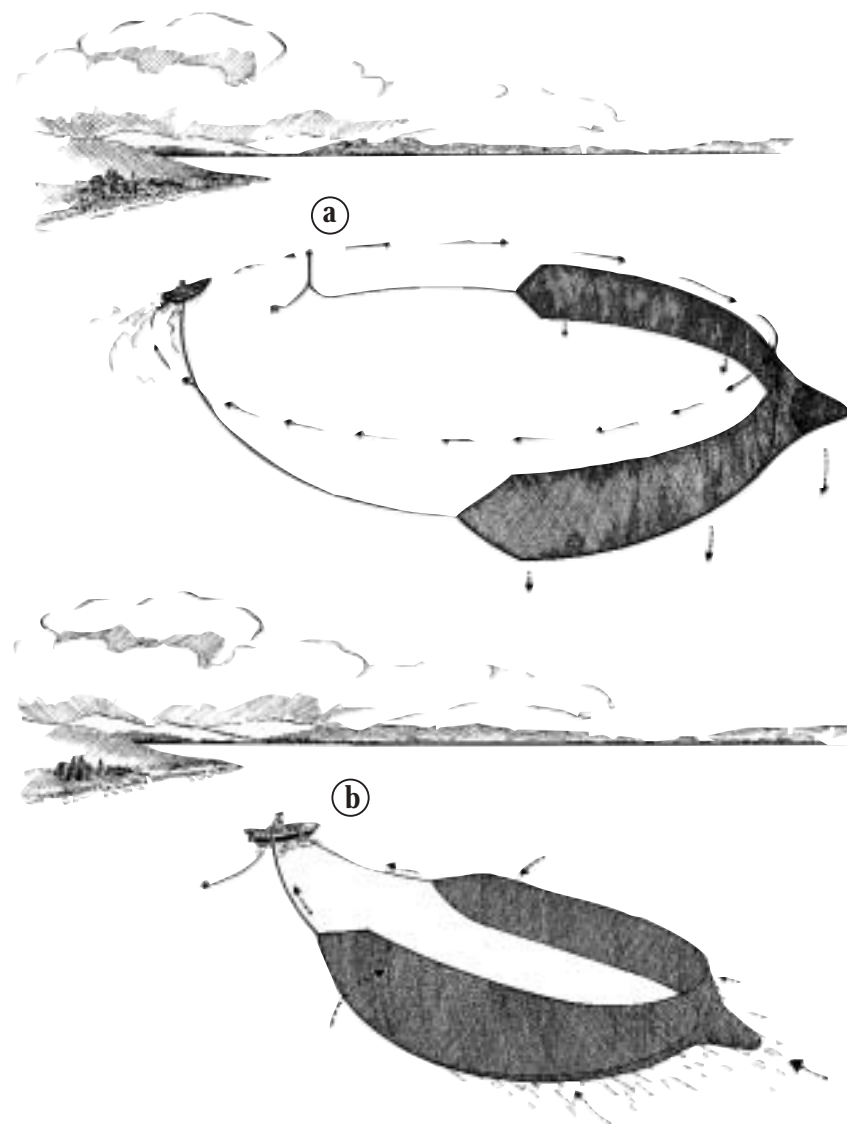
**Nombre de pêcheurs :** 55 professionnels.



**Figure 11 : Monte.** Plan de montage avec manchette (a) et courre (b) qui constituent les bras (c) lestés par les pierres (d) liées par les zics (e) et maintenus en surface par les flottes (f). Le sac (g) est constitué de la penne de dessus (h), la penne de dessous (i) terminée par le cul (j) fermé par deux nœuds ou champis (k). Il est lié aux bras au niveau de la boucle de dessus (l) et de la boucle de dessous (m) qui se fixe sur la bouille (n). Enfin, le flotteur situé à l'aplomb du sac est dénommé pétulle (o).



Photo 4



**Figure 11 bis: Monte.** Le poisson est d'abord encerclé par le filet qui s'enfonce jusqu'au fond (a). Puis il est ramené à bord avec le filet traînant sur le fond (b).

## Carrelet à main

**Synonyme** ♦ Carrelet mobile, carrelet à cul

**Famille** : Filet soulevé

**Type** : Filet soulevé portatif

**Code CSITEP** : 05.1.0

**Code SNPE** : 05.1.1

**Répartition géographique** : Marais poitevin (17, 79, 85), canal de Roanne à Digoin (03), Ardèche (30), Cher (37, 41), Saône (71), Seille (71), Loire (18, 37, 41, 44, 45, 58), Doubs (25), Oust (56), Vilaine (35), Allier (63), Rhône (13, 30), lac Léman (74), canal d'Alsace (68), Garonne (33), Dordogne (33), Isle (33), Ain (01).

**Capture recherchée** : Toutes. En mailles de 10 mm, l'anguille et la friture.

**Capture accessoire** : Silure (maille de 40 mm sur la Saône aval).

**Fabrication** : Artisanale ou en série pour les plus petits.

**Caractéristiques** : Carrelet démontable, transporté parfois par barque. Il est constitué de quatre barres en métal ou en bois (Figure 12). Le noisetier peut être travaillé lorsqu'il est vert et mis en forme. Le pêcheur les assemble entre elles sur la berge par une pièce métallique à quatre embouts, la « grenouille », ou un cube de bois transpercé de part en part, appelé « tête de chat ». A chaque extrémité est fixé le filet, en Nylon tressé, de 1 à 4 m de côté en mailles de 10, 27, 30 ou 40 mm, qui met les barres sous tension. Au centre est reliée une perche d'environ 4 m en bois léger, parfois en bambou, et une corde. Le creux est d'environ 50 cm, mais varie, suivant les pêcheurs et la tension des barres.

– Au lac Léman, le filet est monté sur une armature carrée en fer de 75 cm de côté pour la capture des appâts. Quatre ficelles partent des coins et sont reliées au centre par un nœud. Là, est amarrée une autre corde qui permet de faire descendre le filet au

fond. Il n'y a pas de perche.

– Sur le Rhône aval, les perches sont temporairement fixées dans la berge et calées avec des pierres. Certains carrelets sont dotés d'une poulie à l'extrémité de la perche, ce qui permet de réduire l'effort lors de la relève.

**Principe de fonctionnement** : Le poisson est soulevé de l'eau par le filet.

**Utilisation** : La perche, dressée verticalement par le pêcheur, soulève le filet pour le déposer au fond de l'eau. Il est préférable de pêcher en eau trouble, pendant les crues. Le pêcheur se tient debout sur la rive ou sur un bateau et laisse tomber le carrelet. La perche ne doit pas toucher la surface de l'eau. Il lève toutes les 2 ou 3 minutes pour voir s'il y a du poisson. Pour relever le carrelet, le pêcheur cale la perche avec son pied et tire sur la corde. Il faut sortir le filet de l'eau doucement pour éviter que le poisson ne saute par-dessus. Le carrelet est ensuite déposé sur la berge.

– Marais poitevin : Cette pêche s'effectue l'hiver, car elle nécessite de forts courants. Le pêcheur se poste au débouché d'une rigole dans la zone de calme créée à côté du courant principal. Il pêche dans 4 ou 5 m de profondeur.

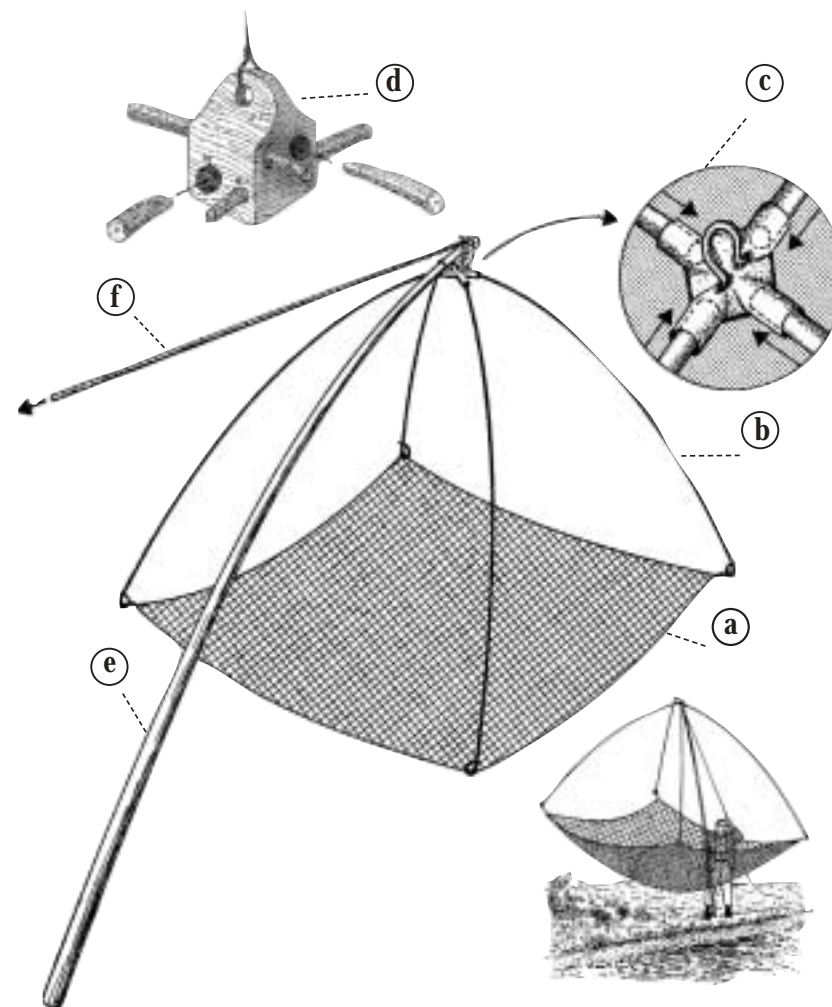
– Loire (18, 58) : Il est utilisé lorsque l'eau monte et que le poisson remonte les « rios » ou bras. La « tête de chat » se situe au ras de l'eau dans 1 m de profondeur. Un rabatteur peut se poster 30 ou 40 m en amont et taper le fond de la rivière en se rapprochant du carrelet.

– Saône : La pêche se pratique quand l'eau monte, à l'abri du courant, entre 1 et 3 m de profondeur. La farine de maïs, résidu des moulins, peut servir d'amorce, en surface, juste au-dessus du carrelet.

**Période de pêche** : Variable suivant les départements. Loire (18, 58), Saône,

Ardèche : toute l'année, mais surtout d'octobre à mars pendant les montées d'eau. Canal d'Alsace : printemps et été. Rhône aval : avril à juillet, pour la capture des

aloses et des petits poissons pour la friture. **Nombre de pêcheurs** : 453 amateurs, 2 professionnels.



**Figure 12 : Carrelet à main.** Le filet (a) est tendu par des tiges métalliques (b) assemblées dans un manchon métallique, la « grenouille » (c) ou dans une pièce de bois, la « tête de chat » (d). Tenu à la main avec une perche en bois écorcé (e) appuyée au sol, le carrelet est descendu et soulevé au moyen d'une corde coulissante (f).

## Tioup

**Synonyme** ◆ Aucun signalé

**Famille** : Filet soulevé

**Type** : Filet soulevé portatif

**Code CSITEP** : 05.1.0

**Code SNPE** : 05.1.2

**Répartition géographique** : Adour (40).

**Capture recherchée** : Grande alose, alose feinte.

**Capture accessoire** : Barbeau, brème.

**Fabrication** : Artisanale.

**Caractéristiques** : Carrelet à main démontable constitué de trois nappes de filet en Nylon ou coton en mailles de 40 ou 50 mm : une horizontale et deux verticales (Figure 13). La nappe horizontale ou « temple » est carrée et mesure 2,5 m de côté. A chaque extrémité, elle est amarrée à une branche de noisetier d'environ 2 m. Les quatre branches sont reliées entre elles par un croisillon qui les met en tension. Ce croisillon est fixé par une corde à une perche en saule d'environ 3 m. La nappe horizontale est fixée de façon à ce qu'elle soit légèrement inclinée vers l'entrée pour récupérer plus facilement le poisson. Elle est montée sans creux. Les deux nappes verticales ou « barailles » sont connexes et doivent être parfaitement tendues. Elles sont fixées à l'armature par six petits fils.

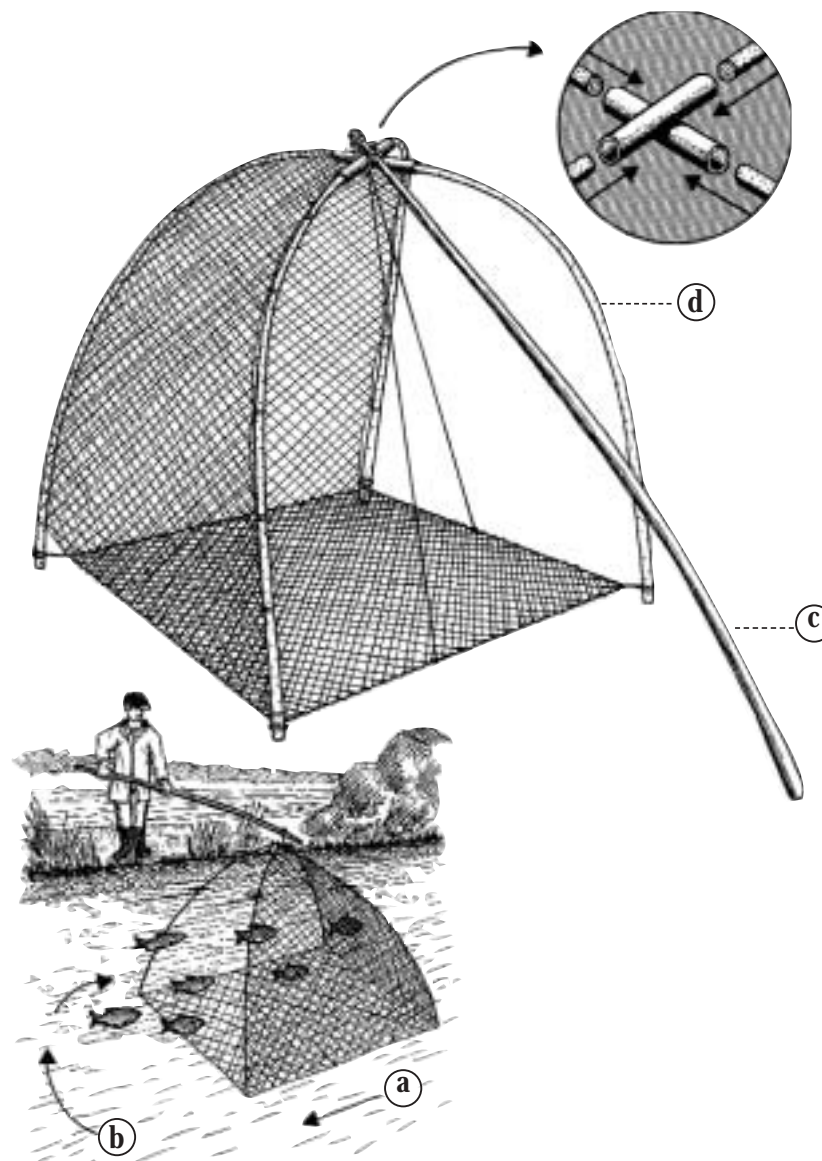
**Principe de fonctionnement** : Le poisson tape dans les nappes verticales et signale ainsi

sa présence au pêcheur qui relève aussitôt l'engin.

**Utilisation** : Le tioup est posé dans un endroit calme à contre-courant dans un remous. Il est utilisé du bord, d'une barque ou d'un ponton. La granulométrie doit être appropriée aux frayères. Si le trou est profond le tioup peut être plus grand, car il doit toucher le fond. Mais l'eau ne doit pas atteindre le croisillon, sinon le pêcheur ne sent plus les touches. Le pêcheur tient la perche à la main par son extrémité pour mieux sentir la touche. Dès qu'il sent un poisson, il relève l'engin en s'asseyant sur la perche qu'il tient entre ses jambes et en se basculant en arrière pour faire contrepoids. Il amène ainsi le filet vers lui et récupère le poisson à la main. En reposant l'engin dans l'eau il ne faut pas faire de bruit de raclement dans les cailloux susceptibles d'effrayer les poissons. La pêche dure en moyenne deux heures, le meilleur moment étant juste après le coucher du soleil ou juste avant son lever.

**Période de pêche** : La pêche a lieu pendant la période de migration de l'alose de début mars à la mi-juin, lorsque les bancs de poissons cherchent les frayères. La température idéale se situe entre 10 et 15 °C.

**Nombre de pêcheurs** : 44 amateurs, 2 professionnels.



**Figure 13 : Tioup.** Ce carrelet, avec deux côtés verticaux occupés par un filet est plongé en bordure du courant principal (a) dans le courant de retour d'un remous (b). Le choc du poisson, qui vient taper dans le filet vertical, indique la touche au pêcheur qui soulève rapidement le filet. Le manche (c) est en saule, les tiges (d) en noisetier.

## Balance à crevettes

Synonyme ♦ Aucun signalé

**Famille :** Filet soulevé

**Type :** Filet portatif soulevé

**Code CSITEP :** 05.1.0

**Code SNPE :** 05.1.3

**Répartition géographique :** Garonne (33), Dordogne (33), Isle (33), Adour (40).

**Capture recherchée :** Crevette blanche.

**Capture accessoire :** Aucune signalée.

**Fabrication :** En série.

**Caractéristiques :** Petit filet à mailles de 9 à 27 mm fixé sur un cadre rond, carré ou losangique. Son diamètre ou la plus grande diagonale mesure 30 cm. Il forme une poche de 25 cm de creux maintenue tendue par un poids d'environ 40 g attaché au fond du filet (Figure 14). Trois cordes sont amarrées au cerceau et se rejoignent à environ 40 cm au-dessus de lui.

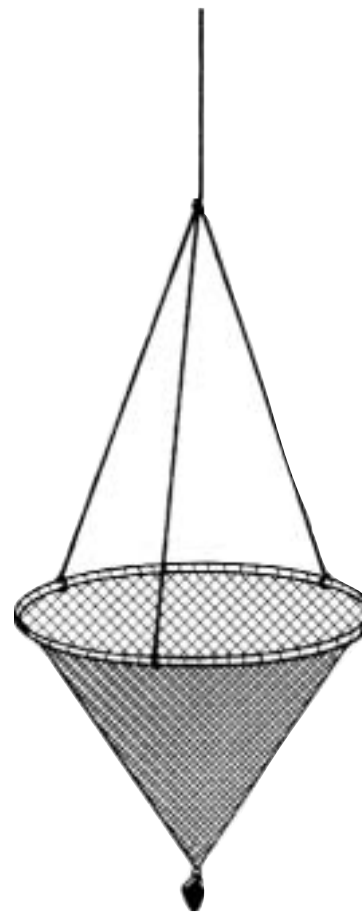
**Principe de fonctionnement :** Les crevettes

sont attirées par l'appât et entrent dans le filet.

**Utilisation :** Le pêcheur appâte avec des morceaux de poisson, de viande, de melon, des tripes de poulet, etc. La balance à crevettes est descendue au moyen d'une corde le long d'un pont ou d'un carrelet lorsque la marée monte. Elle peut également être posée sur la berge dans des enrochements. Le pêcheur peut aussi utiliser un bateau : les vagues provoquées par son déplacement font sortir les crevettes cachées dans les roches. Le pêcheur relève la balance toutes les 10 minutes.

**Période de pêche :** Toute l'année. Gironde : 2<sup>ème</sup> samedi de juin au 30 novembre. Adour : septembre à janvier (pêche peu répandue).

**Nombre de pêcheurs :** 20 amateurs, 1 professionnel.



**Figure 14 :** Balance à crevettes. Attirées par l'appât, les crevettes rentrent dans le filet qui est relevé régulièrement par le pêcheur.

## Balance à écrevisses

Synonyme ♦ Aucun signalé

**Famille :** Filet soulevé

**Type :** Filet portatif soulevé

**Code CSITEP :** 05.1.0

**Code SNPE :** 05.1.4

**Répartition géographique :** Marais poitevin (85, 17, 79), Charente (16), Lot (47), Garonne (33, 47), Dordogne (33), Isle (33), Allier (63), Rhône (13), Adour (40).

**Capture recherchée :** Toutes les espèces d'écrevisses.

**Capture accessoire :** Aucune signalée.

**Fabrication :** En série.

**Caractéristiques :** Petit filet à mailles de 10 ou 27 mm fixé sur un ou deux cercles de 30 cm de diamètre. Il forme une poche de 15 cm de creux maintenue tendue par un poids attaché au fond du filet. Trois cordes

sont amarrées au cerceau et se rejoignent à environ 40 cm au-dessus de lui.

**Principe de fonctionnement :** Les écrevisses sont attirées par l'appât et entrent dans le filet.

**Utilisation :** La balance à écrevisses est utilisée depuis la berge. Il faut appâter avec de la viande ou du poisson. Le pêcheur la relève régulièrement à l'aide d'une fourche en bois (Figure 15).

**Période de pêche :** Toute l'année pour les écrevisses américaines. Gironde : 1<sup>er</sup> janvier au 3<sup>e</sup> dimanche d'avril. Adour : 10 jours consécutifs à partir du 4<sup>e</sup> samedi de juillet pour les écrevisses autochtones.

**Nombre de pêcheurs :** 1 amateur mais en réalité très répandue sur le domaine privé.



**Figure 15 : Balance à écrevisses.** Attirées par l'appât, les écrevisses rentrent dans le filet qui est relevé à la verticale grâce à une perche.

## Tamis à civelles à main

**Synonyme** ◆ Sudas (40), Bahia (pays basque)

**Famille** : Filet soulevé

**Type** : Filet soulevé portatif

**Code CSITEP** : 20.1.0 (mais 05.1.0, semble plus approprié)

**Code SNPE** : 05.1.5

**Répartition géographique** : Adour (40, 64), courants landais (40), Nive (64), Bidouze (40), Garonne (33), Dordogne (33), Isle (33), Loire (44).

**Capture recherchée** : Civelle.

**Capture accessoire** : Alevins de poissons marins.

**Fabrication** : Artisanale ou en série.

**Caractéristiques** : Filet en matériau composite (toile métallique propylène ou polyamide, style moustiquaire) fixé sur un cadre en bois ou en aluminium. Lorsqu'il est rond, il mesure 50 cm de diamètre pour les amateurs et 1,20 m pour les professionnels. Sur l'Adour, il est rectangulaire et mesure d'1 m à 1,20 m de long sur 45 cm de large. Sa profondeur varie de 40 à 50 cm. Le cadre est relié à un manche en matériaux légers (bois, carbone). Le tamis est soutenu par une barre métallique placée en travers de la poche pour éviter que celle-ci se retourne avec le vent.

**Principe de fonctionnement** : En estuaire, les civelles se font porter par le flot. Les civelles se retrouvent dans les hauts niveaux de la masse d'eau. Au jusant, elles recherchent des zones calmes où le courant descendant est moins fort et recherchent des contre-courants. Au-delà d'une certaine vitesse de courant, elles s'enfouissent.

Au point d'équilibre entre la marée dynamique et le courant de rivière, il existe une zone de neutralité des courants qui se dépla-

ce en fonction de l'heure de la marée. Lorsque celui-ci se déplace vers l'aval, les civelles se rassemblent sur les bords où l'écoulement amont aval est moins rapide. Elles nagent alors à contre-courant.

Le pêcheur plonge son tamis sur le passage des civelles et les soulève hors de l'eau (Figure 16).

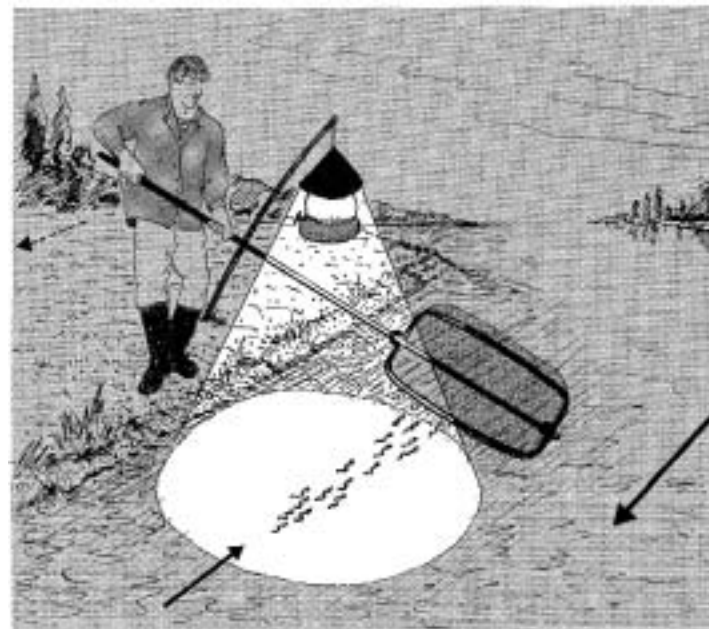
**Utilisation** : La pêche à la volée est pratiquée de la berge. Une lampe, qui sert d'appel pour la civelle, est posée sur le bord, comme pour la pêche au lamparo. Le pêcheur s'avance en raclant le fond de la rivière avec le tamis. Le pêcheur suit le point d'équilibre entre la marée dynamique et le courant de rivière. Il se déplace en fonction de l'heure de la marée. La pêche s'effectue surtout en jusant. Le pêcheur peut créer des contre-courants montants pour attirer les civelles.

Ce tamis peut être utilisé également le long des quais. Dans ce cas, il est fixé au bout d'une corde et plongé dans l'eau. Le pêcheur marche sur 20 à 30 m en traînant le tamis.

La pêche a lieu la nuit, surtout pendant les périodes de crue. Dans l'estuaire de la Loire, elle peut avoir lieu le jour lorsque les eaux sont turbides.

**Période de pêche** : Les civelles, portées par le Gulf Stream, arrivent de l'Atlantique sud. Elles remontent les fleuves d'octobre à mai, avec un pic de migration en hiver. La saison commence en octobre dans le sud, bassin de l'Adour, pour se terminer en avril au nord, bassin de la Somme.

**Nombre de pêcheurs** : 168 amateurs, 226 professionnels.



**Figure 16** : Tamis à civelles à main du bord. Pêche de nuit utilisant une lampe pour attirer les civelles qui remontent le courant.



**Photo 5**

## Coul

Synonyme ◆ Tréoule (47)

**Famille :** Filet soulevé

**Type :** Filet soulevé portatif

**Code CSITEP :** 20.2.0 (mais 05.1.0, semble plus approprié)

**Code SNPE :** 05.1.6

**Répartition géographique :** Garonne (33, 47), Adour (40), Charente (16), Dordogne (24), Lot (46), Tarn (82).

**Capture recherchée :** Toutes, mais surtout la grande alose (Garonne), l'alose feinte. En mailles de 10 mm : lamproies marine et fluviatile.

**Fabrication :** En série.

**Caractéristiques :** Epuisette à main, composée d'une poche adaptée à un cerceau auquel est fixé un manche en bois léger d'1,50 m à

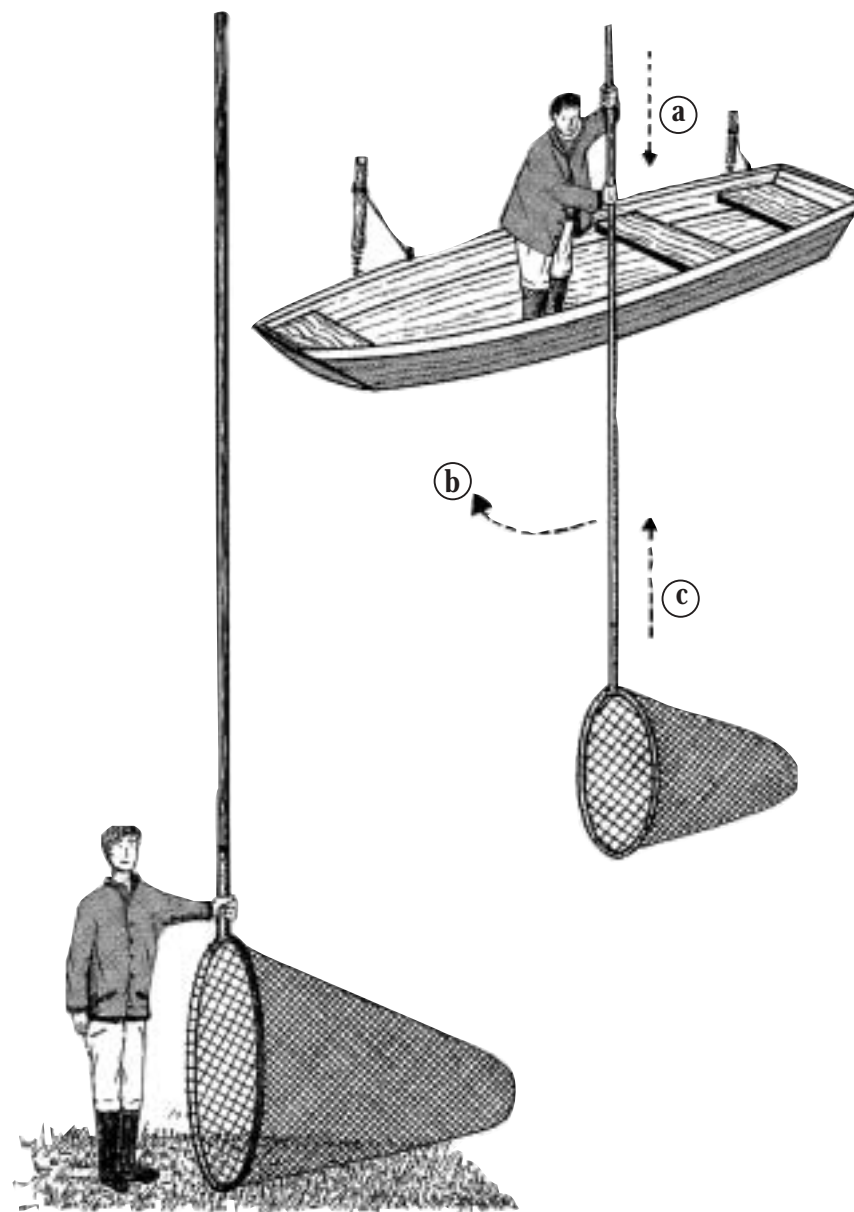
6 m de long (Figure 17). Le diamètre mesure entre 1,20 m et 1,50 m et le creux 1,20 m à 1,80 m. La maille va de 10 à 40 mm en fil en Nylon de 40 centièmes.

**Principe de fonctionnement :** Le poisson entre dans la poche et se fait soulever de l'eau par le pêcheur.

**Utilisation :** Le coul est plongé verticalement dans l'eau depuis le bord de la rivière ou d'un bateau. Il est déplacé d'amont en aval par la force du courant. Dès que le pêcheur sent une touche, il tire vivement l'engin vers lui pour pocher le poisson. Ensuite, il relève le coul.

**Période de pêche :** 1<sup>er</sup> février au 30 juin.

**Nombre de pêcheurs :** 91 amateurs.



**Figure 17 : Coul.** Cette très grande épuisette s'utilise du bord ou en bateau. Elle est plongée verticalement dans l'eau (a), déplacée d'amont en aval (b), et remontée vivement (c) lorsque le pêcheur sent une touche.

## Haveneau

**Synonyme** ◆ Haveniau, trouble, truble, trublôt

**Famille** : Filet soulevé

**Type** : Filet soulevé portatif

**Code CSITEP** : 20.2.0

**Code SNPE** : 05.1.7

**Répartition géographique** : Loire (18,58), marais poitevin (85).

**Capture recherchée** : Ablette, goujon, écrevisse américaine.

**Capture accessoire** : Aucune signalée.

**Répartition géographique** : Loire (18, 58).

**Fabrication** : Artisanale.

**Caractéristiques** : Epuisette ovalisée de 40 cm de large sur 60 cm de long avec une poche de 45 cm de profondeur montée sur

un cerceau métallique emboîté sur un manche en bois de 2 m de long (Figure 18). La maille du filet est de 9 mm.

**Utilisation** : Le haveneau s'utilise pour pêcher sous les barques où les poissons se réfugient l'hiver pendant les périodes de grand froid lorsque la température avoisine - 15° C. Il peut aussi servir pour récupérer le poisson lorsqu'on pêche à la senne où avec un filet de même type.

**Période de pêche** : En hiver.

**Nombre de pêcheurs** : Pas de pêcheur référencé au SNPE.



Figure 18 : Haveneau. Epuisette de 3 m de taille totale.

## Carrelet embarqué

Synonyme ♦ Carré

**Famille :** Filet soulevé

**Type :** Filet soulevé manœuvré du bateau

**Code CSITEP :** 05.2.0

**Code SNPE :** 05.2.1

**Répartition géographique :** Vilaine (35, 56), Oust (35, 56), Saône (71, 21), Doubs (25), Brière (44), Garonne (33), Dordogne (33), Isle (33), Charente (17,16), Rhône (13), canal d'Alsace (68), Loire (44).

**Capture recherchée :** Sandre, brochet, carpe, mulot, grande alose, alose feinte, lamproie marine, brème, tanche, perche, flet.

**Capture accessoire :** Anguille, gardon, hotu, poisson-chat, silure.

**Fabrication :** Artisanale.

**Caractéristiques :** Les carrelets sont installés sur des barques d'environ 5 m de long sur 2 m de large, déplacées à l'aviron ou au moteur (Figure 19). La nappe mesure 25 m<sup>2</sup> et a un creux d'environ 1,20 m. Elle est en mailles de 10 mm pour l'anguille ou de 27 mm pour les autres poissons. Le carrelet est fixé à l'arrière du bateau par une perche d'environ 4 m de haut, retenue au bateau par des câbles en acier ou par des arceaux reliés à une pièce métallique à quatre embouts appelée « grenouille ». Les perches et arceaux sont en bois, en fibre de verre ou en acier.

Un portique permet de fixer le treuil qui actionne le carrelet.

L'anguille est peu pêchée au carrelet, car cette pêche est interdite de nuit.

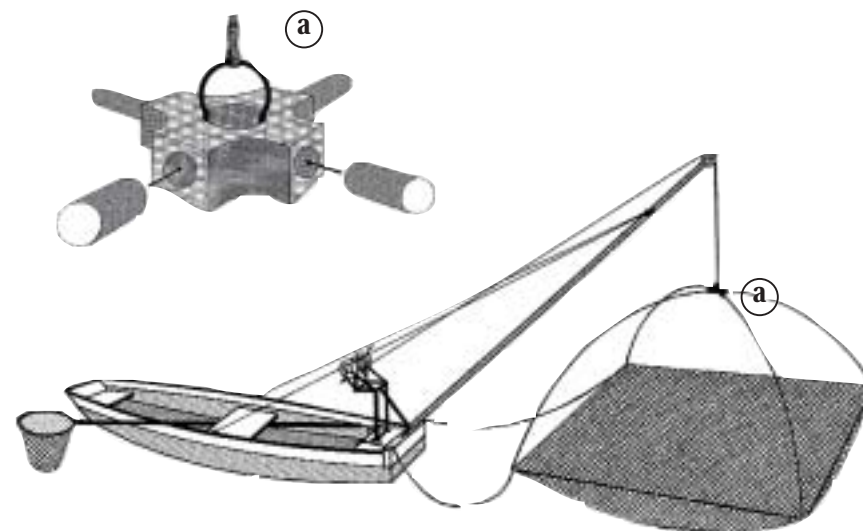
**Principe de fonctionnement :** Le poisson est soulevé de l'eau par le filet.

**Utilisation :** Le filet est installé successivement aux extrémités des quatre branches métalliques à partir du bateau. Celui-ci s'éloigne ensuite un peu du bord dans un endroit à faible courant. Il se laisse dériver, retenu uniquement par le poids du carrelet. Le pêcheur le remonte toutes les 2 à 3 minutes avec une manivelle et récupère le poisson avec une épuisette à long manche. Il est stocké dans un vivier sur le bord du bateau.

En période d'étiage, la barque se déplace au milieu dans des eaux de 3 à 10 m de profondeur. La « grenouille » doit être sous l'eau. En période de crue, la pêche se pratique sur les berges nettoyées au préalable. Le filet est démonté après chaque utilisation.

**Période de pêche :** Toute l'année. Vilaine et Oust : de mi-avril à décembre. Brière : septembre.

**Nombre de pêcheurs :** 867 amateurs, 7 professionnels.



**Figure 19 : Carrelet embarqué.** Le filet est tendu par des tiges assemblées dans un manchon métallique, la « grenouille » (a). Fixé au bateau, le carrelet est descendu et soulevé au moyen d'un treuil.

## Coulette

**Synonyme** ◆ Aucun signalé

**Famille** : Filet soulevé

**Type** : Filet soulevé manœuvré d'un bateau

**Code CSITEP** : 05.2.0

**Code SNPE** : 05.2.2

**Répartition géographique** : Garonne (33, 47).

**Capture recherchée** : Alose.

**Capture accessoire** : Aucune signalée.

**Fabrication** : Artisanale.

**Caractéristiques** : Sorte de carrelat à main, disposé sur le bord d'un bateau. Il est formé d'une grande poche de 3 m de large sur 5 m de long à mailles de 40 mm (Figure 20). Le filet est monté sur deux branches de saule légèrement cintrées. Leur diamètre est d'environ 10 cm au niveau du bateau et de 3 cm au bout. La profondeur du filet est de 4 m. Il est en monofilament. Au bout de cette poche est fixée une corde, la « tirette », reliée à la main gauche du pêcheur. Une barre en bois, le « barastoum », est clouée pour maintenir l'écartement entre les deux montants qui sont enserrés dans le bateau par une fourche en acacias. Un coussinet en bois est fixé sur le bord de la barque pour faire pivoter l'engin dans l'eau. Sur l'autre bord est cloué un morceau de bois qui permet de maintenir la coulette hors de l'eau en coinçant le bout de la fourche en dessous. Au milieu des montants sont attachées deux cordelettes. Celle de la branche immergée est fixée au bateau, l'autre passe par une poulie située à l'arrière du

bateau et se termine par un œillet qui s'enfile dans le bout de la fourche.

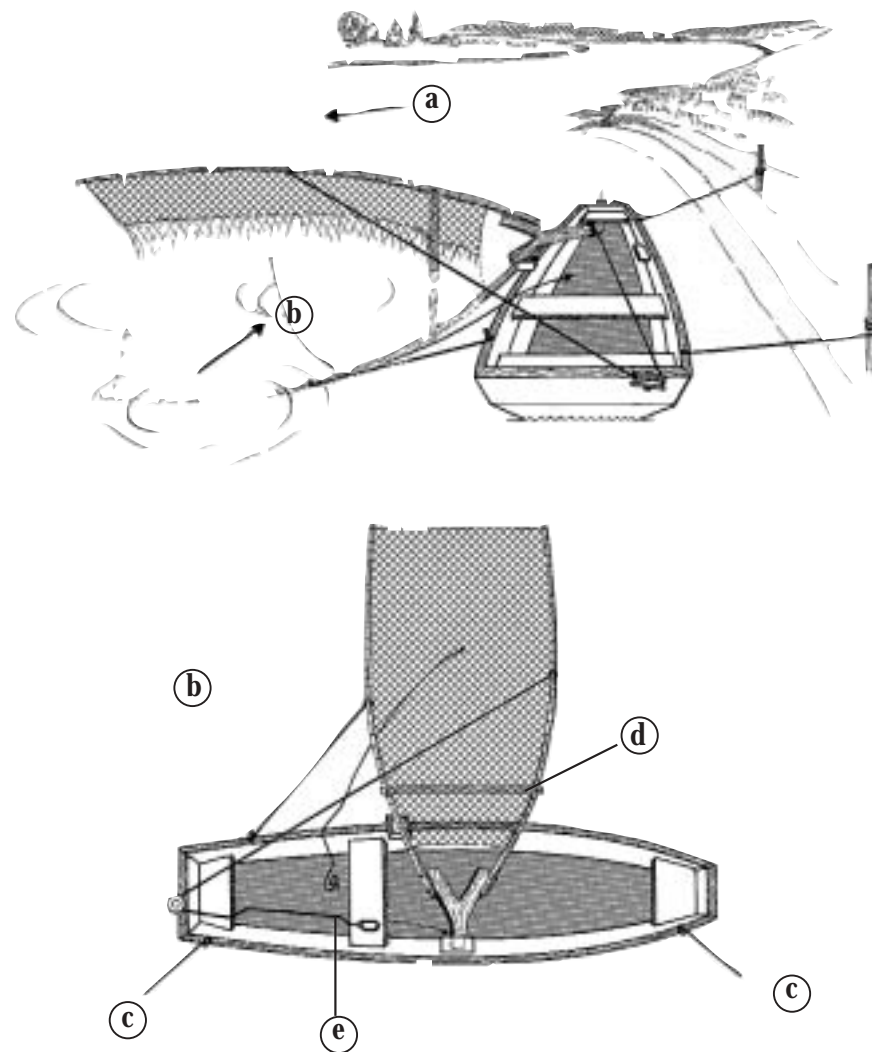
**Principe de fonctionnement** : Le poisson heurte le filet et se fait soulever de l'eau par le pêcheur.

**Utilisation** : La barque, ou « couralin », est mouillée dans un remous à contre-courant au-dessus d'un trou d'eau. Le courant de retour doit être de la même dimension que la longueur des montants. C'est une pêche de retour. La poche ne se forme donc pas vers l'aval, mais en sens inverse. Le pêcheur met le filet à l'eau en faisant basculer le montant du bas sur le coussinet. Le montant du haut doit rester à fleur d'eau. L'ouverture est maintenue dans un plan vertical perpendiculaire au bateau et au courant. Quand le pêcheur sent une touche avec la tirette, il dégage l'œillet de la fourche. Le filet tourne alors sur lui-même et devient horizontal. Le pêcheur relève ensuite la coulette en appuyant de tout son poids avec son ventre sur la fourche. Il relève totalement le filet en coinçant la fourche dans le bateau. Ensuite, il ramène la poche et le poisson.

Si l'eau est trouble, la pêche s'effectue en journée. Sinon, elle a lieu deux heures avant le lever du soleil et jusqu'à deux heures après son coucher.

**Période de pêche** : 1<sup>er</sup> février au 30 juin.

**Nombre de pêcheurs** : 1 amateur.



**Figure 20 : Coulette.** Disposée en bordure du courant principal (a) dans le courant de retour d'un remous (b), la coulette est amarrée au bord. Amarres (c), barastoum (d) et tirette (e).

## Epaule de mouton

**Synonyme** ◆ Carrelet à revers, friquet

**Famille** : Filet soulevé

**Type** : Filet soulevé manœuvré d'un bateau

**Code CSITEP** : 05.2.0

**Code SNPE** : 05.2.3

**Répartition géographique** : Loire (44, 49).

**Capture recherchée** : Ablette.

**Capture accessoire** : Friture.

**Fabrication** : Artisanale.

**Caractéristiques** : Sorte de carrelet manœuvré par un homme au bout d'une perche de 3 m (Figure 21). Trois bâtons courbés, les « enlarmes », sont fixés à la perche. Ils ont la forme d'une moitié d'arc. L'un d'entre eux est placé dans le prolongement du manche, les deux autres sont perpendiculaires. Ils sont assemblés par une croix métallique à quatre embouts, appelée « tête de chat ». Sur cette armature est fixée une nappe de filet carrée d'1,50 m de côté, à mailles de 10 mm. Des baguettes flexibles permettent de tendre le filet en l'appliquant contre l'armature.

**Principe de fonctionnement** : Le poisson passe au-dessus du filet et se fait soulever de l'eau par le pêcheur.

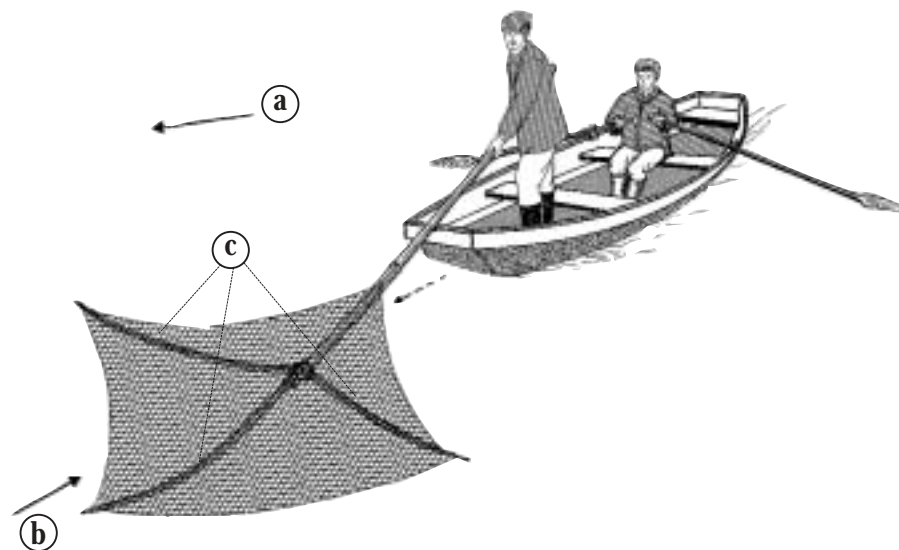
**Utilisation** : L'épaule de mouton s'utilise à partir d'une barque mouillée ou en mouvement. Elle pêche à la surface.

– A poste fixe : Le pêcheur placé sur le côté de la barque incline le manche et plonge l'épaule de mouton dans l'eau. La taille de l'engin implique une profondeur d'eau minimum d'1,80 m. Il le relève environ toutes les 10 secondes, rapidement mais sans à coup, en se servant du bord de la barque pour faire levier et en appuyant sur le manche.

– En mouvement : Le rameur rame à pousser et fait reculer la barque. Il est assis à l'avant et regarde vers l'arrière pour diriger le filet. Il remonte non pas le courant principal du fleuve, mais le contre-courant situé sur les côtés. Le pêcheur se place à l'arrière, debout, dos au rameur. Il procède de la même façon qu'à poste fixe.

**Période de pêche** : Mai à septembre.

**Nombre de pêcheurs** : Aucun pêcheur référencé au SNPE. Très peu de pêcheurs pêchent encore avec cet engin.



**Figure 21 : Epaule de mouton.** Le rameur pousse le bateau en bordure du courant principal (a) dans le contre courant d'un remous (b), tandis que le pêcheur plonge le filet puis le remonte en faisant levier sur l'arrière du bateau. Enlarmes (c).

## Filet barrage

Synonyme ♦ Aucun signalé

**Famille :** Filet soulevé, manœuvré d'un bateau

**Type :** Filet soulevé

**Code CSITEP :** 07.0.0 (mais 05.2.0 semble plus approprié)

**Code SNPE :** 05.2.4

**Répartition géographique :** Loire (58, 41, 49, 45, 37, 18).

**Capture recherchée :** Grande alose, alose feinte, truite de mer (saumon avant la fermeture en 1994).

**Capture accessoire :** Lamproie marine, mulets.

**Fabrication :** Artisanale.

**Caractéristiques :** Le filet barrage (Figure 22) se compose d'un barrage en filet, d'une barque et d'un carrelet.

– Le barrage (Figure 23) se compose d'une armature faite d'une ligne de pieux : les perches d'alignement et des « fourchettes ». Elles mesurent 5,50 m de haut. Les fourchettes s'encastrent sur le câble du bas, ou « maître du bas », tendu par des pieux en fer. Selon la force du courant, elles sont disposées tous les 1,20 à 3 m.

– Le filet, d'une hauteur de 2,50 à 3 m, est constitué de mailles de 16 cm de côté. Il est tendu jusqu'au fond. Il est fixé aux « fourchettes » et peut barrer au maximum les deux tiers de la partie mouillée du fleuve (en pratique impossible). Il s'appuie sur la berge et revient à la fin à angle droit sur une vingtaine de mètres. C'est la « pointille ».

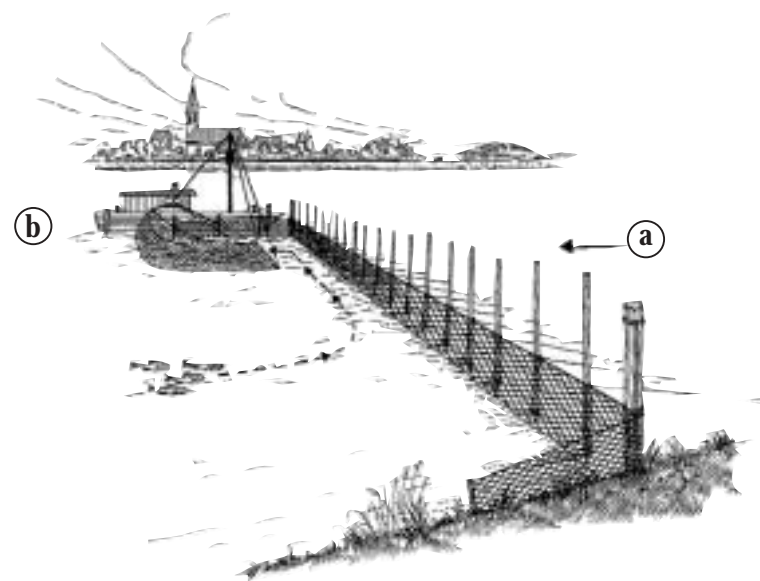
– Une barque amarrée, la « toue », est mouillée perpendiculairement au filet. Elle est maintenue immobile par quatre pieux. Elle porte un carrelet ou « poche » situé sur le devant à l'amont de Tours (b sur la Figure 23) ou le côté de la toue à l'aval de Tours (a sur la Figure 23), à droite ou à gauche, suivant le côté du barrage.

– Le carrelet est constitué de perches croisées et recourbées : les « enlarmes ». Elles sont en bois et sont reliées entre elles par une pièce métallique à quatre embouts. En amont de Tours, l'enlarme arrière qui longe le bateau y est fixée par une chaîne. Aux enlarmes est fixé un filet en mailles de 40 à 50 mm. Il mesure environ 5 m de long sur 2 m de large pour 2,50 m de profondeur. Un réseau de fils fins appelé « sonnettes » ou « cambre » est tendu en parapluie au-dessus du carrelet. Les fils sont reliés par une cordelette à une poignée, la « billette », qui commande par l'intermédiaire d'un treuil un contrepoids situé au mât du bateau. Les enlarmes avant, situées du côté du barrage, sont reliées au contrepoids par un portique. Elles sont fixées à une patte d'écartement, qui sert à amarrer le haut des ficelles. En aval de Tours, le carrelet de 4 m de côté pivotant au nez de la toue est descendu sur le fond du fleuve par un mât oblique.

**Principe de fonctionnement :** Le poisson qui remonte le fleuve se heurte au filet. Effrayé, il le longe en s'écartant pour trouver une issue. Son passage au-dessus du carrelet déclenche les « sonnettes ». Le pêcheur remonte alors le carrelet.

**Utilisation :** La toue est amenée à l'endroit du barrage qui paraît le plus propice à la pêche. A l'aval de Tours, le carrelet est disposé sur le côté de la toue, installée à l'extrémité du filet-barrage. A l'amont de Tours, il est posé entre l'avant du bateau et le filet-barrage. Dans ce cas, la toue est fixée au milieu du dispositif.

Le pêcheur tient dans sa main la « billette » qui le relie aux « sonnettes ». Ainsi prévenu du passage du poisson, il actionne rapidement le balancier. Le carrelet remonte alors en suivant le mouvement d'une pelle mécanique. Le pêcheur attrape le poisson avec une



**Figure 22 : Filet barrage.** Le poisson remonte le courant principal (a), remonte le filet et rentre dans le carrelet (b).

grande époussette de 70 cm de diamètre, « l'haveniau ».

La pêche est meilleure lorsque l'eau est trouble. Elle est interdite la nuit. En temps de crue, on relève le filet que l'on accroche en

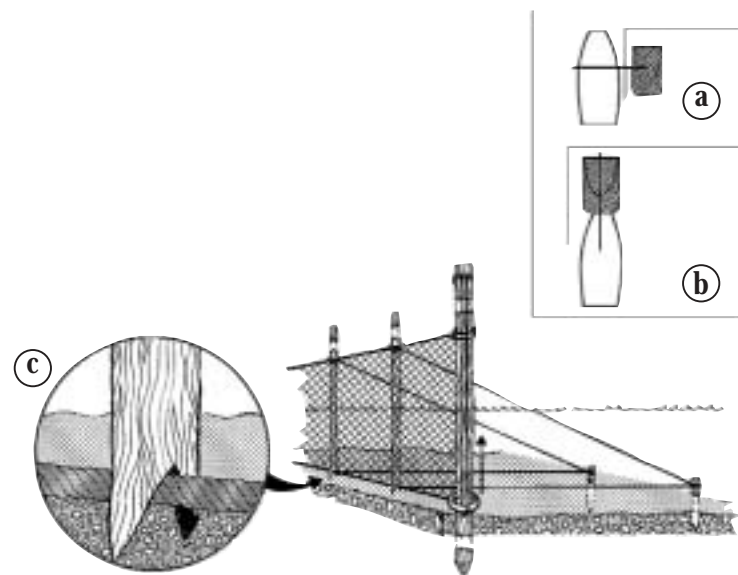
haut des perches pour que l'ouvrage ne cède pas à la pression des matériaux accumulés par le courant.

**Période de pêche :** Janvier à mai.

**Nombre de pêcheurs :** 5 professionnels.



Photo 6



**Figure 23 : Filet barrage.** Le carrelet est disposé sur le côté de la barque (a), ou devant (b). Le barrage, tendu entre deux gros pieux, est maintenu en amont par des câbles fixés à une ligne de petits pieux métalliques qui retiennent des perches sur lequel repose le filet. Ce dernier est dégagé de la fourchette (c) et relevé pour retirer les embacles et laisser passer les crues.

## Tamis à civelles embarqué

Synonyme ♦ Aucun signalé

**Famille :** Filet soulevé

**Type :** Filet soulevé manœuvré d'un bateau

**Code CSITEP :** 20.1.0 (05.1.0 semble plus approprié)

**Code SNPE :** 05.2.5

**Répartition géographique :** Adour (40, 64), courants landais (40), Nive (64), Bidouze (40), Garonne (33), Dordogne (33), Isle (33), Loire (44).

**Capture recherchée :** Civelle.

**Capture accessoire :** Alevins de poissons marins.

**Fabrication :** Artisanale ou en série.

**Caractéristiques :** Il existe deux types de tamis correspondant à deux utilisations différentes.

- Tamis 1 (Figure 24) : Filet en matériau composite rigide (toile métallique, moustiquaire) fixé sur un cerceau en bois ou en aluminium relié à un manche en matériaux légers (bois, carbone). Le tamis a un diamètre d'1,20 m et une profondeur de 20 à 40 cm.

- Tamis 2 (Figure 25) : Filet en plastique souple (matériau composite) fixé sur un cerceau en bois ou en aluminium relié à un manche en matériaux légers (bois, carbone). Le tamis a un diamètre d'1,20 m et une profondeur d'1,30 m. Sa forme est conique au départ sur environ 80 cm, puis il se termine par une poche rectangulaire de 50 cm de long.

**Principe de fonctionnement :** En flot, les civelles se font porter par le courant principal, au jusant, elles s'en écartent. Le bateau de pêche se situe sur le lieu de passage des civelles. Elles sont soulevées de l'eau par le tamis.

**Utilisation :** La pêche a lieu la nuit en flot.

- Tamis 1 : Le bateau est ancré au fil de l'eau. La barque utilisée, dite « couralin », est à fond plat, elle mesure de 4,5 à 5,5 m de long pour une largeur d'1,20 à 1,80 m. Une lumière, qui est souvent une lampe à pétrole dans une caisse en bois, éclaire l'avant du bateau. La civelle longe le bord du bateau vers la lumière. Le pêcheur plonge le tamis environ 30 cm sous l'eau à l'arrière du bateau et avance vers la proue. Il le remonte sous la lumière. C'est la pêche à la volée.

- Tamis 2 : Le bateau est mouillé au milieu du fleuve face au flot. Le tamis est amarré au bateau et le courant tend la poche. La relève s'effectue toutes les dix minutes.

**Période de pêche :** Les civelles, portées par le Gulf Stream, arrivent de l'Atlantique sud. Elles remontent les fleuves d'octobre à mai, avec un pic de migration en hiver. La saison commence en octobre dans le sud, bassin de l'Adour, pour se terminer en avril au nord, bassin de la Somme.

**Nombre de pêcheurs :** 9 amateurs, 133 professionnels.

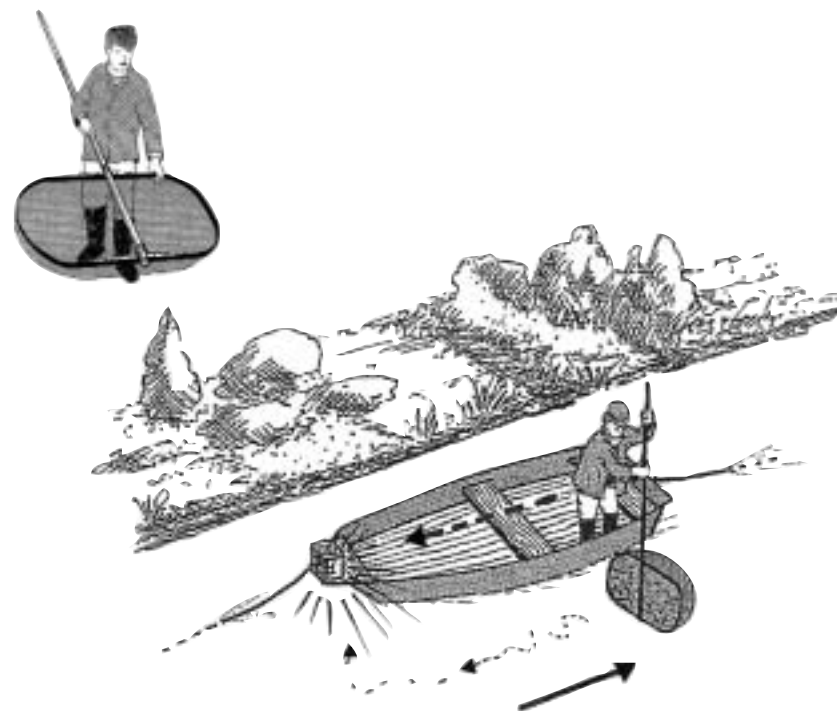


Figure 24 : Tamis à civelles embarqué type 1. Les civelles qui remontent le courant vers la lumière sont rattrapées par le pêcheur qui remonte le courant avec son tamis.

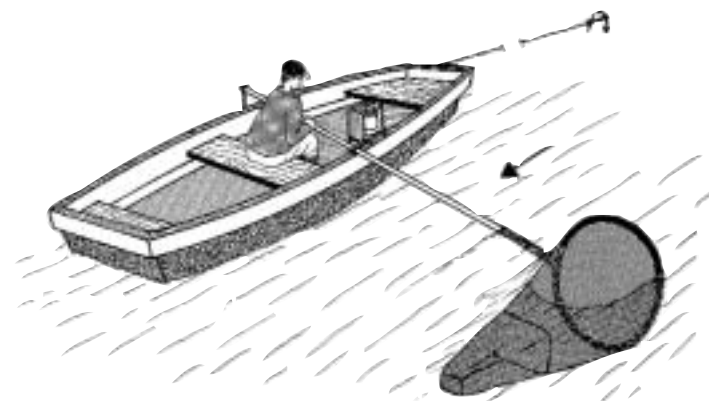


Figure 25 : Tamis à civelles embarqué type 2. Placé dans le courant, le tamis retient les civelles entraînées vers l'aval lorsqu'elles s'approchent de la lumière.

## Tamis à civelles dressé

Synonyme ◆ Pibalour (17)

**Famille :** Filet soulevé

**Type :** Filet soulevé manœuvré d'un bateau  
**Code CSITEP :** 20.1.0 (mais 05.1.0 semble plus approprié)

**Code SNPE :** 05.2.6

**Répartition géographique :** Les estuaires de l'Atlantique et de la Manche : Loire (44), Charente (17), Garonne (33), Dordogne (33), Isle (33), Somme (80).

**Capture recherchée :** Civelle.

**Capture accessoire :** Alevins de poissons marins.

**Fabrication :** Artisanale et en série.

**Caractéristiques :** Technique de pêche qui consiste à avancer au moteur avec un bateau muni d'un tamis à civelle de chaque côté (Figure 26). Le tamis mesure 1,20 m de diamètre et est fixé à un manche d'1,50 m à 6 m. La profondeur est d'1,30 m. Le filet est en toile de Nylon, il est monté sur un cadre métallique de forme variable. En Loire, la poche se prolonge par un cylindre de stockage de 40 cm de diamètre et d'1 m de profondeur.

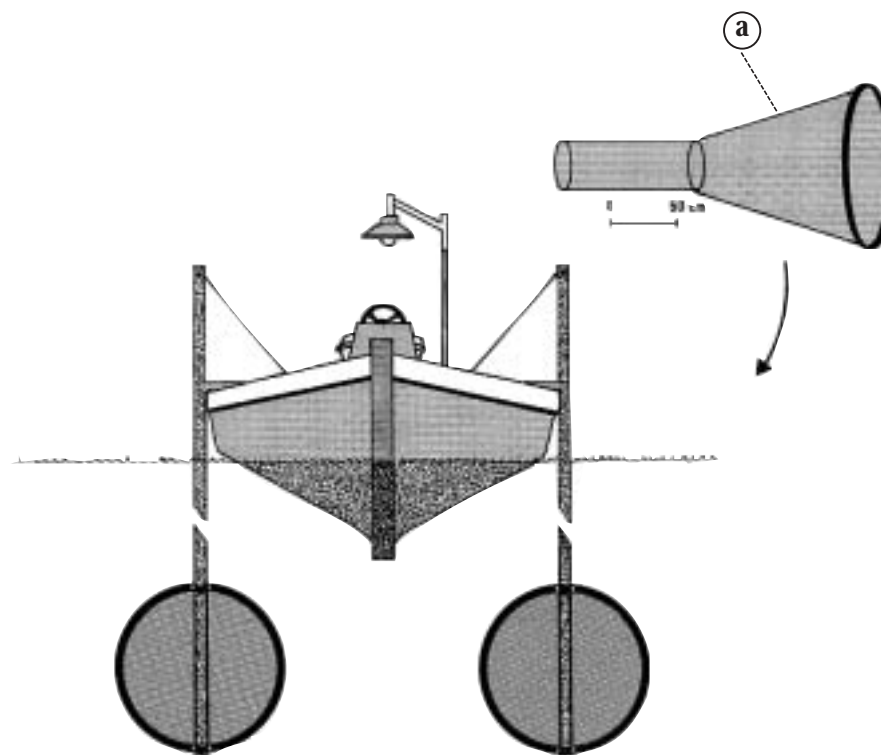
**Principe de fonctionnement :** En flot, les civelles se font porter par le courant princi-

pal, au jusant, elles cherchent des contre-courants sur les bords. Le bateau de pêche se situe sur le lieu de passage des civelles. Elles sont soulevées de l'eau par le tamis.

**Utilisation :** Selon les bateaux, des systèmes mécaniques sont conçus pour descendre les tamis de chaque côté du bateau, soit en même temps, soit l'un après l'autre. Les civelles se font porter par le courant montant et se retrouvent dans les hauts niveaux de la masse d'eau. La pêche s'effectue surtout en flot. Le pêcheur avance au moteur en tamisant l'eau, les civelles soumises à la force de déplacement restent au fond du tamis. Les « traits » s'effectuent à une vitesse de 0,5 à 2,5 nœuds, à contre-courant ou avec le courant. La pêche a lieu la nuit et de jour lorsque les eaux sont turbides.

**Période de pêche :** Les civelles, portées par le Gulf Stream, arrivent de l'Atlantique sud. Elles remontent les fleuves d'octobre à mai, avec un pic de migration en hiver. La saison commence en octobre dans le sud, bassin de l'Adour, pour se terminer en avril au nord, bassin de la Somme.

**Nombre de pêcheurs :** 69 professionnels.



**Figure 26 :** Tamis à civelles dressé. Vu de face, les tamis sont immergés de part et d'autre de l'embarcation. Le bateau, fortement motorisé, filtre l'eau en avançant. Vue transversale du modèle utilisé en Loire (a).

## Carrelet fixe

**Synonyme** ◆ Carré, rond (Gironde), bouge (Loire)

**Famille** : Filet soulevé fixe

**Type** : Filet soulevé fixe manœuvré du bord

**Code CSITEP** : 05.3.0

**Code SNPE** : 05.3.1

**Répartition géographique** : Authion (49), Garonne (33), Dordogne (33), Isle (33), Charente (17,16), Rhône (13), Vilaine (35, 56), Oust (35, 56), Saône (71, 21), Doubs (25), canal d'Alsace (68), Brière (44), Loire (44).

**Capture recherchée** : Sandre, brochet, carpe, mulot, grande alose, alose feinte, lamproie marine, crevette blanche, carrelet, brème, tanche, perche.

**Capture accessoire** : Anguille, gardon, hotu, poisson-chat, silure.

**Fabrication** : Artisanale.

**Caractéristiques** : Engin constitué d'une nappe de filet d'une superficie de 9 à 25 m<sup>2</sup>, soit carrée, soit ronde (Figure 27). Le maillage est généralement de 27 mm, mais va de 10 à 50 mm. Le creux mesure 1,50 m à 2 m. Le filet est suspendu par des câbles amarrés à une perche de plusieurs mètres de long. La perche est parfois remplacée par un poteau muni d'un contrepoids d'une trentaine de kilos. Le dispositif est fixé à une cabane montée sur pilotis, à laquelle on accède par un ponton.

Le filet peut être aussi suspendu par quatre arceaux, ou « gendarmes », reliés entre eux par une « tête de chat » ou une « grenouille » (voir le carrelet à main). Celle-ci est amarrée par une corde à la « flèche », perche de plusieurs mètres de long retenue par des câbles.

– Sur la Loire, on utilise un « bouge » C'est

un carrelet monté sur un bateau à poste fixe. Celui-ci est placé à l'aval d'un panneau en bois fixé perpendiculairement au courant. Il produit un remous qui attire le poisson.

Le carrelet peut aussi être installé sur un bateau ou sur un radeau (Rhône), qui monte et descend suivant les niveaux d'eau. Son nom recouvre à la fois celui du filet, de l'installation et du poisson que l'on pêche avec.

**Principe de fonctionnement** : Le poisson est soulevé de l'eau par le filet.

**Utilisation** : La pêche se fait dès que le niveau d'eau le permet sur les fleuves soumis à la marée. Le carrelet est actionné par une manivelle. Le pêcheur le remonte toutes les 2 à 3 minutes. Le filet doit toucher le fond. Lorsqu'il est relevé, le carrelet vient à hauteur de la cabane. Le poisson est récupéré à l'aide d'une époussette à long manche. Suivant les endroits, l'utilisation d'une barque située à proximité est nécessaire. Le filet est généralement démonté après chaque utilisation.

– Sur le Rhône, la pêche a lieu surtout en eaux troubles et en période de montée des eaux. Le carrelet est utilisé essentiellement pendant la période de migration des aloses et l'été. Les carrelets fixes sont démontés pour éviter les risques de détérioration pendant les crues.

L'anguille est peu pêchée au carrelet, car cette pêche est interdite de nuit.

**Période de pêche** : Toute l'année. Loire : le « bouge » pêche pendant les périodes de crues, selon les niveaux d'eau de début mars à fin mai.

**Nombre de pêcheurs** : 79 amateurs.

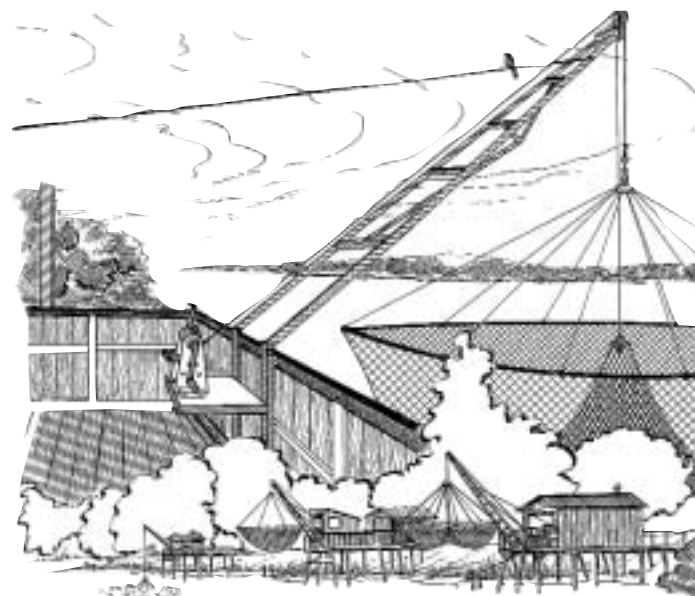


Figure 27 : Carrelet fixe. Modèle avec cabane sur ponton utilisé sur la Garonne et la Charente.



Photo 7

## Epervier

**Synonyme** ◆ Goujonnier (Loire moyenne), Gille (grand modèle : Loire amont (71, 03, 63, 42), Doubs (25), Saône (21, 70))

**Famille** : Epervier

**Type** : Epervier

**Code CSITEP** : 06.1.0

**Code SNPE** : 06.1.1

**Répartition géographique** : Cher (41), Saône (71, 70, 21), Loire (37, 45, 71, 41, 42, 18, 58, 63), Vienne (37), Allier (18, 58, 03, 63), Seine (27), Adour (40), Rhin (68), Canal d'Alsace (68), Ardèche (07), Rhône (07, 84), Saône (21, 70), Doubs (25).

**Capture recherchée** : Friture (maille de 10 mm) et toutes espèces de surface.

**Capture accessoire** : Espèces de fond.

**Fabrication** : En série et artisanale.

**Caractéristiques** : L'épervier classique est un filet non maillant conique en coton ou en Nylon tressé de 40/100 mm de 800 à 2 000 mailles, soit environ d'1,60 m à 2,90 m de rayon. Le maillage est de 10 mm pour les petites espèces, comme l'ablette, et de 27 mm pour les autres poissons. Au centre du filet peut être fixée une corde de jet de 5 à 7 m de long. Le pourtour est lesté de 4 à 15 kg de billes de plomb. La bordure est relevée en dedans est forme une poche de 10 à 35 cm de hauteur.

Le rayon de l'épervier est proportionnel à la taille du pêcheur, surtout lorsque celui-ci le lance les pieds dans l'eau au même niveau que la rivière. Pour une personne d'1,80 m, il faut un épervier de 1 300 mailles, soit environ 2 m de rayon (Figure 28).

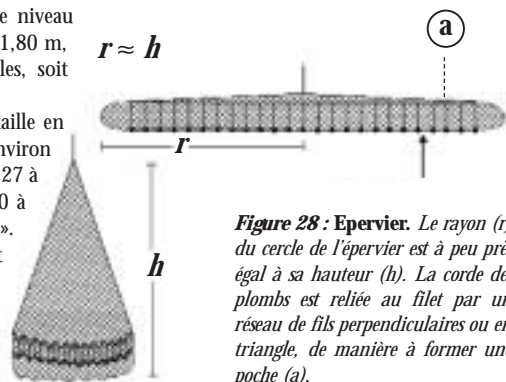
Le gille est un épervier de grande taille en Nylon tressé de 4 440 m/kg, avec environ 5 à 8 m de rayon. Le maillage est de 27 à 40 mm. Le pourtour est lesté de 10 à 15 kg de billes de plomb, ou « balles ». La bordure est relevée en dedans et forme une poche de 18 à 35 cm de hauteur. Les nœuds ne doivent pas accrocher et sont soit plats, soit soudés par des ultra-sons.

**Principe de fonctionnement** : Le filet, lancé de la rive ou d'un bateau, se déploie en rond et capture les poissons en retombant et en se refermant sur eux.

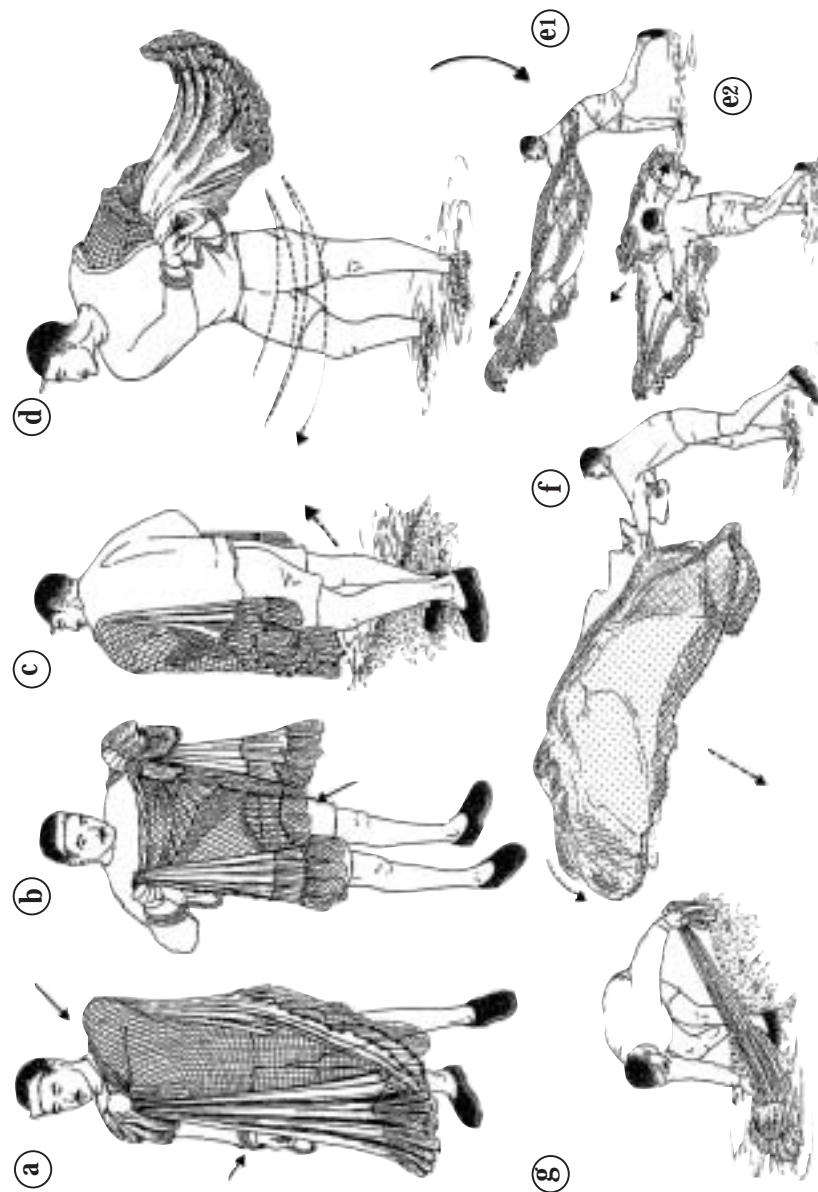
**Utilisation** : Ce maniement (Figure 29) nécessite de l'adresse, de la force et une habitude notamment pour disposer l'engin convenablement. Pour ne pas s'accrocher au filet et partir à l'eau, il est préférable de porter des vêtements sans bouton.

On amarre au bras droit (parfois gauche selon le pêcheur) la corde de jet par un nœud coulant suivi d'une demi-clé, puis on plie la coiffe dans les mains au niveau de la ceinture (Figure 29 a).

On balance un tiers du filet sur l'épaule ou le coude gauche, on en saisit environ un autre tiers, maille par maille, dans la main gauche et le dernier tiers reste dans la main droite (Figures 29 a et b). Tous les plombs doivent être au même niveau et leur masse bien répartie. Le pêcheur s'approche ensuite de l'eau, perpendiculairement à la rive, l'épaule de la main qui va lancer la première (Figure 29 c). Il se situe soit sur la berge, soit les pieds dans l'eau. Il donne de l'élan au filet en le balançant derrière lui (Figure 29 d). Puis, il le jette en décrivant un mouvement circulaire avec le bras (Figure 29 e1). La main qui n'a pas lancé



**Figure 28 : Epervier.** Le rayon ( $r$ ) du cercle de l'épervier est à peu près égal à sa hauteur ( $h$ ). La corde des plombs est reliée au filet par un réseau de fils perpendiculaires ou en triangle, de manière à former une poche (a).



**Figure 29 : Epervier.** Différentes étapes du lancé détaillées dans le texte de la fiche.

le filet le retient un peu par le bas avec l'auriculaire pour qu'il s'ouvre correctement (Figure 29 e2). Le filet part à l'eau en se dépliant et la corde de jet se déroule (Figure 29 f). Il forme un cercle en touchant la surface de l'eau et s'abat comme une cloche, ou comme un épervier sur sa proie (Figure 30). Il ne faut pas de vent sinon le filet se replie. On le relève en tirant sur la corde, au ras de la surface de l'eau (Figure 29 g).

Cette pêche se pratique généralement dans peu d'eau, 1 m de profondeur au maximum, sur des fonds plats. Pour ne pas effrayer le poisson, le pêcheur progresse de l'aval vers l'amont.

L'amorce est souvent utilisée.

Le gille nécessite quatre bateaux. Ils sont disposés en carré. Chaque bateau prend une partie du filet. Au signal donné, tous les pêcheurs laissent tomber le filet en même temps. Un d'entre eux garde la corde de jet au poignet et va le récupérer. Cette pêche s'effectue dans une profondeur d'eau d'environ 3 m, sur des fonds plats et dans les remous où les poissons se rassemblent. Il ne faut pas trop de courant. Elle peut se pratiquer avec seulement deux bateaux, dans ce cas les pêcheurs utilisent des perches pour porter le filet.

– Loire moyenne (18, 58) : Le pêcheur commence par préparer son « coup », c'est-à-dire qu'il creuse à la pelle une fosse de 20 à 30 cm de profondeur en forme de trapèze, d'1,50 m de base au plus large et de 2 m de hauteur. Ces fosses doivent être entretenues régulièrement. Elles se situent dans un méandre, à l'intérieur d'un virage sur un fond de graviers. A l'aval immédiat, le pêcheur construit une petite haie de branchages de la même longueur (1,50 m) sur 50 cm de haut, perpendiculaire au courant. L'eau doit pouvoir couler au-dessus. Le but est de construire un barrage qui sert d'abri au poisson. S'il n'y a pas de courant, le pêcheur plante juste un piquet témoin pour repérer l'endroit. Parallèlement à la berge, le pêcheur monte

une autre haie de branchage destinée à masquer son ombre et à casser la vague déclenchée par son approche. Lorsque c'est possible, le pêcheur avance face au soleil.

Il amorce ensuite son coup en faisant deux trous dans le sol aux deux angles du trapèze, sur le côté le plus court, situé près de la haie qui casse le courant. Il y enfonce à la main 200 à 400 g de tourteau de maïs. Puis, il revient deux à trois heures après pour lancer l'épervier. Il entre alors dans l'eau jusqu'au genou. L'approche est très importante et le pêcheur adopte la marche du héron, c'est-à-dire qu'il avance avec la pointe de pied posée en premier. Il amorce à nouveau et ainsi de suite. Le pêcheur peut avoir un coup tous les 50 à 60 m.

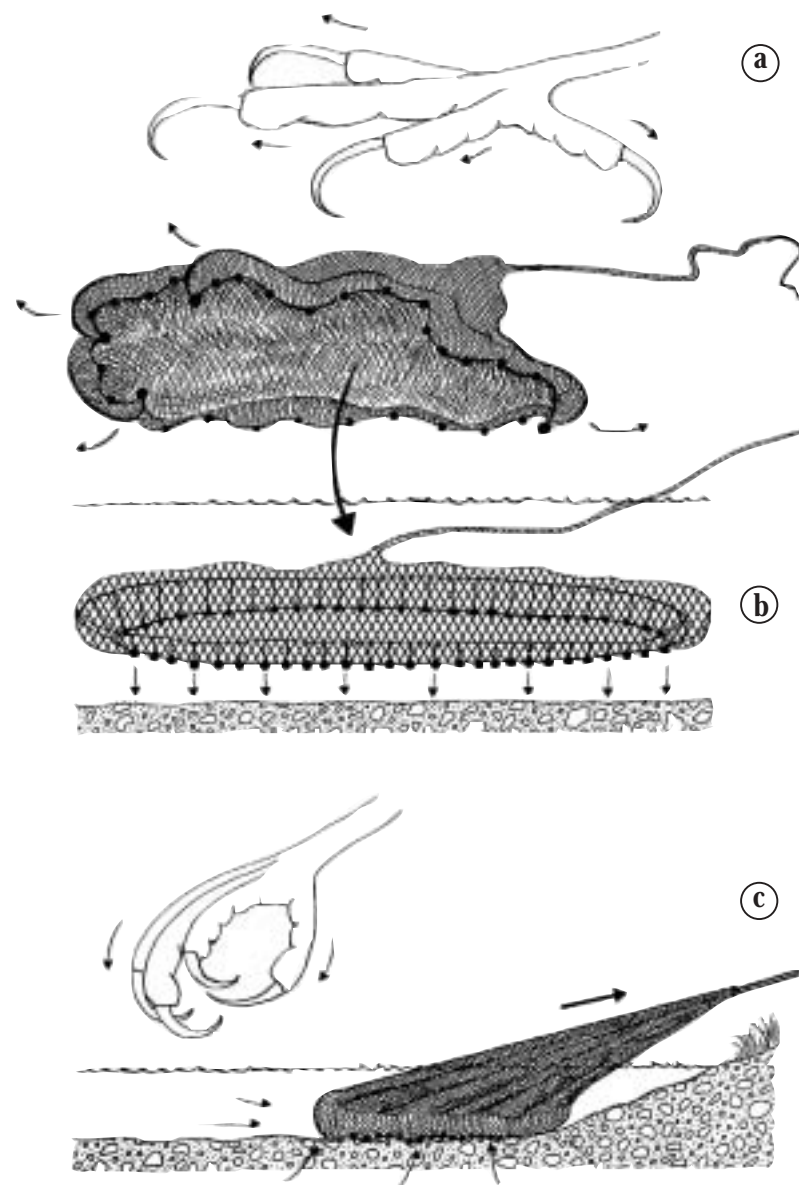
– En Saône (71), l'appâtage s'effectue avec une amorce flottante. Elle est portée par un petit liège ou « bobèche » et se compose de résidus d'huilerie des moulins, souvent de tourteaux de colza. La pêche s'effectue à partir d'un bateau et nécessite l'emploi d'un rameur. Le but est d'arriver à l'endroit choisi sans bruit et sans clapotis. Le lanceur est positionné à l'avant du bateau, sur le plat-bord ou « soupille ».

– En Ardèche (07), pour lancer l'épervier le pêcheur met un brin sur l'épaule droite et saisit la moitié du filet avec la main gauche. La pêche s'effectue sur des fonds réguliers de sable ou de gravier.

– Dans le Cher (41), la pêche des gros poissons s'effectue dans des trous d'eau de 3 à 4 m de profondeur. L'épervier est plus lourd que ceux qui pêchent à faible profondeur ; la maille est en 27 mm, le fil en gros Nylon et le plombage est de 15 kg. Une rivière à fond uniformément plat ne convient pas à cette pêche.

**Période de pêche :** Été pour les petites espèces (friture). Loire (18, 58) : 15 juin au 15 septembre. Ardèche : toute l'année, mais surtout l'été.

**Nombre de pêcheurs :** 114 amateurs, 25 professionnels.



**Figure 30 : Epervier.** Le filet est lancé au dessus de l'eau (a) et s'abat en cercle sur le poisson (b). Tirant le filet par son centre, le pêcheur referme la poche, comme les serres d'un épervier (c).

## Filet maillant et emmêlant

◆ 07.0.0

**Caractéristiques :** Les filets sont rangés en deux catégories, en ce qui concerne leur assemblage : les tramails ou trémails et les filets droits, plus connus sous le nom d'araignée. Les trémails sont constitués de trois nappes superposées, alors que l'araignée n'en a qu'une. Le tramail, plus résistant, est préféré à l'araignée quand le courant est trop fort. Les nappes externes du tramail s'appellent les aumées et la nappe interne la flue. La flue est plus haute que les aumées ; de un tiers à deux fois la hauteur du filet en pêche. Elle est également plus longue. On dit qu'elle est montée avec beaucoup de *flou*. Plus le compas d'armement de la flue compte de mailles, plus le filet est fermé et plus il a de flou. Le poisson s'emmêle davantage. La maille est plus ouverte, ce qui facilite le démaillage.

Souvent le bas de l'araignée est plus long que le haut. Il est tendu dessus et monté avec plus de flou en dessous pour éviter qu'il casse et pour être plus facilement manipulable. Le pêcheur augmente la taille du filet d'une demi-maille toutes les sept à dix mailles plus bas. Ainsi, le dessous d'un filet de 100 m mesure 110 m de long.

Les filets sont montés verticalement entre une ralingue de liège en haut et une ralingue de fond plombée. La *portance* de la corde de flotte et le *poids* de la ralingue de plomb varient suivant le milieu prospecté et la connaissance du pêcheur. Le poids du plomb au 100 m peut fluctuer entre 900 g et 9 kg. La *longueur* du filet varie selon la taille de la rivière et réglementairement ne peut pas dépasser les deux tiers de la largeur mouillée de celle-ci. Sa chute peut être plusieurs fois supérieure ou inférieure à la hauteur d'eau.

Le *maillage* exprime la longueur du côté de la maille. Il varie, selon l'espèce recherchée, entre 10 et 120 mm. Les plus petits maillages

sont utilisés près du bord, les plus gros sont réservés aux poissons de grandes tailles qui restent dans des eaux plus profondes. Le choix du maillage est en effet fonction de la taille du poisson. Il existe un rapport entre le maillage et le périmètre du corps ou la longueur du poisson que l'on veut capturer. L'ouverture de la maille (OM) est égale à la longueur moyenne du poisson (L) divisée par un coefficient (K) fonction de l'espèce. C'est la formule de Fridman. Ce coefficient est de 8 pour les poissons longs et étroits, 3,5 pour les poissons moyens et 2,5 pour les poissons épais, hauts et larges.

Le tableau ci-contre donne la taille moyenne des captures en fonction de la maille utilisée pour les poissons d'eau douce les plus communs. Par exemple, une maille de 40 mm capture des sandres de 46 cm en moyenne avec 95 % des poissons entre 44 cm et 48,2 cm. Le coefficient K de chaque espèce est précisé dans la dernière colonne de droite et permet de classer les espèces depuis les plus épaisses, (perche-soleil, carassin), jusqu'au plus étroites (mulets, brochet).

Pour les trémails, le maillage doit être suffisamment petit pour capturer les plus petits poissons par boursage. On peut appliquer la formule de Fridman multipliée par 0,66 (OM = L/K x 0,66). Les maillages des nappes externes seront par contre 4 à 7 fois plus grands que celui de la nappe interne.

Le *rapport d'armement (E)* est le rapport entre la longueur de la ralingue (R) et la longueur de la nappe de filet étirée (F). Par exemple, un filet de 200 mailles de 25 mm de côté monté sur une ralingue de 8 m a un rapport d'armement de 80 % ou de 0,8. Le flou est le rapport inverse (F sur R). Le rapport d'armement est généralement voisin de 0,5 pour les filets maillants. En dessous de

| Espèce            | Côté de maille (mm) |          |          |          |          |          |          | K   |
|-------------------|---------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|-----|
|                   | 10                  | 15       | 20       | 30       | 40       | 50       | 60       |     |
| Perche-soleil     |                     | 9,7±0,6  | 11,3±0,4 | 14,1±0,7 | 15,4±2,1 |          | 39,0±2,1 | 2,6 |
| Carassin          |                     |          | 15,4±2,8 | 18,5±1,7 | 23,0±0,8 | 27,5±1,8 | 33,0±1,8 | 2,5 |
| Poisson rouge     | 8,0±0,2             | 11,0±0,2 | 12,8±0,4 |          | 21,8±1,7 | 27,6±1,8 |          | 3,1 |
| Grémille          |                     |          |          |          | 13,5±0,3 |          |          | 3,2 |
| Rotengle          |                     |          |          | 24,0±0,7 | 30,8±0,8 | 33,4±0,9 | 35,4±1,1 | 3,1 |
| Breème bandelière | 6,3±0,2             | 12,8±0,5 | 16,6±0,5 | 22,8±0,7 | 26,4±1,6 | 28,1±1,6 | 32,0±1,1 | 3,6 |
| Carpe             |                     |          |          |          | 26,4±1,6 | 37,8±0,4 |          | 3,7 |
| Breème commune    | 7,9±0,4             | 12,7±1,9 | 15,7±1,0 | 23,5±1,1 | 28,6±1,1 | 31,5±1,2 | 38,7±2,2 | 3,7 |
| Perche            |                     | 13,0±0,3 | 17,4±0,3 | 23,4±0,3 | 30,2±0,8 | 34,6±0,7 | 38,9±1,3 | 3,6 |
| Garlon            | 9,7±0,1             | 12,3±0,4 | 17,0±0,5 | 23,7±1,2 | 28,5±1,6 | 34,8±0,4 |          | 4,0 |
| Goujon            | 9,8±0,1             | 13,4±0,3 | 14,0±1,3 |          |          |          |          | 4,2 |
| Linarne           |                     |          |          | 34,0±2,2 | 34,1±0,9 | 36,5±1,1 | 43,4±1,9 | 4,4 |
| Spirin            | 9,6±0,2             | 12,3±0,3 |          |          |          |          |          | 4,4 |
| Chevraine         | 9,8±0,4             |          | 18,0±2,2 |          | 40,2±3,1 | 46,1±2,0 | 48,4±1,7 | 4,5 |
| Albette           | 10,4±0,2            | 13,4±0,4 |          |          |          |          |          | 4,9 |
| Hutu              |                     |          |          |          |          |          |          | 4,9 |
| Barbeau           |                     |          |          | 36,1±3,4 | 42,0±1,2 | 46,0±0,7 | 47,4±0,6 | 4,9 |
| Toxostome         |                     |          |          | 35,9±2,3 | 40,9±1,9 | 46,7±2,0 | 48,7±3,1 | 5,0 |
| Mulet porc        | 10,6±0,9            | 15,1±0,9 | 18,6±0,5 |          |          |          |          | 5,0 |
| Sandre            |                     |          |          | 34,9±1,7 | 46,1±2,1 | 52,0±2,5 | 55,4±3,4 | 5,3 |
| Mulet hippu       | 14,7±2,3            | 17,0±1,3 | 21,8±2,6 |          | 42,3±3,1 |          |          | 6,4 |
| Brochet           |                     | 42,2±3,9 | 21,1±4,0 |          |          |          |          | 6,4 |
|                   |                     |          |          | 48,5±3,9 | 51,3±4,1 | 65,5±3,6 | 66,3±3,7 | 6,1 |

Longueur moyenne (en cm) avec domaine de confiance à 95 % des poissons capturés au filet selon l'espèce et la maille (en mm) classée par coefficient K croissant de la formule de Fridman. Données : Conseil supérieur de la pêche - Délégations régionales de

Lyon et de Montpellier. Traitement : Conseil supérieur de la pêche - Service technique

## Traitement:

Sélection des espèces d'effectif total > 30

Sélection des moyennes de CV < 30%

Calcul de K = moyenne((Longueur moyenne)/(Côté de Maille))

0,5, le filet est plutôt emmêlant et peut capturer une variété importante d'espèces différentes. C'est le cas de la plupart des filets calés. Au-dessus de 0,5, le filet est plutôt maillant et plus sélectif. C'est le cas de la plupart des filets dérivants. Pour un tramail, le rapport d'armement de la nappe centrale est de 0,4 à 0,5. Il est compris entre 0,6 et 0,75 pour les nappes externes.

Le rapport d'armement (E) permet de calculer la surface couverte par la nappe de filet. Il faut appliquer la formule suivante :  $S = E \times \sqrt{1-E^2} \times L \times H \times M^2$ . L représente le nombre de mailles en largeur, H en hauteur et M la dimension de la maille étirée en mètre.

**Montage et ramendage :** La majorité des pêcheurs professionnels et quelques amateurs aux engins montent eux-mêmes leurs filets et les ramendent, c'est-à-dire les raccommodent lorsqu'ils sont déchirés.

Pour cela, ils tendent le filet entre deux points de fixation, variables suivant l'endroit où ils se trouvent. Ils utilisent du fil en Nylon tressé, de différentes grosseurs en fonction du type de filet. Il est enroulé autour d'une « *aiguille* » ou navette, en bois, en os, en plastique ou en métal.

Le plus souvent le pêcheur se sert de ses doigts pour mesurer la taille des mailles. Il tire sur le fil passé dans la maille de départ, en laissant glisser par exemple l'annulaire et le majeur de la main gauche, jusqu'à ce que la dimension de la maille soit égale à celle de ses deux doigts superposés. Lorsque la réparation nécessite un laçage de plusieurs mailles ou lorsque la nappe est en très grandes ou très petites mailles, le pêcheur utilise un « *moule* ». Celui-ci est soit rond, soit plat. Lorsqu'il est rond, c'est une pièce de bois lisse d'une dizaine de centimètres de long. Lorsqu'il est plat, c'est un carré métallique. Le diamètre dans un cas, la largeur dans l'autre, donne la taille de la maille. Le choix entre ces deux types de moule est fonction

des habitudes et des régions. Chaque moule porte un numéro correspondant à la longueur en centimètre d'une *maille étirée*, c'est-à-dire à deux fois le côté de la maille. Ainsi un moule n° 10 réalise des mailles étirées de 10 cm et des *mailles de côté* de 5 cm. Dans ce « guide des engins de pêche », le maillage est défini par défaut en mailles de côté.

Le pêcheur peut également acheter une nappe et la monter lui-même, c'est notamment le cas pour les filets en *monofilament* ou *multimonofilament*. Le pêcheur choisit le maillage, le fil utilisé, la grandeur de la nappe et la manufacture de filets tisse la nappe. L'intervention du pêcheur va porter ensuite sur le nombre de mailles par compas d'armement, le nombre et le volume des lièges utilisés et le poids de la ralingue de plomb. Il détermine ainsi la poche du filet et sa position dans l'eau, au fond, en surface ou entre deux eaux.

**Fils utilisés :** Le fil doit être fin, mais pas trop pour ne pas endommager le poisson. Le diamètre du fil utilisé est proportionnel à la dimension de la maille. Le rapport entre les deux doit être compris entre 0,005 et 0,01. Le fil doit être résistant, souple et peu visible surtout pour les filets maillants fixes.

Les fils utilisés pour les filets droits ou les trémails sont le plus souvent en polyamide. Le Nylon est l'appellation courante et commerciale du polyamide (PA). Les filets plus anciens sont en coton. Autrefois, ils étaient en chanvre.

**Le fils polyamide** le plus ancien est câblé ou tressé, il est généralement blanc, mais peut être de différentes couleurs. Quelques pêcheurs le teignent eux-mêmes en vert. En eau claire, cette couleur est en effet préférée. En fluvial, le fil câblé est plus employé que le tressé. Il est moins cher, mais « fripe » davantage. Il en existe deux sortes. Lorsqu'il contient un autre fil au milieu, c'est du câblé avec âme. Sinon, il est appelé cordé.

Les filets d'aujourd'hui sont constitués en majorité de fils monofilament ou multimonofilaments. Ils sont toujours en polyamide, mais celui-ci est transparent ; les pêcheurs parlent de « filets invisibles ». Ces filaments en fibres synthétiques sont obtenus par extrusion. Le polyamide a une densité de 1,14, c'est-à-dire qu'il est plus lourd que l'eau et qu'il coule. Il est très résistant à la rupture et à l'abrasion.

**L'unité** pour mesurer la grosseur des fils terminés est la longueur en mètre du fil par kilo. Il existe des tableaux d'équivalence pour connaître les correspondances avec le diamètre du fil en millimètres. Par exemple, un fil de polyamide câblé de 4 350 m/kg a un diamètre de 0,5 mm. En monofilament, le

même diamètre correspond à un fil de 4 170 m/kg.

Les fils multimonofilaments sont plus résistants à la rupture pour un diamètre identique. La résistance d'un fil ne dépend pas uniquement de sa grosseur, mais aussi de la torsion ou du tressage des fils simples. Par exemple, un fil multimonofilament constitué de 4 fils de 0,2 mm a une résistance de 9 kg. Un fil monofilament du même métrage par kilo n'a une résistance que de 7,5 kg. Par contre, les fils multimonofilaments sont plus visibles dans l'eau, car la lumière passe entre les fils le constituant.

**Pour en savoir plus :** - « Le guide pratique du marin pêcheur » - FAO - Prado - Dremerie.



Photo 8

## Araignée

**Synonyme** ♦ Filet droit fixe, filet maillant, filet dormant, appelet (Seine), pièces (Méditerranée), triquet (Saône), foyatte ou foyasse ou fouillasse (Saône), goujonier (Loire moyenne en mailles de 10 mm)

**Famille** : Filet maillant et emmêlant

**Type** : Filet maillant calé

**Code CSITEP** : 07.1.0

**Code SNPE** : 07.1.2 (maille [27-50] mm)

07.1.3 (maille > 50 mm)

**Répartition géographique** : Loire jusqu'au Bec d'Allier (44, 49, 37, 41, 45, 18, 58), Erdre (44), lacs alpins (73, 74), Seine (27), Vilaine (35), Don (44), Canal de Nantes à Brest (56), Oust (56, 35), Saône (71, 70), Rhône (07, 13, 30), Ain (01), Marais poitevin (85, 79), Allier (03), Charente (16, 17), Boutonne (17), Dordogne (24, 33), Isle (33), Garonne (33), Doubs (25), Rhin (68), canal d'Alsace (68), Brière (44), Ardèche (07), lac de Grand Lieu (44).

**Capture recherchée** : Brochet, sandre, perche, gardon, aloses, lamproies, omble, corégone, mullets, black-bass, hotu.

En mailles de 10 mm : goujon, loche, ablette.

**Capture accessoire** : Brème, brème bordelière, carpe, tanche, chevesne, barbeau.

**Fabrication** : En série ou artisanale, c'est-à-dire que les pêcheurs achètent les nappes et les montent eux-mêmes sur les ralingues. Souvent ils ramendent les filets déchirés lorsqu'ils sont en Nylon.

**Caractéristiques** : Filet maillant constitué d'une seule nappe de forme rectangulaire en Nylon, monofilament ou multimonofilament. Le fil vert est préféré par quelques pêcheurs. Le filet est monté verticalement entre une ralingue de liège en haut et une ralingue de fond plombée. La portance de la corde de flotte et le poids de la ralingue de plomb varient suivant le milieu prospecté et la connaissance du pêcheur. Le maillage se situe entre 27 et 120 mm, selon l'espèce recherchée. Sa longueur est fonction de la taille de la rivière et ne peut pas dépasser les deux tiers de la longueur de celle-ci. Sa chute

peut être plusieurs fois supérieure ou inférieure à la hauteur d'eau.

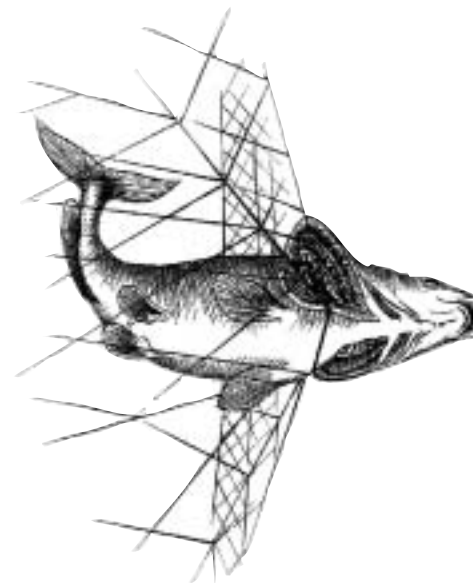
– Sur le Rhin, l'araignée a une portance de 1,9 à 2,2 kg par 100 m. La ralingue de plomb pèse entre 4 et 7 kg au 100 m. Elle est en mailles de 70 mm.

**Principe de fonctionnement** : Le poisson est arrêté par la nappe et fait un effort pour la traverser. Il engage alors la tête, les ouïes, l'avant du corps dans les mailles et reste prisonnier (Figure 31).

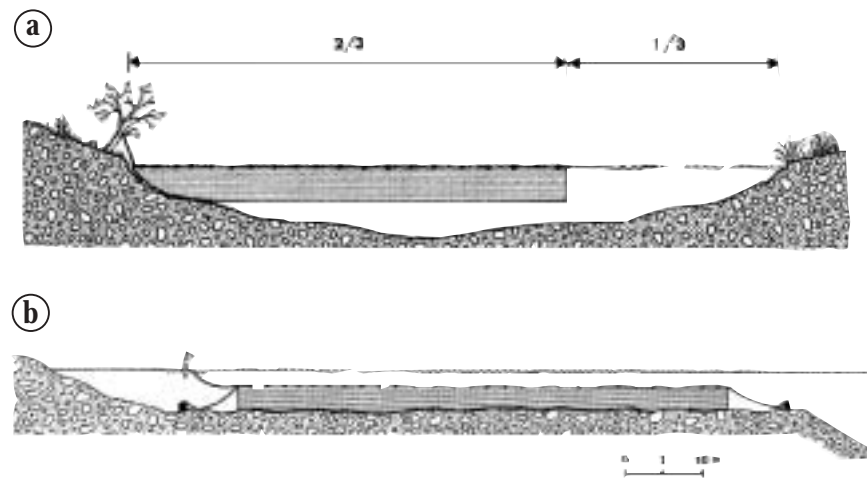
**Utilisation** : Le filet est mouillé verticalement et maintenu à poste fixe soit par son propre poids, soit par un ancrage plus ou moins lourd selon la force du courant (Figure 32). Lorsqu'il est posé près du bord, il peut être amarré à une branche. Il est ensuite filé à l'aide d'une barque généralement en travers du courant. Cependant, lorsque celui-ci est trop violent, il est posé en biais ou même en long, dans le sens du courant. L'autre extrémité peut être laissée libre. En Loire moyenne, par exemple, l'araignée à mailles de 70 mm est posée dans les « culs de grève », coulée dans le sens du courant, fixe en amont et libre en aval. Il peut être mouillé travers au courant de façon à se rabattre sur la berge (Saône). En Seine, le filet part de la berge et remonte d'abord à contre-courant sur quelques mètres. Il est mouillé à la jonction des deux courants avec un poids de 10 kg. Le restant est filé dans le courant principal et reste libre, signalé par une bouée.

Un fil de Nylon plus épais situé de chaque côté du filet permet de le tendre sans trop le rigidifier. Le filet doit en effet se resserrer au bout pour faire une poche.

Les plus petits maillages sont utilisés près du bord, les plus gros sont réservés aux poissons de grandes tailles qui restent dans des eaux plus profondes. Le filet est fixé



**Figure 31 : Araignée.** Principe de fonctionnement : le poisson tente de traverser la nappe qui le retient par les ouïes et les nageoires, tout autour du corps.



**Figure 32 : Araignée.** Filet maillant posé en surface (a) ou sur le fond (b), maintenu avec des poids, des ancres ou accroché au bord. En rivière, il ne doit pas dépasser les deux tiers de la largeur mouillée.

soit au fond, soit à la surface.

Le tramail est préféré à l'araignée quand le courant est trop fort. Il est posé le soir et relevé le matin.

– Dans les lacs alpins, les araignées désignent des filets fixes de fond. Au lac d'Annecy, ils ont de 5 à 30 m d'eau au-dessus d'eux. Au lac Léman plus de 2 m.

– En Saône, le « triquet » est une araignée posée au fond à laquelle ont été rajoutés tous les 8 à 10 m des morceaux de filet d'1,50 m à 2 m. Le filet principal est perpendiculaire au courant et arrête les herbes. Les petites araignées sont dans le sens du courant et capturent le poisson.

La « foyatte » est une araignée à mailles de 50 à 100 mm à laquelle est superposée un tramail. Le filet est posé au fond, dans le sens du courant. L'araignée porte les lièges et a une hauteur de chute d'1,50 m à 3 m. Elle

est fixée à un petit tramail en mailles de 60 mm à 80 mm, qui porte la ralingue de plombs.

– Sur le Rhin, il est utilisé dans les endroits où le courant est le moins fort. Ils sont posés souvent par deux, partant d'un même point en amont et faisant des méandres (deux ou trois se faisant face).

– En Brière, le coude d'un canal est barré avec un filet et le poisson est rabattu par « boutage », c'est-à-dire que le pêcheur fait du bruit dans l'eau à l'aide d'une boîte de conserve fendue fixée sur une perche.

**Période de pêche :** Différente selon les départements et les espèces. Rhin : toute l'année. Rhône : mars à juin et septembre à décembre. Gironde : interdit pendant la fermeture du carnassier de janvier à juin.

**Nombre de pêcheurs :** 627 amateurs, 44 professionnels.



Photo 9



Photo 10

## Filet à friture

**Synonyme** ♦ Mirandellier, sardinière (Léman)

**Famille** : Filet maillant et emmêlant

**Type** : Filet maillant ancré

**Code CSITEP** : 07.1.0

**Code SNPE** : 07.1.1 (maille < 27 mm)

**Répartition géographique** : Lac Léman (74), lac du Bourget (73), lac d'Annecy (74), Saône (71), Loire (37, 41, 45), Vienne (37).  
**Capture recherchée** : Friture (ablette, goujon, petite perche ou perchots) selon réglementation.

**Capture recherchée** : Ablette, goujon.

**Capture accessoire** : Autres petits poissons (gardon, brèmes...).

**Fabrication** : Les filets sont montés par les pêcheurs.

**Caractéristiques** : Filet maillant de 40 à 65 m de long et d'une hauteur de 0,5 à 3 m. Il est constitué de fils en monofilament de 10 ou 12/100 mm. La maille est de 10 à 15 mm. La ralingue de dessous ou « vêtre » contient 4 kg de plomb au 100 m. Le compas d'armement ou « chevalet » compte de 18 à 20 mailles, il mesure 16,5 cm en haut et 18 cm en bas. Le filet est tendu dessus et monté avec plus de flou en dessous pour être plus facilement manipulable.

**Principe de fonctionnement** : Le poisson est arrêté par la nappe et fait un effort pour la traverser. Il engage alors la tête, les ouïes, l'avant du corps dans les mailles et reste prisonnier.

**Utilisation** : Le filet à friture est utilisé comme un filet fixe de fond ou de surface.

– Sur les lacs alpins (Figure 33 a), ce type de filet est utilisé ancré avant le mont à une profondeur de 2 à 5 m au Bourget, jusqu'à 15 m

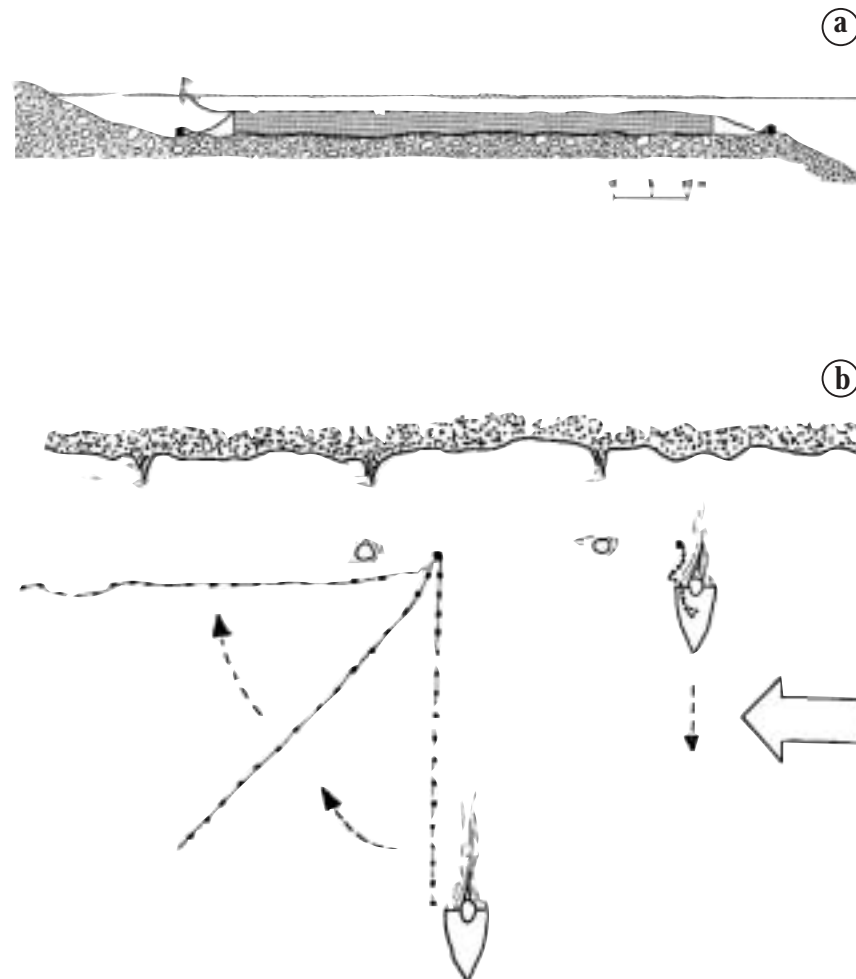
au Léman. Plus la température chute et plus le filet est mis en profondeur pour suivre les poissons. Il tient uniquement par le poids de sa ralingue de plomb. Il est signalé par un pavillon. Il est posé soir et matin et ne pêche que quelques heures à chaque fois. Dès que le pêcheur arrive sur l'eau, il va le tendre, puis il s'occupe des autres filets. Avant de partir, il le relève. Il est signalé par une bouée fanion bleu coté large ou lac, jaune coté terre ou rive.

De façon traditionnelle, le pêcheur file le filet debout à l'arrière du bateau les bras assez écartés. La « guillette » dans la main droite et le reste du filet dans la main gauche. L'index de la main droite laisse partir progressivement la ralingue de dessus. Aujourd'hui, ils sont souvent filés à partir des bâtons, comme les autres filets des lacs alpins. Au Bourget, les mirandelliers peuvent être accouplés jusqu'à 3 de 40 m chacun. Au Léman les sardinières, ne peuvent être accouplées qu'à raison de 2 nappes de 50 m de long.

– En Saône, le filet est posé quelques heures en surface généralement en partant d'un point situé non loin du bord, sur un haut fond où l'extrémité lestée est mouillée. Le pêcheur file ensuite le filet en se déplaçant vers le chenal puis laisse l'autre extrémité libre dans le courant qui rabat le filet parallèlement à la berge (Figure 33 b).

**Période de pêche** : La fermeture est différente suivant les départements et les espèces.

**Nombre de pêcheurs** : 24 amateurs, 100 professionnels. Lacs alpins non communiqués.



**Figure 33 : Filet à friture.** Le mirandellier des lacs alpins est calé au fond non loin de la berge (a). Le filet à friture de Saône est utilisé en surface, tendu en travers (b). L'extrémité libre est rabattue par le courant parallèlement à la berge.

## Filet de lève

Synonyme ♦ Filet à truites

**Famille :** Filet maillant et emmêlant

**Type :** Filet maillant ancré

**Code CSITEP :** 07.1.0

**Code SNPE :** 07.1.2

**Répartition géographique :** Lac Léman (74).

**Capture recherchée :** Truite.

**Capture accessoire :** Aucune signalée.

**Fabrication :** Artisanale.

**Caractéristiques :** Filet maillant de couleur foncée de 100 m de long et 4 m de haut. La maille est de 48 mm au minimum et le fil utilisé mesure 13 000 à 16 000 m. par kilo (20 à 24 centième). La ralingue de plomb pèse 900 g au 100 m. La corde de flotte contient des flotteurs PVC expansé en forme d'olive.

**Principe de fonctionnement :** Le poisson est arrêté par la nappe et fait un effort pour la traverser. Il engage alors la tête, les ouïes, l'avant du corps dans les mailles et reste prisonnier. Il est surtout retenu par les dents et le vomer.

**Utilisation :** Il est mouillé avec un poids de chaque côté et repérable par un fanion et un feu fixé sur un support flottant ou « escabelle » (Figure 34). Il reste en surface. Il est posé le soir à partir de 16 h et levé le matin avant 9 h.

**Période de pêche :** Hiver (janvier, février, mars) ; Fermeture de la truite : lac Léman : mi-octobre à mi-janvier.

**Nombre de pêcheurs :** 55 professionnels.



Photo 11



Figure 34 : Filet de lève. Filet de surface utilisé en accouplant trois pièces de 100 m de long chacune ancrées à chaque extrémité.



Photo 12

## Filet à ombles

**Synonyme** ◆ Araignée, ridalet (Léman), étole (Léman)

**Famille** : Filet maillant et emmêlant

**Type** : Filet fixe (maillant) de fond

**Code CSITEP** : 07.1.0

**Code SNPE** : 07.1.2

**Répartition géographique** : Lac Léman (74), lac du Bourget (73), lac d'Annecy (74).

**Capture recherchée** : Ombre chevalier.

**Capture accessoire** : Lotte, corégone, gardon, perche.

**Fabrication** : Les filets sont montés par les pêcheurs.

**Caractéristiques** : Filet maillant de 80 à 100 m de long et d'une hauteur de 4 à 8 m. Il est constitué de monofilament de 10/100 mm. La maille est de 32 à 40 mm. La ralingue du bas contient de 3,5 à 5 kg de plomb au 100 m. Les flotteurs de la ralingue de dessus sont soit des olives tressées dans le cordage soit des flotteurs en PVC expansé tous les 2 m environ. Le compas d'armement ou chevalet mesure 10 cm et compte 6 à 8 mailles. La ralingue du bas est montée plus longue (110 m de long), pour donner de la souplesse au filet.

**Principe de fonctionnement** : Le poisson est arrêté par la nappe et fait un effort pour la

traverser. Il engage alors la tête, les ouïes, l'avant du corps dans les mailles et reste prisonnier.

**Utilisation** : Le filet à ombles est utilisé à poste fixe dans des eaux de 30 à 150 m de profondeur. Il est coulé et reste droit. Il tient avec un plomb d'un kilo à un bout et par son propre poids (Figure 35). Dans les fonds où la côte est abrupte, l'extrémité coté terre peut être ancrée très près de la rive. Il est repéré par une ou deux bouées. Au Léman la signalisation est composée d'une petite planchette, accrochée à un lest immergé en bordure de rive. Il peut rester en pêche plusieurs jours.

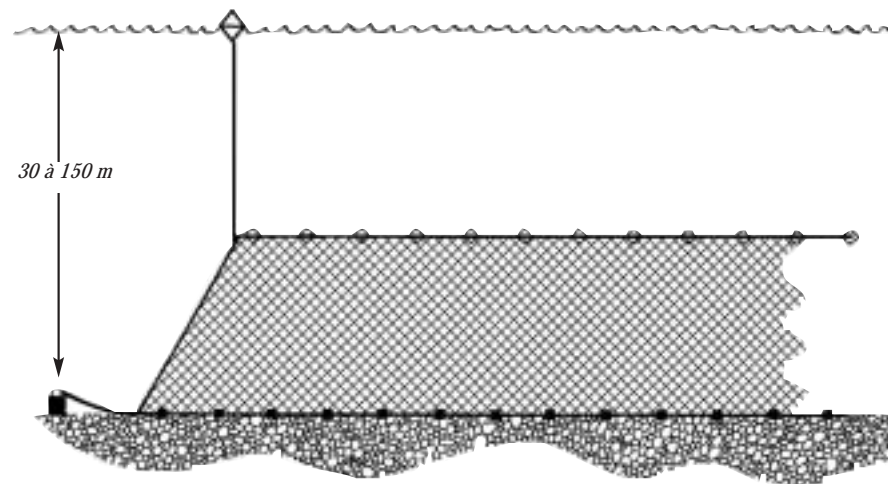
**Période de pêche** : La fermeture de l'omble est différente suivant les lacs.

Lac du Bourget : fermeture du 1<sup>er</sup> novembre au dernier samedi de janvier.

Lac Léman : fermeture de la mi-octobre à la mi-janvier.

Lac d'Annecy : fermeture du troisième dimanche d'octobre au dernier samedi de janvier.

**Nombre de pêcheurs** : Non communiqué. Lacs alpins non communiqués.



**Figure 35** : Filet à ombles. Filet maillant de maille moyenne (32-40 mm) posé sur le fond.

## Filet à perches

**Synonyme** ◆ Araignée, menier (Léman), redalet (Léman)

**Famille** : Filet maillant et emmêlant

**Type** : Filet maillant ancré

**Code CSITEP** : 07.1.0

**Code SNPE** : 07.1.2

**Répartition géographique** : Lac Léman (74), lac du Bourget (73), lac d'Annecy (73).

**Capture recherchée** : Perche, brochet (lac du Bourget).

**Capture accessoire** : Gardon, brème, tanche, sandre.

**Fabrication** : Les filets sont montés par les pêcheurs.

**Caractéristiques** : Filet maillant de 50 à 100 m de long et d'une hauteur maximum de 5 m. Il est constitué de fils en monofilament de 10/100 mm. La maille va de 23 à 45 mm. Toutes les dix mailles plus bas, le pêcheur augmente la taille du filet d'une maille. Ainsi le bas du filet est plus large que le haut. La ralingue du bas est montée plus longue, pour donner de la souplesse au filet. Elle est lestée de plomb à raison de 3 à 5 kg au 100 m. Au Léman la maille va 23 à 32 mm pour la perche et de 32 mm et plus pour l'omble et le brochet. Au lac d'Annecy, la grande perche appelée « boya », le brochet, et le corégone appelé « féra » sont pêchés à la maille de 45 mm, l'omble et la petite perche à la maille de 35 mm. Le compas d'armement, ou chevalet, mesure 23 cm et compte

6 à 12 mailles. Au Bourget, ce même filet est monté pour pêcher la perche en maille de 10 à 15 mm et le brochet à la maille de 50 ou 60 mm en novembre et à la maille de 70 mm du 1<sup>er</sup> au 20 avril.

**Principe de fonctionnement** : Le poisson est arrêté par la nappe et fait un effort pour la traverser. Il engage alors la tête, les ouïes, l'avant du corps dans les mailles et reste prisonnier.

**Utilisation** : Le filet à perche est utilisé à poste fixe dans des eaux de 4 à 40 m de profondeur selon la saison : 4 à 12 m l'été, 35 à 40 m l'hiver. Il est coulé et reste droit (Figure 36). Il tient avec le poids de la ralingue de plomb uniquement. Il est repéré par une ou deux bouées. Une rouge, coté terre, une noire coté large. Il est posé le soir et levé le matin. On peut accoupler plusieurs filets.

**Période de pêche** : La fermeture est différente suivant les espèces et les lacs. Fermeture de la perche : lac du Bourget : mi-avril à mi-mai ; lac Léman : mai ; lac d'Annecy : du 15 avril au 31 mai. Fermeture du sandre : lac du Bourget : mi-avril à mi-mai. Fermeture du brochet : lac du Bourget : 15 janvier au 1<sup>er</sup> avril ; lac Léman : 1<sup>er</sup> avril au 10 mai ; lac d'Annecy : de mi-février à mi-mai.

**Nombre de pêcheurs** : Non communiqué.

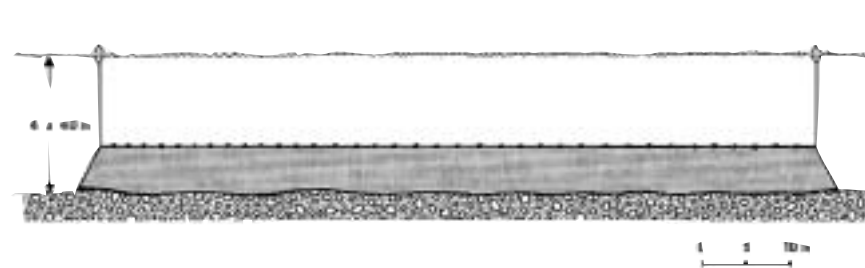


Figure 36 : Filet à perches. Filet maillant de maille moyenne (24-45 mm) posé sur le fond.

## Araignée dérivante

**Synonyme** ◆ Filet droit, filet maillant, tarcot (Saône), foyette (Saône)

**Famille** : Filet maillant et emmêlant

**Type** : Filet maillant dérivant

**Code CSITEP** : 07.2.0

**Code SNPE** : 07.2.1 (maille < 27 mm)

07.2.2 (maille [27-50] mm)

07.2.3 (maille > 50 mm)

**Répartition géographique** : Dordogne (24), Saône (71), Doubs (25), Rhône (13), Rhin (68).

**Capture recherchée** : Aloses, ablette, goujon, brochet, sandre, perche.

**Capture accessoire** : Aucune signalée.

**Fabrication** : En série ou artisanale, c'est-à-dire que les pêcheurs achètent les nappes et les montent eux-mêmes sur les ralingues. Souvent ils ramendent les filets déchirés lorsqu'ils sont en Nylon.

**Caractéristiques** : Filet maillant constitué d'une seule nappe de forme rectangulaire en Nylon, monofilament ou multimonofilament. Il est monté verticalement entre une ralingue de liège en haut et une ralingue de fond plombée. La portance de la corde de flotte et le poids de la ralingue de plomb varient suivant le milieu prospecté et la connaissance du pêcheur. Le maillage se situe entre 10 et 120 mm, selon l'espèce recherchée. Sa longueur dépend de la taille de la rivière et ne peut pas dépasser les deux tiers de la largeur mouillée de celle-ci. Sa chute peut être plusieurs fois supérieure ou inférieure à la hauteur d'eau.

Sur le Rhin, l'araignée a une portance de 1,9 à 2,2 kg par 100 m. La ralingue de plomb pèse entre 4 et 7 kg au 100 m. Elle est en mailles de 70 mm ou de 12 mm pour l'ablette.

**Principe de fonctionnement** : Le poisson est arrêté par la nappe et fait un effort pour la traverser. Il engage alors la tête, les ouïes, l'avant du corps dans les mailles et reste prisonnier.

**Utilisation** : Le pêcheur mouille une bouée à l'extrémité du filet, puis il le file à partir de sa barque, en étant aidé d'avirons ou d'un moteur (Figure 37). Il tient l'autre bout du filet dans sa main ou bien il l'amarre au bateau. Il se laisse ensuite dériver avec le courant sur une partie de cours d'eau nettoyée, appelée « lan » de pêche. Enfin, il relève le filet et démaille le poisson. Il peut recommencer plusieurs fois de suite sur le même parcours.

L'utilisation du filet dérivant nécessite un minimum de courant ou de vent pour le tendre, sinon il se replie en accordéon et n'est plus pêchant. Dans les rivières à faible courant, le filet peut dériver en long. Quand il est utilisé de nuit, 1/2 heure avant ou après le coucher du soleil, il est repéré par deux plus gros flotteurs de 10 cm de diamètre, situés à chaque extrémité.

– En Saône, le « tarcot » est un filet de surface dérivant. Il est en mailles de 50 mm en haut et elles s'élargissent jusqu'à 80 mm au fond. Sa chute est de 3 m maximum. Le filet peut également être un tramail. La ralingue de liège porte des bâtons de bois flottants, ou « écarts », de 3 à 4 m, disposés tous les 5 m. A l'autre extrémité du bâton est fixée une corde reliée à un petit tramail de 40 à 80 cm de haut en mailles de 60 à 80 mm. Ce filet est utilisé pour le sandre. Le pêcheur est en bateau à côté. Pour l'utiliser, il faut un courant faible pour que le poisson monte à la surface. Cette technique est peu pratiquée, car elle est difficile à maîtriser.

– En Saône, la « foyette » est un filet dérivant utilisé pour les petites espèces. Elle est à mailles de 10 mm et a une hauteur de chute d'1,20 m. Elle compte deux ralingues de plombs légères séparées de 20 cm par une petite nappe de filet droit. La bourse ainsi

créée est semblable à celle de l'épervier. Elle permet de racler les cailloux entre lesquels se cachent les goujons. Elle est utilisée en surface. Le pêcheur tient le filet à la main à partir d'une plage près d'un profond (Figure 38). Le filet se met en travers du courant. Il est porté à son extrémité par un bidon.

**Période de pêche** : Différente selon les départements et les espèces. Rhin : toute l'année. Rhône : mars à juin et septembre à décembre. Gironde : interdit pendant la fermeture du carrossier de janvier à juin.

**Nombre de pêcheurs** : 61 professionnels, 64 amateurs.



Figure 37 : Filet droit dérivant. La manœuvre est plus aisée avec l'aide d'un rameur.

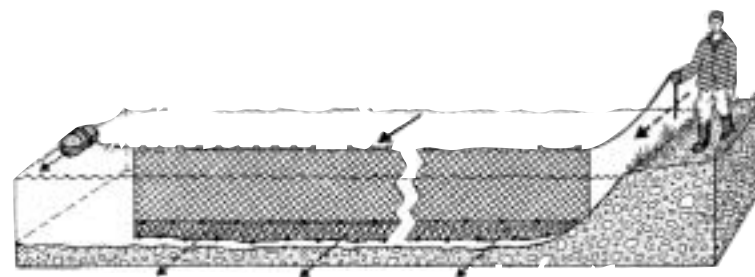


Figure 38 : Filet droit dérivant. Le filet est tendu en travers du courant sans amarres. Le pêcheur l'accompagne à pied ou le plus souvent en bateau. La nappe peut être lestée par deux lignes de plombs dans la partie basse pour former une bourse comme pour la foyette représentée ci-dessus.

## Pic

Synonyme ◆ Grand pic

**Famille :** Filet maillant dérivant

**Type :** Filet maillant dérivant

**Code CSITEP :** 07.2.0

**Code SNPE :** 07.2.4

**Répartition géographique :** Lac Léman (74), lac du Bourget (73), lac d'Annecy (74).

**Capture recherchée :** Corégone (appelé la fêra au Léman et le lavaret au Bourget).

**Capture accessoire :** Gardon, truite, omble.

**Fabrication :** Les filets sont montés par les pêcheurs.

**Caractéristiques :** Filet maillant de 118 à 120 m de long et d'une hauteur de 8 à 20 m. Il est constitué de fils en monofilament de 12/100 mm (10 000 m par kg). La maille est de 45 mm à 60 mm suivant les lacs. La ralingue de dessus s'appelle le « chalame » et celle du dessous la « vêtre ». Cinq ou sept plots sont reliés au chalame par environ 17 m de ficelle. Les plots sont des gros flotteurs en forme de parallépipède rectangle en matière polystyrène de 20 cm de long, 10 cm de large et 5 cm de haut. La vêtre contient 500 à 900 g de plomb au 100 m. Le compas d'armement ou « chevalet » mesure 25 cm et compte 5 à 6 mailles carrées.

**Principe de fonctionnement :** Le poisson est arrêté par la nappe et fait un effort pour la traverser. Il engage alors la tête, les ouïes, l'avant du corps dans les mailles et reste prisonnier.

**Utilisation :** Le pic est utilisé soit fixe (Figure 39 b), soit dérivant (Figure 39 a). Ce

dernier usage particulier a été retenu pour le classement du filet. Dans les deux cas, le pic se situe entre deux eaux à quelques mètres sous la surface. Il est maintenu ainsi par les plots qui restent à la surface. Le pêcheur déroule plus ou moins la ficelle qui les entoure pour positionner le filet à la hauteur qu'il a choisie. Le pic s'utilise dans des eaux de 30 à 130 m de profondeur.

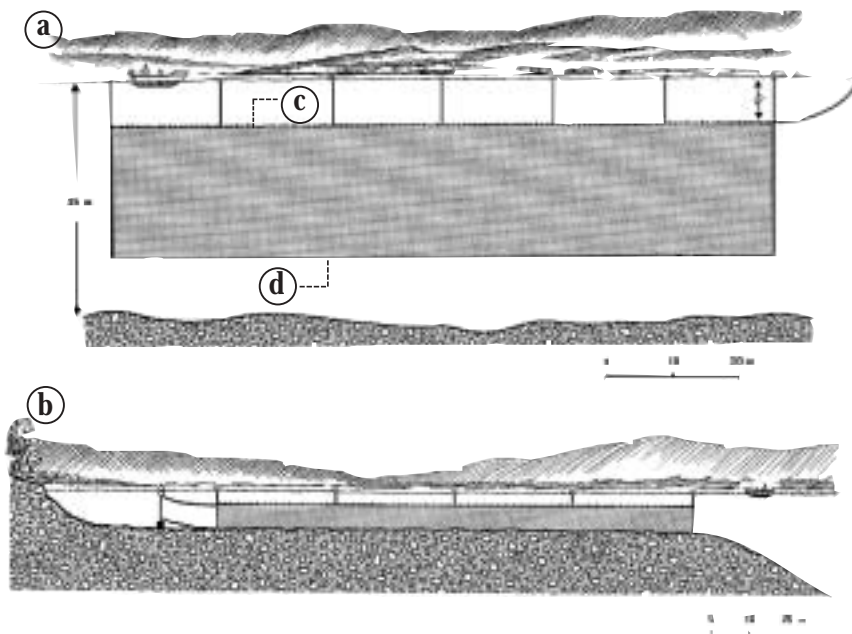
Il est posé le soir et levé le matin. Dans le bateau, le filet est disposé sur un bâton en bois d'environ 2 m. Celui-ci est fixé dans une potence ou calé sur un autre bâton posé en travers. Un treuil électrique est parfois utilisé pour la levée (Figure 40), surtout l'hiver. Plusieurs pics peuvent être accouplés généralement par six.

En filet fixe, le pic est mouillé perpendiculairement à la berge avec un poids de 2 à 10 kg relié à une bouée. Au bout du filet, le pêcheur file trois fois plus de corde qu'il y a de hauteur d'eau (ex : pour 40 m d'eau, 120 m de corde).

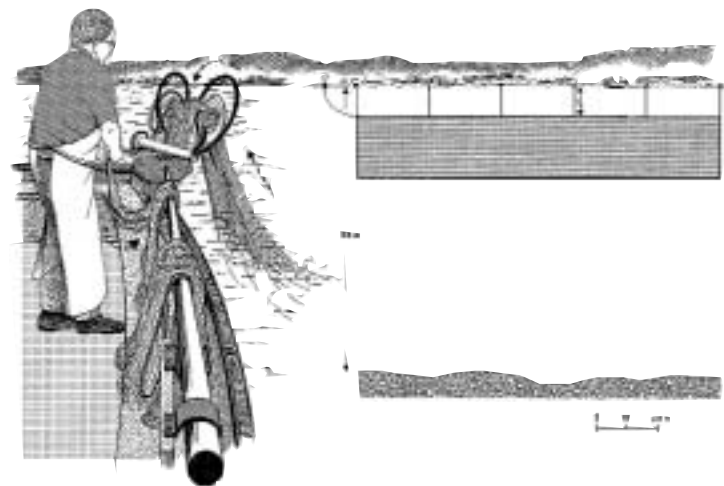
En filet dérivant, il est laissé à la dérive toute la nuit au gré des vents et des courants. Il est signalé par des pavillons et au Léman par une lanterne (« falot ») disposée sur un flotteur ou « escabelle ».

**Période de pêche :** La fermeture est différente suivant les espèces et les lacs. Fermeture des salmonidés : lac Léman : mi-octobre à mi-janvier.

**Nombre de pêcheurs :** 85 professionnels.



**Figure 39 : Pic.** La nappe du filet est tendue en profondeur entre 10 et 30 m, soit dérivante (a), soit calée (b). La ralingue de dessus s'appelle le chalame (c), celle du dessous la vêtre (d).



**Figure 40 : Pic.** Vu les longueurs mises en jeu, le pêcheur utilise un vire filet pour haler filets et ralingues.

## Tramail fixe

**Synonyme** ◆ Trémil, battude (Méditerranée), lampresse (Loire-Atlantique), goujonnier (tramail de 10 mm en Loire moyenne)

**Famille** : Filet maillant et emmêlant

**Type** : Tramail

**Code CSITEP** : 07.5.0

**Code SNPE** : 07.5.1

**Répartition géographique** : Adour (40), Allier (03), Loire (45, 44, 49, 37, 41, 18, 58), Charente (16, 17), Boutonne (17), Dordogne (33, 24), Doubs (25), Saône (71, 70), Rhin (68), Canal d'Alsace (68), Brière (44), Garonne (33), Isle (33), Lacs alpins (73, 74).

**Capture recherchée** : Tous poissons et en particulier : alose, saumon, sandre, brochet, perche, silure. En Loire-Atlantique : plie. En mailles de 10 mm : ablette, goujon. Au lacs Léman et Bourget : lotte.

**Capture accessoire** : Mulet avec la lampresse. En mailles de 10 mm : barbeau, chevesne, anguille, petite carpe (Doubs), perche (lacs alpins).

**Fabrication** : Les filets sont montés par les pêcheurs ou par les fabricants.

**Caractéristiques** : Filet constitué de trois nappes en Nylon tressé, monofilament ou multimonomofilament, deux externes ou aumées et une interne ou flue (Figure 41). Les mailles des aumées mesurent entre 200 et 500 mm, celles de la flue entre 10 et 135 mm. Il est monté verticalement entre une ralingue supérieure qui porte les flotteurs et une ralingue de fond plombée. La portance de la corde de flotte et le poids de la ralingue de plomb varient suivant le milieu prospecté et la connaissance du pêcheur. La flue est plus large et plus longue que les aumées et est montée avec beaucoup de flou. La hauteur et la longueur du tramail varient en fonction de l'espèce recherchée et de la largeur de la rivière. Il ne peut barrer que les deux tiers de la rivière. Plus le compas d'armement de la flue compte de mailles, plus le

filet est fermé et plus il a de flou. Le poisson s'emmêle davantage. La maille est plus ouverte, ce qui facilite le démaillage.

Les filets peuvent être passés à l'essence de térébenthine ou frottés à l'ail particulièrement pour les brèmes. En eau claire, la couleur verte des filets est préférée.

– En Garonne, Dordogne, Isle (33), il mesure au maximum 20 m de long pour une hauteur de 6 m.

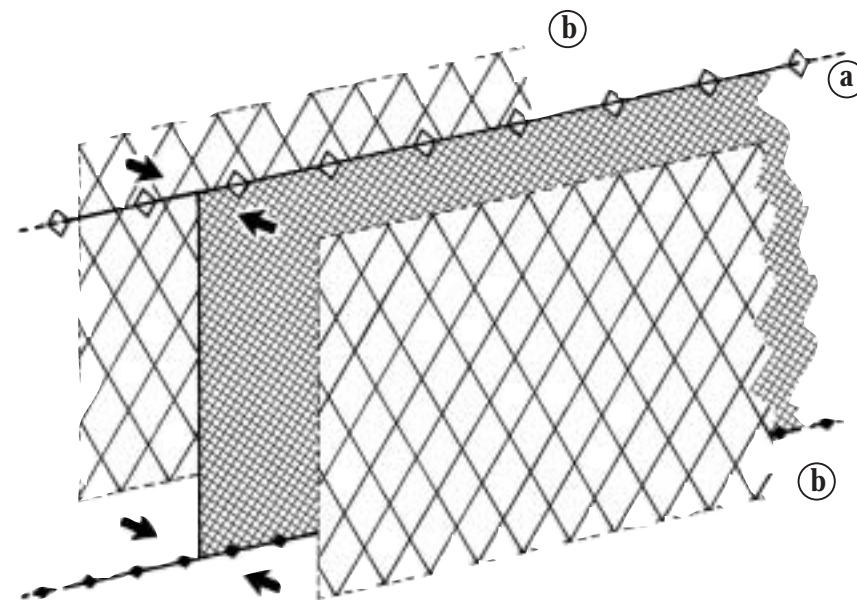
– Dans l'estuaire de la Loire (44), la lampresse est un tramail simple chute d'1,80 m de haut et de 100 m de long à mailles de côté de 46 mm.

– Sur la Loire aval (44, 49), il mesure 15 m de long pour une hauteur de 3,5 m, ou de 7 m s'il est utilisé en double chute. Sa maille est de 60 mm.

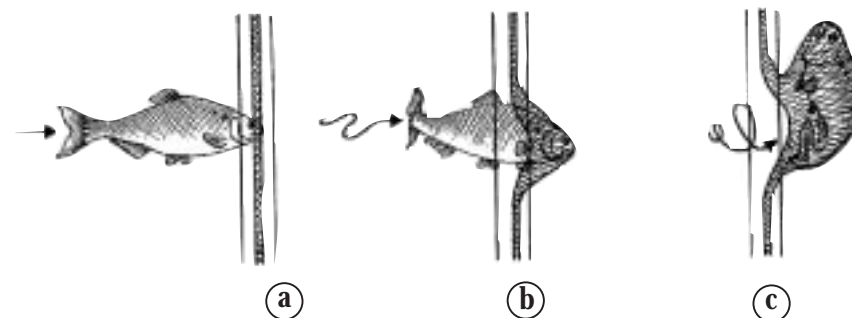
– En Loire moyenne (18, 58), le tramail mesure de 20 à 40 m de long pour une hauteur d'1,30 m. Il est en mailles de 10 mm ou de 40 mm.

– Sur la Saône (71), on utilise un tramail particulier pour capturer le silure. Les mailles des aumées mesurent entre 40 et 50 cm et celles de la flue entre 80 et 135 mm. La hauteur varie entre 1,40 et 3 m. Le diamètre du fil des aumées est de 1 mm et celui de la flue est en multimonomofilament de 0,20 mm, c'est-à-dire 20/100 mm. Le compas d'armement mesure 24 cm et compte trois mailles. La ralingue de plomb pèse entre 80 et 150 g par mètre.

– Sur le Rhin, le tramail mesure entre 25 et 50 m de long pour une hauteur de 1,10 à 4 m. Il est plombé entre 10 et 20 kg au 100 m. La ralingue de liège a une portance de 3,3 kg au 100 m. Le fil utilisé est en 20/100 mm (1,5 x 3 pour la flue et 1,5 x 10 pour les aumées). La maille de la flue va de 70 à 135 mm et celle des aumées est de



**Figure 41 : Tramail.** Le filet comprend une nappe centrale de petite maille, la flue (a), montée entre de deux nappes de grandes mailles, les aumées (b).



**Figure 42 : Tramail.** Après avoir traversé une aumée (a), le poisson se poche dans la flue (b et c).

30 cm. La nappe intérieure est égale à deux fois la hauteur du filet en pêche.

– Sur les lacs Léman (74) et du Bourget (73), le tramail fait 100 m de long et 2 m de haut au plus. La flue est d'un tiers plus haute que les aumées. Sa maille est de 23 mm au Léman et de 27 mm au Bourget et son fil de 10/100 mm. Les aumées ont un maillage de 20 cm et utilisent un fil de 6 600 m au kilo. La ralingue de plomb pèse 3 kg au 100 m.

**Principe de fonctionnement :** Après avoir traversé une nappe externe (aumée), le poisson se poche dans la nappe interne (flue) (Figure 42).

**Utilisation :** Le tramail est posé le soir et relevé le lendemain matin. Le plus souvent, il est installé perpendiculairement à la berge légèrement de biais dans le sens du courant. Il est fixé au fond soit à un poids (Figure 43), à une ancre ou à une branche. Dans les rivières à très faible courant, il tient en place par le poids de la ralingue de plombs.

– Sur la Charente, il est utilisé amarré à une branche et mesure 20 m ou 40 m pour un maillage de 40 mm et une chute de 2,50 m. Le filet est coulé.

– En Garonne : Il est posé en biais par rapport à la berge, dans le sens du courant de rivière. Il est utilisé dans des zones sans courant de marée. Il pêche les carnassiers de nuit.

– Dans l'estuaire de la Loire : La lampresse est utilisée en tramail fixe de fond, rarement dérivant, pour la plie. Elle est mouillée à la limite de la zone de balancement de marée, sur des fonds vaseux. Elle est fixée par deux ancres en travers du courant. Le tramail pêche pendant l'étape de la marée montante ou descendante, sinon il s'écrase par la force du courant et se charge d'algues ou de matériaux divers. Il est signalé par deux bouées. Il pêche de jour comme de nuit quand les eaux sont troubles.

– Sur la Loire aval (44, 49), il est ancré dans le sens du courant sur une petite pointe, ou

« bouge », qui crée un remous. L'autre extrémité est mouillée avec un poids de 1 à 2 kg. Sur la Loire moyenne (18, 58), le tramail à mailles de 10 mm est posé à pied avec un poids de 10 à 20 kg d'un bout et un piquet en bois sur le bord. Il est installé perpendiculairement à la berge légèrement de biais dans le sens du courant. Il est tendu en surface par des fourchettes en saule d'environ 1,50 m de haut plantées dans le sable, qui supportent la ralingue de liège. Le pêcheur en pose de 1 à 3 tous les mètres, suivant la force du courant. Le lendemain matin un rabatteur fait du bruit à l'aval, pendant que le pêcheur ramène (assive) l'extrémité du filet vers la rive en remontant le courant.

Un autre mode de pêche consiste à barrer un bras, ou « rio » le soir et à utiliser un second goujonnier en aval, le matin, pour rabattre le poisson dans le tramail fixe. Cette méthode nécessite deux personnes, une à chaque bout du filet, qui le manœuvrent en descendant avec le courant. Ce mode de pêche est prohibé.

– Sur la Saône, le filet tient en place par son propre poids. En plus de la pose classique, le tramail peut être déposé au fond en forme de fer à cheval à contre-courant ou en zigzag dans le sens du courant. Le pêcheur utilise un bateau.

Si le poisson est dans un endroit où le développement de la végétation interdit la pêche au filet, le pêcheur peut amorcer un coin pendant plusieurs semaines avec du tourteau de maïs pour qu'il se déplace.

En période de basse eau, notamment lors des étiages d'hiver dus aux fortes gelées, le tramail peut être disposé en forme d'escargot près de la berge. Cette méthode nécessite au moins 100 m de filet.

– Sur le Rhin, le tramail est fixé au fond avec un poids de 40 kg en aval et 60 kg en amont. Il est posé à environ 10° par rapport au sens du courant. Il est utilisé soit dans des endroits profonds du Rhin (6 à 8 m) ou dans le

canal d'Alsace qui a une profondeur de 10 m. Le courant est rapide, environ 1 à 2 m/s.

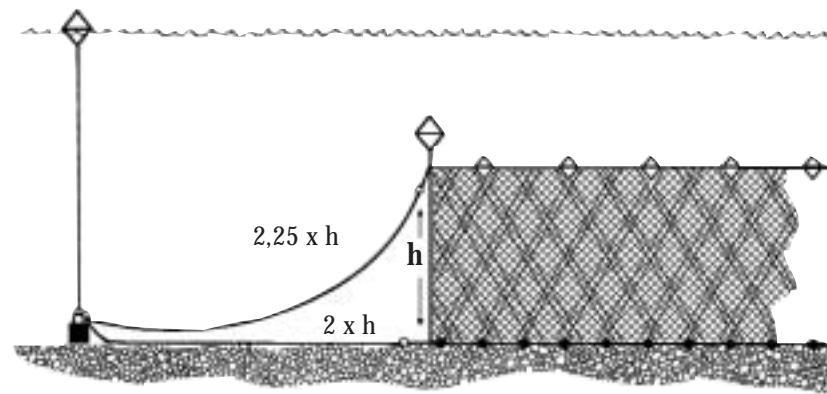
– En Brière, le coude d'un canal est barré avec un filet et le poisson est rabattu par « boutage », c'est-à-dire que le pêcheur fait du bruit dans l'eau à l'aide d'une boîte de conserve fendue fixée sur une perche.

– Sur les lacs Léman (74) et du Bourget (73), le tramail est mouillé au fond par 70 m de profondeur au Bourget et par 150 m et plus au Léman. Il tient par son propre poids. Il est repéré par des bouées. Il est posé le soir et levé le matin.

**Période de pêche :** Variable selon la réglementation ; Garonne : septembre à janvier

pour les carnassiers ; Gironde : printemps et automne pour la plie ; Loire aval : mi-mars à fin mai pour l'alose ; Loire moyenne : mi-août à mi-octobre (étiage) pour l'ablette et le goujon. printemps pour l'alose (maille de 40 mm) ; Saône : 15 mai au 31 janvier ; Doubs : 15 mai au 31 janvier ; Rhin : toute l'année (sauf août à cause de la prolifération des algues) ; Au lac Léman : autorisé toute l'année dans les grands fonds mais utilisé surtout en février, mars, avril, au moment de la fraie de la lotte.

**Nombre de pêcheurs :** Léman 85 professionnels, Bourget 8 professionnels. Ailleurs : 182 amateurs, 93 professionnels.



**Figure 43 : Tramail.** Le filet est généralement calé au fond, relié à un corps mort par des codages de longueur proportionnelle à la hauteur ( $h$ ).

## Tramail dérivant

**Synonyme** ◆ Arreute (Adour). Gironde : bichareyre, estoueyre, tirole, tirolet

**Famille** : Filet maillant et emmêlant

**Type** : Tramail

**Code CSITEP** : 07.5.0

**Code SNPE** : 07.5.2

**Répartition géographique** : Adour et les Gaves (40), Loire (45, 18, 58, 44, 49, 37, 41), Saône (71), Doubs (25), Rhin (68), canal d'Alsace (68), Garonne (33), Dordogne (33).

**Capture recherchée** : Toutes, et en particulier : alose, saumon, lamproie marine, mullet, flet, brème, sandre, plie, barbeau, truite de mer, hotu, gardon, tanche, chevesne. En mailles de 10 mm sur le Doubs : ablette.

**Capture accessoire** : Aucune signalée.

**Fabrication** : Les filets sont montés par les pêcheurs ou par les fabricants.

**Caractéristiques** : Filet constitué de trois nappes en Nylon tressé, monofilament ou multimonofilament, deux externes ou aumées et une interne ou flue. Les mailles des aumées mesurent entre 200 et 500 mm, celles de la flue entre 10 et 135 mm. Il est monté verticalement entre une ralingue supérieure qui porte les flotteurs et une ralingue de fond plombée. La portance de la corde de flotte et le poids de la ralingue de plomb varient suivant le milieu prospecté et la connaissance du pêcheur. La flue est plus large et plus longue que les aumées et est montée avec beaucoup de flou. La hauteur et la longueur du tramail varient en fonction de l'espèce recherchée et de la largeur de la rivière. Il ne peut barrer que les deux tiers de la largeur mouillée de la rivière, soit en moyenne de 140 à 200 m. Plus le compas d'armement de la flue compte de mailles, plus le filet est fermé et plus il a de flou. Le poisson s'emmêle davantage. La maille est plus ouverte, ce qui facilite le démaillage.

Les filets peuvent être passés à l'essence de

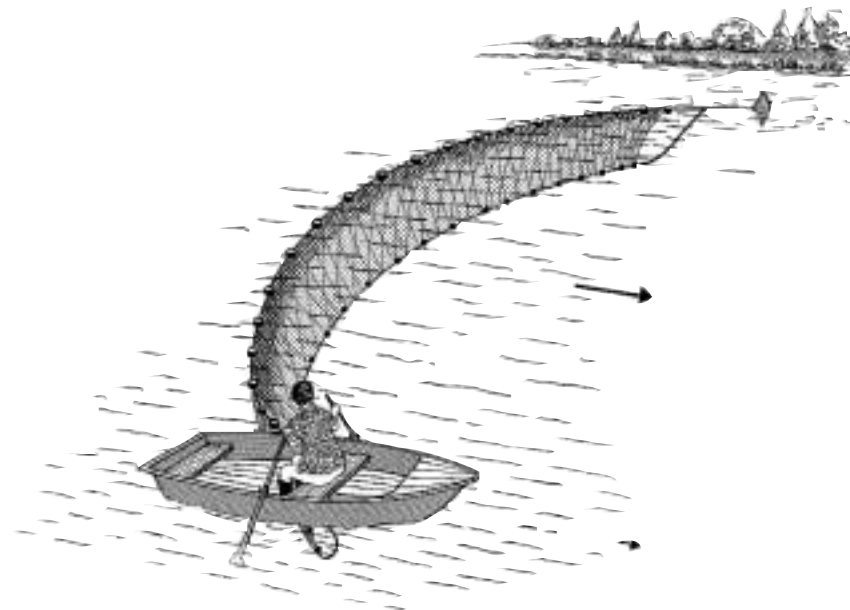
térébenthine ou frottés à l'ail particulièrement pour les brèmes. En eau claire, la couleur verte des filets est préférée.

– Sur l'Adour, les pêcheurs utilisent un tramail dérivant de fond pour le saumon, la truite de mer et l'alose. Il est en mailles de 55 mm et sa chute mesure de 2,5 à 4 m. Il est lesté de 9 kg de plomb au 100 m de façon à dériver sur le fond. Les flotteurs sont en polyester et ont un diamètre de 4 cm pour une longueur de 6 cm. Le fil est en multimonofilament de 28/100 mm.

Le filet à lamproies est un tramail dérivant de surface. Il est en mailles de 34 mm et de 25 cm pour les aumées. Le fil est en 23/100 mm. La chute varie entre 3,5 et 6 m. Chaque compas d'armement mesure 23 cm de long et compte 7 à 10 mailles. La ralingue de plomb pèse 6 kg au 100 m. Les lièges mesurent 6 cm de diamètre et 7 cm de long. L'alose est également pêchée au tramail dérivant de surface. Le fil est en monofilament de 28/100 mm. La nappe de ce filet est moins résistante que celle du filet de fond à alose en multimonofilament, mais elle est aussi moins visible. Le tramail est en mailles de 55 ou 60 mm et de 25 ou 30 cm pour les aumées. La chute varie entre 3,2 et 4 m. Le compas d'armement mesure 30 cm et compte de 6 à 8 mailles.

– En Garonne, Dordogne, Isle, les filets sont utilisés suivant les saisons soit en dérivant de fond, de demi fond ou de surface. Il n'existe pas de standard pour le montage, notamment des plombs. Lorsqu'ils sont utilisés en demi fond, la ralingue de dessus est entre 2 et 3 m sous l'eau. Elle est amarrée à de gros flotteurs (de 6 à 12 pour une longueur de 160 m).

Le petit tirolet et la tirole sont utilisés surtout pour la lamproie. Le petit tirolet a une maille



**Figure 44** : Tramail dérivant de surface. Le pêcheur accompagne le filet qui se tient en surface.

de 27 à 32 mm et la tirole de 32 à 38 mm pour une chute d'1,80 à 6 m et une longueur de 180 m.

L'estoueyre et la bichareyre sont destinés respectivement à l'alose feinte et à la grande alose. L'estoueyre est en mailles de 38 et 45 mm pour une chute de 3,50 à 6,50 m. La bichareyre a des mailles de 45 à 65 mm et une chute de 3,50 à 6,50 m.

– Estuaire de la Loire : le filet utilisé pour la pêche sur les vasières mesure 100 m de long et 2,70 m de haut.

– Rhin : le tramail mesure entre 30 et 50 m de long pour une hauteur de 3 à 3,5 m. Il est plombé entre 800 g et 1,2 kg au 100 m. La ralingue de liège a une portance de 3,3 kg au 100 m. Le fil utilisé est en 20/100 mm (1,5 x 3 pour la flue et 1,5 x 10 pour les aumées). La maille de la flue va de 70 à 135 mm et celle des aumées est de 30 cm. La nappe intérieure est égale à deux fois la hauteur du filet en pêche.

**Principe de fonctionnement :** Après avoir traversé une nappe externe (aumée), le poisson se poche dans la nappe interne (flue).

**Utilisation :** Le tramail dérivant est surtout employé dans les estuaires et travaille donc avec le courant de marée. Il peut être utilisé à plusieurs hauteurs : en surface (Figure 44), au fond (Figure 45) ou entre deux eaux (demi-fond). Les lièges sont donc soit en surface, soit coulés. Le tramail est toujours filé à partir d'un bateau qui dérive en même temps que lui. Le pêcheur tient le filet à la main ou le fixe à bord. L'extrémité du filet est repéré par une bouée. Au bout du « lan » de pêche qui a une distance de plusieurs centaines de mètres, le filet est relevé. Le pêcheur peut recommencer l'opération.

En rivière, l'utilisation du filet dérivant nécessite un minimum de courant ou de vent pour le tendre, sinon il se replie en accordéon et n'est plus pêchant.

– Adour : la pêche au tramail dérivant de fond nécessite 2 à 5 m d'eau au-dessus. Le lit

de la rivière doit être préalablement nettoyé et ne présenter aucune roche. Le filet est filé à marée descendante sur un « lan » de 400 à 500 m. Le pêcheur tient les deux ralingues à la main. La pêche se pratique dans le lit de la rivière. Le filet ne fait pas de poche, mais il se positionne en biais sous l'action du courant. Le tramail dérivant de surface est vertical. Il travaille à marée montante et descendante, mais surtout à l'étalement. Le poisson se maille uniquement dans un sens, en remontant vers l'amont.

– Garonne, Dordogne, Isle : les filets pêchent de jour comme de nuit, au montant, comme à l'étalement ou au jusant. Suivant le moment de la marée et l'importance du coefficient, le pêcheur peut mettre entre 15 minutes et une heure pour parcourir son lan de pêche. Ceci implique des niveaux d'eau différents et donc l'utilisation de plusieurs filets de tailles différentes pendant la même sortie de pêche. Lorsque l'eau est froide, la pêche se fait dans le fond, les filets sont coulés. La rivière doit être débarrassée des obstacles. Lorsqu'elle est plus chaude, les poissons remontent et les filets pêchent en surface.

Selon qu'il pêche sur toute la hauteur d'eau ou qu'il est suspendu, le filet a une forme soit de poche, soit droite.

Les pêcheurs sont situés les uns derrière les autres et partent l'un après l'autre. Une distance de trois fois la longueur du filet entre chaque « lan » de pêche est obligatoire. Le filet est gardé à la main d'un bout et signalé par une bouée de l'autre.

– Estuaire de la Loire : la pêche s'effectue à l'étalement et dure suivant le coefficient de marée de 30 minutes à 2 h. Plusieurs tramails dérivant de surface peuvent être assemblés en longueur et aussi superposés en hauteur. On dit qu'ils sont montés en simple, double ou triple chute.

– Doubs : Le filet dérive très lentement soit en travers, soit en long.

– Rhin : Il est utilisé en dérivant de surface surtout l'été parce qu'il prend moins d'algues que le filet fixe.

**Période de pêche :** Adour : pour le tramail dérivant de fond de la fin mai à la fin juillet. Gironde : la pêche de la lamproie a lieu de décembre à mai et celle de l'alose de février à

la fin juin. Estuaire de la Loire : toute l'année suivant l'espèce et la réglementation. Pour la lamproie de la mi-avril à la mi-mai. Doubs : fin mai à octobre. Rhin : août à octobre.

**Nombre de pêcheurs :** 44 amateurs, 92 professionnels.

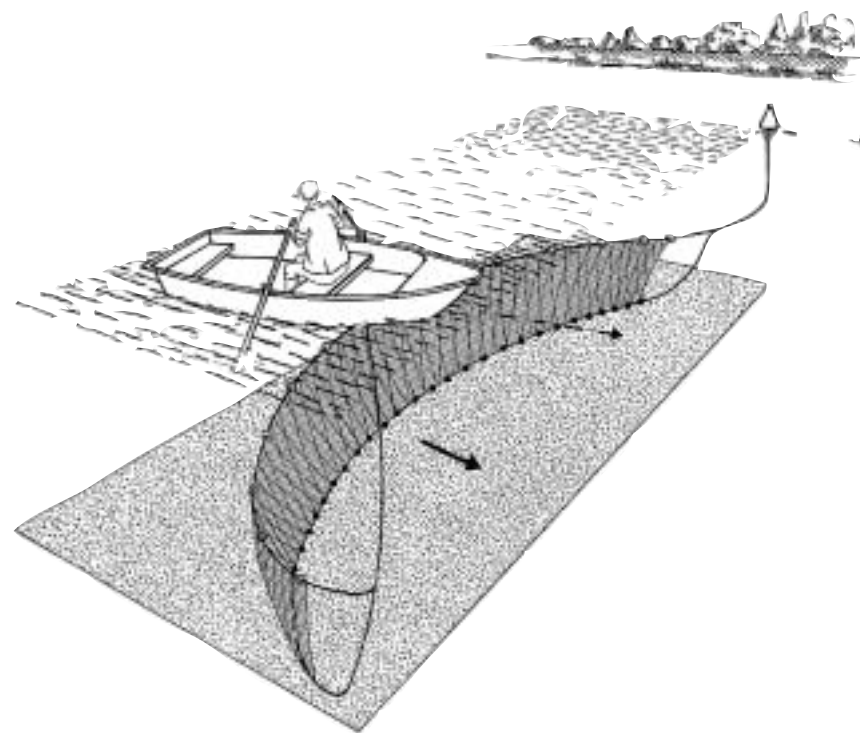


Figure 45 : Tramail dérivant de fond. Le pêcheur accompagne le filet qui se tient au fond.

## Piège

◆ 08.0.0

Les pièges rassemblent les engins qui s'utilisent le plus souvent calés sur le fond et qui comportent une chambre de capture. L'entrée est étudiée pour que les poissons puissent entrer facilement, mais non ressortir. Cette catégorie comprend en majorité des nasses et des verveux.

Le verveux fonctionne comme une nasse, mais alors que celle-ci est rigide, celui-là est souple. A la différence de la nasse, le verveux doit obligatoirement être tendu pour être en pêche. Il se transporte plus facilement, car les cerceaux peuvent se replier les uns sur les autres. Il est tendu en amarrant la pointe à un piquet, une ancre ou un poids. La nasse est simplement mouillée, elle peut même tenir uniquement par son propre poids.



Photo 13

## Nasse (casier non spécifié)

◆ 08.2.0

La rubrique « nasse » comprend des engins de formes, de tailles et de matériaux très différents. En fait, chaque nasse, lorsqu'elle est artisanale, est l'œuvre originale d'un pêcheur. Il la confectionne avec les matériaux qu'il a sous la main ou facilement à disposition : bois, métal, fil, grillage plastique ou métallique galvanisé et/ou goudronné. Plus rarement sont utilisés l'osier, le verre, la toile de tamis, le plastique, l'inox, le cuivre. Si des engins existent encore en ronce, plus aucun pêcheur ne travaille cette matière. L'armature de la nasse est souvent en fer à béton, parfois en bois (rotin, saule, etc.).

Le *grillage plastique ou métallique* est le matériau qui entre le plus fréquemment dans la fabrication. Lorsque les engins sont fabriqués en série, les nasses sont généralement en grillage galvanisé ou plastique, équipées d'anchons en fils d'acier ou en plastique. Le plastique, ainsi que les agrafes en inox, sont surtout utilisés dans les estuaires pour leur résistance au sel.

La nasse en *osier* est toujours de fabrication artisanale. Elle sert à capturer les lamproies en Loire aval et en Dordogne et les lottes au lac d'Annecy. Le pêcheur cultive même parfois son osier. Il le coupe en automne pendant la nouvelle lune, lorsqu'il est encore vert, et il le met en botte. Le pêcheur sélectionne les pousses d'un an d'âge et les tresse pendant l'hiver. Il utilise un moule, c'est-à-

dire un objet en bois comprenant des rainures, où il dispose les futurs montants d'osier constitutifs de la nasse. Le tressage commence avec des petits brins d'osier rond, puis de l'osier fendu. L'ensemble est tassé avec un maillet plat en bois. On finit par de l'osier rond pour arrêter le tressage.

Le *fil Nylon* permet de monter le filet constitutif de la nasse en fil. Celui-ci est ensuite tendu sur une armature rigide et métallique, ce qui distingue la nasse du verveux.

*La dimension et la forme* de l'engin sont très variables. La nasse à perches du Léman mesure 2 m de haut et autant de long, pour un volume de 4 m<sup>3</sup>, alors que la nasse à lottes d'Annecy ne fait que 35 à 40 cm de long. La longueur de la nasse à anguilles varie de 70 cm à 2 m, sa hauteur de 15 à 60 cm.

La forme peut être cubique, triangulaire, carrée ou conique. La nasse à petits poissons est constituée de fils de fer disposés parallèlement et a la forme d'une goutte d'eau.

La nasse a souvent un pavillon rond ou en forme de D, qui monte en pente douce. Elle comporte une porte à l'arrière ou sur le côté pour enlever les poissons. Elle a généralement une entrée, parfois deux (tambour), voire quatre (casier à écrevisses).

Enfin, les nasses peuvent être posées en cordées ou assemblées en triangle à chaque extrémité d'un barrage ; c'est le cas de la ramée.



Photo 14

## Nasse à anguilles

**Synonyme** ♦ Bosselle à anguilles, anguillère, bourgne, bourgnon, fonneau (85)

**Famille** : Piège

**Type** : Nasse

**Code CSITEP** : 08.2.0

**Code SNPE** : 08.2.1

**Répartition géographique** : Tous les départements où l'anguille est pêchée.

**Capture recherchée** : Anguille sédentaire ou d'avalaison.

**Capture accessoire** : Poisson-chat, perche.

**Fabrication** : Le plus souvent artisanale, mais se trouve aussi en série. Le plastique, ainsi que les agrafes en inox, sont surtout utilisés dans les estuaires pour leur résistance au sel.

**Caractéristiques** : La nasse à anguilles est un engin cylindrique, long et étroit, généralement en plastique (Figure 46) ou en grillage métallique galvanisé (Figures 48 et 51), parfois encore en tringles métalliques (Figure 49), en osier ou en ronce. Sa longueur varie de 70 cm à 2 m, sa hauteur de 15 à 60 cm. L'ouverture, qui peut être plus évasée pour former une sorte d'entonnoir, ou pavillon (Figure 50), qui est soit rond, soit en forme de D. Ce pavillon n'existe pas partout. La nasse est munie de deux anchons, parfois d'un seul. Le diamètre du premier anchon est généralement de 10 cm et celui du second est de 40 mm. Un petit filet tendu en mailles de 10 mm peut terminer le second anchon. La nasse comprend une petite ouverture, qui se trouve soit à l'arrière, soit sur le côté. Elle sert à retirer le poisson capturé et parfois à introduire l'appât. La nasse peut être munie d'une ouverture intermédiaire, située entre les deux anchons, qui permet d'enlever les plus gros poissons. Un petit trou, refermé par une lamelle d'osier plat, peut être aménagé dans la bosselle en osier pour mettre l'appât.

– La nasse en osier est de fabrication artisanale et utilise des moules comme la nasse à

lamproies. A l'extrémité arrière, elle est munie d'un bouchon en bois, percé d'un trou de 10 mm. L'anchon est parfois en lamelles plates en osier et peut se refermer complètement.

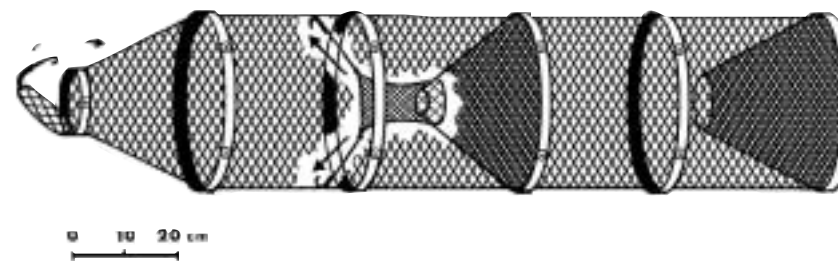
– La nasse en fil (Figure 47) est utilisée dans le Maine-et-Loire. Le filet est en Nylon câblé à mailles de 10 mm. Il est tendu sur une armature rigide et métallique, ce qui le distingue du verveux. La nasse est constituée de trois cercles et d'un pavillon en forme de D en noisetier d'une hauteur de 55 cm et d'une largeur de 70 cm.

**Principe de fonctionnement** : L'engin est posé sur le passage du poisson qui remonte le courant. Il est attiré par l'appât et par l'aspect de refuge naturel de l'engin. Une fois à l'intérieur il ne peut plus ressortir.

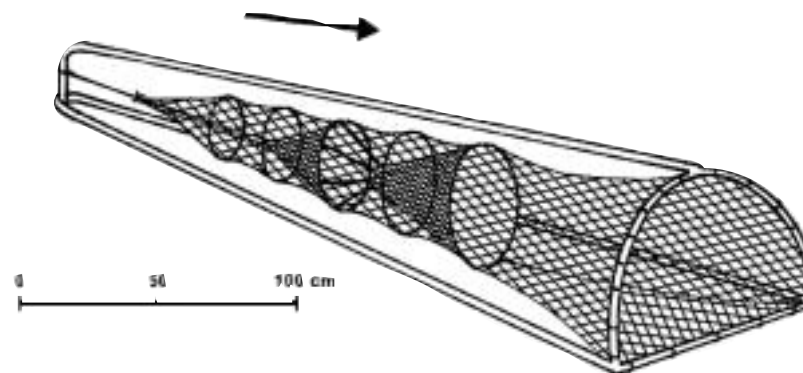
**Utilisation** : Cet engin est très utilisé par les pêcheurs. Les nasses sont généralement appâtées avec des vers de terre. Mais l'appât peut être constitué de sprats, de coques de rivière, de bigorneaux, de loches, d'éphémères, de limaces, de crevettes grises ou blanches, de harengs, de gobies, etc.

– En rivière, la nasse se place au fond de l'eau, ouverture orientée vers l'aval, à contre-courant. Elle est juste posée sur le fond et amarée à des branches ou à un piquet. Elle peut aussi être installée dans un bras pour pêcher pendant la décrue. Les anguilles qui redescendent par ce passage obligé sont prises au piège. Il peut être utile de créer un passage en coupant les herbes pour disposer l'engin. La pêche est meilleure par nuit noire, sans lune.

– Dans les estuaires, la nasse est mouillée avec un poids de 10 kg, repérable par une bouée et vire avec le courant de marée. Elles peuvent être mises en filière, c'est-à-dire que plusieurs nasses sont amarrées ensemble à un câble de 100 à 200 m mouillé par une ancre à chaque



**Figure 46** : Nasse à anguilles en plastique. Le corps est en grillage plastique tandis que le dernier anchon peut se terminer en un petit filet pincé par deux chnottes.



**Figure 47** : Nasse à anguilles en fil. Le corps et les anchons sont en fil tendu sur un support métallique rigide.

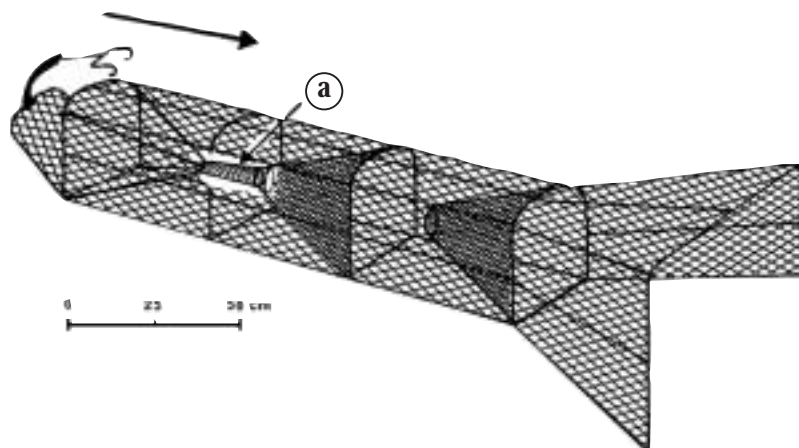
bout. Elles sont séparées d'environ cinq brasses et reliées au câble par un bout d'un mètre. Elles sont en permanence dans l'eau.

– Dans les étangs de basse Somme, la nasse est fixée par deux piquets qui s'emboîtent de chaque côté. Elle est posée dans un passage qui communique avec les autres étangs, puis avec la Somme. L'ouverture est orientée vers l'amont. Parfois des panneaux métalliques

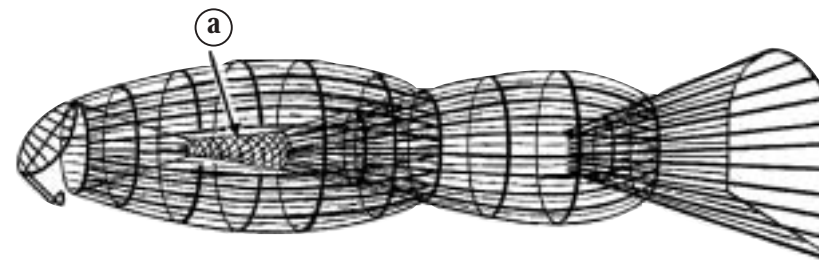
sont disposés de chaque côté en forme d'entonnoir. Des conditions météorologiques dépressionnaires sont favorables à cette pêche.

**Période de pêche :** Toute l'année. Étangs de basse Somme : 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre.

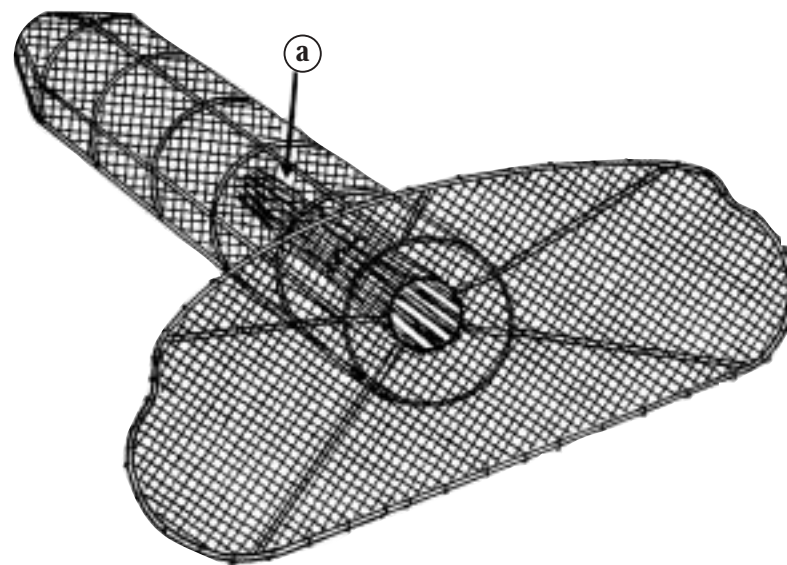
**Nombre de pêcheurs :** 2 127 amateurs, 174 professionnels.



**Figure 48 :** Nasse à anguilles. Le corps et les anchs sont en grillage tandis que le dernier anchon (a), se termine en filet.



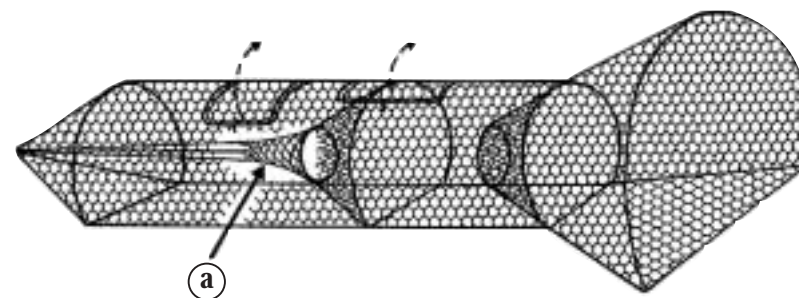
**Figure 49 :** Nasse à anguilles. Le corps et les anchs sont faits avec des tringles métalliques tandis que le dernier anchon (a) se termine en un petit filet.



**Figure 50 :** Nasse à anguilles. Le corps est fait en grillage tandis que l'anchon (a) est en tiges d'osier.



Photo 15



**Figure 51 : Nasse à anguille.** Le corps et les ancons sont faits avec du grillage métallique tandis que le dernier ancon (a) se termine en un petit filet. Les ouvertures sont figurées par des flèches.

## Nasse à poissons

Synonyme ♦ Fouchet (37)

**Famille :** Piège

**Type :** Nasse

**Code CSITEP :** 08.2.0

**Code SNPE :** 08.2.2

**Répartition géographique :** France.

**Capture recherchée :** Toutes.

**Capture accessoire :** Aucune signalée.

**Fabrication :** Artisanale, généralement réalisée par le pêcheur.

**Caractéristiques :** Piège en grillage plastique ou métallique (Figure 52), parfois en fil Nylon, en mailles de 27 à 40 mm. Elle mesure 1 m à 2,50 m de long pour une hauteur de 45 à 70 cm. La nasse a un ou deux anchons en fil, en fer ou en laiton. Le pavillon, lorsqu'il existe, est en forme de D. Le premier anchon monte souvent en pente douce par rapport au sol, pour faciliter l'entrée du poisson.

Une grande nasse spécifique pour le silure existe en Loire moyenne (18, 58) depuis quelques années (Figure 53). Elle est en grillage plastique à mailles de 60 mm. L'entrée est en forme de D et mesure 1,30 à

1,50 m au plus large et 90 cm de haut.

**Principe de fonctionnement :** La nasse s'apparente à un refuge naturel, où le poisson vient s'abriter. Une fois à l'intérieur, il ne peut plus ressortir.

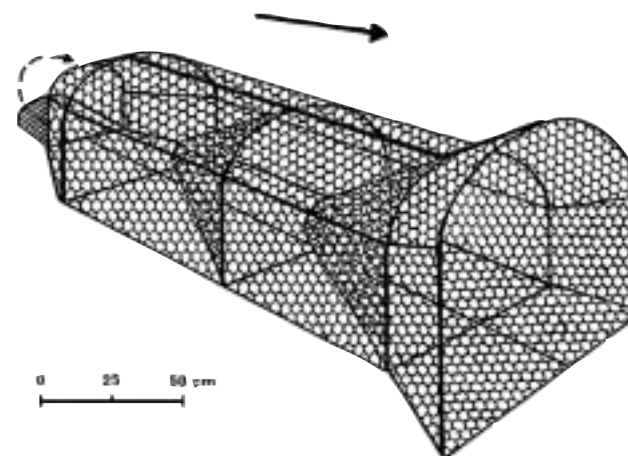
**Utilisation :** La nasse est posée sur le fond, dans les coulées d'herbes. Elle est amarrée par une corde à une branche d'arbre ou simplement posée et tient par son propre poids. L'ouverture est tournée vers l'aval. Le relevage s'effectue tous les 2 ou 3 jours en passant le crochet d'une gaffe dans l'anse du pavillon ou en saisissant la corde munie d'un flotteur. Il peut y avoir quelques mètres d'eau au-dessus.

**Période de pêche :** Variable suivant les départements et les espèces recherchées.

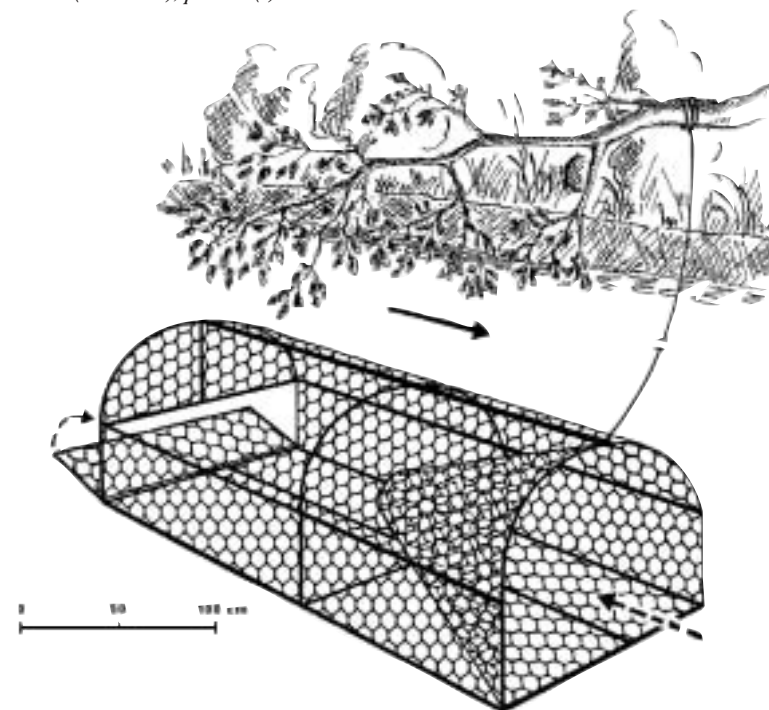
Loire (18, 58) : pour le silure de fin mars à fin août.

Saône (71) : pour le brochet de septembre à février.

**Nombre de pêcheurs :** 581 amateurs, 44 professionnels.



**Figure 52 :** Nasse à poissons. Réalisée en grillage plastique ou métallique, la nasse est disposée dos au courant (flèche noire), pavillon (a) vers l'aval.



**Figure 53 :** Nasse à silure. Modèle de Loire moyenne en grillage métallique utilisé pour le silure.

## Tambour

**Synonyme** ◆ Louve (Grand-Lieu, Brière, 44)

**Famille** : Piège

**Type** : Nasse

**Code CSITEP** : 08.2.0

**Code SNPE** : 08.2.3

**Répartition géographique** : Lac de Grand-Lieu (44), Vilaine (35), Oust (35, 56), Brière (44), Erdre (44), Maine (49), Mayenne (53), Sarthe (49, 72), Loir (49, 53), Canal de Nantes à Brest (56).

**Capture recherchée** : Sandre, gardon, perche, brochet.

**Capture accessoire** : Brème, tanche, poisson-chat.

**Fabrication** : Artisanale ou en série.

**Caractéristiques** : Nasse cylindrique à double entrée en filet Nylon ou grillage plastique à mailles de 10 à 50 mm (Figure 54). Le tambour mesure 1 à 2 m de long et a un diamè-

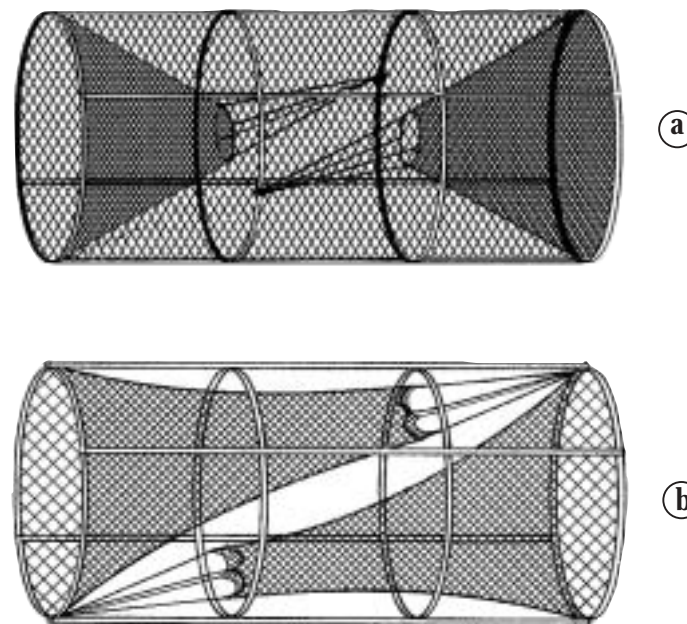
tre de 35 à 95 cm. Il compte deux anchons disposés face à face. Les deux anchons sont tendus entre eux par des fils en Nylon. Il est lesté ou mouillé par son propre poids parallèlement à la berge et amarré à un piquet.

**Principe de fonctionnement** : La nasse s'apparente à un refuge naturel, où le poisson vient s'abriter.

**Utilisation** : Le tambour est posé dans les coulées d'herbes ou près du bord dans les endroits de passage du poisson. Il tient par son propre poids. Il est amarré à une branche ou signalé par une bouée.

**Période de pêche** : Varie selon les départements et la réglementation.

**Nombre de pêcheurs** : 286 amateurs, 102 professionnels.



**Figure 54 : Tambour.** Le corps de cet engin rigide peut être fait en grillage plastique (a), ou bien en filet. Les anchons visibles en (b), une fois retiré le grillage, sont toujours en filets.

## Nasse à lamproies

**Synonyme** ♦ Bourgne à lamproies (Dordogne), nasseron (44, 49), bourgnon

**Famille** : Piège

**Type** : Nasse

**Code CSITEP** : 08.2.0

**Code SNPE** : 08.2.4

**Répartition géographique** : Loire (44, 49, 37, 41), Dordogne (33, 24), Garonne (33), Isle (33), Adour (40).

**Capture recherchée** : Lamproie marine.

**Capture accessoire** : Lamproie fluviatile, éperlan.

**Fabrication** : Artisanale. La plupart des nasses sont en plastique. Peu de pêcheurs fabriquent encore leurs bourgnes en osier.

**Caractéristiques** : Piège généralement en osier ou parfois en plastique. La forme des nasses de Loire est très différente de celle du sud-ouest. Tressée à claire voie lorsqu'elle est en osier, elle est beaucoup plus grosse, lourde et ventrue, alors que l'autre est effilée et ressemble à une nasse à anguille. Cette dernière est tressée serrée comme un panier lorsqu'elle est en osier.

– En Loire (Figure 55 et 57) : L'engin mesure d'1,50 m à 1,70 m de long et d'un diamètre de 55 à 70 cm. Il est muni d'une ouverture de 90 cm de diamètre en forme de D et de deux anchons. Le diamètre du premier anchon est de 30 cm et celui du deuxième est de 10 cm. La nasse est fermée par un capuchon conique en plastique. Sèche, elle pèse 11 kg.

– En Dordogne, Garonne et Adour (Figure 56) : Piège d'1,45 m à 1,60 m de long et d'un diamètre de 30 cm à l'ouverture. Il est muni de deux anchons : le premier a un diamètre de 15 à 20 cm et le second de 10 cm. La nasse en plastique a une maille de 10 mm. La bourgne en osier est fermée par un bouchon d'herbes.

Pour la lamproie fluviatile, plus petite, on utilise le « bourgnon ». Plus petit que la

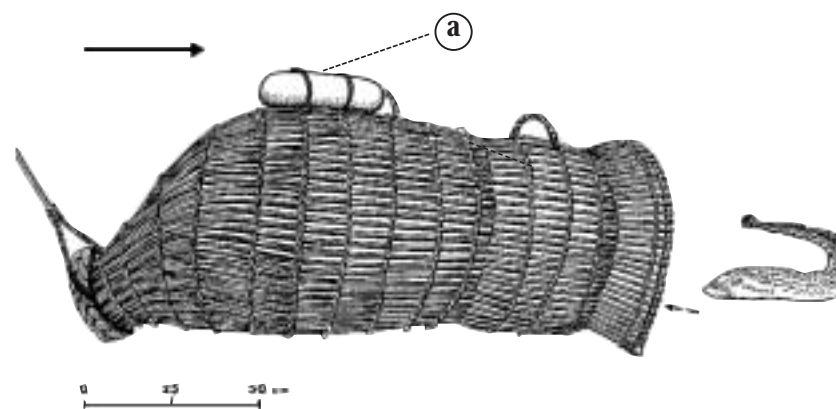
bourgne, il mesure un mètre de long. Le second anchon est muni d'un petit filet tendu en mailles de 10 mm pour éviter que la lamproie fluviatile ne ressorte. Mais les effectifs de lamproies fluviatiles, ou « lamproyons », sont très faibles et cet engin n'est presque plus utilisé.

**Principe de fonctionnement** : Une dépression est créée par le courant à l'entrée de la nasse. Celle-ci attire le poisson qui remonte le courant.

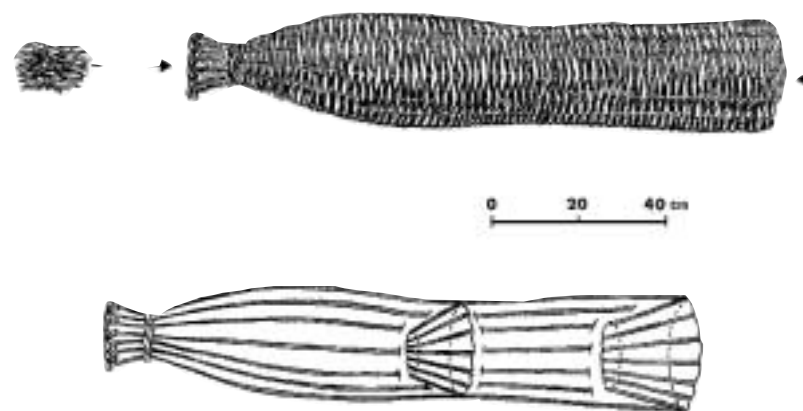
**Utilisation** : Les bourgnes restent à poste pendant toute la saison de pêche de la lamproie. La levée s'effectue une à deux fois par semaine à l'aide d'un grappin.

– En Loire : La nasse est fixée par un câble d'une vingtaine de mètres à un corps mort de 100 kg (Figure 58). Elle est également amarée à la rive ou à une bouée par un cordeau que le pêcheur récupère pour le relevage. L'arrière est orienté face au courant de façon à créer une dépression à l'ouverture. Le poisson vient dans la zone de calme ainsi créée et entre dans la nasse pour se reposer. La nasse doit être recouverte d'au moins 2 m d'eau. Pour qu'elles restent toujours dans la bonne position, les nasses sont parfois munies de flotteurs fixés sur le dessus. L'écartement du maillage évite au sable de s'accumuler et de la recouvrir.

– En Dordogne, Garonne et Adour : Les nasses sont utilisées en filière de 7 à 8 m tendue en travers du courant sur les zones où il est toujours descendant, c'est-à-dire en amont de la zone d'influence des marées. Elles sont fixées à un câble de seize brasses constitué de deux fils de fer tressés de 2,5 à 3 mm de diamètre. Il est mouillé avec une pierre à chaque bout en travers de la rivière, à une dizaine de mètres de la berge, et décrit un arc de cercle. La première nasse est fixée à une brasse, les



**Figure 55** : Nasse à lamproies. Le modèle de Loire en osier porte éventuellement un flotteur (a).



**Figure 56** : Bourgne à lamproies du sud-ouest. Dessin vu de l'extérieur avec le bouchon d'herbe, le courant (flèche noire), le trajet de la capture. Dessin éclaté, en dessous, figurant l'emplacement les anchons.

autres sont séparées de deux brasses.

En Garonne, les mêmes nasses sont utilisées, mais elles sont mouillées sur un câble tendu en biais à partir de la berge la plus profonde. Toutes les trois nasses, le câble est retenu par une pierre de 25 kg.

La nasse peut être appâtée avec une lamproie

mâle qui sert d'appelant.

**Période de pêche :** En Loire : janvier à fin avril, pendant la période de crue. En Dordogne, Garonne et Adour : de janvier à la mi-mai.

**Nombre de pêcheurs :** 102 amateurs, 72 professionnels.

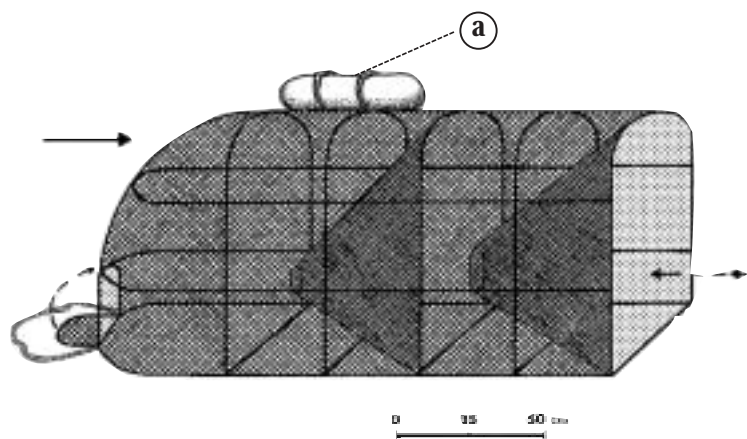


Figure 57 : Nasse à lamproies. Le modèle de Loire en grillage plastique avec son flotteur (a).

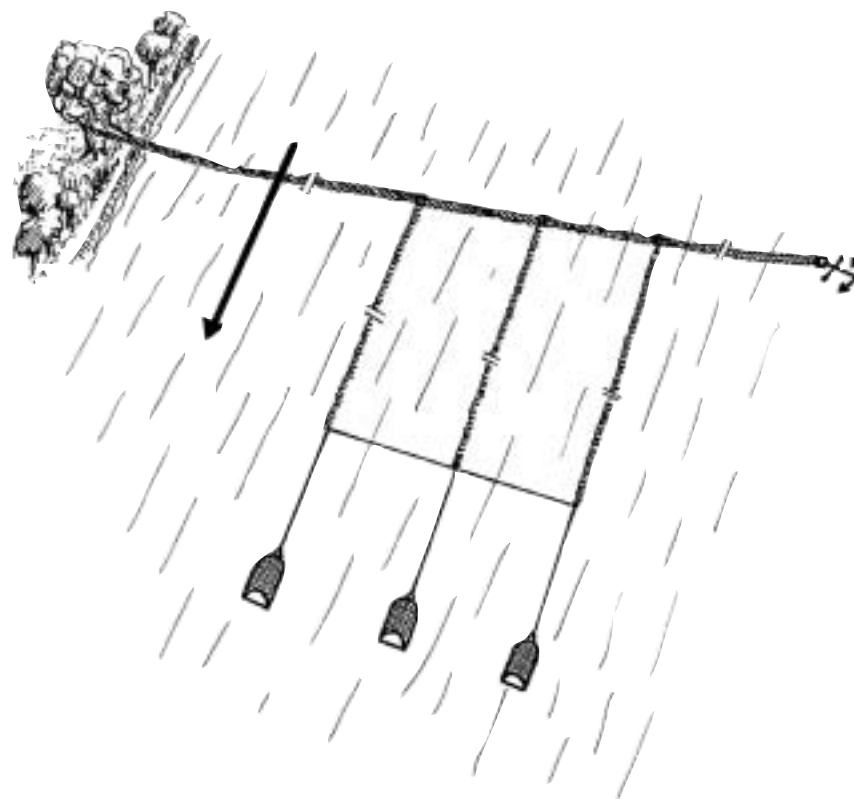


Figure 58 : Nasse à lamproies. Disposition d'une filière de Loire.

## Nasse à perches

**Synonyme** ♦ Nasse à friture

**Famille** : Piège

**Type** : Nasse

**Code CSITEP** : 08.2.0

**Code SNPE** : pas de code

**Répartition géographique** : Lac Léman (74), lac d'Annecy (74), lac du Bourget (73).

**Capture recherchée** : Perche, ablette, lotte.

**Capture accessoire** : Gardon.

**Fabrication** : Artisanale.

**Caractéristiques** : Nasse en grillage métallique en forme de D. Le pavillon monte en pente douce. La nasse comporte une porte sur le côté arrière pour enlever les perches.

Au lac Léman, la nasse mesure 2 m de haut et autant de long, pour un volume de 4 m<sup>3</sup> (Figure 59). Elle est en inox. Les mailles sont carrées et mesurent 23 mm à l'intérieur. L'anchon (goleron) entre jusqu'au deux tiers de la nasse et son ouverture est de 10 cm.

Aux lacs d'Annecy et du Bourget, sa taille est plus petite (1 m de long et 75 cm de haut), son volume est d'1,5 m<sup>3</sup> et la maille, parfois hexagonale, est de 10 ou 27 mm. L'anchon se termine par un ensemble de tiges de

fer de 20 à 25 cm de long tournées vers l'intérieur.

**Principe de fonctionnement** : Les poissons trouvent un abri naturel dans la nasse et ne peuvent plus en ressortir.

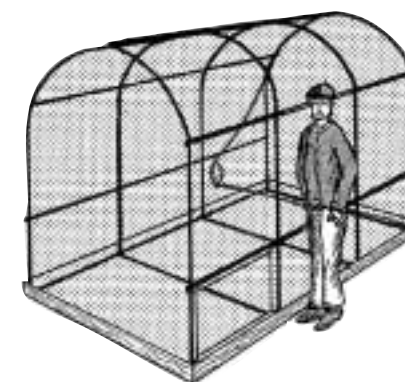
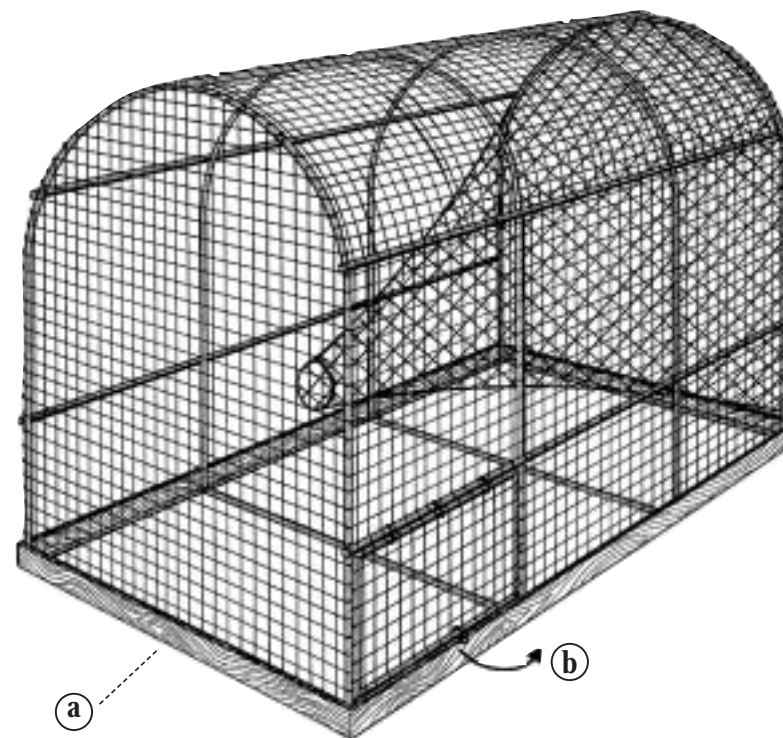
**Utilisation** : La nasse est mouillée entre 5 et 12 m d'eau soit couchée, soit debout.

En mai, lorsque les poissons vont frayer, ils se rapprochent du bord. La nasse est posée couchée entrée côté terre.

A la mi-juin, les bancs de poissons se dispersent dans le lac et montent à la surface. La nasse est alors debout. Elle est signalée par une bouée et la relève s'effectue tous les trois à huit jours. Cet engin est actuellement très peu utilisé en dehors du lac Léman à cause de la pêche à la traîne (lac d'Annecy et lac du Bourget) et de la prolifération des algues (lac du Bourget).

**Période de pêche** : Variable selon la réglementation de chaque lac.

**Nombre de pêcheurs** : 55 professionnels, 5 amateurs.



**Figure 59** : Nasse à perche du Léman. Le socle (a) est en bois. L'armature, le grillage et l'anchon en acier inoxydable. La nasse se vide par une trappe située à sa base (b).

## Nasse à écrevisses

**Synonyme** ◆ Casier à écrevisses

**Famille** : Piège

**Type** : Nasse

**Code CSITEP** : 08.2.0

**Code SNPE** : 08.2.6

**Répartition géographique** : Lac Léman (74), Saône (71), Doubs (25), Ain (01), Charente (16).

**Capture recherchée** : Lac Léman : écrevisse du Pacifique ; Saône : écrevisse américaine.

**Capture accessoire** : Poisson-chat.

**Fabrication** : Artisanale.

**Caractéristiques** :

– Lac Léman : nasse en plastique de 60 cm de long et d'un diamètre de 35 cm en mailles de 27 mm. Son poids est de 5 kg. La nasse comporte deux anchs, dont la plus petite ouverture est de 6 cm. Une autre nasse en forme de pyramide manquée existe également.

– Saône, Doubs, Ain : Nasse en tiges métalliques d'1,20 m à 1,30 m de long pour une hauteur de 30 à 50 cm. L'espacement entre les tiges est de 10 mm. Elle contient un ou deux anchs. Ces nasses servaient pour les anguilles lorsqu'il y en avait encore.

Casier à écrevisses carré de 45 à 55 cm de

côté pour une hauteur de 25 à 30 cm (Figure 60). Le grillage plastique est en mailles de 10 à 20 mm. Elle compte quatre anchs, soit un par côté, de 40 mm de diamètre.

**Principe de fonctionnement** : Les écrevisses entrent dans la nasse et ne peuvent plus ressortir.

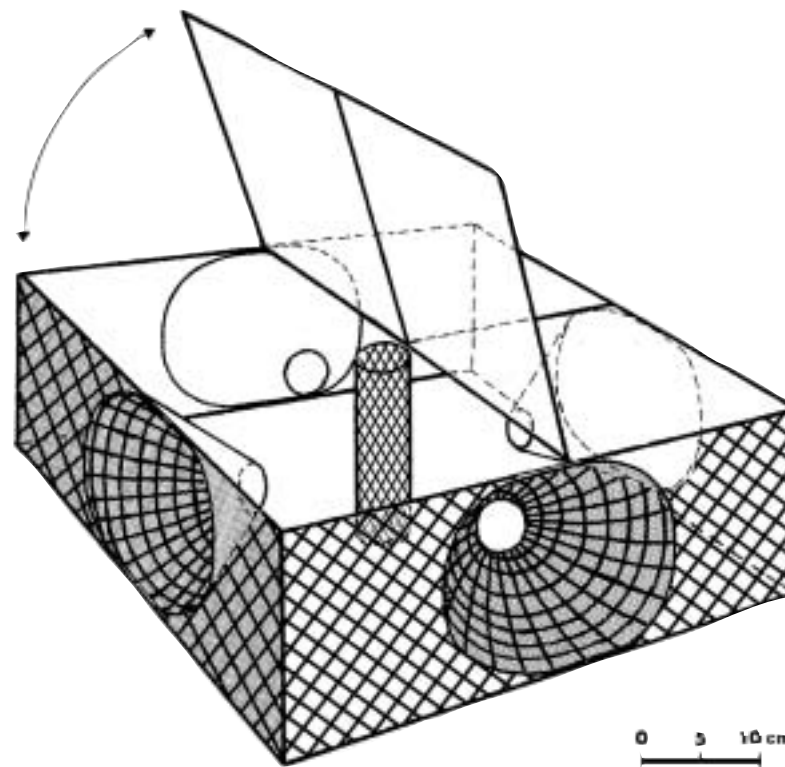
**Utilisation** :

– Lac Léman : Plusieurs nasses sont mouillées ensemble dans environ 3 m d'eau, elle sont séparées par environ 10 m de corde. Elles sont appâtées avec du gardon coupé en deux ou des déchets de poisson. Les nasses sont repérées par un pavillon. Cette pêche ne date que de cinq ou six ans.

– Saône : La nasse est mouillée en pleine eau à une profondeur de 2 à 3 m et tient par son propre poids. Le casier est posé dans les herbiers. Il peut être appâté avec des poissons, des pommes de terre ou du tourteau de maïs. Il est relevé tous les 4 ou 5 jours.

**Période de pêche** : Toute l'année.

**Nombre de pêcheurs** : 40 professionnels dans les lacs alpins, 78 amateurs et 43 professionnels.



**Figure 60** : Nasse à écrevisses. Le casier de Saône est réalisé en grillage plastique. Il présente quatre entrées.

## Nasse à crevettes

**Synonyme** ♦ Aucun signalé

**Famille** : Senne

**Type** : Nasse

**Code CSITEP** : 08.2.0

**Code SNPE** : 08.2.7

**Répartition géographique** : Garonne (33), Dordogne (33), Loire estuaire (44), Isle (33)

**Capture recherchée** : Crevette blanche et grise.

**Capture accessoire** : Aucune signalée.

**Fabrication** : Artisanale et en série.

**Caractéristiques** : Engin en plastique similaire à la nasse à anguilles (Figure 61). Sa longueur est de 70 cm et son diamètre de 20 à 40 cm. La première chambre est plus petite que pour l'anguille. Le maillage est de 5 mm. L'entrée est munie de deux anchons qui dirigent les crevettes vers l'intérieur du piège et s'opposent à un retour en arrière. La taille du premier anchon est de 10 cm et celle du second de 40 mm. Un petit filet tendu, appelé « empêche », peut terminer le second anchon. La nasse comprend une ouverture

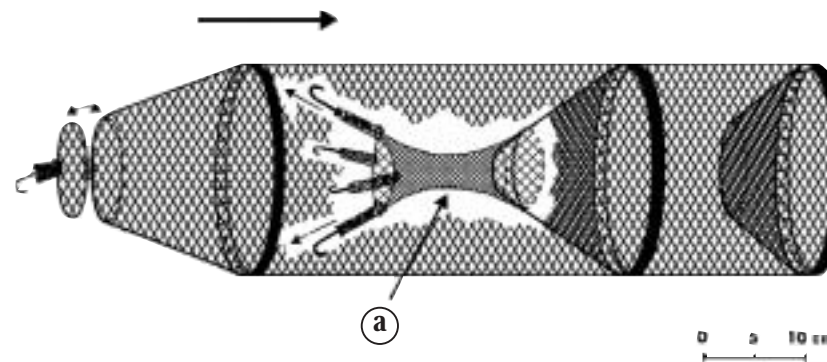
située au bout qui permet de retirer les crevettes capturées et d'introduire l'appât.

**Principe de fonctionnement** : Les crevettes remontent le courant et sont attirées par l'appât.

**Utilisation** : La nasse à crevettes se place au fond de l'eau, ouverture orientée vers l'aval, à contre-courant. Elle est appâtée avec des morceaux de poisson. Plusieurs nasses sont amarrées ensemble en cordée à un câble de 100 à 200 m mouillé par une ancre à chaque bout. Elles sont séparées par trois brasses et reliées au câble par un bout d'un mètre. Elles sont généralement mouillées le soir et récupérées le lendemain. En Loire, elles sont relevées une ou deux fois par jour. En Garonne et Dordogne, elles peuvent être laissées en pêche pendant 72 heures.

**Période de pêche** : Loire : toute l'année. Garonne, Dordogne : du 2<sup>ème</sup> samedi de juin au 30 novembre.

**Nombre de pêcheurs** : 27 professionnels.



**Figure 61** : Nasse à crevettes. Réalisée en grillage plastique, le dernier anchon est muni d'un petit filet appelé « empêche » (a).

## Carafe

Synonyme ♦ Bouteille

**Famille :** Piège

**Type :** Nasse

**Code CSITEP :** 08.2.0

**Code SNPE :** 08.2.8

**Répartition géographique :** France (surtout dans les ruisseaux).

**Capture recherchée :** Vairon, goujon, gardons, chevesne, ablette.

**Capture accessoire :** Aucune signalée.

**Fabrication :** Artisanale ou en série.

**Caractéristiques :** Carafe en verre blanc de 2 litres de capacité d'une hauteur d'environ 40 cm et d'un diamètre de 14 cm. Le fond, repoussé en cône à l'intérieur, forme un entonnoir terminé par une ouverture de 2 cm de diamètre. Le goulot est fermé par un petit grillage, de l'herbe ou un chiffon. L'air doit pouvoir s'échapper lorsqu'on immerge la carafe dans l'eau. Les modèles de série sont en plastique, de forme télescopique (Figure 62).

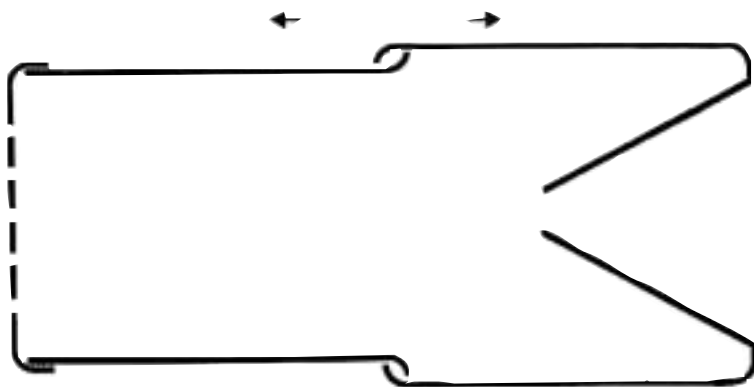


Figure 62 : Carafe. Coupe d'une carafe en plastique télescopique.

**Principe de fonctionnement :** Le poisson remonte le courant et se trouve attiré par l'appât.

**Utilisation :** On appâte avec de la mie de pain ou des bouts de porcelaine enfermés dans la carafe. Elle est ensuite descendue au fond de l'eau, ouverture dirigée vers l'aval, calée entre deux pierres (Figure 63). Le pêcheur reste sur place pendant la pêche. Cet engin est peu utilisé et souvent interdit sur le domaine public fluvial.

**Période de pêche :** Mai à juillet (pendant la fraie des vairons).

**Ardèche :** pendant un mois après les premières crues d'automne.

**Nombre de pêcheurs :** Pas de pêcheur référencé au SNPE mais en réalité très répandue sur le domaine privé.

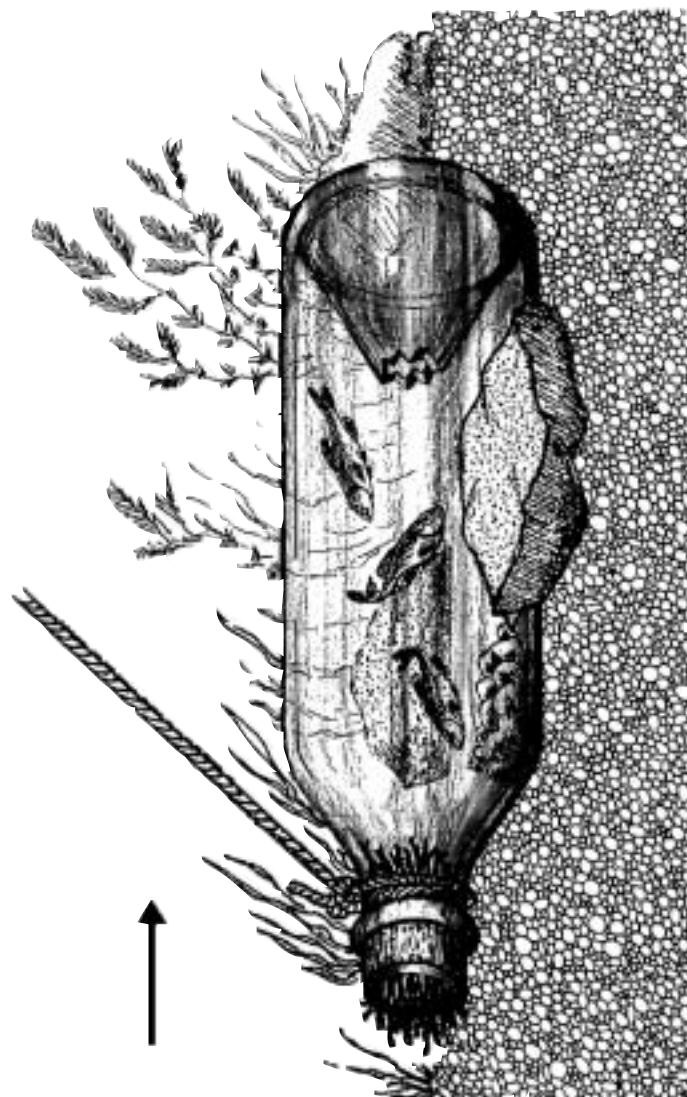


Figure 63 : Carafe. En verre, calée au fond, la bouteille au fond percé doit être bouchée avec un matériau qui laisse passer le courant (ici un bouchon d'herbe).

## Nasse à petits poissons

Synonyme ♦ Nasse à vairons

**Famille :** Piège

**Type :** Nasse

**Code CSITEP :** 08.2.0

**Code SNPE :** 08.2.A

**Répartition géographique :** Charente (16).

**Capture recherchée :** Vairon, goujon, gardon, brèmes, ablette.

**Capture accessoire :** Aucune signalée.

**Fabrication :** Artisanale ou en série.

**Caractéristiques :** Petite nasse à poissons d'une longueur de 50 cm et d'un diamètre de 20 cm, constituée de fils de fer disposés parallèlement en forme de goutte d'eau (Figure 64). L'espacement des fils est de 10 mm et la nasse contient un seul anchon de 75 mm. A l'avant s'ouvre un pavillon en forme de D qui pénètre environ à moitié dans le corps de l'engin et forme l'anchon. A l'arrière se trouve une ouverture fermée par une petite porte.

Un modèle à mailles de 5 mm, d'un mètre de

long et de 25 cm de diamètre, avec un anchon de 90 mm et un pavillon est utilisé sous l'appellation nasse à vairons.

**Principe de fonctionnement :** La nasse s'apparente à un refuge naturel, où le poisson vient s'abriter.

**Utilisation :** L'utilisation de ces nasses est actuellement prohibée. La nasse est posée sur le fond, dans les coulées d'herbes. Elle est amarrée par une corde à une branche d'arbre ou simplement posée et tient par son propre poids. L'ouverture est tournée vers l'aval. Le relevage s'effectue tous les 2 ou 3 jours en passant le crochet d'une gaffe dans l'anse du pavillon ou en saisissant la corde munie d'un flotteur. Il peut y avoir quelques mètres d'eau au-dessus.

**Période de pêche :** Non signalée.

**Nombre de pêcheurs :** Pas de pêcheur référencé au SNPE.

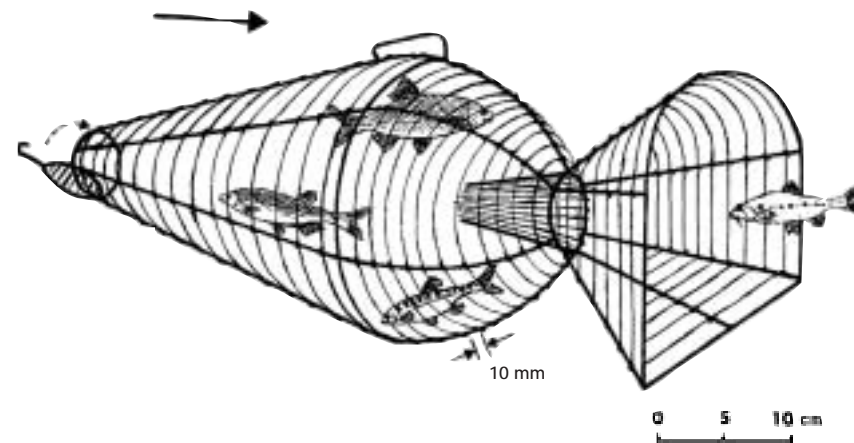


Figure 64 : Nasse à petits poissons. Entièrement métallique cet engin est posé dos au courant (flèche noire).

## Nasse à lottes

Synonyme ♦ Aucun signalé.

**Famille :** Piège.

**Type :** Nasse.

**Code CSITEP :** 08.2.0

**Code SNPE :** 08.2.B

**Répartition géographique :** Lac d'Annecy.

**Capture recherchée :** Lotte.

**Capture accessoire :** Aucune signalée.

**Fabrication :** Artisanale, par les pêcheurs.

**Caractéristiques :** Nasse en osier rond de 35 à 40 cm de long (Figure 65). L'ouverture est en forme de D de 10 cm de haut sur 15 cm de large. La taille de l'anchon est de 4 cm. Chaque brin d'osier est distant de 2 cm. La nasse, en forme de bouteille, se finit en pointe et n'a pas d'autre ouverture au bout.

**Principe de fonctionnement :** La nasse s'apparente à un refuge naturel, où le poisson vient s'abriter.

**Utilisation :** Les nasses sont posées au fond du lac à 60 m de profondeur en cordée de 50, tous les 5 m. Elles tiennent par leur propre poids. La cordée est perpendiculaire à la rive. Elles sont signalées par des bouées. La relève se fait au moins tous les mois. Le pêcheur met les doigts sous la nasse entre les brins d'osier et parvient à faire sortir la lotte par l'anchon en la déplaçant.

Cette nasse n'est presque plus utilisée depuis quinze ans, à cause de la pêche à la traîne.

**Période de pêche :** La nasse est toute l'année à l'eau, mais la relève est interdite en décembre.

**Nombre de pêcheurs :** Pas de pêcheur référencé au SNPE.

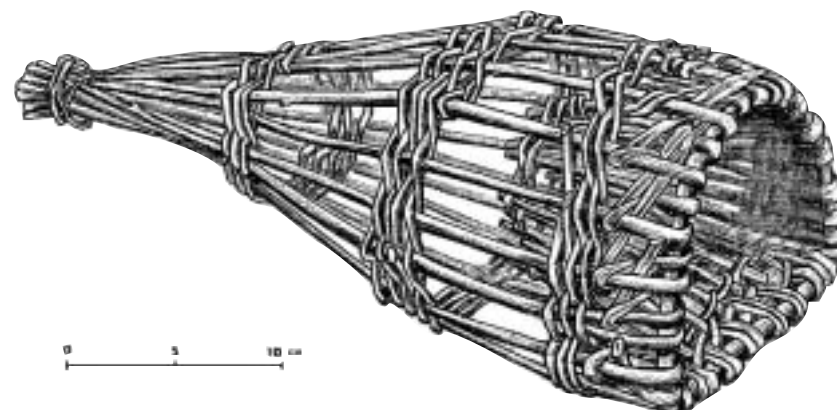


Figure 65 : Nasse à lottes. Entièrement en osier cette nasse est immergée au fond du lac d'Annecy. Elle n'est presque plus utilisée.

## Nasse à goujons

Synonyme ♦ Goujonnière

**Famille :** Piège

**Type :** Nasse

**Code CSITEP :** 08.2.0

**Code SNPE :** 08.2.C

**Répartition géographique :** Seine (27), Doubs (25).

**Capture recherchée :** Goujon, gardon, anguille, écrevisse américaine.

**Capture accessoire :** Aucune signalée.

**Caractéristiques :** Nasse à poissons à mailles de 10 mm en grillage plastique ou métallique galvanisé et/ou goudronné assemblé avec du fil de cuivre. Elle mesure 85 à 95 cm de long et se termine par une porte (Figure 66). L'entrée en forme de D est évasée et mesure 36 cm de haut pour une largeur de 50 à 70 cm, sa maille est de 10 ou 15 mm. Le premier anchon a une ouverture de 10 cm et le second de 5 cm.

**Fabrication :** Artisanale et en série.

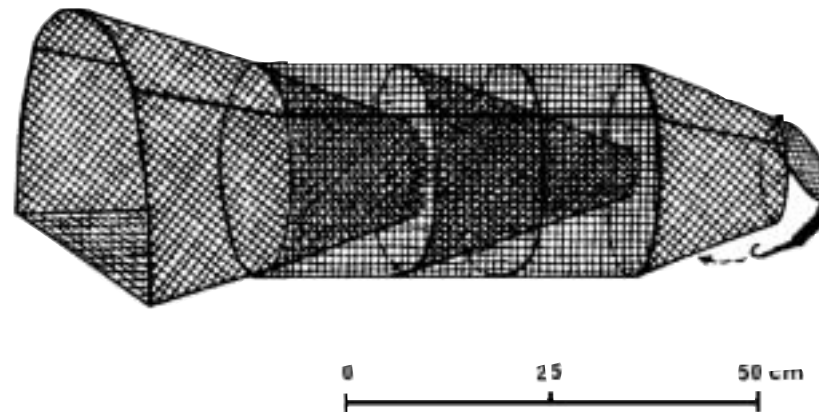
**Principe de fonctionnement :** Le poisson

qui remonte le courant s'engage dans l'anchon. Une fois à l'intérieur il ne peut plus ressortir.

**Utilisation :** Elle s'utilise comme la nasse à poissons, mais elle est mouillée en cordée de 5 à 10 nasses, sur environ 25 m de long, avec un poids de 15 kg. La nasse est appâtée avec des boules de tourteaux d'arachide. Un bout d'environ 8 m permet de tendre la cordée. A l'aide d'une gaffe de 6 m, le pêcheur recherche un fond de graviers pour déposer l'engin. La nasse est recouverte de 2 à 6 m d'eau. La relève s'effectue au grappin trois fois par semaine et tous les jours pendant la saison de pêche du goujon. Les nasses sont remouillées aussitôt.

**Période de pêche :** Du printemps à l'automne.

**Nombre de pêcheurs :** Pas de pêcheur référencé au SNPE.



**Figure 66 :** Nasse à goujons. Elle peut être construite en grillage plastique ou métallique galvanisé ou goudronné.

## Ramée

**Synonyme** ♦ Aucun signalé

**Famille** : Senne

**Type** : Nasse

**Code CSITEP** : 08.2.0

**Code SNPE** : 08.2.D

**Répartition géographique** : Lac de Grand Lieu (44), Tenu (44), Ognon (44).

**Capture recherchée** : Anguille.

**Capture accessoire** : Poisson-chat.

**Fabrication** : Artisanale.

**Caractéristiques** : La ramée se compose de six nasses à anguilles assemblées en triangle à chaque extrémité d'un barrage (Figure 67). Les nasses sont en grillage plastique ou métallique goudronné à la maille de 10 mm. Il est soutenu par une armature en rotin ou en saule. La nasse mesure 2 m de long et 35 cm de haut. Elle s'ouvre en forme d'entonnoir, « l'avouyette ». Cette entrée est carrée, maintenue par du fer à béton et mesure 72 cm de côté. La nasse compte deux anchons, le premier de 12 cm et le second de 40 mm. Elle est munie de deux à trois poignées sur le dessus et d'un gros bouchon en bois au bout pour enlever les anguilles. Sur deux des côtés se trouvent des « ganivelles » ou portes situées entre deux nasses. La porte est constituée d'un rectangle en bois d'1 m de haut sur 2 m de large qui tend un grillage plastique à mailles de 14 mm. Cette porte est maintenue debout par quatre piquets d'environ

2 m de haut, entre lesquels elle est coincée. Le barrage, appelé « ramée », mesure entre 25 et 150 m de long et 1 m de haut. Comme la porte, elle est prise en sandwich par deux piquets tous les 2 m.

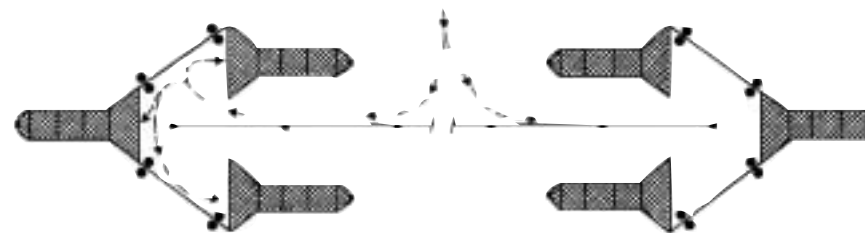
L'ensemble du dispositif de pêche forme deux flèches opposées.

**Principe de fonctionnement** : Le barrage dirige le poisson vers l'entrée des nasses. Une fois à l'intérieur, il ne peut plus ressortir.

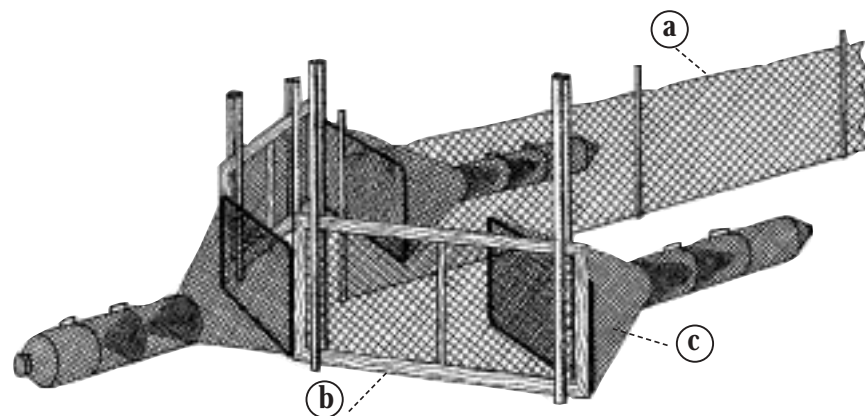
**Utilisation** : La ramée est installée au début des crues sur les zones inondables du lac dès qu'il y a suffisamment d'eau pour les recouvrir, c'est-à-dire environ 40 cm d'eau. Les nasses sont déposées en bateau et tiennent par leur propre poids, soit environ 12 kg. A chaque extrémité du barrage, l'une des nasses est posée dans l'axe de la ramée et les deux autres dans le sens inverse (nasses de refus) (Figure 68). Elles sont relevées tous les deux jours par temps doux. Lorsque la température passe en dessous de 8 C° ou par pleine lune, elles ne sont relevées que toutes les semaines. Lorsque la ramée est recouverte de plus d'1 m d'eau, elle ne pêche plus.

**Période de pêche** : Pendant les crues, entre octobre et avril, selon les années.

**Nombre de pêcheurs** : Pas de pêcheur référencé au SNPE.



**Figure 67 : Ramée.** Les nasses sont placées de part et d'autre d'un filet qui fait obstacle au passage du poisson. Les points noirs figurent des piquets, les flèches pointillées le passage des anguilles.



**Figure 68 : Ramée.** Le barrage, ou ramée (a) oriente les anguilles vers les nasses. Elles butent sur la ganivelle (b) et l'avouyette (c) les canalise dans une des nasses.

## Caisse à civelles

Synonyme ♦ Gonde

**Famille :** Piège

**Type :** Nasse

**Code CSITEP :** 08.2.0

**Code SNPE :** 08.2.E

**Répartition géographique :** Adour (40).

**Capture recherchée :** Civelle.

**Capture accessoire :** Alevins de poissons marins.

**Fabrication :** Artisanale.

**Caractéristiques :** Caisse constituée de bois et de toile de tamis, de forme cubique ou triangulaire et de taille moyenne d'un mètre de côté (Figure 69). Elle est ouverte en haut. Un des côtés est en forme de cône entrant vers l'intérieur et laisse une ouverture de 2 cm. Les civelles pénètrent ainsi dans le fond de la caisse qui sert de piège. Elle peut être accompagnée d'un ou deux déflecteurs, barrage de 2 à 10 m de long en toile métallique, en tôle ou en aggloméré, qui guide les civelles vers l'entrée de la nasse.

**Principe de fonctionnement :** La caisse forme une dépression par rapport au courant de jusant. Les civelles qui remontent le fleuve y sont attirées.

**Utilisation :** Cet engin est interdit, il doit donc pouvoir pêcher tout seul, sans être visible. La caisse est posée à partir de la berge. Lorsqu'elle n'est pas toilée au-dessus, elle ne doit pas être recouverte d'eau, car les civelles pourraient ressortir par le haut. L'entrée est tournée vers l'aval. Les civelles se font porter par le courant montant. Au jusant, elles s'écartent du courant principal et forment des cordons sur les côtés. Lorsque les effets de la marée ne se font plus sentir, elles nagent en permanence à contre-courant. La caisse est posée sur le passage des cordons de civelles. Elle est principalement utilisée sur les zones inondées de l'Adour. La pêche a lieu de nuit généralement, sauf pendant les crues lorsque l'eau est trouble et que l'engin peut continuer à fonctionner le jour. La relève est aléatoire et peut s'effectuer plusieurs heures ou plusieurs jours après la pose.

**Période de pêche :** Janvier, février. Les civelles remontent les fleuves d'octobre à avril, avec un pic de migration en hiver.

**Nombre de pêcheurs :** Pas de pêcheur référencé au SNPE.

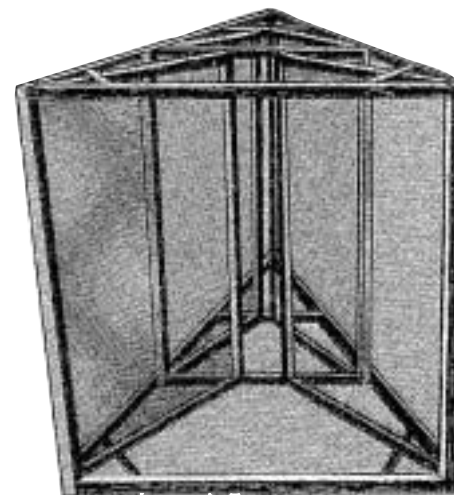
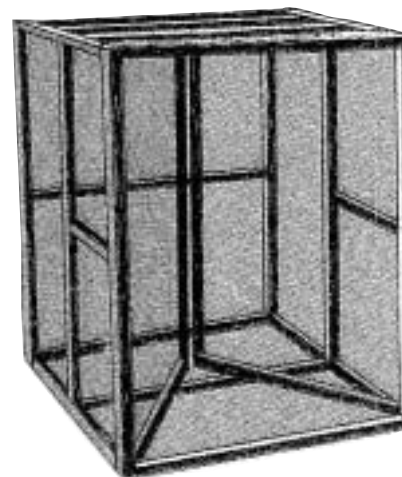


Figure 69 : Caisse à civelles. Cubiques ou triangulaires, les caisses à civelles font environ 1 m de côté.

## Nasse à civelles

**Synonyme** ♦ Aucun signalé

**Famille** : Piège

**Type** : Nasse

**Code CSITEP** : 08.2.0

**Code SNPE** : 08.2.F

**Répartition géographique** : Estuaires Atlantiques et de la Manche.

**Capture recherchée** : Civelle.

**Capture accessoire** : Alevins de poissons marins.

**Fabrication** : Artisanale.

**Caractéristiques** : Tamis à civelle rectangulaire sans manche (Figure 70). Il mesure en général 1 m de long sur 30 à 40 cm de haut. La nasse est ouverte d'un seul côté. Elle contient un réservoir à civelles, qui sert de piège. Ce réservoir est muni d'un bouchon qui sert à vider les civelles. La nasse peut être accompagnée d'un déflecteur, barrage de 2 à 5 m de long en toile métallique, en tôle ou en aggloméré, qui guide les civelles vers l'entrée de la nasse.

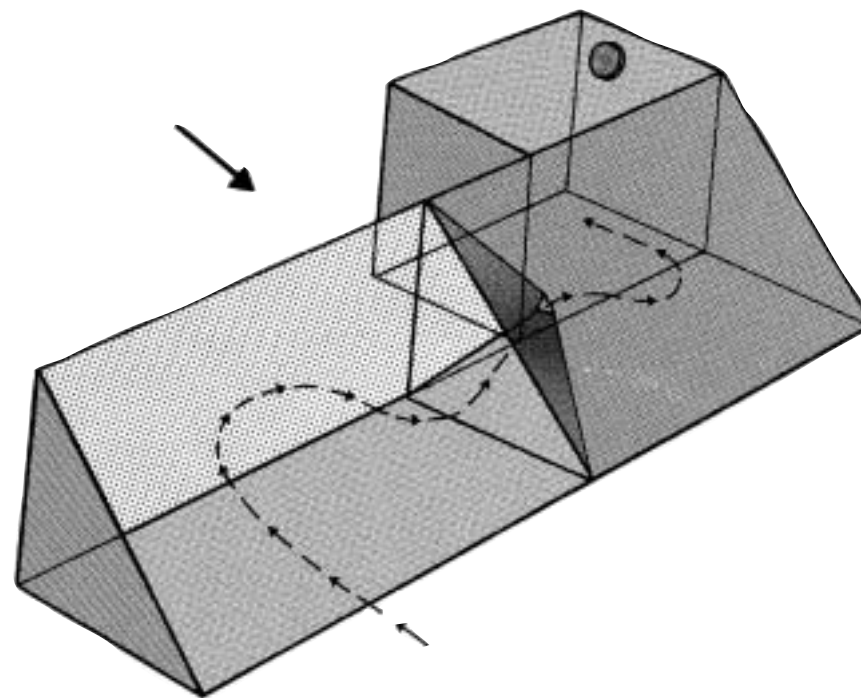
**Principe de fonctionnement** : Les civelles

remontent les fleuves d'octobre à avril, avec un pic de migration en hiver. Elles se font porter par le courant montant. Au jusant, elles s'écartent du courant principal et forment des cordons sur les côtés. Lorsque les effets de la marée ne se font plus sentir, elles nagent en permanence à contre-courant. La nasse est posée dans un endroit de passage des civelles. Le réservoir sert à les piéger.

**Utilisation** : Cet engin est interdit, il doit donc pouvoir pêcher tout seul, sans être visible. La nasse est posée de la berge de façon à ce qu'elle soit juste recouverte d'eau. La berge doit être inclinée pour que le réservoir soit en bas et serve de piège. L'entrée est tournée vers l'aval. La pêche a lieu dans les cordons de civelles. La relève est aléatoire et peut s'effectuer plusieurs heures après la pose. La pêche a lieu de nuit.

**Période de pêche** : Octobre à avril.

**Nombre de pêcheurs** : Pas de pêcheur référencé au SNPE.



**Figure 70** : Nasse à civelles. Placée dos au courant (flèche noire), la nasse fait 30 à 40 cm de haut, et capture les civelles qui suivent le parcours des flèches pointillées.

## Pièges en filets souples

◆ 09.3.0

Cette catégorie couvre essentiellement les engins appelés verveux. Il existe deux sortes de verveux : ceux destinés à la pêche de l'anguille, sédentaire ou d'avalaison, et ceux consacrés à celle des poissons. Les premiers sont à mailles minimales de 10 mm et pour la pêche d'avalaison, ils sont orientés vers l'amont, sauf sur le Rhône aval. Les seconds sont à mailles minimales de 27 mm et leur ouverture est généralement dirigée vers l'aval, pour pêcher les poissons qui remontent le courant. Dans ce cas, le verveux peut être fixé à la surface dans les renoncules aquatiques, la coiffe dirigée vers le bas.

Le verveux est toujours constitué d'un filet conique en fil de Nylon monté sur des cercles en bois, en métal ou en plastique. Lorsqu'ils sont en plastique, ils sont troués de façon à ce que le verveux coule au fond. Peu de verveux pêchent en surface. Dans tous les cas, le verveux doit être tendu par un piquet, un poids ou une ancre pour être en pêche.

La maille va toujours en se rétrécissant, de l'ouverture vers l'arrière.

Il comprend un, deux ou trois anchons, filets en entonnoir disposés de façon à ce que le poisson puisse entrer facilement, mais non en ressortir. Pour l'anguille, le diamètre du dernier anchon est défini réglementairement à 4 cm. Pour des raisons de facilité de relevage, le verveux à deux anchons est préféré à celui à trois pour travailler dans des courants forts. Le premier anchon est toujours plus large que le dernier et mesure en général 10 cm.

L'entrée est ronde ou en forme de D. L'entrée ronde, qui roule facilement, est utilisée dans des fonds de graviers, où elle peut s'enfoncer et se caler. L'ouverture en forme de D est plutôt choisie pour des fonds sableux, pour ne pas trop s'enliser.

Les verveux peuvent être assemblés par deux avec un filet barrière ou par trois pour le capéchade. Ils sont souvent montés avec des ailes, c'est-à-dire avec des araignées également en fil Nylon câblé. L'aile est soit centrale, soit fixée de chaque côté de l'entrée, en forme de V (verveux à deux ailes). La chute du filet est d'environ 15 % supérieure au diamètre d'entrée du verveux. Le filet comporte une ralingue de liège et une autre de plomb, il est à la même maille que l'ouverture du verveux.

Le verveux peut également être assemblé à un filet-poche conique. C'est le cas de la tézelle. Un autre montage consiste à fixer un petit verveux en dérivation du verveux principal. Cette technique utilisée en basse Somme permet de trier les feuilles et détritiques des anguilles, qui se prennent uniquement dans le petit verveux, situé sur le côté.

La tézelle et le verveux à ailes sont spécifiques à la pêche de l'anguille d'avalaison. Le filet est posé dans le sens du courant, ouverture dirigée vers l'amont. L'arrière du verveux n'est pas fixé et tient uniquement par la force du courant. Le guideau s'apparente à cette technique, mais son ouverture est réglable.

La dimension des verveux est très variable. Sur la Vilaine, le verveux à ailes mesure 24 m de long, en comptant les araignées. En basse Somme, le grand verveux a une ouverture rectangulaire de 7,30 m de long sur 1,50 m de haut. Il est soutenu par quatre cerceaux en plastique de 86 cm à 1 m de diamètre. Ces grands engins sont consacrés à la pêche de l'anguille d'avalaison et travaillent uniquement avec le courant. Leur problème principal est celui des corps flottants, comme les feuilles, les branches et surtout les troncs d'arbres qui peuvent déchirer, voire emporter le verveux. C'est pourquoi les pêcheurs les

surveillent régulièrement pendant la pêche, qui se déroule la nuit. Ces engins se terminent toujours par un verveux à mailles de 10 mm.

Le verveux destiné à la pêche aux poissons a des dimensions plus réduites, en moyenne entre 2 et 3,70 m. Mais en Loire moyenne, le

verveux à vairons mesure seulement 50 cm de long. La maille est de 27 mm, mais pour le vairon elle est de 10 mm. Celle de la coiffe, ou « garde », est supérieure au corps ; elle mesure entre 40 et 80 mm.



Photo 16

## Verveux

**Synonyme** ◆ Varvelle (Loire : 18, 58)

**Famille** : Piège

**Type** : Piège en filet souple

**Code CSITEP** : 08.3.0

**Code SNPE** : 08.3.1

**Répartition géographique** : Erdre (44), Adour (40), Seine (27), Rhône (13), canal d'Alsace (68), Loire (44, 45, 49, 37, 41, 18, 58), Saône (71), Vienne (37), marais poitevin (85), Cher.

**Capture recherchée** : Anguille sédentaire, brème, gardon, barbeau, chevesne, brochet, sandre, silure. Rhin : lotte.

**Capture accessoire** : Poisson-chat.

**Fabrication** : En série et artisanale.

**Caractéristiques** : Piège constitué d'un filet conique en fil Nylon tressé monté sur des cercles en bois, en métal ou en plastique (Figure 71). Lorsque les cerceaux sont en plastique, ils sont troués de façon à ce qu'il coule au fond. A l'intérieur du verveux se trouve un, deux ou trois anchons, filets en entonnoir disposés de façon à ce que le poisson puisse entrer facilement, mais non en ressortir. Pour l'anguille, le diamètre du dernier anchon est fixé à 4 cm. Pour des raisons de facilité de relevage, le verveux à deux anchons est préféré à celui à trois pour travailler dans des courants forts. Le maillage est de 10 ou 27 mm, voir 30 mm, selon s'il est destiné à capturer des anguilles ou du poisson. Il mesure 1,90 à 10 m de long. L'entrée est ronde ou en forme de D et mesure de 40 cm à 1,80 m de diamètre. L'entrée ronde, qui roule facilement, est utilisée dans des fonds de graviers, où elle peut s'enfoncer et se caler. L'ouverture en forme de D est plutôt choisie pour des fonds sableux, pour ne pas trop s'enliser.

**Principe de fonctionnement** : Le verveux s'apparente à un refuge naturel. Le poisson qui remonte le courant s'engage dans l'an-

chon et, arrivé à la pointe, écarte les fils pour pénétrer dans la dernière chambre. Une fois à l'intérieur, il ne peut plus ressortir.

**Utilisation** : Le verveux fonctionne comme une nasse mais, alors que celle-ci est rigide, celui-là est souple. A la différence de la nasse, le verveux doit obligatoirement être tendu pour être en pêche. Il se transporte plus facilement, car les cerceaux peuvent se replier les uns sur les autres. Il est tendu en amarrant la pointe à un piquet, une ancre ou un poids. L'ouverture est orientée soit vers l'aval pour capturer les poissons qui remontent le courant, soit vers l'amont pour pêcher l'anguille d'avalaison. Le verveux est mouillé sur le fond en eau peu profonde. Il est maintenu au fond par un poids de 6 à 7 kg. Il est relevé généralement une à deux fois par semaine à l'aide d'une gaffe. Le pêcheur récupère le poisson en ouvrant le fond de la poche fermé par une ficelle.

– En Loire moyenne (18, 58), l'entrée peut être orientée vers l'amont, dans ce cas, la varvelle est fixée à des piquets d'appui. Elle peut se prolonger par deux filets de 2 à 3 m de même maille situés de chaque côté, portés par une ralingue de liège et lestés avec des plombs.

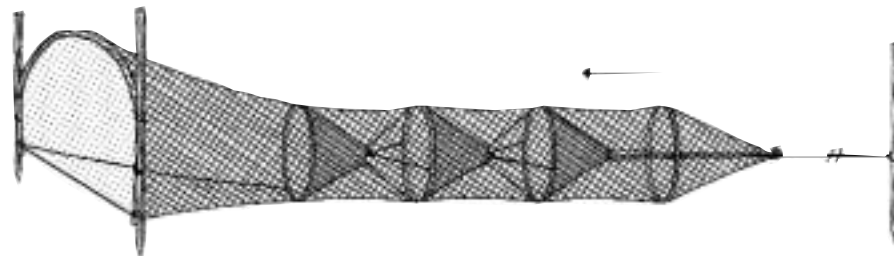
– Sur la Saône, il est utilisé sur le franc bord, appelé « fausse beaume », c'est-à-dire sur la cassure créée par le battillage. Il est utilisé lorsque l'eau monte sur les berges et disposé de façon à ce que la coiffe soit tout juste recouverte. L'engin est donc déplacé en fonction du niveau d'eau. Le pêcheur peut piquer un filet de 5 à 10 m en travers du courant qui va de la berge au premier verveux, dont l'ouverture est orientée vers l'aval. Il fait face à un second verveux situé 1 à 2 m en aval et lié à lui par un second filet. Ce verveux de refus fait un angle droit avec le premier filet.

Ces filets peuvent être remplacés par des haies que le pêcheur plante et entretient. Le verveux peut également être placé près du bord sous un arbre, entrée dirigée vers l'aval. Une claie en part, située légèrement en travers par rapport au courant. Un second verveux est calé au bout, plus au large, ouvertu-

re dirigée vers l'amont. Cet assemblage de verveux accompagné d'une « parée » est utilisé par période de petite crue et nécessite d'avoir préparé un abri au préalable.

**Période de pêche** : Toute l'année.

**Nombre de pêcheurs** : 87 amateurs, 35 professionnels.



**Figure 71 : Verveux.** Le piège, accroché à un piquet, est maintenu par le courant (flèche noire) et parfois par des piquets disposés à chaque extrémité de l'arceau de l'entrée.

## Verveux à carpes

**Synonyme** ◆ Aucun signalé

**Famille** : Piège

**Type** : Piège en filet souple

**Code CSITEP** : 08.3.0

**Code SNPE** : 08.3.2

**Répartition géographique** : Dordogne (24), Charente (16).

**Capture recherchée** : Carpe.

**Capture accessoire** : Aucune signalée.

**Fabrication** : Artisanale et en série.

**Caractéristiques** : Verveux en filet Nylon d'une longueur de 2,10 m muni de deux anchons et de cinq cercles métalliques. Il se termine par un pavillon d'une hauteur de 70 cm et d'une largeur d'un mètre tendu par un arceau en bois. Le maillage est de 27 mm et de 40 mm pour le pavillon.

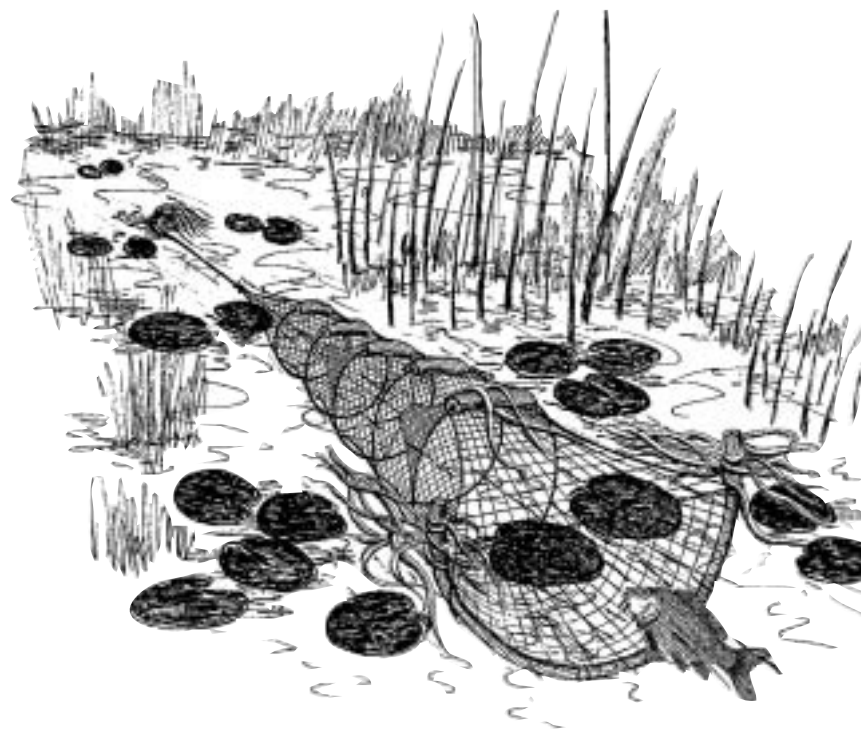
**Principe de fonctionnement** : Le poisson qui remonte le courant s'engage dans l'an-

chon et, arrivé à la pointe, écarte les fils pour pénétrer dans la dernière chambre. Une fois à l'intérieur, il ne peut plus ressortir.

**Utilisation** : Le verveux est amarré dans les renoncules aquatiques où viennent frayer les carpes, notamment en juin et en août. Le pêcheur prend une brassée d'herbes auquel il noue la corde du verveux. Il le plonge en le tendant, puis emmêle les renoncules autour des extrémités de l'arceau. C'est le côté courbé qui est en bas (Figure 72), le verveux ne repose pas sur le sol, mais est positionné à la surface de l'eau. Cet engin qui ressemble beaucoup à l'ancrau de la Loire n'est donc pas du tout utilisé de la même manière.

**Période de pêche** : Juin et août.

**Nombre de pêcheurs** : 34 amateurs, 7 professionnels.



**Figure 72** : Verveux à carpes. Le piège est placé dans la végétation en surface avec l'arceau en position inversée.

## Verveux à aile(s)

**Synonyme** ♦ Verveux barrière, nasse (Rhin), cerf-volant (verveux à une aile sur le Rhône et les fleuves et canaux côtiers méditerranéens), gangui (verveux à deux ailes de la Camargue et des fleuves et canaux côtiers méditerranéens), borgnon (Somme).

**Famille** : Piège

**Type** : Piège en filet souple

**Code CSITEP** : 08.3.0

**Code SNPE** : 08.3.3

**Répartition géographique** : Rhône aval et deltaïque (26, 07, 84, 30, 13), étangs de Camargue (13), canaux côtiers méditerranéens (13, 34, 30), Loire (44, 49, 37), Erdre (44), Doubs (71), Seine (27), Somme (80), Vilaine (35).

**Capture recherchée** : Anguille sédentaire et d'avalaison (stade : argentée). Doubs : tanche, lotte, brochet. Rhin : écrevisse américaine.

**Capture accessoire** : Sandre, silure, poisson-chat, perche-soleil, mullet.

**Fabrication** : En série ou artisanale.

**Caractéristiques** : Verveux comportant soit un filet au milieu de l'entrée dans le sens vertical (verveux à une aile) (Figure 73), soit deux filets fixés en biais de chaque côté de l'entrée, en forme de V (verveux à deux ailes) (Figure 74). Le filet mesure de 4 à 20 m de long. Sa chute est d'environ 15 % supérieure au diamètre d'entrée du verveux. Le filet comporte une ralingue de liège et une autre de plomb.

La maille va en se rétrécissant, de l'ouverture vers l'arrière. Le filet est à la même maille que l'ouverture du verveux. Le maillage commence en 20 ou 15 mm et se termine toujours en 10 mm. L'ouverture en forme de D peut être alourdie dans le bas, soit par une ralingue de plomb, soit par une barre de métal galvanisé.

– Sur le Rhône, le « cerf-volant » est un verveux à une aile qui coule au fond et pêche en profondeur. Au contraire, le « gangui » pêche dans les étangs et dans des zones de moins de 3 m de fond sur toute la hauteur d'eau. Il se

compose de deux ailes de 2 à 20 m chacune qui se rejoignent au niveau de l'entrée du verveux (la « bombe »), dont la partie supérieure est composée d'une ligne de lièges. Le verveux compte 6 cerceaux en plastique allant de 50 cm à 1 m de diamètre. Les ailes doivent mesurer deux à trois fois la hauteur d'eau, pour faire une poche. Elles sont lestées par une ralingue de plomb qui pèse 500 g/m.

– Sur la Somme : En haute Somme, on utilise le « borgnon » verveux à deux ailes de 6 m de long, fixées par des piquets disposés tous les 1,50 m (Figure 75). Le verveux principal, la « tonne », est en mailles de 16 mm et le plus petit, la « borgnette » en mailles de 10 mm. Les ailes sont aussi en mailles de 16 mm d'une hauteur de 1,50 à 1,80 m, elles comportent chacune une ralingue de liège et une autre de plomb. La « tonne » mesure 2,30 m de long et compte un anchon. La « borgnette » en a deux et mesure 2 m. La « tonne » a quatre cerceaux de 60 cm de diamètre et la « borgnette » en a sept de 25 cm. L'entrée est carrée et mesure 1,50 m de côté. Le fil est en Nylon de 1 550 m/kg. Le pêcheur le teint en vert après montage.

– Sur la Vilaine, le verveux à deux ailes mesure 24 m de long, soit 3 m de verveux, 6 m de filet-poche cylindrique et 15 m de filet droit. Ces deux ailes sont constituées de deux araignées de 4 m de haut.

**Principe de fonctionnement** : Le ou les filet(s) dirige(nt) le poisson vers l'entrée du verveux. Le poisson, qui s'engage dans l'anchon, écarte les fils pour pénétrer dans la dernière chambre. Une fois à l'intérieur, il ne peut plus ressortir.

**Utilisation** : Le verveux est mouillé sur le fond, parallèlement à la berge. Il est posé en

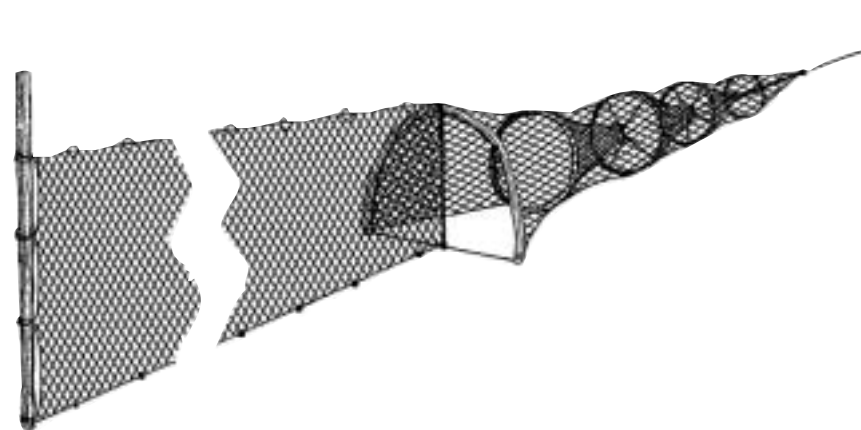


Figure 73 : Verveux à aile (ou barrière). L'aile, constituée d'un filet, détourne le poisson vers le piège.

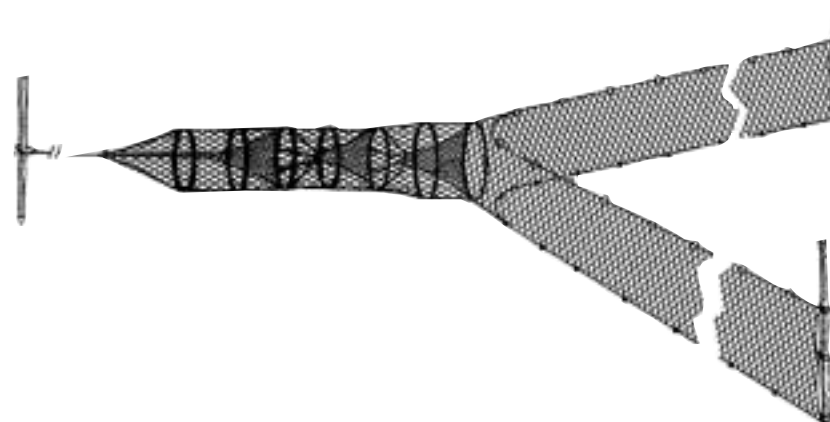


Figure 74 : Verveux à deux ailes. De part et d'autre du piège, les ailes orientent le poisson vers le piège.

eau peu profonde, parfois sur des prairies inondées pendant la crue. Sur le canal du Rhin par contre, il est recouvert par 10 m d'eau. Il est lesté par du plomb fixé aux cerceaux de façon à ce qu'il coule. Il peut être aussi maintenu par un poids, une perche ou rattaché par une corde à la berge. L'ouverture est orientée vers l'amont. Il est tendu par le courant ou en amarrant la pointe à un piquet, à un arbre ou à une ancre. Le filet est posé soit dans le prolongement du verveux, soit de biais par rapport au courant. Les verveux à ailes sont assemblés et alignés par deux, trois et jusqu'à dix. Ils peuvent être appâtés avec des petits escargots blancs (Rhône aval, pendant l'été).

Le verveux est posé en permanence et visité tous les matins, lorsque le temps (dépression, température douce) et la lune (nouvelle lune) sont propices à la pêche, sinon au moins une à deux fois par semaine. Le pêcheur récupère le poisson en ouvrant le fond de la poche fermé par une ficelle.

– Sur le Rhin, le filet est fixé à l'arrière du verveux, à la queue, par un bout de 3 m. Le filet est tendu en hauteur par un morceau de bois de 50 cm, lesté au bas par du fer.

– Sur la Vilaine, le verveux à aile est posé perpendiculairement au bord.

– Sur le Rhône, le « cerf-volant » est mouillé sur les bords, sauf pendant l'été où il se trouve au milieu du fleuve, mais en dehors du chenal de navigation. En eau courante, l'ouverture est tournée vers l'aval pour éviter qu'il se charge de feuilles. Il pêche ainsi l'anguille sédentaire mais également l'anguille d'avalaison. La pointe est attachée à un lest assez lourd lui-même relié à une corde soutenue par un flotteur. Le « cerf-volant » est parfois remplacé par un verveux sans aile. Pendant les périodes de crues, il est remonté

et fixé dans les roseaux. Dans ces zones calmes, profondes ou pas, l'ouverture est tournée vers l'amont. Disposition plus classique pour la pêche d'avalaison. Le filet est relié à la berge perpendiculairement à celle-ci ou en diagonale. L'aile sert à coincer les anguilles, lorsque l'eau a monté et qu'elle redescend ensuite.

Le « gangui » est généralement utilisé à la sortie d'un étang ou dans un canal. Ce type d'engin est réservé aux eaux calmes ou faiblement courantes et dans les zones à profondeur réduite. Il ne pêche qu'avec du courant et l'ouverture est orientée vers l'amont pour les anguilles d'avalaison. Elle peut également être tournée vers l'aval pour pêcher les poissons sédentaires. Une des ailes est fixée à la berge par un piquet. L'extrémité du verveux est tirée en bateau dans le sens du courant et fixée au fond par une ancre. Les conditions de pêche sont meilleures lorsque l'eau monte, c'est-à-dire par forte pluie.

– En Somme : En haute Somme, le « borgnon » reste à poste fixe, mais est vidé tous les matins. Il est tendu par un piquet à l'arrière. La « borgnette » est située côté ouest à 45° en revenant vers l'amont. Elle est également fixée par un piquet. Le bas des ailes est enterré dans la vase. Elles sont nettoyées une fois par mois. Trois piquets peuvent également être posés devant l'entrée, ou « avaloir » pour stopper les feuilles.

**Période de pêche :** Toute l'année.

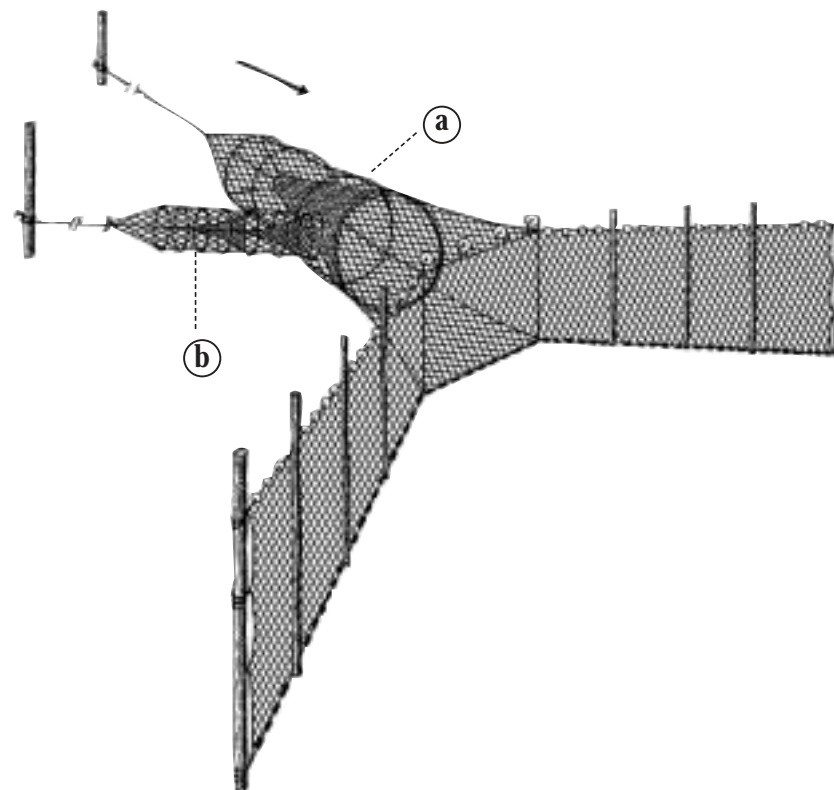
Gangui et cerf-volant : octobre à janvier pour l'anguille d'avalaison.

Cerf-volant : avril à décembre pour l'anguille sédentaire.

Borgnon : octobre à décembre.

Vilaine : automne et printemps.

**Nombre de pêcheurs :** 1 amateur, 4 professionnels.



**Figure 75 : Verveux à deux ailes.** Dans la Somme, le borgnon est une combinaison de verveux disposés en séries. Le verveux principal (a), ou tonne, porte les deux ailes, tandis que le verveux annexe (b) la borgnette, recueille le poisson. L'ensemble se désigne borgnon.

## Verveux barrière à deux poches

Synonyme ◆ Aucun signalé

**Famille :** Piège

**Type :** Piège en filet souple

**Code CSITEP :** 08.3.0

**Code SNPE :** 08.3.4

**Répartition géographique :** Erdre (44), Loire (44, 37, 41, 45), eaux closes de l'Adour (40), canal d'Alsace (68), marais poitevin (85).

**Capture recherchée :** Anguille sédentaire et d'avalaison, écrevisse américaine (Orconectes limosus).

**Capture accessoire :** Poisson-chat.

**Fabrication :** En série.

**Caractéristiques :** Deux verveux montés en série et séparés par un filet droit de 3 à 10 m, appelé aile, en mailles de 18 à 20 mm (Figure 76). Sa chute est identique au diamètre d'entrée du verveux. La longueur du ver-

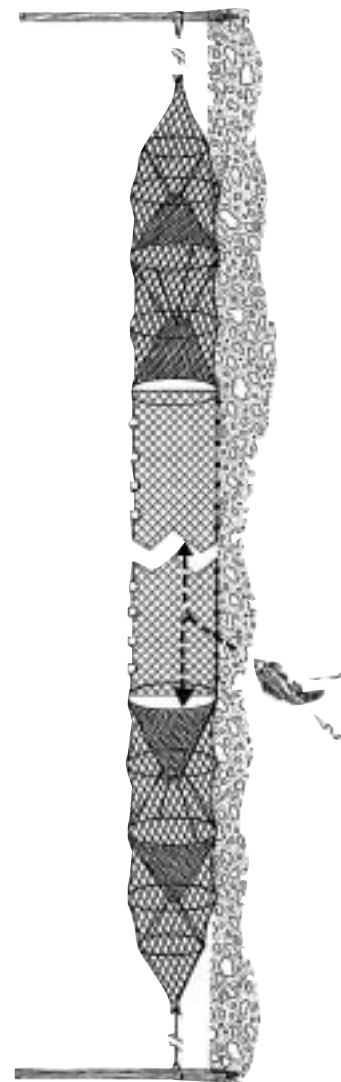
veux varie de 70 cm à 4 m, son ouverture mesure de 40 à 60 cm de diamètre. Il se compose de trois anchons. La maille va en se resserrant de 17 à 14 mm, puis 11 mm en bout.

**Principe de fonctionnement :** Le filet dirige le poisson vers l'entrée du verveux. Le poisson, qui s'engage dans l'anchon, écarte les fils pour pénétrer dans la dernière chambre. Une fois à l'intérieur, il ne peut plus ressortir.

**Utilisation :** Le verveux est posé perpendiculairement au bord, dans les endroits de passages du poisson. Celui-ci est dirigé dans le piège par le filet barrage. L'engin fonctionne en eau calme et non dans le courant.

**Période de pêche :** Du printemps à l'automne.

**Nombre de pêcheurs :** Pas de pêcheur référencé au SNPE.



**Figure 76 :** Verveux barrière à deux poches. Tendu entre deux piquets, le filet détourne le poisson vers les pièges situés à chaque extrémité (flèches pointillées).

## Verveux à ailes et à trois poches

**Synonyme** ♦ Verveux triple, capetchade ou capéchade (étangs de Camargue), verveux de Grand Lieu (44), trabaque (Méditerranée)

**Famille** : Piège

**Type** : Piège en filet souple

**Code CSITEP** : 08.3.0

**Code SNPE** : 08.3.5

**Répartition géographique** : Lac de Grand Lieu (44), étangs de Camargue (13).

**Capture recherchée** : Anguille d'avalaison ou sédentaire. Camargue, lagunes méditerranéennes : mullet, athérine. Étang de Vaccares (13) : sole, dorade royale.

**Capture accessoire** : Rotengle, brochet, carpe, perche-soleil, écrevisse, poisson chat, sandre, silure, black-bass.

**Fabrication** : En série et artisanale (Méditerranée).

**Caractéristiques** : Trois verveux à deux ailes assemblés en triangle et un filet barrage, ou « paradière » (Figure 77). Tous les cerceaux du verveux ont environ la même taille, soit entre 50 et 60 cm de diamètre. Parfois, le premier est plus grand que les autres. Le filet barrage mesure entre 30 et 50 m. A Grand Lieu, il est doublé à l'étiage (100 m). Sa chute est d'1,40 m et son maillage de 14 mm. Les verveux sont munis de trois goulets et de 4 à 8 cerceaux et mesurent de 4 à 5 m de long. Ils sont tendus par des perches ou des ancres situées à l'arrière de chaque engin. L'ensemble du dispositif de pêche est en forme de flèche ou de cœur.

**Principe de fonctionnement** : Les filets dirigent le poisson vers l'entrée du verveux. Le poisson, qui s'engage dans l'anchon, écarte les fils pour pénétrer dans la dernière cham-

bre. Une fois à l'intérieur, il ne peut plus ressortir.

**Utilisation** : L'engin est installé à poste fixe près du bord dans une eau peu profonde. Le poisson longe le filet barrage qui le dirige vers les verveux. Le pêcheur relève chaque verveux en barque. Il attrape la perche qui permet de le tendre et dénoue la corde. Ensuite, il amène tous les poissons dans le fond de l'engin. Cette poche est alors montée à bord, dénouée et vidée dans une bassine. Le pêcheur trie ensuite le poisson. Il le transporte dans un vivier conçu à cet effet dans la barque elle-même.

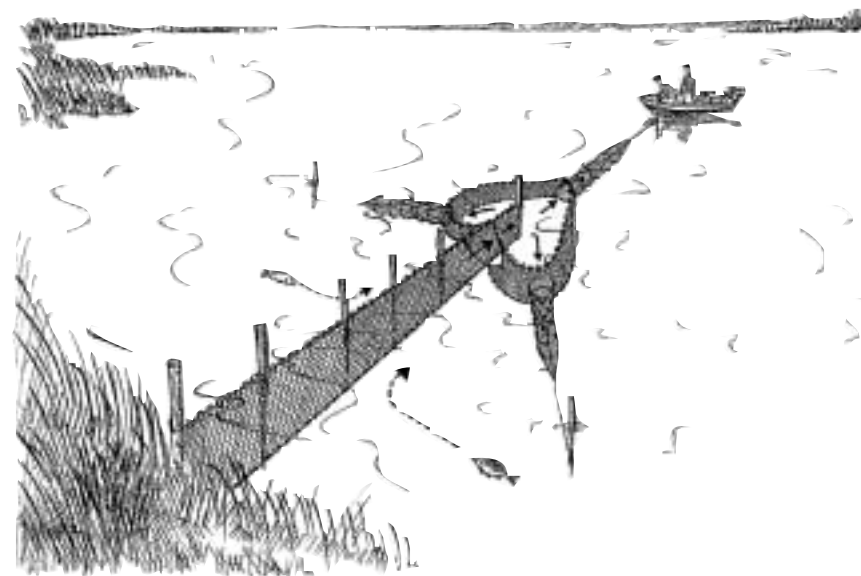
En Camargue, la poche qui pêche le plus est celle qui est tendue vers le vent dominant, le mistral, c'est-à-dire au nord. Elle se situe dans le prolongement du filet barrage et est fixée au fond par une ancre reliée à 30 m de corde.

Dans l'étang de Vaccares, deux capetchades sont fixés ensemble et se font face. Ils sont mouillés non plus au bord, mais en pleine eau. Le capetchade peut également avoir deux ailes, qui remplacent la « paradière », quand il barre la largeur d'un canal (ex : canal de Rousty, classé en eaux closes).

L'utilisation de ces engins est interdite sur le domaine public.

**Période de pêche** : Peu utilisé par grand froid ou fortes chaleurs. Grand Lieu : toute l'année, mais surtout de mars à décembre. Camargue : octobre à janvier.

**Nombre de pêcheurs** : 1 professionnel.



**Figure 77** : Verveux à ailes et à trois poches. Le filet, ou paradière, est placé contre la berge et oriente le poisson vers le piège constitué d'un ensemble de trois verveux.

## Ancrau

**Synonyme** ◆ Encro, encrau, ancro, varvolette (16), nasse en fil

**Famille** : Piège

**Type** : Piège en filet souple

**Code CSITEP** : 08.3.0

**Code SNPE** : 08.3.6

**Répartition géographique** : Loire (44, 49, 37, 41), Charente (16), Vienne (37).

**Capture recherchée** : Tous poissons : brème, gardon, barbeau, chevesne, ide mélanote.

**Capture accessoire** : Mulet (pendant la migration anadrome de mars à fin août), brochet, sandre, perche.

**Fabrication** : Artisanale, par le pêcheur.

**Caractéristiques** : Piège en filet souple de 2 à 3,70 m de long soutenu à l'entrée par un arceau en bois (châtaignier) d'environ 500 g et de 50 cm à 1,70 m de hauteur (Figure 78).

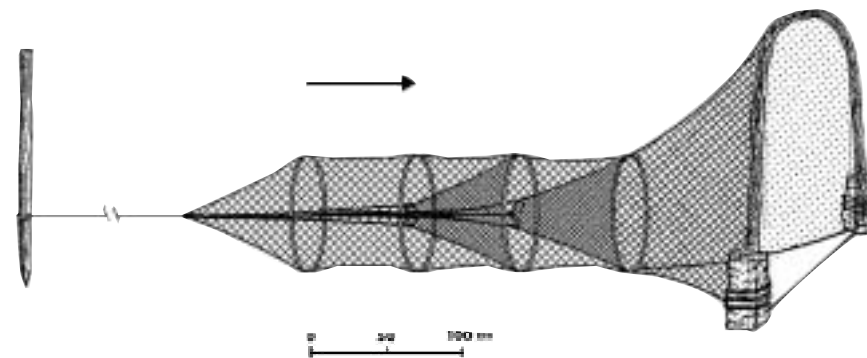
Le filet est monté sur quatre cercles ou « roulettes » en plastique ou en métal. L'ancrau est muni d'un ou deux anchons : le premier mesure entre 35 et 40 cm et le second entre 15 et 20 cm. La maille va de 27 à 60 mm. Celle de la coiffe, ou « garde », est supérieure au corps ; elle mesure entre 40 et 80 mm. Les fils de Nylon qui maintiennent l'écartement et la tension de l'anchon (les « chnotets ») sont reliés au fond de l'engin.

**Principe de fonctionnement** : Le poisson qui remonte le courant s'engage dans l'anchon et arrivé à la pointe écarte les fils pour pénétrer dans la chambre. Une fois à l'intérieur il ne peut plus ressortir.

**Utilisation** : L'ancrau se place au fond de l'eau et y est maintenu par des plombs fixés à chaque bouts de l'arceau. Même si la marée dynamique se fait sentir, elle ne doit pas renverser le courant de rivière. L'ancrau ne peut pas être utilisé dans une rivière sans courant. C'est en effet ce courant qui maintient l'engin debout en exerçant une pression sur la coiffe. L'entrée est donc orientée vers l'aval et n'est jamais tendue face au courant. L'engin est amarré à l'arrière par une corde fixée à une perche en bois, à un poids ou à une ancre. Le pêcheur le relève en crochétant l'arceau à l'aide d'une gaffe. L'engin est replié pour aller chercher le poisson capturé. L'arrière ne s'ouvre jamais.

**Période de pêche** : Principalement en période de hautes eaux, lorsque l'eau monte. Peu utilisé l'été où il est remplacé par la nasse en grillage.

**Nombre de pêcheurs** : 159 amateurs.



**Figure 78** : Ancrau. Le piège, accroché à un piquet, est maintenu par le courant (flèche noire) et des poids disposés à chaque extrémité de l'arceau de l'entrée.

## Nasse à vairons

**Synonyme** ◆ Aucun signalé

**Famille** : Piège

**Type** : Piège en filet souple

**Code CSITEP** : 08.3.0

**Code SNPE** : 08.3.7

**Répartition géographique** : Loire (18, 58).

**Capture recherchée** : Vairon.

**Capture accessoire** : Aucune signalée.

**Fabrication** : En série.

**Caractéristiques** : Verveux de 50 cm de long, en mailles de 10 mm, avec un anchon.

**Principe de fonctionnement** : La nasse s'apparente à un refuge naturel, où le poisson vient s'abriter.

**Utilisation** : Son utilisation est actuellement prohibée en Charente. Deux petits murets en pierre sont parfois construits en forme d'ailes de verveux dans les bras des rivières pour obliger le poisson à entrer dans la nasse (Figure 79).

**Période de pêche** : Non précisé.

**Nombre de pêcheurs** : 4 professionnels.



**Figure 79** : Nasse à vairons. La nasse est tendue par le courant. Un muret de pierres oriente parfois le poisson.

## Dideau

Synonyme ◆ Guideau

**Famille :** Piège

**Type :** Filet à l'étalage

**Code CSITEP :** 08.4.0

**Code SNPE :** 08.4.1

**Répartition géographique :** Loire (37, 41, 44, 49), Vilaine (35).

**Capture recherchée :** Anguille d'avalaison (stade : argentée).

**Capture accessoire :** Poissons blancs, plie.

**Fabrication :** Artisanale.

**Caractéristiques :** Le dideau est un filet en Nylon tressé en forme d'entonnoir de 25 m de long sur 10 m de large et 5 m de haut. Il est amarré à deux barreaux métalliques horizontaux (ou « poteaux ») de 10 m de large situés à l'arrière du bateau (Figure 80). Le maillage est de 16 cm au début et va en se rétrécissant. Le filet se termine par la « poche », verveux à mailles de 10 mm.

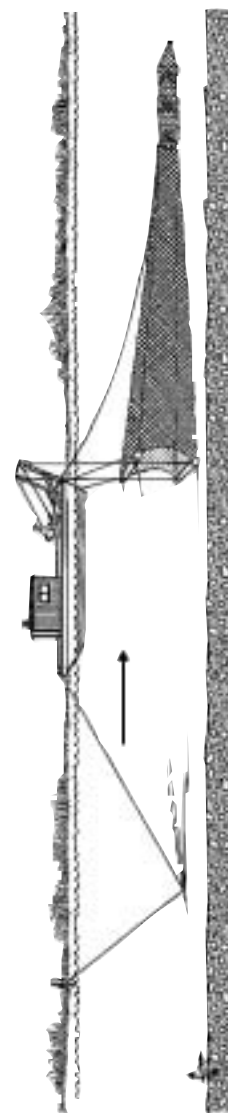
**Principe de fonctionnement :** Les anguilles adultes dévalent le fleuve pour aller se reproduire. Le courant les entraîne dans le filet et les maintient au fond du verveux.

**Utilisation :** Le bateau est ancré face au courant. Il est également amarré à la rive et peut ainsi résister à des courants de 6 à 7 nœuds. Lorsqu'il fait nuit, le pêcheur défait le filet

qui s'étend à l'arrière par la force du courant. Il enlève ensuite à l'aide d'une autre barque les feuilles et les branches coincées dans le dideau et qui pourraient gêner la pêche. Puis, il amarre le verveux au bout du filet. De retour sur le bateau, le pêcheur descend le barreau du bas à l'aide d'un treuil à environ 50 cm au-dessus du fond et ouvre ainsi l'entrée du guideau. Le barreau du haut reste entre 50 cm et 2 m sous l'eau. Le filet s'ouvre sur une hauteur variant d'1,50 à 4 m suivant le niveau de l'eau. Le filet peut rester en pêche seulement 30 minutes ou parfois toute la nuit. Le pêcheur peut passer ce temps à terre ou dans une cabane située sur le bateau. Le relevage des barreaux s'effectue à l'aide d'un treuil motorisé ou manuel et à la lueur des projecteurs. Le pêcheur monte ensuite dans sa barque, où il récupère le verveux et les anguilles. Il les dépose dans une autre barque trouée spécialement, qui sert de vivier, puis il remet en pêche après avoir nettoyé le filet.

**Période de pêche :** 1<sup>er</sup> octobre au 15 février de l'année suivante.

**Nombre de pêcheurs :** 17 professionnels.



**Figure 80 : Dideau.** En position ouverte, le dideau est placé face au courant (flèche noire) et s'étend sur 25 m avec un verveux terminal de 10 mm de maille. Le poteau du bas n'est pas abaissé jusqu'au fond pour éviter de sensibler.

## Guideau de surface

Synonyme ◆ Aucun signalé

**Famille :** Piège

**Type :** Filet à l'étalage

**Code CSITEP :** 08.4.0

**Code SNPE :** 08.4.2

**Répartition géographique :** Zone mixte de l'estuaire de la Loire (44).

**Capture recherchée :** Crevette grise, crevette blanche, sprat (espèces fourrages pour appâter les nasses à anguilles).

**Capture accessoire :** Aucune signalée.

**Fabrication :** Artisanale.

**Caractéristiques :** Le guideau de surface est un filet en Nylon tressé ou cordé résistant. Il est de forme conique de 12 à 15 m de long, selon la taille du bateau, sur environ 8 m de large et qui s'ouvre au maximum sur 3 m de haut. Il est amarré à deux barreaux métalliques horizontaux superposés situés à l'arrière du bateau. L'ensemble est suspendu à un portique ou à un mât de charge relié à des treuils entraînés par une manivelle ou un moteur (Figure 81). Le maillage est de 18 mm au début et va en se rétrécissant pour atteindre 5 mm à un mètre du bout de la poche. Une corde reliée au bateau est fixée à environ 1,50 m de l'extrémité de la poche.

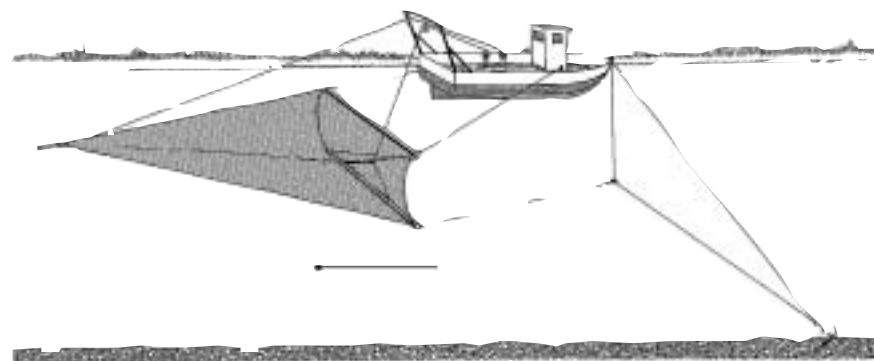
**Principe de fonctionnement :** Les crevettes et les espèces fourrages sont entraînées et maintenues dans le guideau par le courant de marée montante.

**Utilisation :** Le bateau et le guideau sont maintenus face au courant par deux lignes de mouillage partant d'une seule ancre. La ligne de mouillage du guideau passe sous le navire et s'ouvre en forme de patte d'oie pour retenir le barreau du fond. Cette seconde ligne est également reliée à la verticale à l'étrave par une corde qui permet de régler la profondeur de l'engin et de faciliter le relevage. La pêche s'effectue en surface, de jour comme de nuit, et en flot uniquement, pour ne pas pêcher les saumons qui dévalent. Le courant ne doit pas être trop fort pour ne pas déchirer la poche. La pêche a donc lieu soit juste avant l'étale de marée montante, soit pendant la morte-eau. Le relevage des barreaux s'effectue à l'aide d'un treuil motorisé ou manuel. La corde fixée à 1,50 m de l'extrémité de la poche est maintenue à bord du navire et permet au moment du relevage de faciliter l'embarquement de la poche pour récupérer l'appât.

Cette utilisation est expérimentale depuis 1999.

**Période de pêche :** du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> décembre.

**Nombre de pêcheurs :** Pas de pêcheur référencé au SNPE.



**Figure 81 :** Le guideau de surface. Placé dans le courant (flèche noire), le guideau de surface mesure 15 m de long. Il se termine par une poche de 5 mm de maille.

## Tezelle

**Synonyme** ◆ Filet (80), verveux à ailes

**Famille** : Piège

**Type** : Filet à l'étalage

**Code CSITEP** : 08.4.0

**Code SNPE** : 08.4.3

**Répartition géographique** : Vilaine (35), Oust (56), lac de Grand Lieu (44), Loire (44), Somme (80)

**Capture recherchée** : Anguille d'avalaison (*stade* : *argentée*)

**Capture accessoire** : Poisson-chat, poissons blancs.

**Fabrication** : Artisanale ou en série.

**Caractéristiques** : La tézelle se compose d'un verveux d'environ 3 m de long relié à un filet-poche conique de 12 m de long, dont 5 m de filet cylindrique ou « goulotte » (Figure 82). Ce filet est à mailles décroissantes, depuis l'entrée où elles mesurent 60 mm, jusqu'au verveux proprement dit à mailles de 10 mm. Il est constitué de 5 cerceaux d'environ 50 cm de diamètre et de deux anchons. L'ouverture, ou « gueule », mesure 2 à 2,5 m de haut sur 6 à 6,50 m de long. Elle se termine par une grosse corde de 1,6 cm de diamètre. Trois ou quatre anneaux de fer d'environ 10 cm de diamètre sont fixés de chaque côté de l'ouverture.

– En basse Somme : le filet principal ou « grand cul » communique avec un autre verveux plus petit, le « borgnion », situé sur le côté et qui capture les anguilles. Le « grand cul » mesure environ 5 m de long pour une ouverture d'1,50 m. Il est soutenu par quatre cerceaux en plastique de 86 cm à 1 m de diamètre. Il est en mailles de 12 mm et comporte un anchon de 30 cm. Entre le premier et le second cerceau se trouve un passage qui communique avec le « borgnion ». C'est un verveux d'1,90 m à mailles de 10 mm qui compte cinq cerceaux : quatre de 55 cm de diamètre et un de 35 cm. Il a également un

anchon de 10 cm. L'ensemble est relié à un filet-poche en forme d'entonnoir d'environ 4 m de long. Le fil en Nylon a une section de 0,5 cm, il est doublé au début, puis devient de plus en plus fin. La maille varie également de 40 à 25 mm. Ce filet a une ouverture rectangulaire de 7,30 m de long sur 1,50 m de haut délimitée par une grosse corde d'environ 1,5 cm de diamètre. L'ensemble, filet et verveux, mesure 9 m de long.

A chaque coin du rectangle se trouvent des coudes en bois de pommier qui servent d'attache. Ils sont enfilés dans de gros pieux plantés dans le fond de la rivière.

**Principe de fonctionnement** : Lorsque l'anguille dévale, elle est saisie par le courant à l'entrée du verveux. Elle est entraînée et immobilisée dans le filet.

**Utilisation** : Le filet est posé dans le sens du courant, ouverture dirigée vers l'amont. L'arrière du verveux n'est pas fixé et tient uniquement par la force du courant.

La tézelle est fixée au milieu de la rivière et tient par des piquets en métal, ou « aiguilles », de 7 m de haut et d'un diamètre de 7 cm. Ils sont enfoncés avec une masse dans la vase. Un câble qui traverse la rivière et va d'une berge à l'autre permet également de les maintenir en place. De chaque côté, les anneaux sont enfilés dans une perche en bois, nouée au piquets. Ces perches permettent d'ouvrir la « gueule » du filet. Deux tézelles sont généralement posées l'une à côté de l'autre.

La pêche s'effectue la nuit et nécessite une barque. Le pêcheur doit relever la tézelle toutes les deux ou trois heures, pour enlever les feuilles s'il y en a trop. De même, si le courant est trop fort la tézelle doit être déplantée, car elle risque de se rompre. S'il est trop faible ou que l'eau est trop basse, elle ne pêche pas.

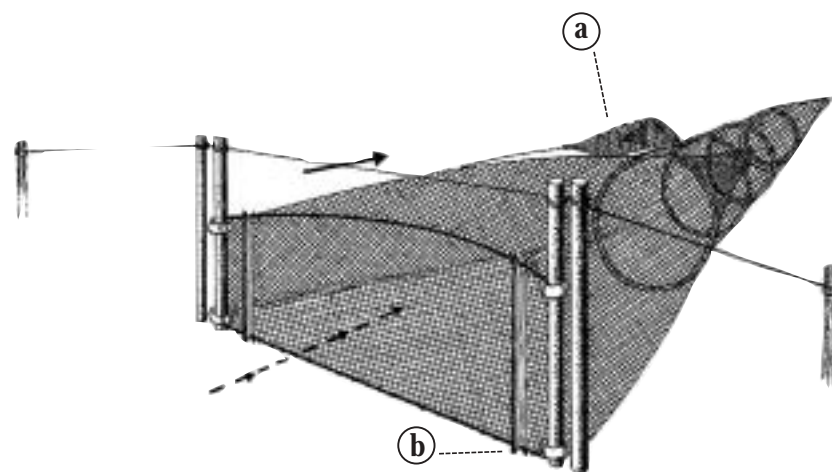
– En basse Somme : Le secteur de pêche se situe à l'aval d'une écluse, les poteaux sont plantés définitivement. Le pêcheur ordonne tout d'abord le filet dans la barque, puis enfile les coudes sur les poteaux. Il se déplace à l'aide d'un câble qui traverse la rivière et s'appuie sur les piquets. Pour que le filet s'ouvre le pêcheur cale un écarteur à chaque bout. C'est une planche en bois d'environ 1,50 m de haut. Ensuite, il descend les coudes du bas au fond. L'extrémité du « borgnion » est amarré au filet en amont. L'ensemble est immergé sous environ 10 à 50 cm d'eau. Les

anguilles font demi-tour dans le « grand cul » et se prennent dans le « borgnion ». Le matin le « grand cul » est ouvert pour laisser partir les feuilles et le filet est retourné comme une manche. Le verveux est posé le soir et enlevé de l'eau le matin.

Un seul pêcheur utilise encore cette technique.

**Période de pêche** : Vilaine : octobre à février. Somme : 15 août au 31 décembre.

**Nombre de pêcheurs** : Pas de pêcheur référencé au SNPE.



**Figure 82 : Tézelle.** Utilisé en basse Somme, cet engin est tendu face au courant (flèche noire) pour recueillir les anguilles d'avalaison piégées dans la borgnette ou borgnion (a). Il est maintenu ouvert par des écarteurs (b).

## Manche

Synonyme ♦ Braie, bras

**Famille :** Piège

**Type :** Filet à l'étalage

**Code CSITEP :** 08.4.0

**Code SNPE :** 08.4.4

**Répartition géographique :** Charente (16), Marais vendéens, Somme (60).

**Capture recherchée :** Anguille d'avalaison (stade : argentée).

**Capture accessoire :** Aucune signalée.

**Fabrication :** Artisanale ou en série.

**Caractéristiques :** Filet conique en Nylon de très haute résistance d'une longueur de 2 à 11 m en mailles de 40 à 10 mm, décroissantes depuis l'entrée. Il doit être suffisamment solide pour résister à la pression des forts débits et éventuellement des embâcles. De façon artisanale, le filet est réalisé avec du fil d'environ 3 mm de diamètre. Les plus grandes mailles mesurent 80 mm et les plus

petites 20 mm. Le filet va en se rétrécissant. Le bout est soit fermé par une ficelle, soit ouvert vers une nasse.

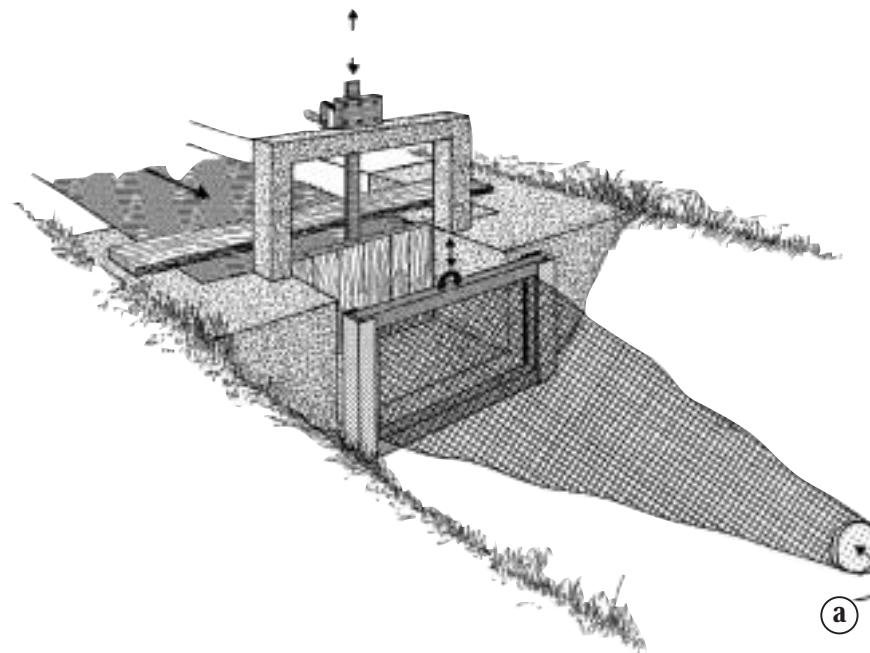
**Principe de fonctionnement :** Lorsque l'anguille dévale, elle est saisie par le courant à l'entrée de la vanne. Elle est entraînée et immobilisée dans le filet.

**Utilisation :** Le filet est fixé sur un cadre métallique situé à l'entrée d'une vanne de moulin, d'écluse ou d'étang (Figure 83). La vanne est ensuite ouverte. La pêche s'effectue la nuit de 18 h à 8 h du matin. Le pêcheur récupère les anguilles le lendemain matin en ouvrant la poche du filet ou la nasse.

Cet engin, prohibé en Gironde, est utilisé sur le domaine public et sur le domaine privé des particuliers.

**Période de pêche :** Octobre à décembre.

**Nombre de pêcheurs :** 1 professionnel.



**Figure 83 : Manche.** Placé derrière une vanne de moulin qu'il faut soulever pour ouvrir (flèche pointillée), l'engin se termine par une nasse ou un lien (a).

## Chaussette

Synonyme ◆ Renard

**Famille :** Piège

**Type :** Filet à l'étalage

**Code CSITEP :** 08.4.0

**Code SNPE :** 08.4.5

**Répartition géographique :** Les estuaires de l'Atlantique et de la Manche : Loire (44), Charente (17), Garonne (33), Dordogne (33), Isle (33), Somme (80), Estuaires (62).

**Capture recherchée :** Civelles.

**Capture accessoire :** Alevins de poissons marins.

**Fabrication :** Artisanale et en série.

**Caractéristiques :** Grande poche en toile de tamis d'environ 3 m de long de forme conique (Figure 84). L'entrée est parfois fixée à un cadre métallique. La chaussette peut être munie d'un anchon souple également en toile. Elle peut comporter des œillets de fixation qui permettent d'amarrer la chaussette au bateau.

Il existe d'autres types de chaussettes, leurs dimensions sont très variables.

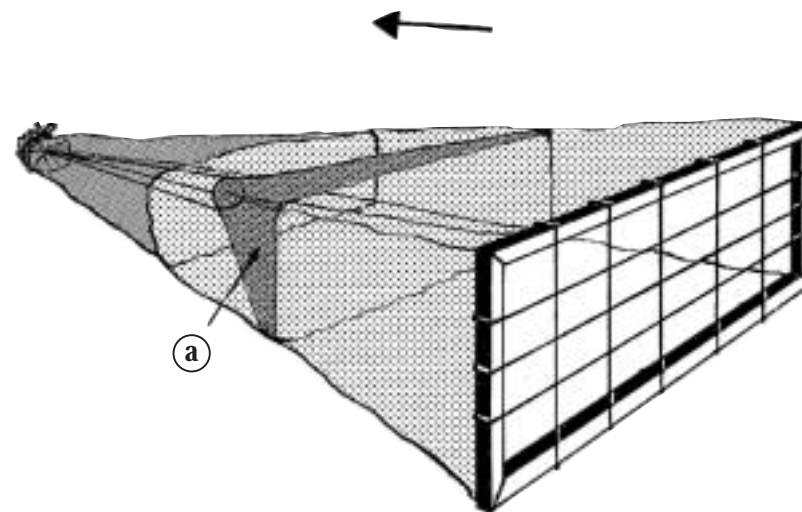
**Principe de fonctionnement :** Les civelles remontent le fleuve et se font porter par le courant montant. Le bateau de pêche se situe sur le lieu de passage des civelles, qui entrent dans la chaussette et y sont maintenues par la force du courant.

**Utilisation :** La chaussette est un engin prohibé. Le bateau est mouillé face au courant de marée. La chaussette est située dessous et est invisible (Figure 85). Le pêcheur la relève de temps en temps par le côté par une corde reliée au bateau. La pêche a lieu de nuit en flot.

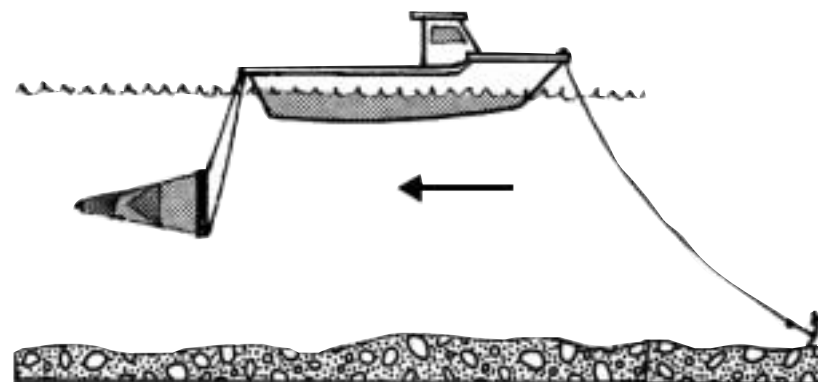
La chaussette peut être utilisée également à la sortie des buses et des chenaux ou en travers des cours d'eau, fixée au fond.

**Période de pêche :** D'octobre à avril, pendant la période de remontée des civelles (pic de migration en janvier-février).

**Nombre de pêcheurs :** Pas de pêcheurs référenciés au SNPE.



**Figure 84 : Chaussette.** L'engin, généralement en moustiquaire de plastique, peut dépasser la hauteur d'un homme. Il est placé face au courant (flèche noire) et peut comprendre un anchon (a).



**Figure 85 : Chaussette.** La chaussette peut être utilisée depuis un bateau, mais aussi à la sortie des buses et des chenaux des petits cours d'eau.

## Anguillère

**Synonyme** ◆ Anguillerie à coffre (Somme)

**Famille** : Piège

**Type** : Barrage

**Code CSITEP** : 08.5.0

**Code SNPE** : 08.5.1

**Répartition géographique** : Somme (80).

**Capture recherchée** : Anguille d'avalaison (stade : argentée).

**Capture accessoire** : Toutes.

**Fabrication** : Artisanale. Ces installations datent de l'époque napoléonienne (1<sup>er</sup> Empire) et sont entretenues depuis. Le plancher et les côtés doivent être changés tous les dix ans.

**Caractéristiques** : Ce sont deux vanes qui débouchent sur une installation en bois de 14 m de long sur 2,70 m de large conçue sur pilotis au ras de l'eau (Figure 86). Près des vanes, l'anguillère mesure deux mètres de haut, puis elle s'abaisse jusqu'à 50 cm au-dessus de l'eau. Le fond est constitué d'abord de béton (2 m), puis d'une tôle d'acier (1 m) et enfin de planches de chêne. L'ensemble forme un plan incliné à environ 6° qui remonte vers une grille en acier, qui ferme l'extrémité aval. Les lattes, espacées d'environ 1 cm entre elles, sont clouées sur des traverses en chênes. Entre les lattes et la grille se trouve une rigole d'environ 40 cm de large, légèrement inclinée vers un coffre en bois de 2 m de côté situé sur le côté de l'installation. Les deux sont reliés par un goulet en bois et une petite plate-forme à laquelle on accède par une passerelle située sur le côté de l'anguillère. La partie inférieure du coffre plonge

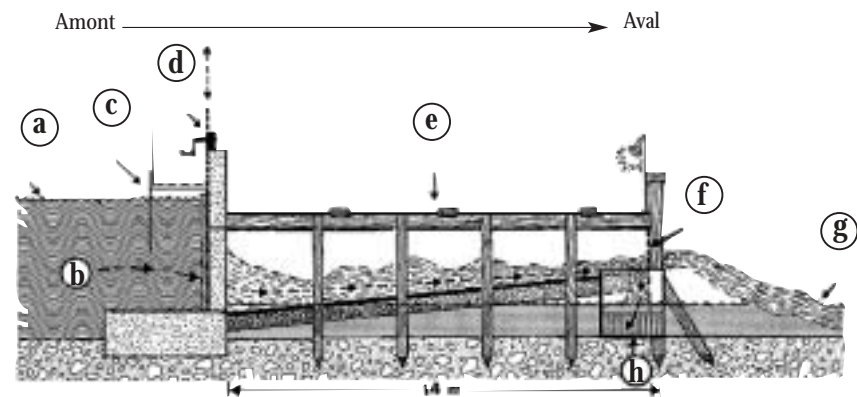
dans la rivière jusqu'à 50 cm du fond et l'eau y circule à travers trois grilles. La partie supérieure est munie d'un couvercle. Un barrage en grillage métallique est posé juste à l'amont des vanes pour stopper les feuilles.

**Principe de fonctionnement** : Lorsque l'anguille dévale, elle est saisie par le courant à l'entrée des vanes. Elle est entraînée dans l'anguillère qui l'emmène dans le coffre.

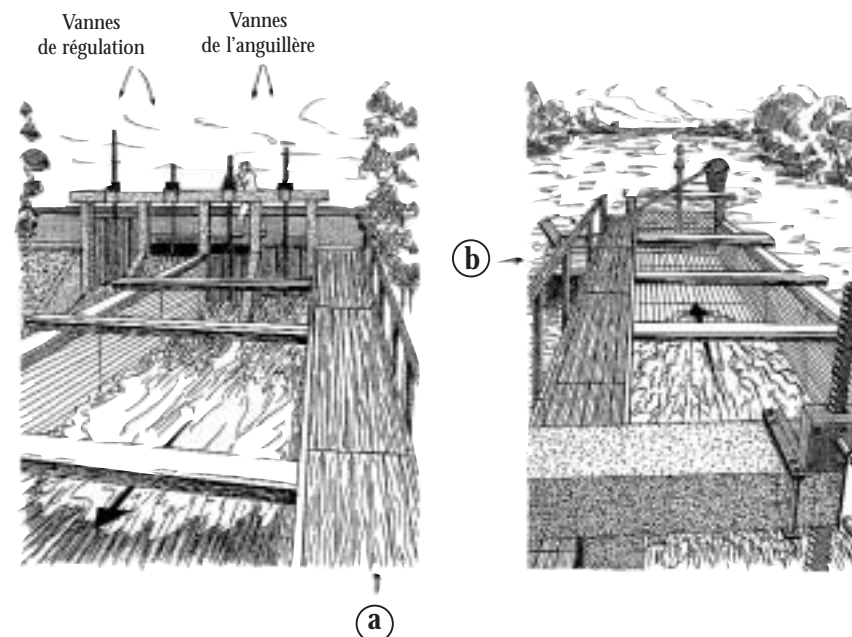
**Utilisation** : Les étangs communiquent entre eux par des vanes. A la tombée de la nuit, le pêcheur ferme toutes les autres vanes, sauf celles de l'anguillère (Figure 87). C'est donc un passage obligé pour tous les poissons. Le pêcheur régule le débit et la pression de façon à ce que l'eau arrive tout juste à la grille, sans trop de force, pour ne pas blesser le poisson en le plaquant contre celle-ci. Le poisson entre dans la vanne, est propulsé par le débit jusqu'au plus haut du plan incliné, tombe dans la rigole, puis dans le coffre. Au milieu de la nuit, le pêcheur revient pour enlever les feuilles qui risquent de colmater l'installation et d'étouffer les anguilles. Au lever du jour, les vanes de l'anguillère sont refermées et les autres ouvertes. Les anguilles sont récupérées dans le coffre à partir de la plate-forme à l'aide d'une épuisette et l'installation est nettoyée.

**Période de pêche** : D'avril à la fin novembre.

**Nombre de pêcheurs** : Il n'existe plus que neuf anguillères, dont six fonctionnent encore. Pas de pêcheur référencé au SNPE.



**Figure 86 : Anguillère.** Coupe verticale longitudinale du dispositif figurant l'étang (a), le trajet des anguilles (b), la grille anti-embâcles (c), les vanes (d), l'engin (e) avec sa grille (f) de sortie vers la rivière ou l'étang (g) et le coffre (h) dans lequel sont recueillis les poissons.



**Figure 87 : Anguillère.** Vue du dispositif depuis la passerelle (a) d'accès au coffre (b) vers l'amont (dessin de gauche). Vue depuis les vanes vers l'aval (dessin de droite).

## Pêcherie d'anguilles

Synonyme ♦ Aucun signalé

**Famille :** Piège

**Type :** Barrage

**Code CSITEP :** 08.5.0

**Code SNPE :** 08.5.2

**Répartition géographique :** Charente (16).

**Capture recherchée :** Anguille d'avalaison (stade : argentée).

**Capture accessoire :** Aucune signalée.

**Fabrication :** Artisanale.

**Caractéristiques :** Installation composée d'un filet, ou « manche », et d'une nasse, ou « vergeat » (Figure 88), disposés à la sortie d'un vannage, appelé « essac », au minimum à 0,15 m de l'ouvrage selon la réglementation. Sur un cadre métallique à mobilité verticale est fixé un filet (Figure 89). Il en existe deux sortes. Le filet le plus ancien mesure 6 m de long. Il est réalisé avec du fil Nylon d'environ 3 mm de grosseur. Il doit être suffisamment solide pour résister à la pression des forts débits et éventuellement des embâcles. Le filet va en se rétrécissant du cadre vers l'entrée de la nasse. Les plus grandes mailles mesurent 80 mm et les plus petites 20 mm. Le filet le plus utilisé est en mailles de 10 mm et mesure 10 m de long. Au bout du filet est fixé le « vergeat » ou « panier d'avalaison ». C'est une nasse de 1,90 m de long pour une hauteur de

36 cm. Elle est fabriquée en osier rond et fermée par un bouchon en peuplier. Pour que les anguilles ne soient pas tassées, une planche de bois peut être disposée à l'intérieur du « vergeat » pour détourner le courant.

Le vergeat peut être remplacé par une cage métallique (Figure 90).

**Principe de fonctionnement :** Lorsque l'anguille dévale, elle est saisie par le courant à l'entrée de l'essac. Elle est entraînée dans le filet qui l'emmène dans la nasse.

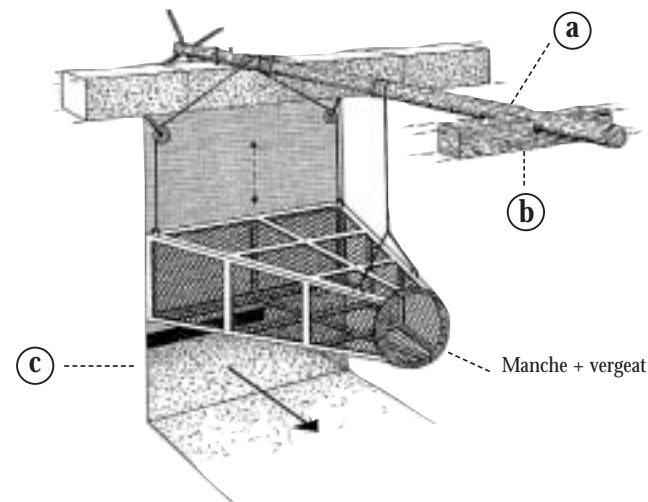
**Utilisation :** Le filet est placé sur le cadre qui est descendu au fond de l'eau au moyen d'un treuil manuel ou automatique fixé à une potence. Le filet peut être disposé en forme de virgule et mouillé avec un poids, pour sortir les anguilles du fort courant. La vanne est ensuite ouverte. La pêche s'effectue la nuit de 18 h à 8 h du matin. Elle dépend des niveaux d'eau et peut se réaliser en l'espace de quelques nuits seulement. La montée des eaux doit se conjuguer avec une nuit sans lune, car l'anguille est lucifuge. Le passage doit être entretenu pour éviter qu'il s'envase et nettoyer les embâcles.

**Période de pêche :** Octobre à décembre.

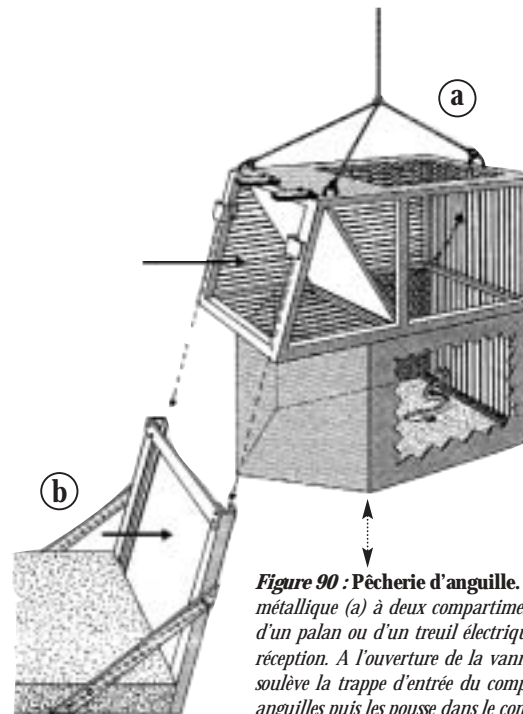
**Nombre de pêcheurs :** Pas de pêcheur référencé au SNPE.



**Figure 88 :** Vergeat. Totalement en osier, le vergeat est bouché par un bouchon de bois percé (non représenté).



**Figure 89 :** Pêcherie d'anguille. Le dispositif, soutenu par des cordes enroulées autour d'un axe (a) maintenu par des poutrelles de soutien (b), est abaissé et obstrué (c) pour mettre en pêche. Les poissons sont récupérés dans une manche équipée d'un vergeat.



**Figure 90 :** Pêcherie d'anguille. Elle se compose d'une nacelle ou cage métallique (a) à deux compartiments superposés manœuvrable à l'aide d'un palan ou d'un treuil électrique, ainsi que d'un châssis (b) fixe de réception. À l'ouverture de la vanne, la force du courant (flèche noire) soulève la trappe d'entrée du compartiment supérieur et y entraîne les anguilles puis les pousse dans le compartiment inférieur. À fermeture de la vanne, la trappe retombe par son propre poids bloquant l'issue du poisson.

## Vermée

Synonyme ◆ Bighnée (44, 49)

**Famille :** Ligne et hameçon

**Type :** Ligne à main sans moulinet

**Code CSITEP :** 09.1.0

**Code SNPE :** 09.1.1

**Répartition géographique :** France.

**Capture recherchée :** Anguille.

**Capture accessoire :** Aucune signalée.

**Fabrication :** Artisanale.

**Caractéristiques :** Ligne sans hameçon portant un fil sur lequel sont enfilés avec une aiguille des vers de terre dans le sens de la longueur, par la tête (Figure 91). Le fil doit être en laine et mesurer environ 2 m de long. Il est ensuite enroulé sur lui-même de façon à constituer une boule de la taille d'une orange. Cette boule, parfois lestée d'un plomb, est amarrée à une ligne, constituée d'une matière quelconque. Elle doit avoir la même longueur que la hauteur d'eau, soit environ 1,50 m. La ligne est reliée à un bâton d'1,50 à 2,50 m, qui sert de canne à soutenir.

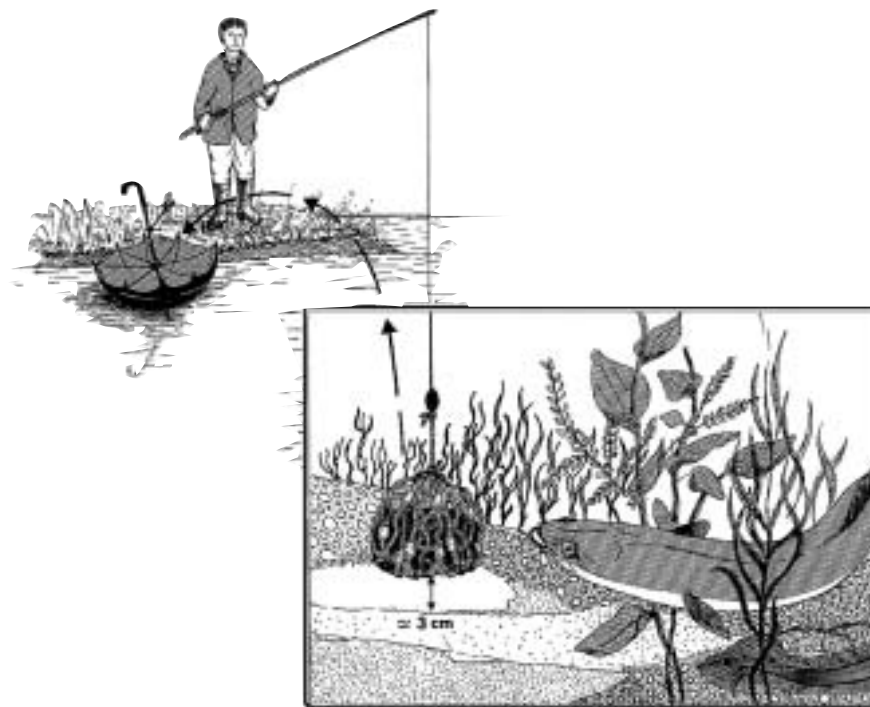
**Principe de fonctionnement :** L'anguille qui attaque le vers engage ses dents dans les fibres

du fil et reste accrochée quelques instants. Le pêcheur peut ainsi la sortir de l'eau.

**Utilisation :** La vermée descend à la verticale juste au dessus du fond. Le pêcheur tend le fil de façon à sentir les secousses provoquées par l'attaque. Il relève alors vivement, mais pas brusquement, la vermée de l'eau. La profondeur ne doit pas dépasser 1,50 m sinon les anguilles lâcheraient prise avant d'atteindre la surface. Dès que l'anguille touche quelque chose, elle lâche prise. Le poisson est déposé sur la berge, dans une barque ou encore dans un parapluie retourné. Cette pêche se pratique à la tombée de la nuit, lorsque les anguilles chassent, par eau claire dans les rivières côtières et ailleurs au contraire dans des eaux troubles. Un temps orageux et des eaux chaudes sont favorables à cette pêche.

**Période de pêche :** Toute l'année.

**Nombre de pêcheurs :** Pas de pêcheur référencé au SNPE. Cette pêche est accessible aux adhérents d'AAPPMA.



**Figure 91 : Vermée.** A l'extrémité de la ligne, grossie dans la figure, une pelote de vers sans hameçon est utilisée comme appât. L'anguille qui se prend les dents dans la pelote est extraite de l'eau et déposée dans un parapluie avant qu'elle ne se libère (flèches noires).

## Gambe

Synonyme ◆ Sonde

**Famille :** Ligne et hameçons

**Type :** Ligne à main avec moulinet

**Code CSITEP :** 09.2.0

**Code SNPE :** 09.2.1

**Répartition géographique :** Lacs alpins (73, 74).

**Capture recherchée :** Perche, omble, corégone.

**Capture accessoire :** Aucune signalée.

**Fabrication :** En série.

**Caractéristiques :** Canne à soutenir d'1,25 m portant un plomb de 20 à 30 g et une mitraille de 10 hameçons n° 8 montés en potence sur un fil de 28/100 mm. Les hameçons sont munis d'un leurre ou appâts à l'asticot.

**Principe de fonctionnement :** Le poisson avale le leurre ou l'appât et se prend ainsi à l'hameçon.

**Utilisation :** Le bateau est ancré ou à la dérive dans 10 à 50 m d'eau. Lorsque le plomb touche le fond, le pêcheur dandine la ligne, c'est-à-dire qu'il la fait monter et descendre pour animer les hameçons (Figure 92).

**Période de pêche :** Fermeture de la perche : Lac du Bourget : mi-avril à mi-mai. Lac Léman : mai. Lac d'Annecy : du 15 avril au 31 mai.

**Nombre de pêcheurs :** 2 000 amateurs aux lignes. Pas de pêcheur référencé au SNPE.

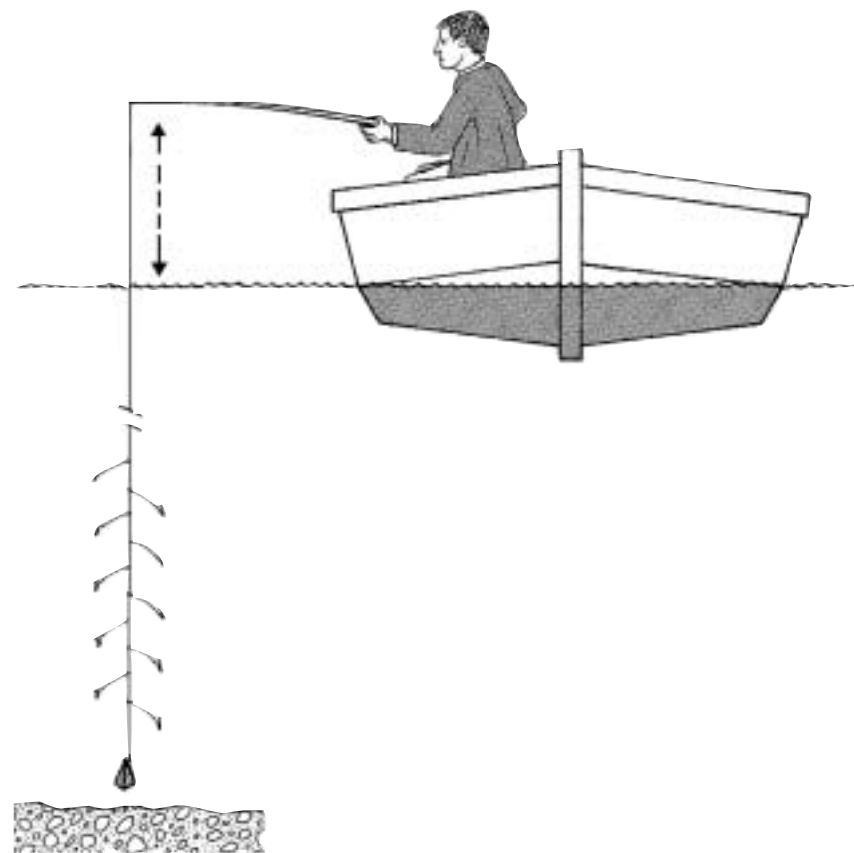


Figure 92 : Gambe. A proximité du fond, le pêcheur dandine sa ligne (flèches pointillées).

## Turlutte

Synonyme ♦ Grappin, mitraillette

**Famille :** Ligne et hameçons

**Type :** Ligne à main avec moulinet

**Code CSITEP :** 09.2.0

**Code SNPE :** 09.2.2

**Répartition géographique :** France.

**Capture recherchée :** Mulet, sandre, alose, brochet.

**Capture accessoire :** Aucune signalée.

**Fabrication :** Artisanale.

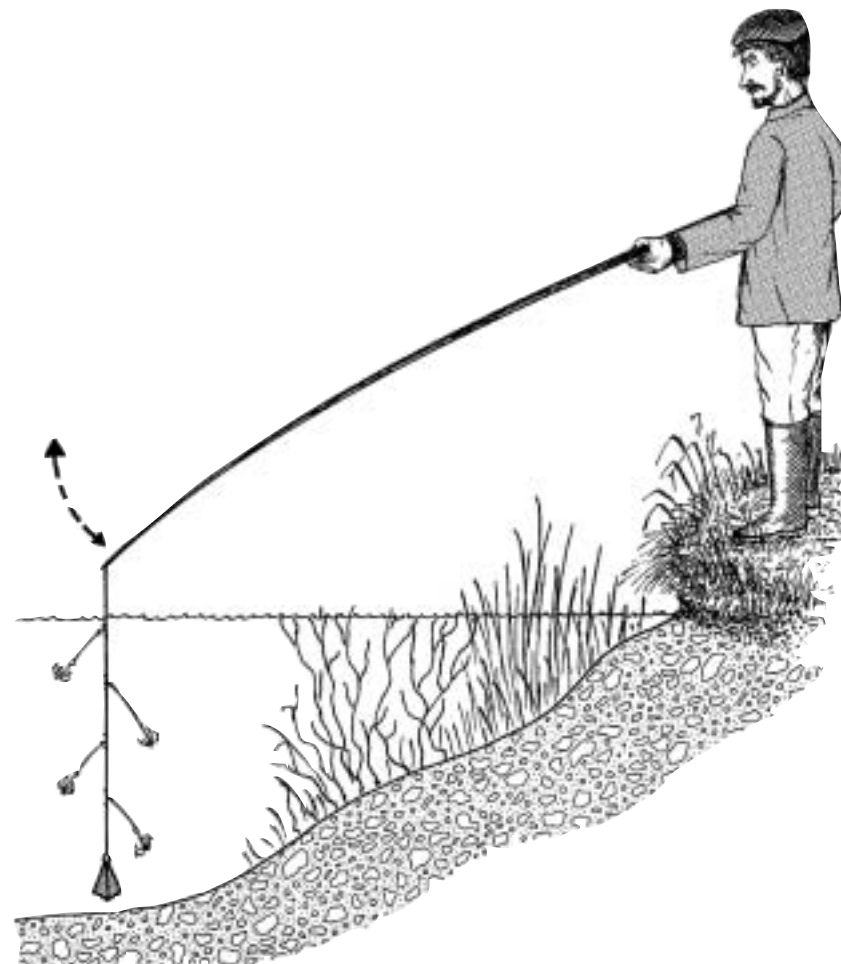
**Caractéristiques :** Ligne d'1 m de long en fil de 40 à 60/100 mm sur laquelle sont fixés quatre avançons de 10 cm. Elle est plombée au bout par un poids de 20 à 100 g. Les hameçons employés sont triple ou quadruple en n° 3.0. La ligne peut être fixée à une canne de 2,50 m.

**Principe de fonctionnement :** Le poisson est accroché par l'hameçon, qui est utilisé comme un grappin.

**Utilisation :** La ligne est utilisée du bord, le pêcheur ferre en permanence, c'est-à-dire qu'il donne des coups secs à la ligne de droite à gauche soit avec la canne, soit directement à la main (Figure 93). Le poisson qui passe à proximité est accroché ou blessé. Cette pêche se pratique sur les frayères. Elle est interdite.

**Période de pêche :** Mulet : juin et juillet.  
Sandre : avril à juin.

**Nombre de pêcheurs :** Pas de pêcheur référencé au SNPE.



**Figure 93 : Turlutte.** En tirant brusquement la canne de côté, comme un ferrage, le pêcheur cherche à accrocher les poissons avec des hameçons multiples très écartés.

## Ligne de fond

**Synonyme** ◆ Cordeau, cordelle, cordée, corde, ligne dormante, traîné

**Famille** : Ligne et hameçons

**Type** : Palangre calée

**Code CSITEP** : 09.3.0

**Code SNPE** : 09.3.1

**Répartition géographique** : France.

**Capture recherchée** : Anguille principalement. Selon les rivières, la carpe, le chevesne, le silure et le bar. Le sandre en Vilaine. La lotte dans les lacs alpins.

**Capture accessoire** : Barbeau, poisson-chat, silure.

**Fabrication** : En série et artisanale.

**Caractéristiques** : Ligne munie d'hameçons, amarrée à un piquet fixé dans la berge, à une branche ou à un poids et reposant sur le fond de la rivière (Figure 94). C'est une cordelette d'un diamètre de 3 mm en Nylon ou en monofilament d'1,50 à 300 m de long, lestée pour rester au fond. Elle peut être plombée tous les deux ou trois avançons ou n'être munie que d'un poids de 20 g selon la force du courant.

Les avançons mesurent généralement 20 à 30 cm de long et sont espacés de 1 à 2 m. Mais leur longueur varie selon l'espèce recherchée et peut atteindre 1,50 m. Ils sont en fil de 40/100 mm et portent un hameçon moyen ou gros. Le nombre d'hameçons par ligne de fond est variable et peut aller d'un à dix-huit.

– Dans les lacs alpins, la ligne mesure 100 à

300 m et est mouillée avec un poids de 50 g par 6 m de fond en moyenne et parfois plus 10 m au printemps. La pêche de la lotte se pratique à des profondeurs supérieures, allant jusqu'à 80 m. Le fil Nylon d'1 mm de diamètre porte un avançon d'1 m et un hameçon n° 5 tous les 1,50 à 2 m

**Principe de fonctionnement** : Le poisson mange l'appât et se prend ainsi à l'hameçon.

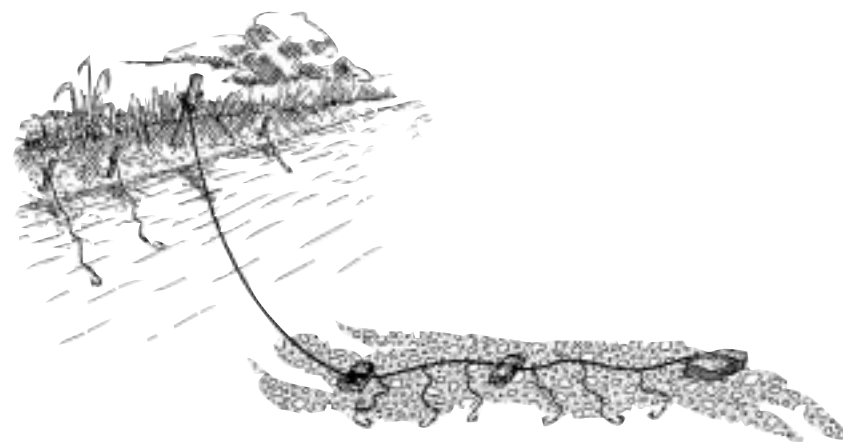
**Utilisation** : La ligne est appâtée généralement avec des vers de terre, parfois avec des pommes de terre pour les carpes. Elle est généralement fixée sur le bord de la rivière, posée le soir et relevée le lendemain matin. En été, dans les estuaires, elle est posée dans le sens du courant au milieu du fleuve pendant les marées de mortes eaux. Elle est alors mouillée avec un poids et signalée par un flotteur.

– Sur le Rhône deltaïque, ce sont surtout les bars et les silures qui sont recherchés. La ligne est posée dans le sens du courant et en période d'étiage. Le vent de sud qui pousse les poissons marins vers le fleuve est favorable à cette pêche.

**Période de pêche** : Toute l'année.

Rhône (13, 30) : de juin à septembre. Bassin de l'Adour : de mars à juillet.

**Nombre de pêcheurs** : 615 amateurs, 19 professionnels.



**Figure 94 : Ligne de fond.** Elles peuvent être montées avec un ou plusieurs hameçons (ici non appâtés pour figurer les hameçons).

## Trimmer

**Synonyme** ◆ Bois courant, flotte, torchon

**Famille** : Ligne et hameçons

**Type** : Hameçon et ligne (non spécifiée)

**Code CSITEP** : 09.9.0

**Code SNPE** : 09.4.1

**Répartition géographique** : France.

**Capture recherchée** : Brochet, sandre, perche.

**Capture accessoire** : Anguille, carpe, poisson-chat.

**Fabrication** : Artisanale.

**Caractéristiques** : Bouée dérivante sur laquelle est enroulée un fil de Nylon ou de polyamide, de 6 à 7 m de long. La longueur du fil doit être égale à deux fois la hauteur d'eau. L'objet flottant peut être rond ou carré, il est surmonté d'une tige de bois fendu de 6 à 10 cm, l'antenne. Sa surface est d'environ 100 cm<sup>2</sup>. Il est peint d'un côté rouge et de l'autre blanc, soit jaune et blanc (Figure 95). Le fil est lesté d'un poids de 10 à 15 g, il porte un avançon fixé sur un émerillon. L'hameçon n° 0 est double ou simple. Le torchon, variante du trimmer, est constitué pour sa part d'un bout de bambou sur lequel est enroulé le fil.

**Principe de fonctionnement** : Le poisson avale l'appât et se prend ainsi à l'hameçon.

**Utilisation** : Le pêcheur déroule 50 cm de fil et le coince dans l'encoche de l'antenne. Il amorce avec un vif, accroché par le dos ou le nez. Cette pêche se pratique surtout dans des espaces clos (étang, bras mort) et dans des zones sans courant. S'il y a un peu de courant, le trimmer peut être coincé dans un nénuphar par exemple. Lorsqu'un poisson est pris, il donne une secousse qui retourne le flotteur. Le poisson va dans sa cache et n'en bouge plus. Lorsque le pêcheur revient, il sait donc quel trimmer a été attaqué. Il le relève en bateau. Les meilleures heures de pêche sont 12 h et 18 h, lorsque le poisson chasse. La nuit, c'est surtout l'anguille qui mord. L'utilisation de cet engin est prohibée.

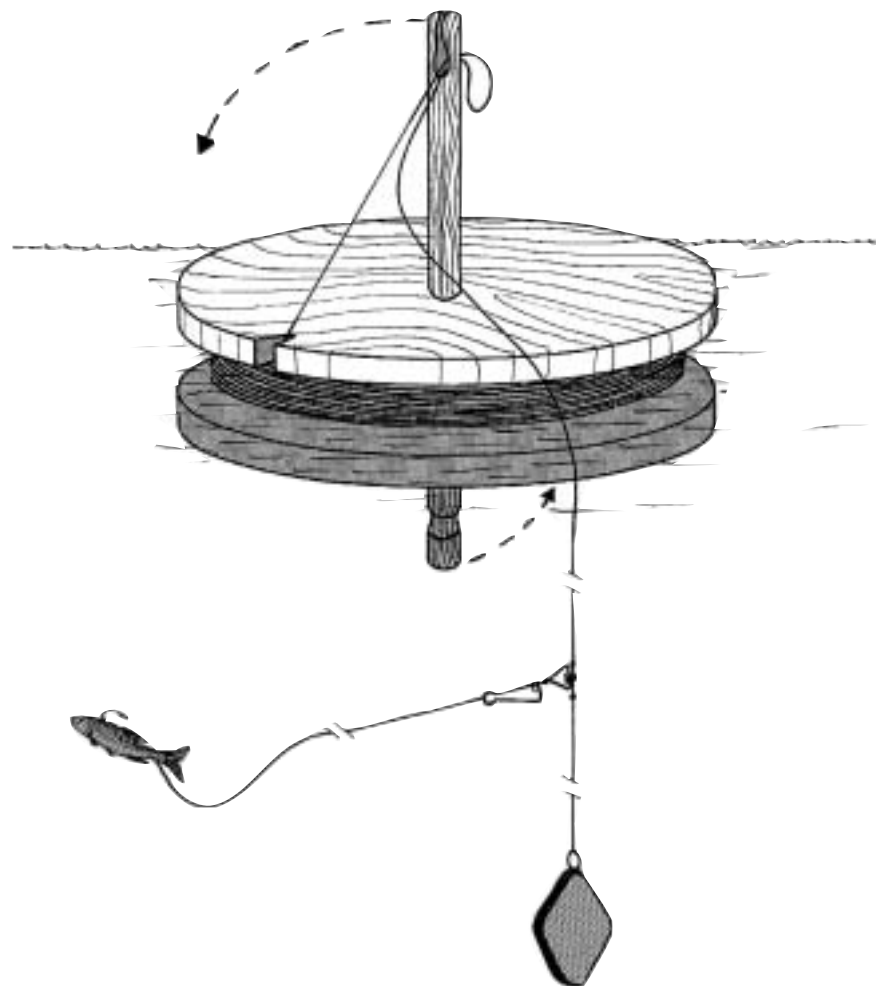
**Période de pêche** :

Brochet : octobre à février.

Sandre : toute l'année.

Anguille : juillet à février.

**Nombre de pêcheurs** : Pas de pêcheur référencé au SNPE.



**Figure 95 : Trimmer.** En tirant sur le vif, le poisson dévide le fil et retourne le trimmer qui sert ainsi d'indicateur de touche.

## Moulinet à ombles

**Synonyme** ♦ Traîne de fond, tour de traîne (lac de Serre-Ponçon), treuil (lac de Serre-Ponçon), moulin (lac de Serre-Ponçon)

**Famille** : Ligne et hameçons

**Type** : Ligne de traîne

**Code CSITEP** : 09.6.0

**Code SNPE** : 09.6.1

**Répartition géographique** : Lacs alpins (73, 74), lac de Serre-Ponçon (05).

**Capture recherchée** : Ombre chevalier, truite, brochet, perche.

**Capture accessoire** : Aucune signalée.

**Fabrication** : En série.

**Caractéristiques** : Moulinet en aluminium ou en inox de 30 cm de diamètre et de 20 cm de large. Il est fixé au-dessus de l'eau perpendiculairement au bord du bateau. Il est actionné par une manivelle. La ligne mère, les avançons et les hameçons sont enroulés sur du liège. La ligne mesure 100 à 200 m (Figure 96). Elle est constituée de fil Nylon tressé de 40/100 mm pouvant supporter un poids de 13 kg, de Dacron tressé, de câble d'acier de 60/100 mm ou de corde de piano recuite de la même dimension. Le choix de ces matériaux s'effectue en fonction des vibrations de la ligne. La ligne mère compte entre 3 et 20 cuillers ondulantes de 3 à 12 cm avec des hameçons triples ou simples, moyens à gros. Chaque hameçon est fixé tous les 5 m avec des émerillons (pater-noster) sur une autre ligne ou avançon de 4,80 m en fil Nylon de 25 à 35/100 mm. La dernière cuiller, la plus basse appelée « baladeuse », est fixée à un avançon de 15 m. Au bas de la ligne mère est fixé un émerillon à agrafe relié à un plomb de 0,8 à 2,7 kg par un fil Nylon

d'1 m de 40 à 50/100 mm. Une couronne crantée est située sur le pourtour du moulinet. La ligne est amarrée tendue à un fleuret fixé verticalement sur le bord du bateau. Au bout du fleuret se trouve un grelot.

**Principe de fonctionnement** : Le poisson est leurré par la cuiller qu'il prend pour un petit poisson. Il l'avale et se prend ainsi à l'hameçon.

**Utilisation** : Le bateau avance, vent dans le dos ou avec le moteur, entre 3 et 6 km/h. Le pêcheur déroule les cuillers les unes après les autres. Le plomb est mis à l'eau après la baladeuse. L'engin est alors en pêche. Le pêcheur règle la profondeur de la ligne entre 25 m et plus de 100 m en variant la longueur de la ligne et la vitesse du bateau. Lorsque le poisson mord, le grelot tinte et le pêcheur relève la ligne en l'enroulant autour du moulinet. Il arrive ainsi à l'hameçon auquel le poisson a mordu et il l'attrape en tenant le fil entre le pouce et l'index. La mise à l'eau, le rembobinage et la remontée des prises s'opèrent du bateau en marche (Figure 97) et les risques d'emmêlages sont importants.

**Période de pêche** : Variable selon les lacs et les espèces. Lac de Serre-Ponçon : truite de février à avril ; ombre toute l'année (à 70 m de profondeur) ; brochet de juin à octobre (en surface) ; perches de juin à septembre. Lacs alpins : ouverture des salmonidés de la mi-janvier à la mi-octobre.

**Nombre de pêcheurs** : 750 amateurs dans le lac Léman.

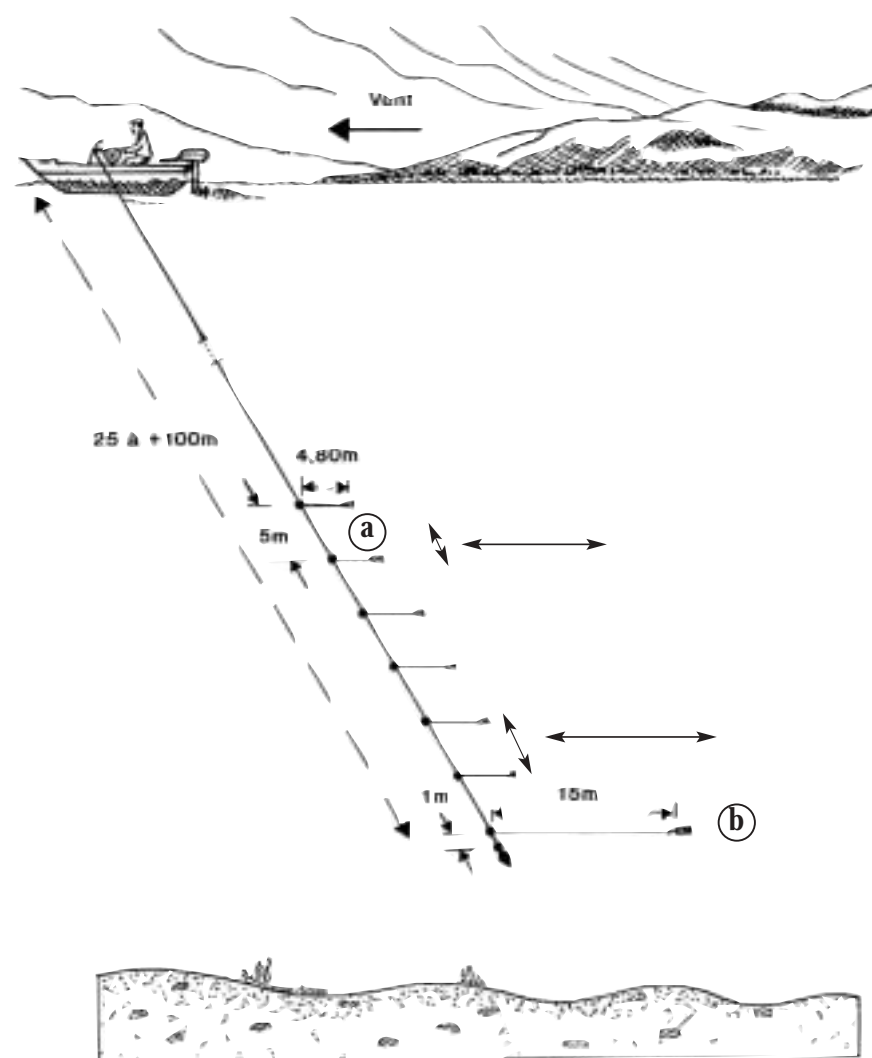


Figure 96 : Moulinet à ombles. Plan général. émerillon pater noster (a), baladeuse (b).



Photo 17

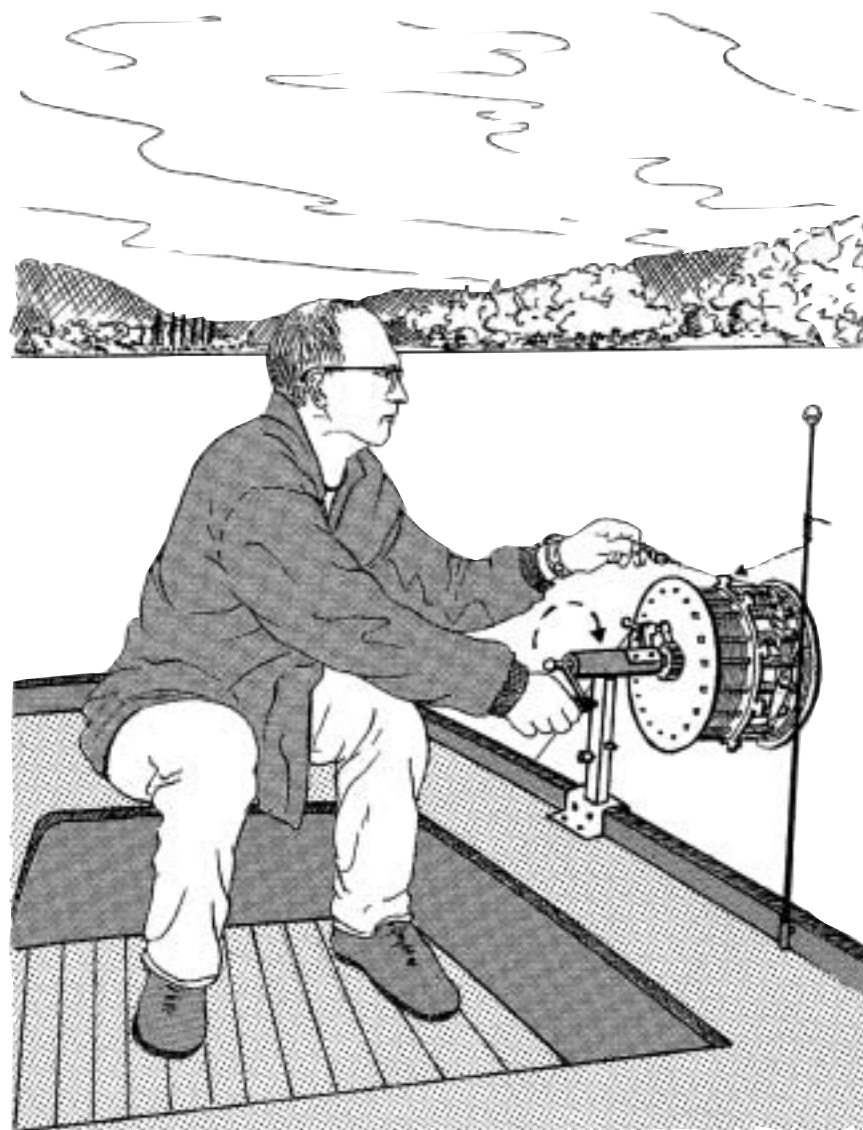


Figure 97 : Moulinet à ombles. Remontée de la ligne.

## Pêche à l'écarteur

Synonyme ♦ Pêche à la luge

**Famille :** Ligne et hameçons

**Type :** Ligne de traîne de surface

**Code CSITEP :** 09.6.0

**Code SNPE :** 09.6.2

**Répartition géographique :** Lacs alpins (73, 74), lac de Serre-Ponçon (05).

**Capture recherchée :** Truite.

**Capture accessoire :** Brochet, perche, omble chevalier.

**Fabrication :** Artisanale et en série.

**Caractéristiques :** Deux lignes de traîne de 20 à 25 m situées chacune de chaque côté du bateau (Figure 98). Elles sont reliées soit à un mât central de 4 m, soit chacune à un mât situé de chaque côté. La ligne se termine par une petite luge en bois ou en PVC, appelée « écarteur » (Figure 99), qui permet d'éviter que les lignes s'emmêlent. Cette fixation sur le côté de la planche orientée vers le bateau donne à l'écarteur une nage divergente. La luge se constitue de deux planches parallèles

de 16 mm d'épaisseur, 25 à 30 cm de haut et 50 à 80 cm de long. Elles sont distantes entre elles de 50 cm et sont reliées par deux tiges en bois. La ligne porte plusieurs avançons de 15 à 25 m fixés en général tous les 5 m par des émerillons (pater-noster). Le dernier avançon est fixé directement sur la luge.

**Principe de fonctionnement :** Le poisson est leurré par la cuiller qu'il prend pour un petit poisson. Il l'avale et se prend ainsi à l'hameçon.

**Utilisation :** C'est une pêche de surface qui se pratique dans des eaux peu profondes (jusqu'à 5 m d'eau) ou au milieu du lac par 300 m de fond. La vitesse du bateau doit être de 5 km/h.

**Période de pêche :** Lac de Serre-Ponçon : février-mars pour la truite. Lac Léman : mi-janvier à la mi-octobre.

**Nombre de pêcheurs :** 500 amateurs dans le lac Léman.

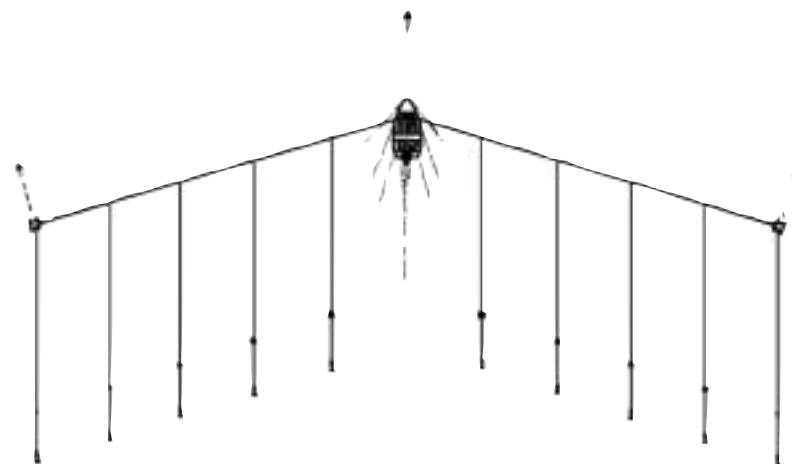


Figure 98 : Pêche à l'écarteur. En avançant, les lignes sont tendues par les luges ou écarteurs.

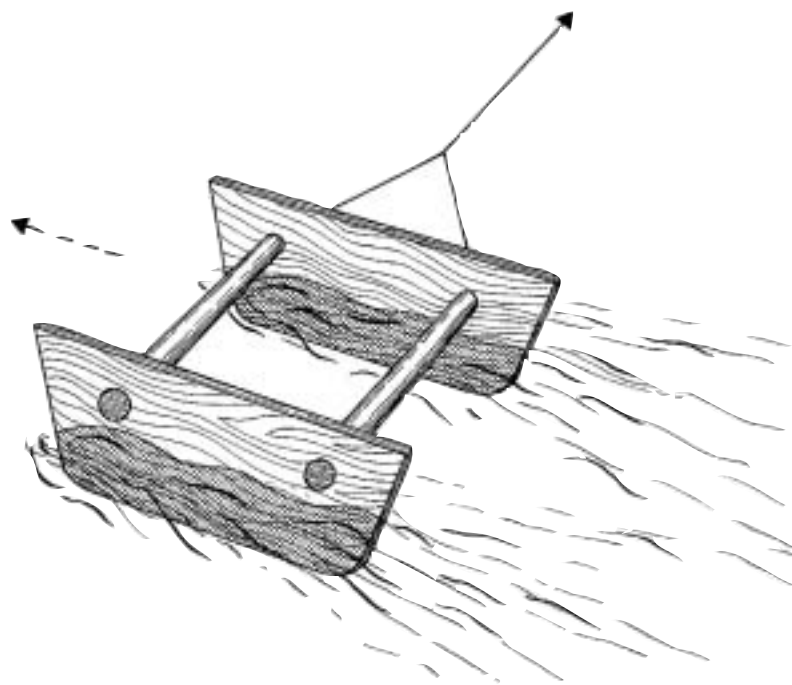


Figure 99 : Pêche à l'écarteur. Détail de la luge ou écarteur relié au bateau par un filin (a).

## Plombier

**Synonyme** ♦ Tangon : Lac de Serre-Ponçon (05)

**Famille** : Ligne et hameçons

**Type** : Ligne de traîne avec tangon

**Code CSITEP** : 09.6.0

**Code SNPE** : 09.6.3

**Répartition géographique** : Lacs alpins (73, 74), lac de Serre-Ponçon (05), lac de Sainte Croix du Verdon (04).

**Capture recherchée** : Truite, omble chevalier, brochet.

**Capture accessoire** : Perche.

**Fabrication** : Parfois en série, parfois par le pêcheur.

**Caractéristiques** : Canne de 4 m en bambou recouvert de plastique collé ou en fibre de verre supportant une ligne. Elle est emboîtée dans un tube métallique fixé au bateau et orientée perpendiculairement à lui. La réserve de fil, enroulé autour d'une planche de bois (« plioir »), est également vissée sur ce porte canne. La canne peut être munie à son extrémité d'un grelot. La ligne mesure 25 à 50 m et est enroulée sur une planchette en bois. Elle est constituée de fil Nylon tressé de 40/100 mm pouvant supporter un poids de 13 kg, de Dacron tressé, de câble d'acier de 60/100 mm ou de corde de piano recuite de la même dimension. Le choix de ces matériaux s'effectue en fonction des vibrations de la ligne.

La ligne mère compte entre 2 et 10 avançons en fil Nylon de 25 à 35/100 mm de 2,40 à 4,80 m, répartis à intervalle de 2,5 à 5 m avec des émerillons (pater-noster). La dernière

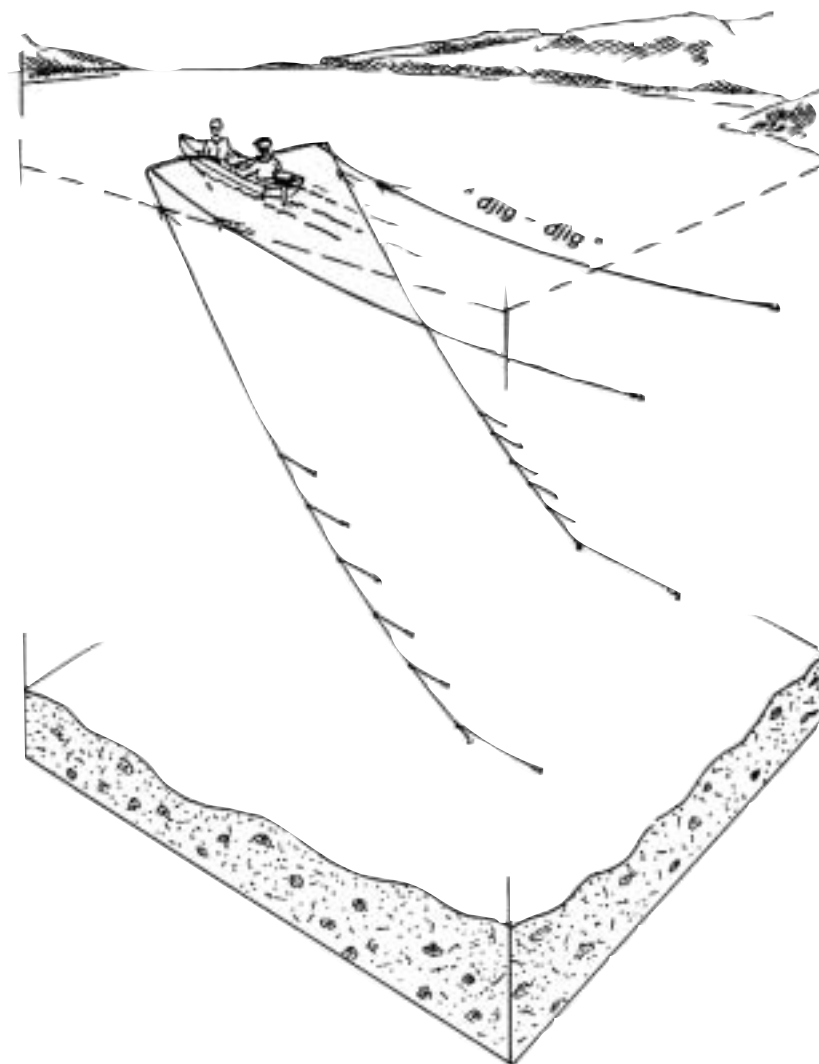
cuiller, la « baladeuse » est fixée à un avançon de 12 m. Les avançons se terminent par des cuillers ondulantes de 3 à 9 cm avec des hameçons triples ou simples, moyens à gros. Chaque avançon est séparé de 5 m et relié à la ligne principale par des émerillons. La ligne est coulée par un plomb de 0,4 à 1,5 kg relié à un fil Nylon d'1 m de 40 à 50/100 mm. La ligne suit la canne et passe par une poulie située quelques centimètres avant le haut de la canne. A cet endroit, se trouve une autre poulie qui reçoit une autre ligne, le « djig-djig » ou « longue légère ». C'est une ligne de 35 à 50 m portant une cuiller ondulante ou tournante, et parfois un flotteur de 10 g.

**Principe de fonctionnement** : Le poisson est leurré par la cuiller qu'il prend pour un petit poisson. Il l'avale et se prend ainsi à l'hameçon.

**Utilisation** : Le pêcheur déroule la ligne et met les hameçons et le plomb à l'eau. La pêche s'effectue entre 0 et 50 m de profondeur. Le « djig-djig » se situe à 2 m de profondeur et pêche en surface les truites (février-mars) ou les brochets (juin-juillet).

**Période de pêche** : Variable suivant les lacs et les espèces. Lac de Serre-Ponçon : truite de février à avril ; omble toute l'année (à 70 m) ; brochet de juin à octobre (en surface) ; perches de juin à septembre.

**Nombre de pêcheurs** : Non communiqué.



**Figure 100 : Pêche au plombier.** Des tangons partent deux lignes en profondeur, jusqu'à 50 m ainsi que deux lignes de surface les « djig-djig ».

## Grande traîne

Synonyme ♦ Pêche au piège

**Famille :** Ligne et hameçons

**Type :** Ligne de traîne combinée

**Code CSITEP :** 09.6.0

**Code SNPE :** 09.6.4

**Répartition géographique :** Lacs alpins (73, 74), lac de Serre-Ponçon (05), lac de Sainte Croix du Verdon (04).

**Capture recherchée :** Truite, omble chevalier, brochet.

**Capture accessoire :** Perche.

**Fabrication :** Parfois en série, parfois par le pêcheur.

**Caractéristiques :** La grande traîne utilise un moulinet à ombles semblable à celui de la traîne de fond. La ligne est composée d'une première partie, en surface, qui tire un flotteur, appelé « piège » signalé par un drapeau rouge (Figure 101). Une seconde partie plonge depuis le flotteur jusqu'à un poids de 1,5 à 1,8 kg. Les hameçons, au nombre de

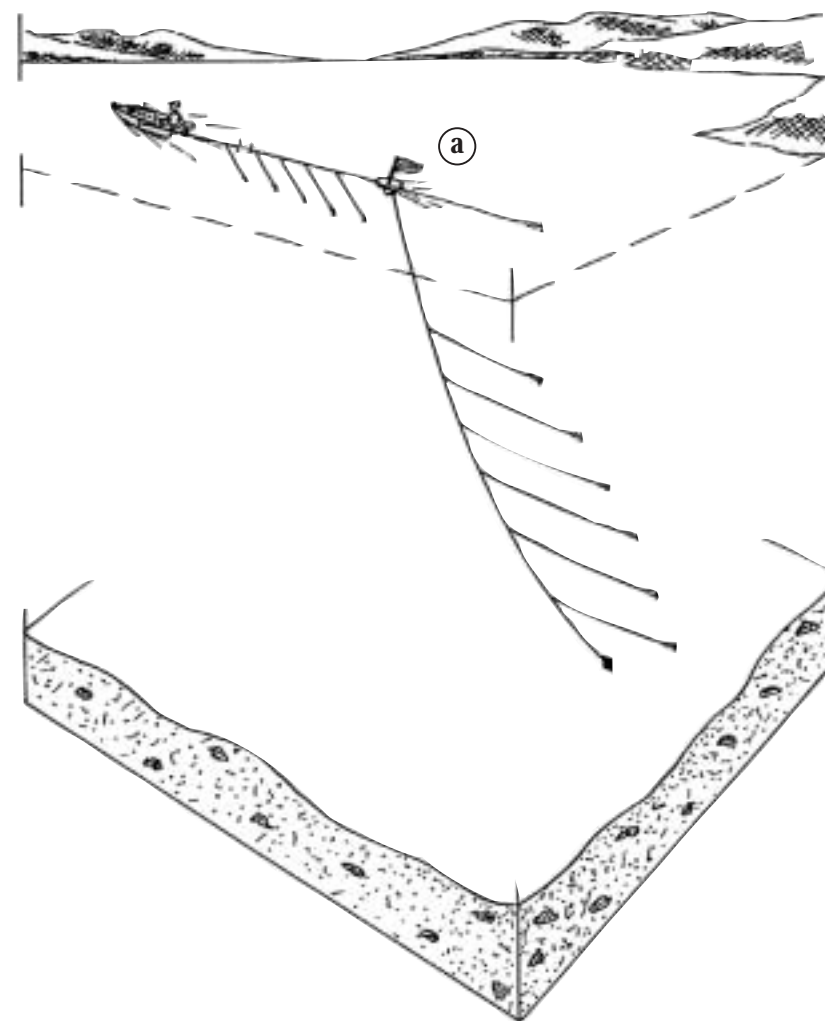
20 maximum, sont répartis sur les deux parties de la ligne ou sur le flotteur lui-même. La longueur totale de la ligne ne doit pas dépasser 200 m.

**Principe de fonctionnement :** Le poisson est leurré par la cuiller qu'il prend pour un petit poisson. Il l'avale et se prend ainsi à l'hameçon.

**Utilisation :** En avançant avec le bateau à une vitesse de 3 à 4 km/h le pêcheur déroule la ligne plombée entre 50 et 100 m de profondeur puis le flotteur et la ligne de surface. Le comportement du flotteur indique les touches en profondeur.

**Période de pêche :** Variable suivant les lacs et les espèces. Lac Léman : mi-janvier à la mi-octobre.

**Nombre de pêcheurs :** 100 amateurs dans le lac Léman.



**Figure 101 : Grande traîne.** Grâce à un flotteur (a), cette ligne pêche à la fois en surface et en profondeur. La longueur totale de la ligne ne doit pas dépasser 200 m.

## Fouëne

**Synonyme** ◆ Fouine (Brière), fourchette

**Famille** : Engin de pêche par accrochage ou par blessure

**Type** : Harpon

**Code CSITEP** : 10.1.0

**Code SNPE** : 10.1.1

**Répartition géographique** : Brière (44).

**Capture recherchée** : Anguille.

**Capture accessoire** : Poisson-chat.

**Fabrication** : Série.

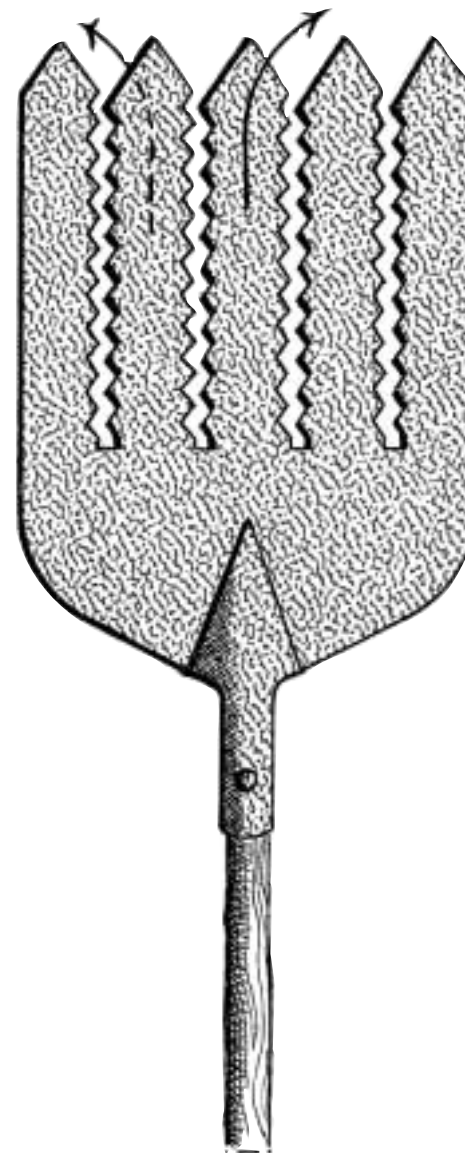
**Caractéristiques** : Fourche en fer de 50 cm, comptant 4 ou 5 dents plates barbelées, d'une longueur d'environ 30 cm chacune (Figure 102). Il n'y a pas d'espacement entre les dents, mais elles peuvent s'écarter à la main. La fourche est fixée à un manche en bois léger de 3 à 4 m de long.

**Principe de fonctionnement** : Le poisson est coincé entre les dents de la fourche, tué sur le coup ou blessé.

**Utilisation** : La pêche se pratique sur des emplacements réputés favorables, comme les fonds de tourbe. La fouëne est lancée dans l'eau comme un harpon, avec suffisamment de force pour qu'elle se plante dans le fond. S'il y a un poisson à cet endroit, son corps s'engage par le choc entre les dents et y est retenu par les aspérités. Il est retiré de l'eau et dégagé de la fourche en écartant les dents. Usage prohibé en dehors de la Brière (44).

**Période de pêche** : Août et septembre.

**Nombre de pêcheurs** : Pas de pêcheur référencé au SNPE.



**Figure 102 : Fouëne.** Le modèle ci-dessus permet de capturer des anguilles car les lames barbelées peuvent s'écarter facilement comme l'indiquent les flèches.

## Baro

**Synonyme** ◆ Vire-vire, birol, virol

**Famille** : Engin de récolte

**Type** : Engin de récolte (non spécifié)

**Code CSITEP** : 11.9.0

**Code SNPE** : 11.9.1

**Répartition géographique** : Garonne (33, 47).

**Capture recherchée** : Alose, lamproie marine, mulot.

**Capture accessoire** : Brème.

**Fabrication** : Artisanale.

**Caractéristiques** : Pêcherie flottante constituée de deux grands filets tournants à mailles de 27 mm ou de 50 mm. Ces deux grandes poches sont disposées en vis-à-vis (Figure 103). Le baro est fixé sur une barque ou sur un ponton flottant. Il est amarré à la berge. L'axe du baro est une longue et solide perche métallique d'environ 6 m. Elle porte un cadre rectangulaire, aux angles arrondis, de 6 m sur 3 m. Elle est soutenue par une planche de bois, la « guillotine », placée en travers d'un portique métallique. Deux filets de 9 m<sup>2</sup> chacun en forme de poche de 3 m de creux sont fixés sur le pourtour du cadre ; l'un est à droite et l'autre à gauche de la perche. Les poches sont maintenues tendues par une autre perche plus petite qui traverse la perche principale par son milieu en faisant un angle de 90° avec elle. Dans chaque poche, près de la perche centrale, est fixé, sur

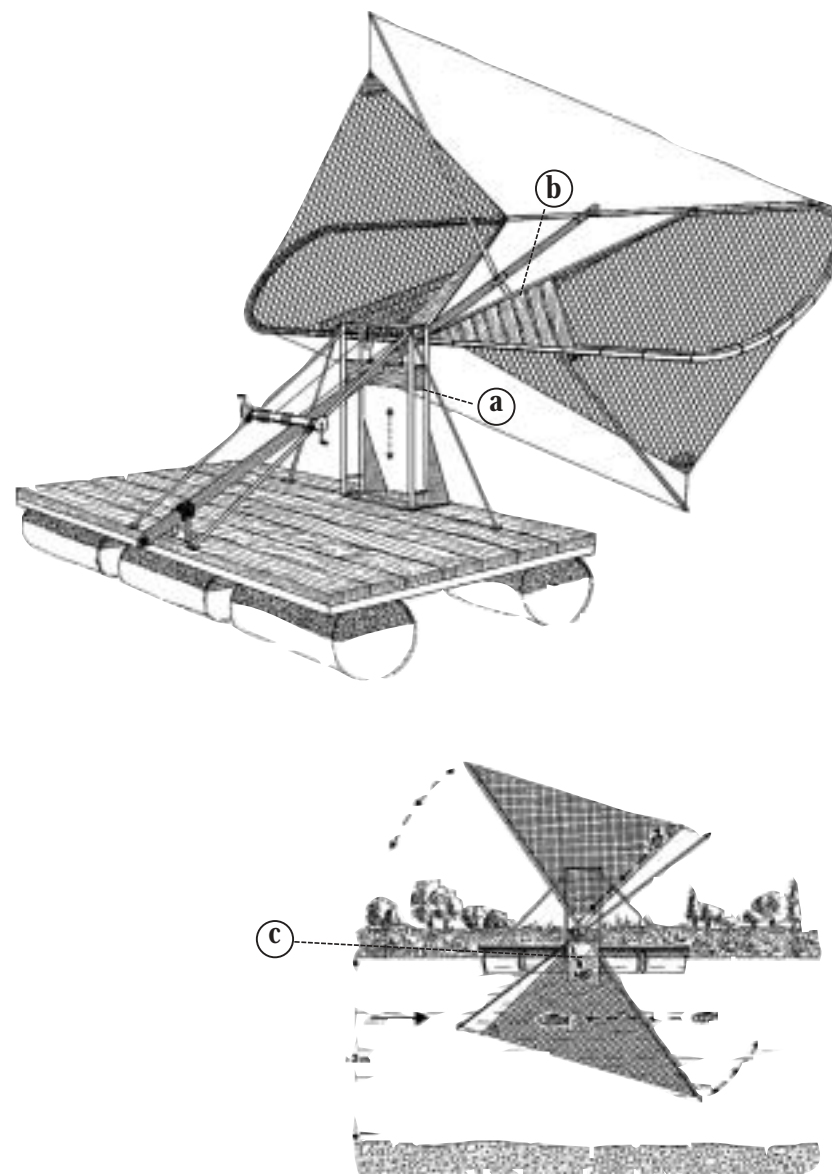
le cadre, un triangle en bois muni d'un rebord. Il est destiné à recevoir le poisson qui tombe de l'autre poche, lorsque celle-ci est en haut, et à le diriger vers une caisse située dans le ponton. Cette caisse en bois est trouée pour laisser l'eau circuler.

**Principe de fonctionnement** : Lorsqu'une poche est en l'air, l'autre est dans l'eau et est entraînée par le courant, et ainsi de suite, suivant le principe du moulin à eau. L'engin tourne et pêche donc tout seul. Lorsqu'un poisson est relevé par le filet, il tombe dans un triangle en bois, situé au centre de l'engin, qui le dirige vers un vivier fabriqué dans le ponton.

**Utilisation** : Une profondeur d'eau minimum de 3 m sous l'engin est nécessaire pour qu'il tourne. Il faut également l'installer dans un endroit où le courant est suffisamment fort. La vitesse de rotation du baro doit être comprise entre trois et huit tours par minute. Le baro pêche la nuit et pendant la journée lorsque l'eau est trouble. Il est stoppé lorsque le fleuve est en crue.

**Période de pêche** : Mulet : toute l'année en fonction des niveaux d'eau. Alose-lamproie : de janvier à mai. Lamproie fluviatile : d'octobre à avril.

**Nombre de pêcheurs** : 4 amateurs.



**Figure 103** : Baro. L'axe de la roue est abaissé pour faire tremper les pales dans l'eau. Guillotine (a), triangle en bois (b), caisse (c).

## Pêche électrique

Synonyme ♦ Aucun signalé

**Famille :** Divers

**Type :** Divers

**Code CSITEP :** 20.0.0

**Code SNPE :** 20.0.1

**Répartition géographique :** France.

**Capture recherchée :** Toutes.

**Caractéristiques :** Deux électrodes, l'anode et la cathode, sont plongées dans l'eau. L'anode est constituée d'une perche isolante d'1,5 m qui s'achève par un cercle métallique. Celui-ci mesure généralement 40 cm de diamètre. La cathode est constituée d'une tresse métallique d'1,50 m<sup>2</sup>. Elles sont alimentées par un redresseur de courant, qui est branché sur un groupe électrogène. Il génère des tensions continues entre 170 et 1 000 volts. Il a une puissance de 4 kW avec un groupe de 5 kVA et de 2 kW avec un groupe de 2,5 kVA. Cette pêche nécessite des câbles de 200 m, des épissettes, et des bassines. Pour des cours d'eau peu profonds, on peut utiliser un appareil portable et autonome qui pèse 10 kg avec la batterie (Figure 104). Sa puissance maximale est de 200 W et sa tension de 550 V. Il s'utilise dans des eaux dont la résistivité est comprise entre 590 et 22 000 ohms/cm et la température inférieure à 23° C.

**Fabrication :** En série.

**Principe de fonctionnement :** Entre les deux électrodes s'établit un champ électrique. Au voisinage de l'anode le poisson

manifeste des réactions allant de la nage inhibée à l'électronarcose. Il est alors facilement capturable.

**Utilisation :** Cette pêche est réglementée par l'arrêté du 2 février 1989. Elle s'utilise généralement à des fins scientifiques pour effectuer des inventaires piscicoles. L'efficacité de capture est variable selon les espèces leur taille et la conductivité du milieu. En milieu peu profond, de 1 m à 1,20 m d'eau, la pêche électrique s'effectue à pied. Les parties plus profondes sont prospectées à partir d'un bateau. Seule l'électrode positive, l'anode, est mobile. Elle est portée par une personne munie de gants en caoutchouc et d'une combinaison isolante. Son rayon d'action est d'environ 1 à 2 m. Pour pêcher un cours d'eau de plus de 5 ou 6 m de large, il est nécessaire d'utiliser plusieurs anodes. Chaque porteur d'anode remonte la rivière suivi de deux opérateurs munis d'une épissette et de porteurs de bassines. Lorsque le poisson entre dans le champ électrique, il est capturé par l'épissette et stocké dans une bassine. Deux ou trois passages sont généralement nécessaires sur une distance de 100 m pour dénombrer tous les poissons.

**Période de pêche :** Toute l'année, mais surtout à la fin de l'été.

**Nombre de pêcheurs :** Personnel du Conseil Supérieur de la Pêche (plus de 600 gardes et techniciens) et scientifiques autorisés.



**Figure 104 : Pêche électrique.** Exemple d'un matériel portable. L'anode (+) attire le poisson, qui est capturé avec une épissette et stocké dans un seau. Pour des raisons de sécurité cette pêche ne peut pas se pratiquer seul et tous les membres de l'équipe de pêche doivent porter des équipements isolants.

## Cage

Synonyme ♦ Aucun signalé

**Famille :** Divers

**Type :** Divers

**Code CSITEP :** 20.0.0

**Code SNPE :** 20.0.2

**Répartition géographique :** Brière (44).

**Capture recherchée :** Toutes.

**Capture accessoire :** Aucune signalée.

**Fabrication :** Artisanale.

**Caractéristiques :** Demi cylindre de 2 m de long sur 1 m de large et de 50 cm de profondeur, constitué de grillage plastique à mailles de 10 mm et d'une armature en fer à béton ou en plastique, renforcé par endroit par du bois. Elle pèse environ 10 kg.

**Principe de fonctionnement :** Le poisson est rabattu vers la cage qui est ensuite soulevée de l'eau.

**Utilisation :** Cette pêche nécessite la présence d'au moins quatre personnes. Trois

d'entre elles sont embarquées sur un chaland en bois d'environ 4,50 m : deux poussent avec une perche et une s'occupe de la cage (Figure 105). La barque s'approche ainsi de la berge où sont postées une ou deux autres personnes. Arrivée à proximité, la barque est maintenue en place par les deux perches et la cage est descendue dans l'eau par le côté. Les personnes situées sur la berge tapent alors dans l'eau pour effrayer le poisson. La cage retenue par le milieu par le pêcheur est alors soulevée par un mouvement de balancier en arrière. Cette pêche s'effectue dans 30 à 50 cm d'eau.

**Période de pêche :** Second samedi de juin au 15 décembre.

**Nombre de pêcheurs :** Pas de pêcheur référencé au SNPE.



**Figure 105 : Cage.** Pour pratiquer cette pêche, une personne postée sur la berge rabat le poisson et deux personnes embarquées de part et d'autre maintiennent la barque tandis qu'une troisième personne soulève la cage.

## Chaîne à goujons ♦ 20.0.0

Synonyme ♦ Grelot de Saint-André (44)

**Famille :** Divers

**Type :** Divers

**Code CSITEP :** 20.0.0

**Code SNPE :** 20.0.3

**Répartition géographique :** Loire (18, 58).

**Capture recherchée :** Goujon.

**Capture accessoire :** Aucune signalée.

**Fabrication :** Artisanale.

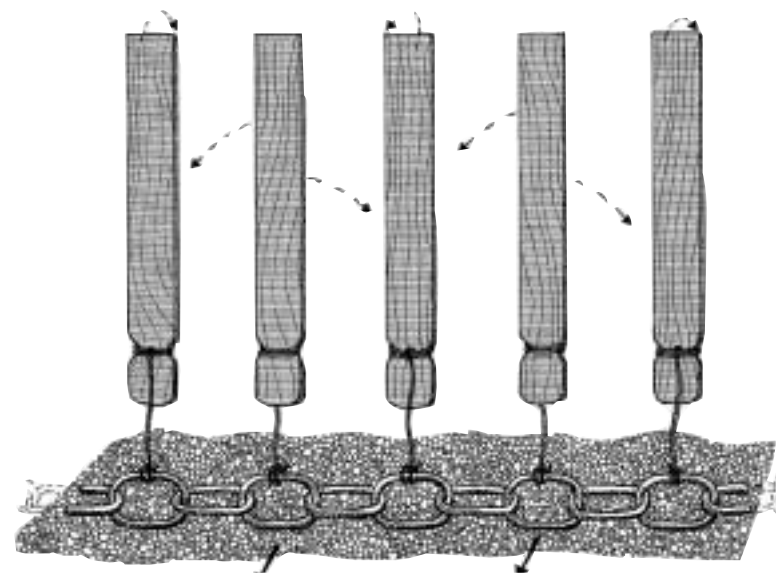
**Caractéristiques :** Chaîne métallique de 20 m de long à laquelle sont fixés tous les deux maillons un morceau de bois léger profilé (Figure 106). Il mesure 30 cm de long sur 3,5 cm de large pour une épaisseur maximale de 0,5 cm. Une encoche est réalisée à l'extrémité pour l'amarrer à la chaîne avec une ficelle.

**Principe de fonctionnement :** Le poisson est effrayé par le bruit et rabattu vers la terre où il est pêché à l'épuisette.

**Utilisation :** La chaîne à goujon s'utilise comme une senne. Une personne se situe à chaque bout, et tire la chaîne dans l'eau. Elle racle le fond et les morceaux de bois, debout dans l'eau, bougent bruyamment. Les poissons sont ainsi ramenés vers la berge et ramassés à l'épuisette. Cette pêche est prohibée.

**Période de pêche :** Inconnue.

**Nombre de pêcheurs :** Pas de pêcheur référencé au SNPE.



**Figure 106 : Chaîne à goujons.** Ce dispositif en bois rabat le poisson vers les berges.

## Fagot

**Synonyme** ◆ Paquet de sarment, paquet, mneillon (44, 49)

**Famille** : Divers

**Type** : Divers

**Code CSITEP** : 20.0.0

**Code SNPE** : 20.0.4

**Répartition géographique** : France.

**Capture recherchée** : Anguille sédentaire, écrevisse américaine.

**Capture accessoire** : Aucune signalée.

**Fabrication** : Artisanale.

**Caractéristiques** : Paquet de sarment de vigne ou de branches de saule lié avec trois tiges d'osier vrillé (Figure 107). Sa longueur est d'environ 1 m et son diamètre de 40 cm. Une poignée en osier fixée sur le dessus permet de le soulever.

**Principe de fonctionnement** : L'anguille et l'écrevisse viennent se cacher à l'intérieur du fagot où elles se sentent à l'abri.

**Utilisation** : Le fagot est déposé dans des eaux sans courant, généralement des marais inondés. Il flotte dans 50 cm d'eau. Le pêcheur le retire rapidement de l'eau, mais pas brusquement. Il le dépose debout dans le bateau. Avec un pic en bois d'environ 20 cm, il transperce le haut du fagot pour faire descendre les anguilles.

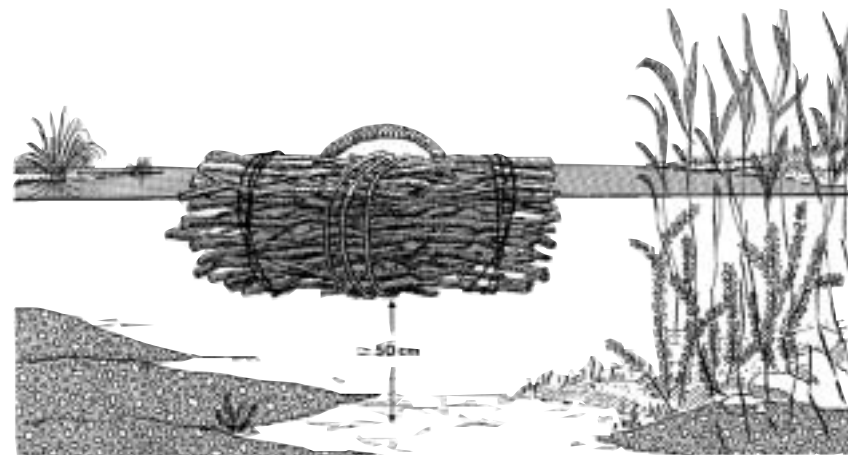
Pour l'écrevisse, le fagot peut être appâté avec des morceaux de viande.

**Période de pêche** : Toute l'année.

**Nombre de pêcheurs** : Pas de pêcheur référencé au SNPE.



Photo 18



**Figure 107 : Fagot.** Il est déposé en surface au dessus d'un haut fond, éventuellement appâté pour les écrevisses qui, avec les anguilles, s'y réfugient. Il est relevé rapidement et vidé dans le bateau avant que les captures ne s'échappent.



Photo 19

## Glossaire

### A

**Anchon** (nm) : goulet conique situé à l'intérieur d'une nasse servant à piéger le poisson. Il peut entrer dans un sens, mais ne peut plus ressortir.

**Anguillerie à coffre** (nf) : anguillière.

**Appelet** (nm) : araignée.

**Alèze** (nf) : nappe de filet (Manche, Nord).

**Aumée** (nf) : nappe extérieure d'un tramail, constituée de grandes mailles.  
Synonymes : armail, aumàs.

**Avouyette** (nf) : ouverture de la nasse en forme d'entonnoir (lac de Grand Lieu).

**Arreute** (nm) : filet droit dérivant (Adour).

**Assiver ou esséver** : ramener un filet (Loire moyenne).

**Avançon** (nm) : extrémité d'une ligne munie d'un hameçon et portée par une ligne mère ou principale beaucoup plus longue (cf : Ligne et hameçons).

### B

**Bahia** (nm) : tamis à main (basque).

**Bandillon** (nm) : partie de la poche de la monte qui traîne au fond du lac (Lac Léman).

**Baraille** (nf) : nappe verticale du tioup (Landes).

**Barastoum** (nm) : pièce en bois utilisée dans le montage de la coulette.

**Battude** (nf) : tramail (Méditerranée).

**Bichareyre** (nf) : filet droit dérivant (33).

**Bighnée** (nf) : vermée (44, 49).

**Birol** (nm) : baro.

**Bobèche** (nf) : petit liège qui porte une amorce flottante et se compose de résidus d'huilerie des moulins, souvent de tourteaux de colza. Utilisée pour le lancer d'épervier dans la Saône.

**Boire** : terme ligérien. Bras mort entre une île et la berge ou entre deux îles, qui est à sec pendant l'étiage. Milieu privilégié pour la reproduction des poissons en raison de sa situation à l'abri du courant.

Synonymes : noue, lône, couasne (Dordogne).

**Bois courant** (nm) : trimmer.

**Boya** (nm) : nom de la grande perche au lac d'Annecy.

**Bosselle** (nf) : nasse.

**Borgnette** (nf) : petit verveux de la Somme, assemblé à un autre plus grand.

**Bouge** (nm) : sur la Loire aval, petite pointe

qui crée un remous. Ce nom est donné par extension au carrelet monté sur bateau qui utilise un panneau de bois perpendiculaire au courant pour provoquer des remous et attirer le poisson.

**Borgnon** (nm) : verveux à ailes en Somme.

**Bourgne** (nf) : nasse.

**Bourgnion, bourgnon** (nm) : nasse ou verveux.

**Boutage** (nm) : rabattage.

**Bouteille** (nf) : carafe.

**Braie** (nf) : manche.

**Bras** (nm) : manche.

**Brasse** (nf) : mesure de longueur correspondant à l'envergure des bras (1,6 m).

### C

**Canne à soutenir** (nf) : canne tenue à la main (par opposition à canne posée).

**Capetchade ou capéchade** (nm) : verveux à ailes et à trois poches (13).

**Carrelet à cul** (nm) : carrelet à main.

**Carrelet à revers** (nm) : épaule de mouton.

**Carrelet embarqué ou mobile** (nm) : carrelet à main.

**Cerf-volant** (nm) : verveux à ailes (13).

**Chalame** (nm) : ralinge de dessus des filets utilisés au lac Léman.

**Chenon** (nm) : nasse (44).

**Chevrette** (nf) : crevette blanche en Loire aval.

**Chnottes** (npl) : fils de Nylon qui maintiennent l'écartement de l'anchon de l'ancrau (Loire 44, 49, 37).

**Compas d'armement** (nm) : boucle passant dans les mailles libres du haut du filet et sur laquelle repose la nappe. L'intervalle entre chaque boucle est de longueur constante sur un même filet. Le fil constituant les compas est plus résistant que le fil du filet. Synonymes : etché (basque), pas, chevalet (lac Léman), codi (Saône).

**Cordée** (nf) : ensemble de nasses jointes par une corde pour faciliter la relève.

**Couralin** (nm) : barque utilisée en Garonne.

**Côté de maille** (nm) : longueur de fil compris entre deux nœuds consécutifs d'une même maille. Dans le " Guide des engins de pêche " le maillage est défini par défaut en mailles de côté.

**CSITEP** (nf) : classification statistique internationale type des engins de pêche.

**Cul-de-grève** (nm) : expression ligérienne.

Dépression instable, perpendiculaire au sens du courant. Ce trou, où le sable est en mouvement, peut atteindre plusieurs mètres.

## D

**Dideau** (nm) : guideau.

## E

**Enlarne** (nf) : long bâton courbé utilisé pour tendre le filet du carrelet ou de l'épaule de mouton.

**Escabelle** (nf) : le filet de lève au Léman est repéré par un fanion et un feu fixé sur un flotteur ou "escabelle".

**Essac** (nm) : vannage utilisé pour les pêcheries d'anguilles (16).

**Estoueyre** (nf) : filet droit dérivant (33).

## F

**Fausse beaume** (nf) : cassure créée par le battillage (Saône).

**Féra** (nf) : nom du corégone aux lacs d'Annecy et du Léman.

**Filet à l'étalage** (nm) : engin stationnaire de forme généralement conique ou pyramidale, utilisé dans les zones à courant marqué. La position du filet est fonction de la direction et de la force du courant. Son ouverture est maintenue par une armature, généralement soutenue par un bateau.

**Filet dormant** (nm) : filet fixe de fond ou de surface.

**Filet flottant** (nm) : filet de surface.

**Flot** (nm) : marée montante.

**Flotte** (nf) : trimmer.

**Flou** (nm) : mou donné à la nappe d'un filet.

**Flue** (nf) : nappe intérieure du trameil, constituée de plus petites mailles que les deux aumées.  
Syn. : enmaille.

**Foudret** (nm) : nasse à poissons (37).

**Fourchette** (nf) : fouène.

**Foyatte, foyasse, fouillasse** (nf) : sorte d'araignée (Saône) de fond.

**Foyette** (nf) : sorte de filet droit dérivant (Saône) pour les petites espèces.

**Friquet** (nm) : épaule de mouton.

## G

**Garnille, ganille** (nf) : senne.

**Gangui** (nm) : verveux à ailes (13).

**Ganivelle** (nf) : porte de la ramée (44).

**Garde** (nf) : goulotte d'entrée d'une nasse qui peut en compter jusqu'à 3 successives.

**Goleron** (nm) : goullet ou anchon (lacs alpins).

**Gonde** (nf) : caisse à anguilles (Adour).

**Goujonnier** (nm) : senne, épervier ou trameil à mailles de 10 mm. Désigne tous types de filets

à mailles de 10 mm utilisés pour capturer des petites espèces, comme le goujon, qui servent pour la friture.

**Goujonnière** (nf) : nasse à goujons.

**Goulotte** (n.f) : synonyme de garde

**Grappin** (nm) : turlutte.

**Grenouille** (nf) : pièce métallique en forme de croix à quatre embouts servant à assembler les montants d'un carrelet (Saône).

**Guillette** (nf) : instrument en bois du lac d'Annecy servant à filer les filets.

## J

**Jusant** (nm) : marée descendante ou reflux.

## L

**Lan** (nm) : distance parcourue par un filet de pêche dérivant, généralement quelques centaines de mètres. Synonymes : coulée (Loire, sauf estuaire), baillée.

**Lamparo** (nm) : technique de pêche à la lumière qui utilise une lampe pour attirer les poissons.

**Lampresse** (nf) : filet droit dérivant (44).

**Lamproyon ou lamprillon** (nm) : lamproie fluviatile (24, 33).

**Lavaret** (nm) : nom du corégone au lac du Bourget.

**Louve** (nf) : tambour.

**Luge** (pêche à la) (nf) : pêche à l'écarteur.

## M

**Maille étirée** (nf) : distance entre deux nœuds opposés, dans une même maille complètement étirée dans le sens du filet. La longueur de la maille étirée est égale au double de la longueur du côté de maille.

**Marnage** (nm) : amplitude de la marée.

**Menier** (nm) : filet à perches (Lac Léman).

**Mirandellier** (nm) : filet droit ancré au fond utilisé dans les lacs alpins pour capturer la friture, et essentiellement l'ablette appelée sardine ou "mirandelle".

**Mirandelle** (nf) : nom donné à l'ablette dans les lacs alpins.

**Mitraillette** (nf) : ligne portant plusieurs petits avançons terminés par un hameçon et un leurre de plumes. Également synonyme de turlutte.

**Mneillon** (nm) : fagot (44, 49).

**Monofilament** (nm) : fil en textile synthétique obtenu par extrusion. Les filets maillants et les lignes sont constitués de monofilaments en polyamide.

**Mont** (nm) : désigne au lac Léman le dénivelé existant entre le plateau lacustre (beïne) et le fond du lac (profond).

**Monte** (nf) : synonyme de senne au lac Léman.

**Morte-eau** : marée de morte-eau, où le coefficient et l'amplitude de la marée sont faibles.

Cela se produit pendant le premier et dernier quartier de lune, lorsque celle-ci est en quadrature avec la terre, c'est-à-dire que leurs directions respectives forment un angle droit.

(syn. : le mort d'eau)

**Mouiller** : immerger et/ou ancrer.

**Multimonofilament** (nm) : fil constitué de plusieurs fils de monofilaments assemblés par torsion.

## N

**Nasse** (nf) : appellation du verveux à aile sur le Rhin.

**Noix** (nf) : dispositif qui relie les quatre tiges du carrelet à main (13, 30).

**Nylon** (nm) : appellation commerciale du polyamide.

## O

**Orin** (nm) : cordage frappé sur un objet immergé (ancres, engin, etc.) et tenu à une bouée en surface.

## P

**Paquet (de sarment)** (nm) : fagot.

**Paradière** (nf) : filet barrage du capetchade.

**Pièces** (npl) : filet droit (Méditerranée).

**Pavillon** (nm) : entrée d'un piège en forme d'entonnoir pour amener le poisson vers la goulotte.

**Pointille** (nf) : en Loire moyenne, extrémité du filet barrage qui fait un retour le long de la toue. Synonyme : pendille (Loire aval).

## R

**Ralingue** (nf) : cordage supportant la nappe de filet. Celle du haut est montée avec des lièges, celle du bas avec des plombs.

**Rapport d'armement** (E) (nm) : rapport de la longueur de la ralingue (R) sur celle de la nappe du filet (F).

**Redalet** (nm) : filet à perches (Lac Léman).

**Renard** (nm) : chaussette.

**Riot** (nm) : bras d'un fleuve, surtout employé pour la Loire.

## S

**Sonde** (nf) : sonde.

**Souppille** (nf) : plat-bord de la barque d'où est lancé l'épervier (Saône).

**Sudas** (nm) : tamis à main (Landes).

## T

**Tangon** (nm) : plombier

**Tarcot** (nm) : sorte de filet droit dérivant (Saône).

**Temple** (nm) : nappe horizontale du tioup.

**Tête de chat** (nf) : pièce en bois ou métallique servant à assembler les montants d'un carrelet à main. Synonymes : grenouille (Saône), tête de mort (pour le carrelet du filet barrage).

**Tézelle, terzelle** (nf) : manche.

**Tirole** (nm) : filet droit dérivant (33).

**Tirolet** (nm) : filet droit dérivant (33).

**Torchon** (nm) : trimmer.

**Tonneau** (nm) : nasse à anguilles et autres poissons cylindrique à grosse armature utilisée en Vendée.

**Toue** (nf) : bateau de Loire à fond plat de 10 à 15 m de long sur 2,5 m de large portant une cabane en bois. Il sert au filet-barrage et à la pêche au guideau.

**Trabaque** (nm) : verveux à ailes et à trois poches.

**Trait** (nm) : généralement employé pour un chalut et par extension pour le dressage. Opération qui inclut la mise à l'eau du filet ou tamis, sa traîne et son relevage.

**Trémail** (nm) : trameil.

**Tréoule** (nf) : Coul (47).

**Triquet** (nm) : sorte d'araignée (Saône).

## V

**Varvelle** (nf) : verveux.

**Varvolette** (nf) : ancras.

**Vergeat** (nm) : nasse (16).

**Verveux triple** (nm) : verveux à ailes et à trois poches. Syn. : Verveux de Grand-Lieu

**Vêtre** (nf) : ralingue de dessous au lac Léman.

**Vime** (nm) : tige d'osier utilisé pour le tissage des nasses (Dordogne).

**Vive-eau** : marée de vive-eau, où le coefficient et l'amplitude de la marée sont forts. Cela se produit pendant la nouvelle et la pleine lune.

**Vire-vire** (nm) : baro.

**Virol** (nm) : baro.



Photo 20

## Index des espèces

| Nom français           | Nom latin                       | Nom anglais                 | N° de page(s)   |
|------------------------|---------------------------------|-----------------------------|---|
| <b>A</b>               |                                 |                             |   |
| Ablette                | <i>Alburnus alburnus</i>        | Bleak .....                 | 46, 58, 66, 70, 82, 108, 114, 116   |
| Alose                  | <i>Alosa spp</i>                | Miscellaneous shad .....    | 15, 30, 38, 42, 44, 48, 56, 66, 78, 82, 85, 86, 88, 89, 162, 180  |
| Alose feinte           | <i>Alosa fallax fallax</i>      | Twaité shade .....          | 30, 38, 42, 48, 56, 88  |
| Anguille               | <i>Anguilla anguilla</i>        | European eel .....          | 11, 15, 28, 42, 56, 94, 95, 96, 97, 99, 118, 120, 121, 128, 132, 134, 136, 138, 144, 148, 149, 150, 154, 155, 156, 157, 159, 164, 166, 178, 179, 186, 187 |
| Athérine               | <i>Atherina mochon</i>          | Big-scale sand smelt .....  | 138   |
| <b>B</b>               |                                 |                             |   |
| Bar                    | <i>Dicentrarchus labrax</i>     | European sea-bass .....     | 164   |
| Barbeau fluviatile     | <i>Barbus barbus</i>            | Barbel .....                | 18, 30, 66, 82, 86, 128, 140, 164   |
| Black-bass             | <i>Micropterus salmoides</i>    | Large mouth bass .....      | 66, 138   |
| Brème commune          | <i>Abramis brama</i>            | Common bream .....          | 18  |
| Brème bordelière       | <i>Blicca bjoerkna</i>          | Silver bream .....          | 18, 66  |
| Brochet                | <i>Esox lucius</i>              | Pike .....                  | 24, 42, 56, 62, 66, 76, 78, 82, 102, 128, 132, 138, 140, 162, 166, 168, 172, 174, 176   |
| <b>C</b>               |                                 |                             |   |
| Carpe                  | <i>Cyprinus carpio</i>          | Carp .....                  | 18, 42, 56, 66, 82, 130, 131, 138, 164, 166   |
| Carassin               | <i>Carassius carassius</i>      | Crucian carp .....          | 62  |
| Chevesne               | <i>Leuciscus cephalus</i>       | Chub .....                  | 66, 82, 86, 114, 128, 140, 164  |
| Civelle                | <i>Anguilla anguilla</i>        | Glass eel .....             | 13, 14, 15, 36, 37, 52, 53, 54, 55, 122, 123, 124, 125, 152   |
| Corégone               | <i>Coregonus</i>                | Whitefish .....             | 15, 66, 74, 80, 160   |
| Crevette blanche       | <i>Palaemon longirostris</i>    | Delta prawn .....           | 15, 32, 56, 112, 146  |
| Crevette grise         | <i>Crangon crangon</i>          | Common shrimp .....         | 146   |
| <b>D</b>               |                                 |                             |   |
| Dorade royale          | <i>Sparus auratus</i>           | Gilthead seabream .....     | 138   |
| <b>E</b>               |                                 |                             |   |
| Écrevisse nca          |                                 | Crayfish nei .....          | 186   |
| Écrevisse américaine   | <i>Orconectes limosus</i>       | Spiny-cheeks crayfish ..... | 40, 110, 118, 132, 136, 186   |
| Écrevisse du pacifique | <i>Pacifastacus leniusculus</i> | Signal crayfish .....       | 110   |
| Éperlan                | <i>Osmerus eperlanus</i>        | Smelt .....                 | 104   |

| Nom français                       | Nom latin                           | Nom anglais           | N° de page(s)   |
|------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------|---|
| <b>F</b>                           |                                     |                       |   |
| Friture (de petite taille)         | <i>Cyprinidae Percidae</i>          | Whitebaite .....      | 15, <b>18, 28, 29, 46, 58, 60, 70, 71, 108</b>  |
| Flet                               | <i>Platichthys flesus</i>           | Flounder .....        | 42, 86  |
| <b>G</b>                           |                                     |                       |   |
| Gardon                             | <i>Rutilus rutilus</i>              | Roach .....           | 42, 56, 66, 70, 74, 76, 80, 86, 102, 108, 114, 116, 118, 128, <b>140</b>                            |
| Goujon                             | <i>Gobio gobio</i>                  | Gudgeon .....         | 18, 40, 66, 70, 78, 79, 82, 84, 114, 116, <b>184, 185</b>   |
| Grande alose                       | <i>Alosa alosa</i>                  | Allis shad .....      | <b>30, 38, 42, 56, 88</b>   |
| <b>H</b>                           |                                     |                       |   |
| Hotu                               | <i>Chondrostoma nasus</i>           | Common nase .....     | 42, 56, 66, 86  |
| <b>I</b>                           |                                     |                       |   |
| Ide mélanote                       | <i>Leuciscus idus</i>               | Orfe .....            | 140   |
| <b>L</b>                           |                                     |                       |   |
| Lamproie                           | <i>Pétromizontiae</i>               | Lamprey .....         | 15, 66, <b>86, 87, 104, 105, 106, 107, 180</b>  |
| Lamproie fluviatile                | <i>Lampetra fluviatilis</i>         | River Lamprey .....   | 38, <b>104</b>  |
| Lamproie marine                    | <i>Petromyzon marinus</i>           | Sea lamprey .....     | 38, 42, 48, 56, <b>86, 104, 180</b>   |
| Loche franche                      | <i>Nemacheilus barbatulus</i>       | Stone loach .....     | 66, 94  |
| Lotte                              | <i>Lota lota</i>                    | Burbot .....          | 74, <b>82, 85, 92, 108, 116, 117, 128, 132, 164</b>   |
| <b>M</b>                           |                                     |                       |   |
| Mulet                              | <i>Liza spp</i> ou <i>Mugil spp</i> | Mullet .....          | <b>42, 48, 56, 62, 66, 82, 86, 132, 138, 140, 162, 180</b>  |
| <b>O</b>                           |                                     |                       |   |
| Ombre chevalier                    | <i>Salvelinus alpinus</i>           | Arctic charr .....    | 15, <b>74, 168, 172, 174, 176</b>   |
| <b>P</b>                           |                                     |                       |   |
| Perche                             | <i>Perca fluviatilis</i>            | European perch .....  | 15, <b>24, 56, 66, 67, 74, 76, 77, 78, 82, 94, 102, 108, 109, 140, 160, 166, 168, 172, 174, 176</b> |
| Perche-soleil                      | <i>Lepomis gibbosus</i>             | Pumpkinseed .....     | 62, 132, 138  |
| Plie                               | <i>Pleuronectes platessa</i>        | European plaice ..... | <b>82, 84, 85, 86, 144</b>  |
| Poisson-chat                       | <i>Ictalurus melas</i>              | Black bullhead .....  | 42, 56, 94, 102, 110, 120, 128, 132, 136, 148, 164, 166, 178  |
| Poissons blancs (de grande taille) | <i>Cyprinidae</i>                   | Large cyprinids ..... | 15, <b>18, 148</b>  |

| Nom français      | Nom latin   | Nom anglais           | N° de page(s)  |
|-------------------|---|-----------------------|--|
| <b>R</b>          |   |                       |  |
| Rotengle          | <i>Scardinius erythrophthalmus</i>                  | Rudd .....            | 138  |
| <b>S</b>          |   |                       |  |
| Sandre            | <i>Stizostedion lucioperca</i>                      | Pikeperch .....       | <b>42, 56, 66, 76, 78, 82, 86, 102, 128, 132, 138, 140, 164, 166</b> |
| Saumon atlantique | <i>Salmo salor</i>                                  | Atlantic salmon ..... | 10, 15, <b>48, 86</b>  |
| Silure            | <i>Silurus glanis</i>                               | Sheatfish .....       | 28, 42, 56, <b>82, 100, 101, 128, 132, 138, 164</b>                  |
| Sprat             | <i>Sprattus sprattus Sprat</i>                      | Sprat .....           | 94, <b>146</b>   |
| <b>T</b>          |   |                       |  |
| Tanche            | <i>Tinca tinca</i>                                  | Tench .....           | 18, <b>42, 56, 66, 76, 86, 102, 132</b>                              |
| Truite            | <i>Salmo trutta</i> , ou <i>Oncorhynchus mykiss</i> | Trout .....           | 14, 24, <b>72, 80, 168, 172, 174, 176</b>                            |
| Truite de mer     | <i>Salmo trutta trutta</i>                          | Sea trout .....       | 10, 15, <b>48, 86</b>  |
| Truite lacustre   | <i>Salmo trutta lacustris</i>                       | Lake trout .....      | 14, 24, <b>72, 80, 168, 172, 174, 176</b>                            |
| <b>V</b>          |   |                       |  |
| Vairon            | <i>Phoxinus phoxinus</i>                            | Minnow .....          | 18, <b>114, 116, 142, 143</b>  |

# Index des engins

| Nom                  | N° de page(s)                  | Nom              | N° de page(s)                              | Nom                     | N° de page(s)   | Nom                       | N° de page(s)              |
|----------------------|--------------------------------|------------------|--|-------------------------|---|---------------------------|----------------------------|
| <b>A</b>             |                                | <b>Corde</b>     | 164  | <b>Gille</b>            | 58, 60  | <b>Nasse en fil</b>       | 92, <b>94</b> , 95, 140    |
| Ancrau               | <b>140</b> , 141               | Cordeau          | 164  | <b>Gonde</b>            | 122   | Nasseron                  | 104                        |
| Ancro                | 140                            | Cordée           | 112, 116, 118, 164                         | Goujonnier              | 20, 58, 66, 82, 84  | <b>P</b>                  |                            |
| Anguillère           | 94, <b>154</b> , 155           | Cordelle         | 164  | Goujonnière             | 118   | Paquet                    | 186                        |
| Anguillerie à coffre | 152                            | Coul             | <b>38</b> , 39                             | Grande traîne           | <b>176</b> , 177  | Paquet de sarment         | 186                        |
| Appelet              | 66                             | Coulette         | <b>44</b> , 45                             | Grappin                 | 162   | Pêche à la luge           | 172, 173                   |
| Araignée             | 62, <b>66</b> , 67, 68, 74, 76 | <b>D</b>         |  | Grelot de Saint-André   | 184   | Pêche à l'écarteur        | <b>172</b> , 173           |
| Araignée dérivante   | <b>78</b>                      | Dideau           | <b>144</b> , 145                           | Guideau de surface      | <b>146</b> , 147  | Pêche au piège            | 176                        |
| Arreute              | 86                             | <b>E</b>         |  | <b>H</b>                |   | Pêche électrique          | <b>182</b> , 183           |
| <b>B</b>             |                                | Encrau           | 140  | Haveneau                | <b>40</b> , 41  | Pêcherie d'anguille       | <b>157</b> , 156           |
| Bahia                | 36                             | Encro            | 140  | Haveniau                | 40, 50  | Pibalour                  | 54                         |
| Balance à crevettes  | <b>32</b> , 33                 | Epaule de mouton | <b>46</b> , 47                             | <b>L</b>                |   | Pic                       | <b>80</b> , 81             |
| Balance à écrevisses | <b>34</b> , 35                 | Epervier         | <b>58</b> , 59, 60, 61                     | Lampresse               | 82, 84  | Plombier                  | <b>174</b> , 175           |
| Baro                 | <b>180</b> , 181               | Estoueyre        | 86, 88                                     | Ligne de fond           | <b>164</b> , 165  | <b>R</b>                  |                            |
| Battude              | 82                             | <b>F</b>         |  | Ligne dormante          | 164   | Ramée                     | 92, <b>120</b> , 121       |
| Bichareyre           | 86, 88                         | Fagot            | <b>186</b> , 187                           | Louve                   | 102   | Redalet                   | 76                         |
| Bighnée              | 158                            | Filet            | 48, <b>62</b> , 63, 64, 65                 | <b>M</b>                |   | Renard                    | 152                        |
| Birol                | 180                            | Filet à friture  | <b>70</b> , 71                             | Manche                  | <b>150</b> , 151  | Rond                      | 56, 57                     |
| Bois courant         | 166                            | Filet à ombles   | 74, 75                                     | Menier                  | 76  | <b>S</b>                  |                            |
| Borgnon              | 132, 134, 149                  | Filet à perches  | 76, 77                                     | Mirandellier            | 70, 71  | Sardinière                | 70                         |
| Bosselle à anguilles | 94                             | Filet à truites  | 72   | Mitraillette            | 160, 162  | Senne                     | 17, <b>20</b> , 21, 22, 23 |
| Bouge                | 56                             | Filet barrage    | <b>48</b> , 49, 50, 51                     | Mneillon                | 186   | Sonde                     | 160                        |
| Bourgne              | 94                             | Filet de lève    | <b>72</b> , 73                             | Monte                   | <b>24</b> , 25, 26, 27  | Sudas                     | 36                         |
| Bourgne à lamproies  | 104, 105                       | Filet dormant    | 66   | Moulin                  | 168   | <b>T</b>                  |                            |
| Bourgnon             | 94, 104, 135                   | Filet droit      | 78, 79                                     | Moulinet à ombles       | <b>168</b> , 169, 171   | Tambour                   | 92, <b>102</b> , 103       |
| Bouteille            | <b>114</b> , 115               | Filet droit fixe | 66   | <b>N</b>                |   | Tamis à civelles à main   | <b>36</b> , 37             |
| Braie                | 150                            | Filet maillant   | 66, 67, 70, 72, 74, 75, 76, 77, 78, 80, 82 | Nasse                   | 90, <b>92</b> , 94, 96, 100, 101, 104, 106, 107, 108, 110, 111, 112, 116, 117, 118, 124, 125, 140, 142, 143, 92, <b>94</b> , 95, 96, 97 | Tamis à civelles dressé   | <b>54</b> , 55             |
| Bras                 | 150                            | <b>Filière</b>   | 107  | Nasse à anguilles       |   | Tamis à civelles embarqué | <b>52</b> , 53             |
| <b>C</b>             |                                | Flotte           | 166  | Nasse à civelles        | <b>124</b> , 125  | Tangon                    | 174, 175                   |
| Cage                 | <b>184</b> , 185               | Fouchet          | 100  | Nasse à crevettes       | <b>112</b> , 113  | Tarcot                    | 78                         |
| Caisse à civelles    | <b>122</b> , 123               | Fouène           | <b>178</b> , 179                           | Nasse à écrevisses      | <b>110</b> , 111  | Tezelle                   | <b>148</b> , 149           |
| Capetchade           | 138                            | Fouine           | 178  | Nasse à friture         | 108   | Tioup                     | <b>30</b> , 31             |
| Carafe               | <b>114</b> , 115               | Fourchette       | 178  | Nasse à goujons         | <b>118</b> , 119  | Tirole                    | 86, 88                     |
| Carré                | 42, 56                         | Foyasse          | 66   | Nasse à lamproies       | 105, 106, 107   | Tirolet                   | 86                         |
| Carrelet à cul       | 28                             | Foyette          | 78, 79                                     | Nasse à lottes          | 92, <b>116</b> , 117  | Torchon                   | 166                        |
| Carrelet à main      | <b>28</b> , 29                 | Friquet          | 46   | Nasse à perches         | 92, <b>108</b>  | Tour de traîne            | 168                        |
| Carrelet à revers    | 46                             | <b>G</b>         |  | Nasse à petits poissons | 92, <b>116</b> , 117  | Trabaque                  | 138                        |
| Carrelet embarqué    | <b>42</b> , 43                 | Gambe            | <b>160</b> , 161                           | Nasse à poissons        | <b>100</b> , 101  | Traîne de fond            | 168, 176                   |
| Carrelet fixe        | <b>56</b> , 57                 | Gangui           | 132, 134                                   | Nasse à vairons         | 116, <b>142</b> , 143   | Tramail dérivant          | <b>86</b> , 87, 88, 89     |
| Carrelet mobile      | 28                             | Ganille          | 20   |                         |   | Tramail fixe              | <b>82</b> , 84             |
| Casier à écrevisses  | 110                            | Garnille         | 20   |                         |   | Trémail                   | 62, 64, 82                 |
| Cerf-volant          | 132, 134                       |                  |  |                         |   | Treuil                    | 168                        |
| Chaîne à goujons     | 184, 185                       |                  |  |                         |   | Trimmer                   | <b>166</b> , 167           |
| Chaussette           | 152, 153                       |                  |  |                         |   |                           |                            |

| Nom        | N° de page(s)   | Nom                                 | N° de page(s)    |
|------------|---|-------------------------------------|------------------|
| Triquet    | 66, 68  | Verveux à aile<br>et à trois poches | <b>138</b> , 139 |
| Trouble    | 40  | Verveux à aile(s)                   | 132, 133         |
| Truble     | 40  | Verveux à ailes                     | 148              |
| Trublot    | 40  | Verveux à carpes                    | 130, 131         |
| Turlutte   | <b>162</b> , 163  | Verveux barrière                    | 132              |
| <b>V</b>   |   | Verveux barrière<br>à deux poches   | <b>136</b> , 137 |
| Varvelle   | 128   | Verveux de Grand Lieu               | 138              |
| Varvolette | 140   | Verveux triple                      | 138              |
| Vermée     | <b>158</b> , 159  | Vire-vire                           | 180              |
| Verveux    | <b>90</b> , 126, 127, <b>128</b> ,<br>129, 130, 131, 132,<br>133, 134, 135, 136,<br>137, 138, 139 | Viol                                | 180              |

3e de couverture